

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 8 AVRIL 2025**  
**PROCÈS VERBAL**

La séance est ouverte à 20h00 par Monsieur Olivier DOSNE, Maire, qui procède à l'appel des membres présents, et constate que le quorum est atteint.

*M. le Maire procède à l'appel.*

### **1 . Désignation du secrétaire de séance**

Je vous propose de désigner Monsieur Guillaume LEVANNIER comme secrétaire de séance.

Principaux textes réglementaires	- article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.
----------------------------------	---

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Julien KARAM donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Luisa DOLOGUELE, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Rémi-François PAOLINI

M. le Maire : Je vous propose ce soir de nommer comme secrétaire de séance M. Guillaume LEVANNIER y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Non. À l'unanimité pour ? Guillaume, secrétaire de séance.

M. SELLAM : Il faut qu'il vienne signer le...

M. le Maire : Il faudra que tu viennes signer par contre demain. T'es là ?

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

**Article unique** : Désigne Monsieur Guillaume LEVANNIER comme secrétaire de séance.

### **2 . Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2025**

Je vous propose de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du 12 mars 2025.

Principaux textes réglementaires	- article L2121-15 du code général des collectivités territoriales
----------------------------------	--

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTELE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Julien KARAM donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Luisa DOLOGUELE, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Rémi-François PAOLINI

**M. le Maire** : On accueille Chantal DURAND. Mes chers collègues, avant de parler de l'approbation, je vous propose d'approuver le procès-verbal du 12 mars dernier. Afin d'éviter le déroulé du dernier conseil, je tiens à rappeler certains points du règlement intérieur que nous avons tous voté en début de mandat

Article 18 concernant les débats et prises de parole : *« la parole est accordée par le maire aux membres du conseil municipal qui la demandent. Tout membre du conseil municipal ne peut prendre la parole qu'après l'avoir obtenue du maire, même s'il est autorisé par un orateur à l'interrompre. Il appartient au maire, seul, de mettre fin au débat. Les membres du conseil municipal prennent la parole dans l'ordre chronologique de leur demande. La première limite à la durée des interventions réside dans la sagesse de chacun. Il est cependant établi que le temps de parole est limité à 10 minutes par conseiller, dans la limite de 30 minutes par délibération, par groupe. Ces limitations ne s'appliquent ni au maire ni au rapporteur des délibérations. Lorsqu'un membre du conseil municipal trouble le bon déroulement de la séance par des interruptions ou des attaques personnelles, la parole peut lui être retirée par le maire, qui peut alors faire, le cas échéant, application des dispositions prévues par l'article 16 ».*

Article 19 concernant le ROB : *« Lors du débat d'orientations budgétaires, du débat général sur le budget primitif et du débat général sur le compte administratif, le temps de parole imparti est de 10 minutes par conseiller, dans la limite de 30 minutes par groupe ».*

Petit rappel pour les questions orales en fin de conseil. Article 5 : *« l'examen d'une question ne pourra excéder 5 minutes ».* Je tenais à le rappeler sans animosité au vu des énoncés des questions qui, parfois, sont particulièrement longues.

Merci à tous, mes chers collègues, de respecter ces dispositions pour une tenue des débats plus apaisée et constructive tels que nous les avons — je partage l'avis de M. CLAIR — lors du mandat précédent. Merci pour cette intervention Jean-François.

Avez-vous des remarques sur le conseil du 12 mars 2025 ? Non. Qui prend acte ? Qui vote pour alors ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

**Article unique** : Approuve le procès verbal de la séance du 12 mars 2025.

### 3 . Compte-rendu de la délégation au Maire au titre du L2122-22 du CGCT

Depuis le dernier Conseil municipal, j'ai été amené à :

- conclure plusieurs marchés et avenants ;
- résilier un marché ;
- engager des actions en défense ;
- demander des subventions ;
- autoriser des louages de choses ;
- procéder à la délivrance et à la reprise de concessions de cimetière.

Ces décisions sont détaillées dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Principaux textes réglementaires	- article L2122-22 du code général des collectivités territoriales. - délibération n°6 du 4 juillet 2020.
Principaux documents de référence	- tableau des décisions prises par le Maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Julien KARAM donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Luisa DOLOGUELE, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Rémi-François PAOLINI

**M. le Maire :** Compte rendu de la délibération qui m'est donné au titre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Euh...du Code général des collectivités territoriales. Pas pénal, je sais que certains le souhaiteraient...

Comme à l'accoutumée, je dois vous faire un compte rendu de la délégation qui m'a été confiée. Je souhaitais souligner quelques décisions prises depuis la dernière séance du conseil municipal :

- Changement du titulaire pour le marché d'exploitation du stationnement sur la voirie et du parking du Bataillon ;
- Suspension du projet d'extension de l'école du Parangon ;
- Fléchage du contrat régional sur l'extension de l'école de musique EMA ;
- Deux demandes de subvention : 67 354,70 euros au titre de la DSIL pour le projet de travaux de construction d'un troisième gymnase, et 78 816,39 euros au titre du fonds vert pour les travaux de renaturation des trottoirs de l'avenue Estienne d'Orves (tronçon compris entre l'avenue Calais et l'avenue d'Alger).

Enfin, je tiens à vous informer que nous avons sollicité auprès de la Région une subvention de 412 905 euros au titre des équipements sportifs de proximité pour la réalisation d'équipements sportifs aussi sur le SPOT. Patrick KARAM m'a personnellement informé la semaine dernière que cette subvention serait inscrite au budget. Je souhaitais remercier une nouvelle fois Valérie Péresse pour l'aide précieuse qu'elle apporte au développement du sport à Joinville-le-Pont.

Avez-vous des questions sur ces points ? Non ? Qui prend acte ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n°4. Je passe la parole à M. Francis SELLAM pour le budget principal 2025

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

**Article unique :** Prend acte des décisions prises par le Maire ou, le cas échéant, par l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, par l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L .2122-18 du Code général des collectivités territoriales, par l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L2122-17 du code précité, dans les cadre de l'article L.2122-22 du même code et en vertu de la délégation d'attribution accordée par la délibération n°6 du 4 juillet 2020.

**Liste des marchés conclus**

Type de marché	Objet du marché	Attributaire	Code postal	Montant € HT	Durée	Date de signature
Service	Spectacle "RHAPSODES/ŒDIPE"	Collectif TDP Association	34480	1 524,20 € HT	Les 13 et 14 février 2025	05/02/2025
Service	Prévention et lutte contre les nuisibles	Ecolab Pest France SAS	94110	3 352,96 € HT par an	Du 10/02/2025 au 09/02/2027	10/02/2025
Service	Missions de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'infrastructures, réseaux divers et aménagements paysagers	Groupement représenté par Cabinet d'Etudes Marc Merlin	69002	Accord-cadre à marchés subséquents mono-attributaire avec un minimum de 150 000 € HT et avec un maximum de 1 500 000 € HT sur la durée totale du marché	1 an à compter du 12/02/2025, puis reconductible tacitement trois fois un an	10/02/2025
Service	Marché public d'exploitation du stationnement sur voirie et du parking du Bataillon	SAS Indigo Voirie	92800	Prix global et forfaitaire mensuel (tranche ferme) : 8 478,40 € HT  Partie en accord-cadre à bons de commande pour l'installation	Période initiale du 01/04/2025 au 31/12/2025 puis reconductible tacitement trois fois un an	24/02/2025
Service	Logiciel de recrutement de type ATS - Diffusion annonces et traitements de candidatures	Beetween	75007	3 610 € HT par an	Du 25/02/2025 au 25/02/2028	25/02/2025

Liste des avenants

Type de marché	Objet du marché	Avenant n°	Objet de l'avenant	Attribitaire	Code postal	Montant € HT du marché initial	Montant € HT de l'avenant	Durée	Date de signature de l'avenant
Service	Location et maintenance de photocopieurs multifonctions	2	Prolongation du marché	SHARP BUSINESS SYSTEMS France	31036	Partie à prix forfaitaire concernant l'installation et la location du matériel : 66 488,76 € HT  Partie en accord-cadre à bons de commande pour la maintenance du matériel et les déménagements : sans minimum ni maximum	3 416,77 € HT	Prolongation du marché jusqu'au 30 juin 2025	03/02/2025
Service	Mission d'études géotechniques et reconnaissance des fondations à l'Eglise Saint-Charles	1	Correction d'une erreur afin de porter le montant de l'offre du marché à sa juste valeur	ISROG	91940	5 650 € HT	1 200 € HT	Sans incidence	04/02/2025
Travaux	Travaux de serrurerie et de menuiserie extérieure dans les bâtiments	1	Modification du BPU	SMAI	94100	Accord-cadre à bons de commande mono-attribitaire sans minimum et avec un maximum de 100 000 € HT par an pour le CCAS et 500 000 € HT par an pour la commune	Sans incidence	Sans incidence	17/02/2025

Liste des décisions de résiliation

Type de marché	Objet du marché	Motif de la résiliation	Attributaire	Code postal	Montant € HT de l'indemnité versée	Montant € HT du marché initial	Durée initiale du marché	Date de signature de la décision	Date d'effet de la décision
Service	Assistance pour la passation des marchés d'assurance de la Ville	Résiliation suite à la suspension du projet d'extension et d'aménagement de l'école du Parangon	ACE Consultants	30401	70,00 €	3 800,00 €	Les différentes phases du marché seront exécutées dans les délais proposés par le titulaire dans son offre et dans le respect des prescriptions du CCP. Le point de départ de ces délais commence à la notification du marché, soit le 17/01/2024	16/01/2025	18/01/2025

**Actions en justice ou défense de la commune**

<b>Défense de la commune</b>			
<b>Type de recours</b>	<b>Objet du Recours</b>	<b>Date introduction</b>	<b>Tribunal concerné</b>
contestation du titre exécutoire	contestation du titre exécutoire	26/03/2025	Tribunal du stationnement payant
contestation du titre exécutoire	contestation du titre exécutoire	26/03/2025	Tribunal du stationnement payant
contestation du titre exécutoire	contestation du titre exécutoire	26/03/2025	Tribunal du stationnement payant
contestation du titre exécutoire	contestation du titre exécutoire	26/03/2025	Tribunal du stationnement payant
contestation du titre exécutoire	contestation du titre exécutoire	26/03/2025	Tribunal du stationnement payant
contestation du titre exécutoire	contestation du titre exécutoire	26/03/2025	Tribunal du stationnement payant
contestation du titre exécutoire	contestation du titre exécutoire	11/03/2025	Tribunal du stationnement payant
contestation du titre exécutoire	contestation du titre exécutoire	11/03/2025	Tribunal du stationnement payant
contestation FPS	contestation FPS	11/03/2025	Tribunal du stationnement payant

**Demandes de subventions**

<b>Objet</b>	<b>Montant demandé</b>	<b>Organisme</b>	<b>date de la demande</b>
Travaux de construction d'un complexe sportif couvert sis boulevard des Alliés	67 3547 €	Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2025 - Préfecture du Val de Marne	10/03/2025
Renaturation des trottoirs de l'avenue d'Estienne d'Orves (tronçon compris entre l'avenue Calais et l'avenue d'Alger) à Joinville-le-Pont	78 816, 39 €	Fonds verts - Préfecture du Val de Marne	28/03/2025

**Louage de choses**

<b>Objet de la convention</b>	<b>Adresse</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Montant (€)</b>	<b>Date d'effet</b>	<b>Durée</b>	<b>Date de signature</b>
Boutique éphémère	5 allée henri Durant	Les petits choux	105	10/03/2025	1 semaine	10/03/2025
Boutique éphémère	5 allée henri Durant	DSMD création marque 33°	105	10/03/2025	1 semaine	10/03/2025
Boutique éphémère	5 allée henri Durant	Dodamique	105	10/03/2025	1 semaine	10/03/2025
Boutique éphémère	5 allée henri Durant	Questo e tutto	315	17/03/2025	1 semaine	17/03/2025
Boutique éphémère	5 allée henri Durant	Paloma et Chris	105	24/03/205	1 semaine	25/03/2025
Boutique éphémère	5 allée henri Durant	Petite Anh	105	24/03/205	1 semaine	25/03/2025
Boutique éphémère	5 allée henri Durant	Buthiaux noellie	105	24/03/205	1 semaine	25/03/2025

**Délivrance et reprises de concessions de cimetière**

<b>Emplacement</b>	<b>Type : délivrance/reprise</b>	<b>Date</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Durée</b>
0,016949153	Renouvellement	07/03/2025	GUERIN	30 ans
8BIS/73	Renouvellement	14/03/2025	HUGUENOT	30 ans
8BIS/102	Renouvellement	28/03/2025	BABINOT	30 ans
30/44	Renouvellement	28/03/2025	DURLICQ	30 ans
29/31	Renouvellement	07/03/2025	GAINARD	15 ans
19/48TER	Achat	28/03/2025	LEICHOVITH	30 ans
27/26	Achat	28/03/2025	TER-AROUTIOUNIAN	30 ans
PE/7	Achat	28/03/2025	GONTIER	30 ans
15/103	Achat	28/03/2025	BRANDL	15 ans

#### 4 . Budget principal 2025 - Reprise par anticipation des résultats provisoires de l'exercice 2024

Comme chaque année, je vous propose de reprendre dès maintenant les résultats de l'exercice 2024 du budget principal de la commune afin de les intégrer au budget primitif de l'exercice 2025.

Pour ce faire, Madame la Comptable publique, Responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, a certifié la situation financière du budget principal de la Commune à la clôture de l'exercice 2024. Les résultats sont les suivants:

<b>Section de fonctionnement</b>	
Résultat estimé de l'exercice	+ 880 518,44 €
Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement	+ 4 219 798,34€
Résultat de clôture de l'exercice 2024	+ 5 100 316,78 €
<b>Section d'investissement</b>	
Résultat estimé de l'exercice	- 5 172 908,45 €
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	+ 5 847 148,98 €
Résultat de clôture de l'exercice 2024	+ 674 240,53 €

En investissement, viennent s'ajouter à ces résultats les restes à réaliser de l'exercice 2024 à reprendre sur 2025. En fonctionnement, il n'y a pas de restes à réaliser.

<b>Section de fonctionnement</b>	
dépenses	recettes
0,00 €	0,00 €
<b>Section d'investissement</b>	
dépenses	recettes
3 317 472,77€	1 392 431,31€

Je vous propose donc de reprendre par anticipation les résultats provisoires de l'exercice 2024 dans le budget principal de la Commune de l'exercice 2025.

Principaux textes réglementaires	- nomenclature comptable M57 - articles L2311-5 et R2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales
Principaux documents de référence	- fiche de résultats de l'exercice 2024 - états des restes à réaliser 2024

Présents :  
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame

Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Julien KARAM donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Luisa DOLOGUELE, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Rémi-François PAOLINI

Francis SELLAM : Bonsoir tout le monde. Il m'a paru opportun, pour le dernier budget de ce mandat, de faire ou refaire un point sur les principes et la construction d'un budget municipal. Comme d'habitude, tous les chiffres seront arrondis.

Le premier principe est l'annualité : un budget est voté pour une année civile, c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

L'universalité veut dire qu'on ne peut pas compenser directement une dépense par une recette. Par exemple, si on vend des tickets de cantine et qu'on achète des denrées, ces deux opérations doivent être inscrites séparément dans le budget.

Le principe d'unité fait que toutes les recettes et les dépenses doivent figurer dans un document unique, qui s'appelle le budget principal, et éventuellement dans un budget annexe, comme pour le cinéma.

Chaque dépense doit être affectée à une destination précise, comme un service. Par exemple, un projet, une nature, c'est le principe de spécialité.

Et bien sûr, le principe de sincérité : il faut impérativement que le budget soit réaliste et honnête.

Il m'a paru nécessaire de vous présenter en haut l'organisation interne des services concernant le budget et en bas, celui du politique.

Les services, suite à une lettre de cadrage, font des propositions de budget qui sont arbitrées. Pendant ce temps, la majorité prépare le rapport d'orientation budgétaire qui amène au débat d'orientation budgétaire. Nous votons comme aujourd'hui ce budget primitif qui sera mis en application par les services. Généralement, entre septembre et décembre, il peut y avoir des décisions modificatives votées au conseil municipal, liées à des rééquilibrages et des dépenses des recettes. Pour terminer, les services font le bilan de l'année, qui est présenté sous la forme d'un compte financier unique, qui est voté en juin de l'année n+1 par le Conseil municipal.

La notion de budget comporte trois axes. Tout d'abord, la comptabilité, c'est-à-dire ce qui s'est passé, ce qui amène au compte financier unique. Pour cela, nous devons d'abord préparer un budget et donc faire de la gestion prévisionnelle. C'est aujourd'hui et tout au long de l'année. Nous allons gérer la trésorerie et le fonds de roulement. La trésorerie est gérée en collaboration avec le Comptable Public et le Service financier de la ville. On utilise un plan de trésorerie classique, avec des mouvements qui peuvent être quotidiens. La comptabilité, elle, est reliée directement au Comptable Public et elle doit être raccord avec notre analyse comptable, au centime près. Quant à la gestion budgétaire, c'est le maire et moi-même, adjoint aux finances, accompagnés de tous mes collègues, mais aussi des services pour la mise en forme de la prévision annuelle. Il est d'ailleurs basé pour la partie de l'investissement sur un plan pluriannuel d'investissement (PPI). Les recettes sont à droite, à l'écran. Les dépenses sont à gauche : sections de fonctionnement et d'investissement qui sont bien sûr liées.

Nous allons dans quelques instants présenter le résultat estimé de l'exercice 2024, qui est calculé entre le résultat des dépenses et des recettes de fonctionnement. Pareil pour l'investissement. Et donc nous retrouvons la capacité d'autofinancement (CAF) qui est virée à la section d'investissement, permettant d'avoir toujours un budget à l'équilibre. Le résultat est la capacité d'autofinancement (CAF). On peut dire, je vais essayer de simplifier, ne prenons pas ça au premier mot. En fait, c'est

pratiquement la même chose. Le résultat net est ce qui reste au 31 décembre. La CAF, c'est la projection d'un résultat sur l'année 2025 pour aujourd'hui.

Nous commençons donc par la reprise par anticipation et c'est donc la délibération n°4, des résultats provisoires de l'exercice 2024.

Nous constatons une estimation de résultats de clôture pour l'exercice 2024 de 5 100 000 euros. Cela peut paraître beaucoup, mais nous avons une obligation de produire un résultat positif, et ceci pour plusieurs raisons. Tout d'abord, cela est un signe de bonne gestion. Cela va nous permettre aussi de dégager une capacité d'autofinancement importante pour l'année suivante. Cela permet aussi de minimiser, malgré tout, la dette sous forme d'emprunt.

Concernant la section d'investissement, nous avons un résultat estimé de - 5 100 000 euros, mais nous avons un résultat positif antérieur de 5 800 000 euros. Ce qui fait que, pour le résultat estimé de 2024, nous avons 674 000 euros en positif. Nous avons aussi des restes à réaliser, c'est-à-dire des opérations qui sont en cours, pour lesquelles nous avons déjà budgété en 2024 et que nous allons payer en 2025. Idem pour les subventions.

Je vous propose de passer au vote sur cette première délibération. Avez-vous des questions ?

Tony RENUCCI : Merci pour la présentation. Juste pour vous dire que, sur l'ensemble des délibérations budgétaires, nous voterons contre, car ce n'est pas notre politique qui s'applique. Nous nous expliquerons au moment de la délibération sur le budget primitif.

Francis SELLAM : Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci beaucoup.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

**Article 1<sup>er</sup>** : Décide de reprendre par anticipation les résultats provisoires de l'exercice 2024 du budget principal de la commune sur le budget principal de la commune de l'exercice 2025, de la manière suivante :

Résultats de l'exercice 2024 :

- section de fonctionnement : + 5 100 316,78 €  
 - section d'investissement : + 674 240,53 €

Restes à réaliser 2024 :

<b>Section de fonctionnement</b>	
<b>dépenses</b>	<b>recettes</b>
0,00 €	0,00 €
<b>Section d'investissement</b>	
<b>dépenses</b>	<b>recettes</b>
3 317 472,77 €	1 392 431,31 €

**Article 2** : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L. 2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Pour : (24)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (Liste "Joinville avec vous"), Madame Anne MAROLLEAU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Olivier LAVIGNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETELLE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (Liste "Joinville avec vous")

Contre : (4)

Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Madame Carmen PEREZ (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Tony RENUCCI (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

Abstention : (2)

Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (), Monsieur Philippe PLATON ()

**Conseil Municipal – séance du 8 avril 2025**

**FICHE DE CALCUL DU RESULTAT 2024**

**COMMUNE DE JOINVILLE-LE-PONT**

**BUDGET PRINCIPAL**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL
<b>RECETTES</b>			
Prévu	38 037 712,15 ↘	45 021 963,73 ↘	83 059 675,88 ↘
Réalisé	21 281 973,78 ↗	41 492 816,40 ↗	62 774 790,18 ↗
<i>Restes à réaliser</i>	1 392 431,31	0,00	1 392 431,31
<b>DEPENSES</b>			
Prévu	38 037 712,15 ↘	45 021 963,73 ↘	83 059 675,88 ↘
Réalisé	26 454 882,23 ↘	40 612 297,96 ↘	67 067 180,19 ↘
<i>Restes à réaliser</i>	3 317 472,77	0,00	3 317 472,77
<b>SOLDE</b>			
Résultat de l'année	- 5 172 908,45 ↘	+ 880 518,44 ↘	- 4 292 390,01 ↘
Résultat de l'année N-1	5 847 148,98 ↘	4 219 798,34 ↘	+ 10 066 947,32 ↘
<b>RESULTAT CUMULE</b>	+ 674 240,53 ↘	+ 5 100 316,78 ↘	5 774 557,31 ↘
<b>SOLDE DES RESTES A REALISER (Pour information)</b>	-1 925 041,46 ↘	0,00	-1 925 041,46 ↘

La comptable publique

Le Maire

Responsable du service de gestion comptable

Marie ROUSSEING-ABRY

Olivier DOSNE

Marien BAILLARGEAUX  
Inspecteur divisionnaire  
des Finances Publiques

Service de gestion comptable  
de VINCENNES  
130-132 Rue de Jarry  
94304 VINCENNES CEDEX

RATTACHEMENT DES RECETTES DE 2024 A 2025

Budget : BUDGET PRINCIPAL  
Exercice : 2024

ENGAGEMENT	LIBELLE ENG	FONCT.	NATURE	OPERATION TIERS	SOLDE ENG.	GESTION:	SERV.	ANTENNE
GU24-00031R	REGIE N°032 - CONCESSIONS ET COLOMBARIUM - DECEMBRE-24	025	70311	RR 091 CIMETIERE	1 940,77	GUNIQ	CIME	
SG24-00003R	RR345 REGIE SATIONNEMENT DECEMBRE 2024	847	70383	RR 345 STATIONNEMENT	16 631,00	GSGEN	INFR	
CM24-00043R	REGIE UNIQUE NOV DEC 2024 INSCRIPTIONS DANSE	311	7062	RR 297 REGIE UNIQUE	43 305,00	GEMAD	EMAD	DANSE
CM24-00044R	REGIE UNIQUE NOV DEC 2024 INSCRIPTIONS MUSIQUE ANNU-ELLE	311	7062	RR 297 REGIE UNIQUE	30 037,00	GEMAD	EMAD	
CM24-00045R	REGIE UNIQUE NOV DEC 2024 INSCRIPTIONS MUSIQUE TRIMESTRIEL	311	7062	RR 297 REGIE UNIQUE	33 090,00	GEMAD	EMAD	
CM24-00046R	REGIE UNIQUE NOV DEC 2024 INSCRIPTIONS POTERIE	311	7062	RR 297 REGIE UNIQUE	4 165,00	GEMAD	EMAD	POTERIE
CM24-00047R	REGIE UNIQUE NOV DEC 2024 INSCRIPTIONS THEATRE	316	7062	RR 297 REGIE UNIQUE	6 393,00	GEMAD	EMAD	
CM24-00057R	RECETTES SCENE NOVEMBRE - DECEMBRE 2024	317	7062	RR 299 SCENE PREVERT	5 780,00	GSCEN	SCEN	
CM24-00039R	REGIE UNIQUE NOV DEC 2024 BB SPORT	321	70631	RR 297 REGIE UNIQUE	4 320,00	GSPOR	SPOR	
CM24-00038R	REGIE UNIQUE NOV DEC 2024 ALSH PETITES VACANCES	338	7066	RR 297 REGIE UNIQUE	46 283,44	GPERI	PERI	
CM24-00040R	REGIE UNIQUE NOV DEC 2024 COT ANNUELLE PETITE ENFANCE	422	7066	RR 297 REGIE UNIQUE	850,03	GPENF	PENF	
CM24-00042R	REGIE UNIQUE NOV DEC 2024 ACCUEIL REGULIER E. D'ORVES	422	7066	RR 297 REGIE UNIQUE	8 091,68	GPENF	PENF	EORVES
CM24-00046R	REGIE UNIQUE NOV DEC 2024 ACCUEIL REGULIER CANADIENS	422	7066	RR 297 REGIE UNIQUE	9 986,93	GPENF	PENF	CANADIENS
CM24-00049R	REGIE UNIQUE NOV DEC 2024 ACCUEIL REGULIER STUDIOS	422	7066	RR 297 REGIE UNIQUE	10 047,19	GPENF	PENF	STUDIOS
CM24-00065R	REGIE UNIQUE NOV DEC 2024 ACCUEIL REGULIER TRAMPOLINE	422	7065	RR 297 REGIE UNIQUE	6 957,23	GPENF	PENF	TRAMPOLINE
CM24-00036R	REGIE UNIQUE NOV DEC 2024 SOIR MATEMELLE	211	7067	RR 297 REGIE UNIQUE	24 102,77	GPERI	PERI	
CM24-00035R	REGIE UNIQUE NOV DEC 2024 SOIR ELEMENTAIRE	212	7067	RR 297 REGIE UNIQUE	34 746,78	GPERI	PERI	
CM24-00051R	REGIE UNIQUE NOV DEC 2024 REPAS DU SOIR	281	7067	RR 297 REGIE UNIQUE	917,44	GENSE	ENSE	
CM24-00053R	REGIE UNIQUE NOV DEC 2024 RESTAURATION SCOLAIRE	281	7067	RR 297 REGIE UNIQUE	152 754,19	GENSE	ENSE	
CM24-00037R	REGIE UNIQUE NOV DEC 2024 ALSH MERCREDI	338	7067	RR 297 REGIE UNIQUE	59 476,72	GPERI	PERI	
EN24-00388R	REGIE RESTAURATION MUNICIPALE OCTOBRE 2024	020	706888	RR 092 RESTAURATION MUNICIPALE S	4 128,65	GENSE	ENSE	
EN24-00389R	REGIE RESTAURATION MUNICIPALE NOVEMBRE 2024	020	706888	RR 092 RESTAURATION MUNICIPALE S	3 576,32	GENSE	ENSE	
EN24-00390R	REGIE RESTAURATION MUNICIPALE DECEMBRE 2024	020	706888	RR 092 RESTAURATION MUNICIPALE S	4 500,00	GENSE	ENSE	
PI24-00534R	SOLDE 2023 ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT	338	747888	CAF DU VAL DE MARNE	21 431,35	GPERI	PERI	

TOTAL					533 512,49			
-------	--	--	--	--	------------	--	--	--

A Joinville-le-Pont, le 15 janvier 2025

Le Maire  
Olivier DOSNE



RATTACHEMENT DES DEPENSES DE 2024 A 2025

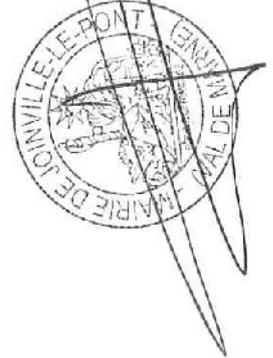
Budget : BUDGET PRINCIPAL  
Exercice : 2024

ENGAGEMENT/LIBELLE ENG.	FONCT.	NATURE OPERATION	TIERS	SOLDE ENG.	GESTION	SERV	ANTENNE
P124-052331R SORTIE PALOMANO JOUCLA/GIBUS 18/12/2024	339	6042	PALOMANO RUEIL	1 452,00	GPERI	PERI	
SU24-0044-R CONS. GAZ DU 25/10/2024 AU 24/12/2024 EM. FONTAINE	211	60612	ENGIE	6 081,32	GSUPE	ENGIE	FONTAINE
SU24-00442R CONS. GAZ DU 27/10/2024 AU 28/12/2024 EE. PARANGON	212	60612	ENGIE	5 900,03	GSUPE	ENGIE	PARANGON
SU24-00443R CONS. GAZ DU 26/10/2024 AU 25/12/2024 EE. VOISIN	322	60612	ENGIE	7 816,32	GSUPE	ENGIE	VOISIN
SU24-00397R CONS. GAZ DU 13/09/2024 AU 27/11/2024 BULLES DE TENNIS	322	60612	ENGIE	4 800,00	GSUPE	SPOR	
SU24-00440R CONS. GAZ DU 14/05/2024 AU 27/11/2024 STADE	322	60612	ENGIE	4 315,20	GSUPE	SPOR	
SU24-00394R CONS. GAZ DU 01/10/24 AU 31/12/24 HDV	020	60612	TOTAL ENERGIES	16 953,21	GSUPE	SUPE	HDV
SU24-00410R CONS. GAZ DU 01/10/24 AU 31/12/24 EE. POLANGIS	212	60612	TOTAL ENERGIES	7 022,90	GSUPE	ENGIE	POLANGIS E
GA24-00005TR CARBURANT JANVIER A DECEMBRE 2024	020	60623	WEX EUROPE SERVICES SAS	6 446,11	GGARA	GARA	
PE24-00301R REPAS ET GOUTERS DECEMBRE 24	422	60623	SOGERFS	808,70	GPENF	PENF	TRAMPOLINE
RE24-016701R FOURNITURE DE BACHE ANTI-RENOUEE ET TERRAUX	511	60628	LEME ET FILS	786,30	GREVE	INFR	
RV24-000801R MORTIER A PRISE RAPIDE	511	60628	LES CAZONS DE FRANCE	1 074,62	GRVOI	INFR	
CA24-00201R GOODIES	845	60628	POINT P SA	1 560,16	GRVOI	INFR	
RV24-00201R FLEURS DE FIN D'ANNEE 2024 RPA	023	60628	VEGEA VERNON GENDRON ASSOCIE	2 463,00	GRELA	RELA	
RV24-002101R COMMANDE ENROBE A FROID ROUGE ET NOIR	023	60628	VEGETAL RUNGS	800,00	GRELA	RELA	
PE24-00082R RESERVATION PLACES EN CRECHE DEC 2023 A NOV 2024	845	60633	SOCIETE PARISIENNE MATERIAUX EN	2 001,80	GRVOI	INFR	
EN24-003603R PISCINE DU 2 AU 20 DECEMBRE 2024 SESSION 1	282	611	LES PETITES CANAILLES	7 916,70	GPENF	PENF	COORDI
EN24-003703R PISCINE DU 2 AU 20 DECEMBRE 2024 SESSION 2	282	611	NOGENT NAUTIQUE	4 713,60	GENSE	ENGIE	
SC24-00311R STATIONNEMENT SUR VOIRIE ET PARKING BATAILLON OCT-DEC 2024	847	611	NOGENT NAUTIQUE	2 152,80	GENSE	ENGIE	
N2400-3801R BEC - APPORT DECHETS VERTS JANVIER 2024 A DECEMBRE 2024	510	611	SAEMES	41 175,60	GENSE	ENGIE	
EN24-003602R PISCINE DU 9 AU 29 NOV 2024 SESSION 1	282	6132	NOGENT NAUTIQUE	1 625,36	GINFR	INFR	
EN24-003603R PISCINE DU 9 AU 29 NOV 2024 SESSION 2	282	6132	NOGENT NAUTIQUE	3 674,40	GENSE	ENGIE	
EN24-003701R PISCINE DU 2 AU 20 DECEMBRE 2024 SESSION 2	282	6132	NOGENT NAUTIQUE	767,00	GENSE	ENGIE	
N24-00025R 2024 REDEVANCE AVENUE DE LA MESANGE JARDINS FAMILIAUX	511	6132	RATP REGIE AUTONOMIE DES	2 692,00	GENSE	ENGIE	
N2400-7001R LOCATION CHARGEUSE ARTICULEE DIESEL SELON DEVIS N° 358-98630	845	61551	KILOUTOU	1 898,10	GINFR	INFR	
N2400-04001R LOCATION CHARGEUSE ARTICULEE DU 17/07/2024 AU 24/07/2024	845	61551	KILOUTOU	1 413,48	GINFR	INFR	
GA24-00048R LOCATION BATTERIE 4 ZOE JANVIER A DECEMBRE 2024	020	61558	UNION GROUPEMENTS ACHATS PUJBI	1 413,48	GINFR	INFR	
PR24-002301R BOITIER ELEC PROTECTION TRAVAILLEUR ISOLE	020	61358	NOVELTY FRANCE	4 168,00	GGARA	CARA	
RE24-012801R TRAVAUX DE MISE HORS GEL ARROSAGE CIMETIERE	511	61521	SOLOPROTECT	2 692,00	CSGEN	SCEN	
RE24-002401R ENTRETIEN DES ESPACES VERTS 2024 MULTISITES SUIVANT DEVIS N°02.00000429 DU 12/12/2023	511	61521	CCA-PERROT	1 101,80	CPREV	PREV	
RE24-012901R TRAVAUX D'ELAGAGE	511	61521	ESAT LES PETITS CARREAUX	1 176,00	GREVE	INFR	
RE24-015801R TRAVAUX DE PLANTATION D'ARBRES SUR DIVERS SITES	511	61521	SPE	5 846,31	GREVE	INFR	
RE24-015803R TRAVAUX DE PLANTATION D'ARBRES SUR DIVERS SITES	511	61521	SPE	1 796,62	GREVE	INFR	
RE24-015804R TRAVAUX DE PLANTATION D'ARBRES SUR DIVERS SITES	511	61521	SPE	2 285,10	GREVE	INFR	
RE24-017301R TAILLE CHEMIN CREUX	511	61521	SPE	2 010,90	GREVE	INFR	
SU24-003801R INTERVENTION REPARATION ASCENCEURS EE GRESSIER	212	61521	SPE	1 563,12	GREVE	INFR	
SU24-0042701R POMPAGE EAU EN FOSSE ET DECORRODAGE DES PIECES	212	61521	5M SERVICES	2 225,05	GREVE	REVE	
SU24-003401R REHABILITATION PLACARD ECOLE DE MUSIQUE SALLE TARECA	423	61521	5M SERVICES	1 140,00	GSUPE	ENGIE	GRESSIER
SU24-004001R RECHERCHE DE FUITES ET REPARATION CRECHE CANADIENS	423	61521	5M SERVICES	1 140,00	GSUPE	ENGIE	GRESSIER
SU24-00370R P3 - DU 01/07/2024 AU 31/12/2024 HDV	020	615221	ABOLAB ASPOSAN	2 274,00	GSUPE	SUPE	
SU24-00371R P3 - DU 01/07/2024 AU 31/12/2024 ANNEXES	020	615221	ABOLAB ASPOSAN	807,00	GSUPE	SUPE	
SU24-00372R P3 - DU 01/07/2024 AU 31/12/2024 EM. FONTAINE	211	615221	BRIAND ENTREPRISE	4 407,47	GSUPE	EMAD	
SU24-00373R P3 - DU 01/07/2024 AU 31/12/2024 EM. POLANGIS	211	615221	BRIAND ENTREPRISE	4 763,58	GSUPE	PENF	CANADIENS
SU24-00374R P3 - DU 01/07/2024 AU 31/12/2024 EE. AJ GRESSIER	212	615221	ENGIE SOLUTIONS	5 862,98	GSUPE	SUPE	HDV
SU24-00375R P3 - DU 01/07/2024 AU 31/12/2024 EE. VOISIN	212	615221	ENGIE SOLUTIONS	1 119,28	GSUPE	SUPE	
SU24-00376R P3 - DU 01/07/2024 AU 31/12/2024 EE. POLANGIS	212	615221	ENGIE SOLUTIONS	1 361,34	GSUPE	SUPE	
SU24-00377R P3 - DU 01/07/2024 AU 31/12/2024 EE. MUSIQUE	212	615221	ENGIE SOLUTIONS	1 141,74	GSUPE	ENGIE	POLANGIS M
SU24-00380R P3 - DU 01/07/2024 AU 31/12/2024 STADE	311	615221	ENGIE SOLUTIONS	802,44	GSUPE	ENGIE	GRESSIER
SU24-00381R P3 - DU 01/07/2024 AU 31/12/2024 GYMNASIUM	311	615221	ENGIE SOLUTIONS	1 169,36	GSUPE	ENGIE	VOISIN
SU24-0042002R INTERVENTION SUR INSTALLATION DESENFUMAGE	322	615221	ENGIE SOLUTIONS	1 160,86	GSUPE	ENGIE	POLANGIS E
SU24-0042003R INTERVENTION SUR NETTOYAGE DESENFUMAGE	322	615221	ENGIE SOLUTIONS	925,20	CSUPE	SPOR	
SU24-0042004R MAINTENANCE ET NETTOYAGE HOTEL EM GIBUS	845	615221	ESPACE INCENDIE	324,54	CSUPE	SPOR	
SU24-0042005R MAINTENANCE ET NETTOYAGE HOTEL EM GIBUS	845	615221	ESPACE INCENDIE	1 710,12	CSUPE	SUPE	
SU24-0042006R REMPLACEMENT VITRAGE CASSES HDV 1ER ETAGE	281	615221	GUFRAULT MAINTENANCE	3 346,40	CSUPE	SUPE	
SP24-0036501R CONTROLE AGRES SPORTIFS	020	615221	S.M.A.I	972,00	GSUPE	ENGIE	
GA24-016301R COUPLES 731 EG - PROPRIETE VEHICULE NAVANDE PLUS	020	615221	SOLEUS	1 960,80	GSUPE	SUPE	HDV
GA24-026401R COUPLES 500 DT - ESPACES VERTS PROBLEME DE FONCTIONNEMENT	020	61551	JARDINS LOISIRS 77	763,20	GSPOB	SPOR	
			JARDINS LOISIRS 77	839,48	GGARA	GARA	
			JARDINS LOISIRS 77	1 174,18	GGARA	GARA	

GA240028501R	GOUPILES 500 DT - ESPACES VERTS PROBLEME DE FONCTIONNEMENT	020	61551	JARDINS LOISIRS 77	946.18	GGARA	GARA
IN240198901R	CERTIFICAT CONFORMITE ELECTRIQUE ARMOIRE FESTIVE	512	61558	CEGIEC PARIS	1 181.09	CINFR	INFR
IN240258501R	G3: REMPLACEMENT D'UN MAT PIETON STADE GARCHERY	512	61558	CEGIEC PARIS	2 026.27	CINFR	INFR
SI24017201R	REPARATION DE MACHINE	511	61558	MATAGRIFF	1 114.65	GREVE	INFR
SU24003001R	VERIFICATION EXTINGUEURS BATIMENTS COMMUNAUX	020	6156	CLIMEX	4 582.68	GSUPE	SUPE
SU24003881R	P2 - DU 01/07/2024 AU 31/12/2024 HDV	020	6156	ENGINE SOLUTIONS	3 524.36	GSUPE	SUPE HDV
SU24003883R	P2 - DU 01/07/2024 AU 31/12/2024 ANNEXES	020	6156	ENGINE SOLUTIONS	3 946.22	GSUPE	SUPE
SU24003884R	P2 - DU 01/07/2024 AU 31/12/2024 EM. POLANGIS	211	6156	ENGINE SOLUTIONS	1 813.00	GSUPE	ENSE POLANGIS M
SU24003885R	P2 - DU 01/07/2024 AU 31/12/2024 EM. FONTAINE	211	6156	ENGINE SOLUTIONS	1 186.72	GSUPE	ENSE FONTAINE
SU24003886R	P2 - DU 01/07/2024 AU 31/12/2024 EE. JIGRESSIER	212	6156	ENGINE SOLUTIONS	961.10	GSUPE	ENSE GRESSIER
SU24003887R	P2 - DU 01/07/2024 AU 31/12/2024 EE. POLANGIS	212	6156	ENGINE SOLUTIONS	1 565.41	GSUPE	ENSE POLANGIS E
SU24003888R	P2 - DU 01/07/2024 AU 31/12/2024 EE. PARANGON	212	6156	ENGINE SOLUTIONS	1 832.46	GSUPE	ENSE PARANGON
SU24003889R	P2 - DU 01/07/2024 AU 31/12/2024 EE. VOISIN	212	6156	ENGINE SOLUTIONS	1 366.40	GSUPE	ENSE VOISIN
SU24003900R	P2 - DU 01/07/2024 AU 31/12/2024 SIMONE VEIL	213	6156	ENGINE SOLUTIONS	1 761.28	GSUPE	ENSE VEIL
SU24003991R	P2 - DU 01/07/2024 AU 31/12/2024 E. MUSIQUE	311	6156	ENGINE SOLUTIONS	2 550.70	GSUPE	EMAD
SU24003992R	P2 - DU 01/07/2024 AU 31/12/2024 GYMNASIUMS	321	6156	ENGINE SOLUTIONS	3 249.32	GSUPE	SPOR
SU24003993R	P2 - DU 01/07/2024 AU 31/12/2024 STADE	322	6156	ENGINE SOLUTIONS	1 768.96	GSUPE	SPOR
IN24013601R	ETUDE QUALITE DE L'AIR - STADE GARCHERY	511	617	ARBORESCENCE	1 603.00	GREVE	INFR
IN24014501R	2025 SURVEILLANCE QUALITE DE L'AIR SOUS L'AUTOROUTE A4	511	617	C2S	11 848.80	CINFR	SPOR
AC24001601R	REARONNEMENT D'ALLOU	020	6182	FCOMESURF	2 028.00	CINFR	INFR
FO24000601R	2024 BRJEPES ANIMATEUR ANNEE 2024 PERI - I IMANOWARALY	338	6184	EDITIONS LEGISLATIVES	2 056.80	GACIA	SAJA
FO24004801R	2024 BRJEPES ANNEE 2024/2025 PERI - OUEJENTIN ET SYLLIA ANNEE 2024	338	6184	ALIEF	4 000.00	GFORM	PERI
FO24005401R	FORMATION ENTRAINEMENT A L'IR ANNEE 2024 POMU - TOUS LES AGENTS DE LA PM	11	6184	ALIEF	4 000.00	GFORM	PERI
FO24005501R	2024 FCO ANNEE 2024 COMPLEMENT FCO POUR LA PM POMU - FCO AGENTS PMI	11	6184	CNFFT	1 890.00	GFORM	POMU
PR24001701R	accréditation personnelisé A3	020	6184	COMUNDI	900.00	GFORM	POMU
RI24000701R	BILAN DIAGNOSTIC MEDICO-PSYCHO-PROFESSIONNEL	020	6183	ARRHM	5 523.00	GGAPE	GAPE
SG240000063R	FRA S GESTION TRAITEMENT AUTOMATISE INFRACTIONS 2024	020	6183	ARRHM	1 290.00	GGAPE	GAPE
IN240005001R	CONTRAT ANNUEL DE LUTTE CONTRE LES NUISIBLES (DERATISATION) ZAC DES CANADIENS SELON CONTRAT DU 845	020	6183	ANTIA	993.40	GSSEN	SGEN
RH24001401R	RETRANSSCRIPTION SEANCES CSTF35CT 11/23 et 03/24	020	6189	MEMO AND CO	1 163.72	GGAPE	GAPE
SA24000039R	TRANSCRIPTION CM 18/03/2024 - 16/10/2024 - 11/12/2024	020	6189	MEMO AND CO	931.08	SSAJA	SAJA
CU24001301R	BON DE REGUL - REPAS DELGATION JUMELAGE BATHALIA 28/04/2024 AU 09/05/2024	311	6189	VIVO JOYVILLE	1 440.00	GCULT	CULT
JA240010901R	DOSSIER : COMMUNE DE JOINVILLE-LE-PONT/DP3 OCT DEC 2024	020	62398	LE XING BENSOUSSAN SELAS ALAIN	3 000.00	SSAJA	SAJA
CO24010901R	MAQUETTE MAG JANVIER 2025	022	6239	BRIETZKE ANNABELLE	4 197.60	GCOMU	COMU JOURNAL
CO24011301R	VOEUX 2025 - IMPRESSION 1	022	6239	SKALI	5 359.32	GCOMU	COMU
CO24011401R	VOEUX 2025 - IMPRESSION 2	022	6239	SKALI	5 844.48	GCOMU	COMU
LU24004201R	Selon devis joint N° DE 0674/2 du 07/11/2024	313	6239	SKALI	852.00	GLUDO	LUDO
RI24047001R	CAR SIMONE VEIL + FONTAINE GRAND REX 04/12/24	338	6245	CARS NEDROMA	1 079.00	GPERI	PERI
RI2404701R	CAR OUDJINET GRAND REX 04/12/24	338	6245	CARS NEDROMA	1 519.00	GPERI	PERI
GU24000001R	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT DU 12/2023 AU 11/2024	020	6261	LA POSTE	6 715.27	GLUNIQ	UNIQ COURRIER
TU24001401R	BEC - ABRONNEMENT 2 PORTABLES PM ANNEE 2024	11	6282	BILURITEK	1 040.00	GTCM	POMU
GP24000301R	2024 FRAIS PEDAGOGIQUES BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS - APPRENTISSAGE RAYAN SA	020	6333	A F I A	2 833.33	GGAPE	GAPE
GP24000901R	2024 FRAIS PEDAGOGIQUES APPRENTISSAGE 2024 MARWAN ABDESSLAM	020	6333	BTP CFA ILE DE FRANCE	4 380.00	GGAPE	GAPE
GP24000701R	2024 FRAIS PEDAGOGIQUES FORMATION AUX DE PLUIERICULTURE APPRENTISSAGE SALIMATOU DIALLO	020	6333	C ROIX ROUGE FRANCAISE	2 100.00	GGAPE	GAPE
GP24001301R	2024 FRAIS PEDAGOGIQUES MASTER - PRORATA 2024 OCT DEC APPRENTISSAGE TIFFANY SYLLA	020	6333	OPENCLASSROOMS	1 600.00	GGAPE	GAPE
SG24000003R	PARTICIPATION FRAIS ENTREE PISCINE NOGENT 01/07 AU 31/12/23	323	6588	NOGENT NAUTIQUE	11 488.50	GSGEN	SGEN
JF240004401R	PRESTATION DE SERVICE NOVEMBRE 2024	338	65888	SYNERGIE FAMILY	8 478.25	GJFJUN	JFJUN
JF240004501R	PRESTATION DE SERVICE DECEMBRE 2024	338	65888	SYNERGIE FAMILY	8 478.25	GJFJUN	JFJUN
TOTAL					348 725,08		

A Joinville-le-Pont, le 15 janvier 2025

Le Maire  
Olivier DOSNE



## 5 . Budget principal 2025 - Affectation du résultat de l'exercice 2024

Dans la précédente délibération, vous avez approuvé la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024. Il convient à présent de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement qui s'élève à 5 100 316,78 €.

Pour rappel, l'affectation du résultat de fonctionnement doit à minima couvrir le déficit constaté de la section d'investissement.

En 2024, la section d'investissement présente un excédent de clôture de 674 240,53 €, mais le solde des restes à réaliser (dépenses – recettes) représente -1 925 041,46 €.

La section d'investissement est donc au final déficitaire à hauteur de -1 250 800,93 €.

Par conséquent, je vous propose d'affecter le résultat de fonctionnement 2024 comme suit :

- 1 250 800,93 € pour couvrir le déficit d'investissement constaté (chapitre 1068)
- 3 849 515,85 € affecté au financement de la section de fonctionnement (chapitre 002)

Le budget 2025 a été élaboré sur cette hypothèse.

Principaux textes réglementaires	- nomenclature M57 - articles L.2311-5 et R.2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales
----------------------------------	--

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliâne REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Julien KARAM donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Luisa DOLOGUELE, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Rémi-François PAOLINI

Francis SELLAM : Maintenant que nous avons constaté le résultat, nous allons l'affecter pour le budget 2025. Nous avons 5,1 M€ de résultat net positif en fonctionnement, mais nous avons des besoins financiers sur l'investissement. Quand j'additionne 674 000 euros + 1 392 000 euros - 3 317 000 euros, il me faut transférer 1 250 000 euros sur l'investissement pour rester à l'équilibre. Le reste, soit 3 850 000 euros, bascule en recettes de fonctionnement.

Avez-vous des questions sur cette délibération ? Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci beaucoup.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

**Article 1<sup>er</sup>** : Décide, d'affecter le résultat anticipé constaté de la section de fonctionnement du budget principal de la commune pour l'exercice 2024, d'un montant de 5 100 316,78 €, sur le budget principal de la commune pour l'exercice 2025 comme suit :

- En recettes d'investissement (compte 1068) : 1 250 800,93 €

- En recettes de fonctionnement (compte 002) : 3 849 515,85 €

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Pour : (24)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (Liste "Joinville avec vous"), Madame Anne MAROLLEAU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Olivier LAVIGNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETTELLE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (Liste "Joinville avec vous")

Contre : (4)

Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Madame Carmen PEREZ (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Tony RENUCCI (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

Abstention : (2)

Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (), Monsieur Philippe PLATON ()

## **6 . Budget Principal - Exercice 2025 - Vote du Budget Primitif**

En préambule il convient de préciser qu'entre le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2025 qui vous a été présenté le 12 mars dernier, et le budget primitif qu'il vous est proposé d'adopter, des ajustements de crédits ont été apportés pour + 155 061,00 euros en dépenses réelles de fonctionnement qui se répartissent de la manière suivante :

- + 19 094,00 euros sur le chapitre 011 pour des travaux d'entretien,
- + 35 000,00 euros sur le chapitre 014 qui tiennent compte de la contribution de la commune au redressement des comptes publics (le montant estimé est de 49 000,00 euros) et de l'exonération de paiement de l'amende pour insuffisance de logements sociaux (-14 000,00 euros),
- + 100 967,00 euros sur le chapitre 65 pour un ajustement de la participation aux frais de fonctionnement de la crèche parentale « Petits Pinsons » (40 000,00 euros), des crédits dans le secteur informatique (licences, plateformes métiers pour un montant de 60 967,00 euros) et la participation aux frais d'accès à la piscine de Nogent-sur-Marne.

Il s'agit donc d'évolutions marginales sur un budget de fonctionnement total de 43 531 517,85 euros.

Pour rappel le budget 2025 de la commune a été construit sur les bases suivantes :

- Le maintien des taux de fiscalité pour la onzième année consécutive,
- Un pilotage budgétaire permettant de préserver la santé financière de la commune,
- Une prudence dans les inscriptions de recettes compte tenu des incertitudes,
- Une offre de service public préservée et enrichie malgré un contexte très contraint,
- Une politique RH ambitieuse pour fidéliser et attirer de nouveaux agents,
- Un soutien financier et logistique constant au tissu associatif,
- Un soutien réaffirmé à l'action du Centre communal d'action sociale (CCAS),
- La poursuite d'un programme d'investissement ambitieux.

Le budget principal de la commune pour l'exercice 2025 est équilibré en dépenses et en recettes pour un montant de 63 489 905,64 €. Les prévisions du budget primitif intègrent les résultats de l'exercice 2024 que nous venons de reprendre par anticipation.

*Compte tenu de la complexité des règles budgétaires et comptables, le choix est fait de reconduire une présentation similaire à celle des années précédentes afin de faciliter la lecture et les comparaisons.*

Ce budget 2025 se décompose ainsi :

## Conseil Municipal – séance du 8 avril 2025

COMMUNE DE JOINVILLE LE PONT - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			A	
		DEPENSES	RECETTES	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	16 640 915,02	17 891 715,95	
+		+	+	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	3 317 472,77	1 392 431,31	
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 674 240,53	
=		=	=	
	Total de la section d'investissement (2)	19 958 387,79	19 958 387,79	
		DEPENSES	RECETTES	
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	43 531 517,85	39 682 002,00	
+		+	+	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00	
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 3 849 515,85	
-		-	-	
	Total de la section de fonctionnement (3)	43 531 517,85	43 531 517,85	
TOTAL DU BUDGET (4)		63 489 905,64	63 489 905,64	

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

*(Équilibré en dépenses et en recettes à 43 531 517,85 €)*

#### LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont constituées ainsi :

Chapitre	BUDGET TOTAL 2023 BP + DM	BP 2024	Budget total 2024 BP+DM	Budget 2025 PROPOSITIONS	VARIATIONS BP 2025/BP 2024	
					En valeurs	En %
011 CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	9 817 163,00	10 403 087,12	10 698 645,51	11 303 797,54	900 710,42	8,66%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉES	19 126 379,61	20 088 052,00	20 088 052,00	20 297 092,79	209 040,79	1,04%
014 ATTÉNUATION DE PRODUITS	1 963 394,00	1 963 394,00	1 963 394,00	2 026 794,00	63 400,00	3,23%
65 AUTRES CHARGES D GESTION COURANTE	3 956 854,44	4 106 152,40	4 237 427,79	4 117 501,60	11 349,20	0,28%
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>34 863 791,05</b>	<b>36 560 685,52</b>	<b>36 987 519,30</b>	<b>37 745 185,93</b>	<b>1 184 500,41</b>	<b>3,24%</b>
66 CHARGES FINANCIÈRES	267 975,42	266 570,00	266 570,00	260 570,00	6 000,00	-2,25%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00	10 000,00	78 625,00	112 000,00	102 000,00	1020,00%
68 DOTATIONS ET PROVISIONS	28 004,18	50 000,00	50 000,00	35 000,00	15 000,00	-30,00%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>35 169 770,65</b>	<b>36 887 255,52</b>	<b>37 382 714,30</b>	<b>38 152 755,93</b>	<b>1 265 500,41</b>	<b>3,43%</b>
023 VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 764 899,17	4 312 249,43	4 312 249,43	1 152 757,92	3 159 491,51	-73,27%
042 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 233 260,94	3 207 000,00	3 327 000,00	4 226 004,00	1 019 004,00	31,77%
<b>Total des opérations d'ordre de fonctionnement</b>	<b>5 998 160,11</b>	<b>7 519 249,43</b>	<b>7 639 249,43</b>	<b>5 378 761,92</b>	<b>2 140 487,51</b>	<b>-28,47%</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>41 167 930,76</b>	<b>44 406 504,95</b>	<b>45 021 963,73</b>	<b>43 531 517,85</b>	<b>874 987,10</b>	<b>-1,97%</b>

#### Les charges à caractère général (chapitre 011)

**11 303 797,54 €**

Deuxième poste budgétaire des dépenses de fonctionnement, ce chapitre comprend les dépenses courantes de la commune : les principaux contrats de prestation (chauffage, restauration scolaire, nettoyage...), les dépenses de fluides et d'énergie, de télécommunications ou d'assurances.

Par comparaison au budget primitif de 2024, ce chapitre augmente de 8,66 % (+ 900 710,42 €), passant de 10 403 087,12 € à 11 303 797,54 €.

Cette augmentation résulte principalement :

- De la hausse du contrat de restauration scolaire qui représente + 162 000,00 € pour une prévision totale de 1 470 000,00 euros. Outre la hausse de la fréquentation, le poids des produits durables et bio y contribue fortement. Pour rappel le taux d'alimentation durable exigé

par la commune est de 68 % dont 55% de produits AB (la loi Egalim impose 50 % de produits durable dont 20 % de produits bios) .

- De la revalorisation des contrats d'assurances qui s'élève à + 62 000,00 €.
- De la dissolution de la société du Garage Nautique de l'Horloge et un coût de + 550 000,00 € au titre du paiement de l'impôt sur les sociétés.
- De la hausse des dépenses d'entretiens des bâtiments, voiries et réseaux pour + 180 000,00 €.
- De la hausse des frais de maintenance (appareils et logiciels métiers) pour + 120 000,00 €.
- De la hausse des frais de nettoyage des locaux pour + 60 000,00 €.
- De la revalorisation de l'enveloppe consacrée aux actions de prévention à destination des agents pour + 40 000,00 €. Le budget total consacré à des actions d'amélioration des conditions de travail et à la santé des agents s'élèvera à 66 000,00 € en 2025. Les fruits de cette politique menée avec ambition par la municipalité se traduit par une baisse significative du taux d'absentéisme pour raison de santé entre 2022 et 2024 (- 23 % entre 2022 et 2023 et - 25 % entre 2023 et 2024). C'est un indicateur positif en matière d'analyse des conditions de travail et des risques psycho sociaux.

En revanche des dépenses qui pesaient sur le budget 2024 n'existent plus en 2025 :

- Indemnités d'imprévisions sur le contrat de restauration scolaire (-132 000,00 €),
- Contrat marchés forains (-178 000,00 €). Pour rappel, cette compétence a été transférée à l'Établissement Public Territorial (EPT) Paris Est Marne et Bois.

Enfin le budget formation sera reconduit pour un montant de 126 200,00 € afin d'accompagner la montée en compétence des agents. Dans cette enveloppe, 20 000,00 € sont consacrés au Compte Personnel de Formation pour aider les agents dans leurs projets professionnels.

Ces crédits permettent de compléter l'offre de formation proposée par la Centre National de la Fonction Publique Territoriale pour laquelle la commune s'acquittera du paiement d'une cotisation d'un montant de 171 139,00 € (inscrite sur le chapitre 012).

### **Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)**

**20 297 092,79 €**

Premier poste budgétaire des dépenses de fonctionnement, les charges de personnel augmentent de 209 040,79 € (+ 1,04 %) par rapport au budget primitif 2024.

Comme il l'avait été rappelé lors de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), cette hausse est liée à l'augmentation de 3 points du taux de cotisation auprès de la CNRACL.

Il faut toutefois noter que la commune a également décidé de mesures fortes :

- une enveloppe de 162 714,00 € consacrée à la campagne d'avancement de grade 2024,
- 6 postes sont créés pour renforcer les services communaux et réintégrer un agent en fin de disponibilité pour convenances personnelles pour un coût total de 189 030,00 €,
- Remplacement systématique des départs (y compris à la retraite) : la qualité du service public et le bon fonctionnement des services est une priorité. A ce jour, le montant des remplacements à venir des postes vacants en 2024 et des futurs postes vacants en 2025 suite aux départs prévisionnels s'élève à 646 406 €.
- 41 519 € sont consacrés à une seconde phase de revalorisations salariales à l'initiative de la collectivité sur la partie de la rémunération concernant le régime indemnitaire (IFSE). A titre d'exemple, les directeurs et directeurs adjoints des accueils de loisirs bénéficieront d'une revalorisation collective sectorielle dans une logique de reconnaissance et d'attractivité.

Ces mesures traduisent l'ambition affichée par la municipalité depuis plusieurs années de mettre en place une politique de Ressources Humaines centrée sur l'accompagnement des agents tout au long leur vie professionnelle aussi bien individuelle que collective, avec pour enjeu principal, l'attractivité de la commune en tant que recruteur et employeur.

C'est aussi à ce titre que le budget 2025 acte la poursuite des actions sociales en faveur des agents avec les mesures suivantes :

- Renouvellement de l'adhésion au CNAS pour 90 000,00 €,
- Maintien des chèques cadeaux de Noël aux enfants des agents jusqu'à 18 ans pour 10 000,00 €,
- Maintien des bons vêtements pour 65 000,00 €,
- Maintien du versement du Forfait Mobilité Durable selon les dispositions actualisées en 2024 : 6 200 € versés en 2023 et 21 600 € en 2024
- Participation à la protection sociale et complémentaire pour 22 000,00 €.

Au BP 2025, les charges de personnel représentent 54 % des dépenses réelles de fonctionnement. La moyenne de la strate des communes de 10 000 à 20 000 habitants est à 58,80 % % (données 2023 issues des comptes individuels des communes).

**Atténuations de produits (chapitre 014)**

**2 026 794,00 €**

Ce chapitre regroupe les prélèvements que la commune subit sur ses recettes notamment au titre de la solidarité intercommunale :

- Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) pour un montant constant depuis 2014 de 1 436 394 €,
- Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales pour 491 000,00 €, versé au territoire Paris Est Marne et Bois.

Dans le cadre de l'effort de redressement des comptes publics demandé à près de 1 900 communes dont Joinville-le-Pont, est inscrite la somme de 49 000,00 € au titre du Dispositif de Lissage Conjoncturel des Recettes Fiscales (DILICO).

Par prudence est maintenue l'enveloppe correspondant au prélèvement sur le produit des amendes de police pour 50 000,00 €.

Il faut enfin souligner que la commune ne sera plus redevable en 2025 du paiement de l'amende pour insuffisance de logement sociaux qui représentait 14 000,00 € en 2024.

**Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)**

**4 117 501,60 €**

Ce chapitre est reconduit de manière quasi identique par rapport à 2024 :

**Des moyens sanctuarisés pour le fonctionnement du CCAS :**

**1 094 954,00 €**

En matière de solidarités, la commune continuera d'affirmer en 2025 son soutien aux Joinvillais les plus fragiles par le versement au CCAS, l'instrument de sa politique sociale, d'une subvention d'équilibre légèrement supérieure (+ 3 000 €) à celle de 2024. Cette subvention permettra au CCAS de disposer de la marge de manœuvre financière adéquate pour mener des actions ciblées et bien adaptées aux besoins conjoncturels des usagers.

**Le soutien aux associations locales :**

**969 749,00 €**

- 321 500,00 € pour les associations sportives,
- 111 370,00 € pour les associations à caractère social,
- 52 060,00 € pour les associations culturelles,
- 6 120,00 € pour les associations du devoir de mémoire,
- 6 000,00 € pour les associations de défense de l'environnement
- 72 699,00 € pour les autres associations
- 400 000 € pour les associations œuvrant dans la petite enfance ( Maison Kangourou et Les Petits Pinsons)

**Exploitation de la crèche Les Petits Chéris : 65 250,00 €**

Pour la Maison Bleue : 65 250,00 € au titre de la compensation financière pour contrainte de service public prévue dans le contrat de délégation de service public pour l'exploitation de la crèche Les Petits Chéris.

**La participation au financement du Service d'Incendie : 438 000,00 €**

**Le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) : 770 000,00 €**

**La subvention versée au budget annexe du cinéma : 114 620,00 €**

Dans ce chapitre sont également inscrits :

- Les indemnités, cotisations et frais des élus : 213 250,00 € soit une baisse de 71 050,00 € par rapport au BP 2024.
- Les redevances informatiques et renouvellements de logiciels : 127 839,00 €.
- La contribution Vélib / Autolib : 58 000,00 €. Le syndicat mixte Autolib a été condamnée par la Cour Administrative d'Appel de Paris à verser 66 M € au groupe Bolloré dans le cadre du contentieux indemnitaire les opposant. Pour rappel le groupe Bolloré réclamait 235 M€. Le syndicat avait constitué une provision de 32,5 M€. Toutes les communes membres devront contribuer exceptionnellement. Un étalement de charge a été demandé par le syndicat. Joinville-le-Pont ayant 3 stations, en cas d'étalement la commune contribuerait à hauteur de 25 307,94 € par an pendant 5 ans.
- Les créances admises en non valeur et créances éteintes : 35 000,00 €. Pour rappel, ces écritures contribuent à l'amélioration de la qualité comptable de la commune.
- Les frais de scolarité des enfants joinvillais scolarisés hors commune : 13 450,00 €.
- La participation aux tarifs payés par les joinvillais à la piscine de Nogent : 12 500,00 € (mesure qui permet aux Joinvillais de bénéficier du tarif habitant).

**Les charges financières (chapitre 66) 260 570,00 €**

Ce chapitre est en léger recul par rapport au BP 2024 bien que soit anticipé l'impact de la souscription d'un emprunt au cours du second semestre 2025 et représente 0,68% des dépenses réelles de fonctionnement.

**Les charges exceptionnelles (chapitre 67) 112 000,00 €**

Ce chapitre correspond exclusivement à l'inscription de crédits nécessaires dans le cadre de l'annulation de titres de recettes émis sur des années antérieures.

**Les dotations aux provisions (chapitre 68) 35 000,00 €**

Conformément aux instructions de la norme comptable M57 la commune a l'obligation de constituer une provision dans le cadre de créances «douteuses» sur lesquelles existe un risque de non recouvrement. Ces écritures participent des bonnes pratiques comptables et contribuent à l'amélioration de l'indice de qualité comptable de la commune.

**Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) 4 226 004,00 €**

Il s'agit des dotations aux amortissements ( 3 348 900,00 €) dont le montant sera réévalué en cours d'année dans le cadre d'une décision modificative du fait de l'application de l'amortissement au prorata temporis pour les biens acquis à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ainsi que de la régularisation d'écritures ( 877 104,00 €).

**Le virement à la section d'investissement (chapitre 023) 1 152 757,92 €**

## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de cette section sont constituées par :

Chapitre	BUDGET TOTAL 2023 BP + DM	BP 2024	Budget total 2024 BP+DM	Budget 2025 PROPOSITIONS	VARIATIONS BP 2025/BP 2024	
					En valeurs	En %
013 ATTÉNUATION DE CHARGES	120 000,00	100 000,00	100 000,00	40 000,00	- 60 000,00	-60,00%
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET DES VENTES	4 490 260,90	4 470 650,00	4 690 261,00	4 569 175,00	98 525,00	2,20%
73 IMPÔTS ET TAXES	28 777 670,89	29 626 029,00	29 651 248,00	29 893 266,00	267 237,00	0,90%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 675 506,73	4 729 016,00	4 889 686,00	4 714 348,00	- 14 668,00	-0,31%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	307 798,00	311 787,00	374 287,39	227 255,00	- 84 532,00	-27,11%
76 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	-	-	111 900,00	100 000,00	100 000,00	
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>38 371 236,52</b>	<b>39 237 482,00</b>	<b>39 817 382,39</b>	<b>39 544 044,00</b>	<b>306 562,00</b>	<b>0,78%</b>
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-	-	-	-	
78 REPRISES SUR PROVISIONS	7 817,00	-	27 783,00	50 000,00	50 000,00	
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>38 379 053,52</b>	<b>39 237 482,00</b>	<b>39 845 165,39</b>	<b>39 594 044,00</b>	<b>356 562,00</b>	<b>0,91%</b>
042 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	972 186,00	957 000,00	957 000,00	87 958,00	- 869 042,00	-90,81%
<b>Total des opérations d'ordre de fonctionnement</b>	<b>972 186,00</b>	<b>957 000,00</b>	<b>957 000,00</b>	<b>87 958,00</b>	<b>- 869 042,00</b>	<b>-90,81%</b>
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	1 816 691,44	4 212 022,95	4 219 798,34	3 849 515,85		
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>41 167 930,96</b>	<b>44 406 504,95</b>	<b>45 021 963,73</b>	<b>43 531 517,85</b>	<b>- 874 987,10</b>	<b>-1,97%</b>

**Le produit des services (chapitre 70) 4 569 175,00 €**

Les recettes réelles sont en hausse de 98 525,00 € par rapport au BP 2024.

Cette hausse finalement assez faible s'explique par une dynamique observée sur le produit des redevances d'occupation du domaine public, de stationnement, des activités scolaires et périscolaires, mais qui est atténuée par le transfert de la gestion des marchés forains au territoire Paris Est Marne et Bois qui générerait annuellement une recette de 250 000,00 €.

Nous retrouvons parmi les principaux postes de ce chapitre :

- Le produit des activités du secteur scolaire et périscolaire (cantine, soir, études) : 1 362 000,00 €
- Le produit des activités des accueils de loisirs (mercredis et vacances) : 620 000,00 €
- Le produit issu de l'activité des structures petite enfance : 299 400,00 €
- Le produit des activités de l'école municipal des arts : 242 486,00 €
- Le produit des droits de stationnement : 480 000,00 €
- Le produit des droits de voirie : 470 000,00 €

Sont également comptabilisés sur ce chapitre le remboursement des frais de personnel par le budget

annexe du cinéma pour 86 000,00 € et par le CCAS pour 700 000,00 €.

**Les recettes fiscales (chapitre 73) 29 893 266,00 €**

Ce chapitre progresse de 267 237,00 € uniquement sous l'effet de la revalorisation des valeurs locatives de taxe foncière (+ 1.7%), puisque l'absence de reprise significative sur le marché de l'immobilier prive la commune de la seule autre recette dynamique avec des droits de mutations inscrits en baisse de -100 000,00 € par rapport au BP 2024.

- **Les impôts dits « ménages » :** **24 602 000,00 €**

Ce montant est issu de la notification des bases prévisionnelles 2025 par l'administration fiscales

Les bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires projetées au moment du ROB à 1 900 000 millions ont été notifiées pour 1 570 000 millions. Outre l'évolution normale du parc immobilier assujéti au gré des mutations (déménagement, ventes,...), la réforme de la taxe d'habitation ainsi que les nouvelles modalités de déclaration des biens immobiliers auprès de services fiscaux ont conduit à des réévaluations à la baisse des bases fiscales en raison de nombreuses erreurs. La commune attend des précisions à ce sujet de la part de l'administration fiscale.

- **L'Attribution de Compensation versée par la Métropole du Grand Paris** **3 891 266,00 €**

Le montant de cette attribution instaurée avec la création de la Métropole du Grand Paris est figé depuis 2019 et sera reconduit en 2025 pour un montant de 3 891 266,00 €.

- **Les droits de mutation sur les transactions immobilières** **1 100 000,00 €**

Compte tenu du contexte économique la commune mise sur une stabilité et reconduit la recette perçue en 2024.

- **La taxe sur l'électricité** **300 000,00 €**

En 2024 le produit de la taxe sur l'électricité s'est élevé à 366 000,00 € mais par prudence, compte tenu des variations possibles d'une année sur l'autre, il est proposé de n'inscrire que 300 000,00 €.

**Les dotations, subventions et participations (chapitre 74) 4 714 348,00 €**

Ce chapitre affiche une baisse de – 14 668,00 € et se compose notamment des recettes suivantes :

- La Dotation Globale de Fonctionnement : 2 675 948,00 € contre 2 723 948,00 € en 2024 toujours selon le principe de prudence et en anticipant un écrêtement qui viendra contrebalancer la hausse de la population (20 784 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2025 contre 20 575 au 1<sup>er</sup> janvier 2024).
- La Dotation Nationale de Péréquation : 144 333,00 € montant réinscrit à l'identique de celui de 2024
- Les participations versées par la Caisse d'Allocations Familiales : 1 780 885,00 €

**Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) 227 255,00 €**

Elles correspondent notamment :

- Aux revenus des immeubles municipaux : loyers versés par la Résidence Jaurès pour un montant de 154 000,00 €, par les occupants des places du parking des Canadiens pour la somme de 18 000,00 € et par les artisans qui occupent la boutique éphémère pour un montant de 16 000,00 €
- Aux locations des salles municipales : pour un montant de 15 000,00 €

**Opérations d'ordre de transfert entre les sections (chapitre 042) 87 958,00 €**

Ce chapitre comprend la reprise des subventions d'équipement perçues. Le même montant est inscrit en dépenses d'investissement (chapitre 040).

**Excédent de fonctionnement reporté (compte 002)**

**3 849 515,85 €**

Conformément à la délibération présentée à ce même conseil, la commune a repris par anticipation les résultats de l'exercice 2024 et affecté la somme de 3 849 515,85 € sur la section de fonctionnement et 1 250 800,93 € en investissement pour couvrir le déficit constaté sur cette section.

*En conclusion, la section de fonctionnement dégage en 2024 une capacité d'autofinancement prévisionnelle (=solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042) de 5 290 803,92 € au profit de la section d'investissement.*

**SECTION D' INVESTISSEMENT**

*(équilibrée en dépenses et en recettes à 19 958 387,79€)*

**LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Elles représentent un volume de dépense d'un montant total de 19 958 387,79 € répartis entre des crédits nouveaux pour une somme de 14 985 949,01 € et des restes à réaliser de l'exercice 2024 pour un montant de 3 317 472,77 €.

En 2025, la commune consacrera près de 3 900 000 euros de crédits nouveaux pour la transition écologique et le développement durable.

La répartition de ces dépenses par chapitre est présentée dans le tableau ci-après.

Chapitre	TOTAL BUDGET 2023	BP 2024	Budget total 2024 BP+DM	Budget 2025 PROPOSITIONS	REPORTS	BP 2025	VARIATIONS BP 2025/BP 2024		
							En valeurs	En %	
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 783 685,04	1 801 929,72	1 801 929,72	933 207,92	416 006,72	1 349 214,64	-	452 715,08	-48,21 %
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES	2 511 374,53	2 397 913,50	3 511 997,50	268 410,00	1 000 000,00	1 268 410,00	-	1 129 503,50	-88,81 %
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 755 415,62	13 294 464,19	13 214 081,19	11 816 006,94	1 450 417,68	13 266 424,62	-	28 039,57	-11,12 %
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 881 199,59	811 708,95	844 708,95	218 985,81	451 048,37	670 034,18	-	141 674,77	-73,02 %
OPÉRATION GUICHET UNIQUE	-	-	-	-	-	-	-	-	-
OPÉRATION TRAVAUX AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE	515 287,54	200 028,53	200 028,53	195 507,86	-	195 507,86	-	4 520,67	-2,26 %
OPÉRATION EXTENSION DU RÉSEAU DE VIDÉOPROTECTION	1 047 132,84	491 370,87	491 370,87	285 648,75	-	285 648,75	-	205 722,12	-41,87 %
OPÉRATION DE CONSTRUCTION DU NOUVEAU GYMNASE	-	737 500,00	737 500,00	1 140 239,28	-	1 140 239,28	-	402 739,28	54,61 %
OPÉRATION DE CONSTRUCTION DU CTM	-	333 500,00	333 500,00	200 000,00	-	200 000,00	-	133 500,00	-40,03 %
OPÉRATION EXTENSION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DU PARANGON	-	2 166 500,00	983 089,00	29 077,98	-	29 077,98	-	2 137 422,02	-98,66 %
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>16 494 095,16</b>	<b>22 234 915,76</b>	<b>22 118 205,76</b>	<b>13 432 118,53</b>	<b>3 317 472,77</b>	<b>18 404 557,31</b>	-	<b>3 830 358,45</b>	<b>-39,59 %</b>
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RÉSERVES	-	-	60 846,51	-	-	-	-	-	-
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-	-	13 462 287,40	-	-	-	-	-	-
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	4 057 127,46	1 400 500,00	1 400 500,00	1 437 000,00	-	1 437 000,00	-	36 500,00	2,61 %
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	10 278,35	10 512,48	10 512,48	512,48	-	512,48	-	10 000,00	-95,13 %
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>4 067 405,81</b>	<b>1 411 012,48</b>	<b>14 934 146,39</b>	<b>1 437 512,48</b>	-	<b>1 437 512,48</b>	-	<b>26 500,00</b>	<b>1,88 %</b>
45411 TRAVAUX EXÉCUTÉS D'OFFICE POUR UN TIERS	10 000,00	10 000,00	28 360,00	28 360,00	-	28 360,00	-	18 360,00	183,60 %
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>20 571 500,97</b>	<b>23 655 928,24</b>	<b>37 080 712,15</b>	<b>14 897 991,01</b>	-	<b>19 870 429,79</b>	-	<b>3 785 498,45</b>	<b>-37,02 %</b>
040 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	972 186,00	957 000,00	957 000,00	87 958,00	-	87 958,00	-	-	-
041 OPÉRATIONS PATRIMONIALES	617 744,02	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>1 589 930,02</b>	<b>957 000,00</b>	<b>957 000,00</b>	<b>87 958,00</b>	-	<b>87 958,00</b>	-	-	-
001 RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	4 819 741,15	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>26 981 172,14</b>	<b>24 612 928,24</b>	<b>38 037 712,15</b>	<b>14 985 949,01</b>	<b>3 317 472,77</b>	<b>19 958 387,79</b>	-	<b>4 654 540,45</b>	<b>-39,11 %</b>

Les dépenses de cette section sont constituées par :

**Les immobilisations incorporelles (chapitre 20) – hors opérations**

**1 349 204,64 €**

Ce chapitre est constitué de 933 207,92 € de dépenses nouvelles et de 416 006,72 € de restes à réaliser de l'année 2024.

Parmi les crédits nouveaux :

739 000,00 € pour des frais d'études, de missions techniques ou d'assistance dans le cadre de la réalisation de travaux d'aménagement d'équipements existants ou nécessaires à la réalisation de futurs structures dont :

- Aménagement place Mozart : 98 000,00 €

- Réhabilitation de l'Église Saint-Charles : 40 000,00 €
- Contrôle de la qualité de l'air sur le site du «Spot» et aménagement : 70 000,00 €
- Installation d'une structure légère à l'école Jean-Jacques Gressier : 43 400,00 €
- Diagnostic sur la présence d'amiante sur voiries : 20 000,00 €
- Aménagement des locaux de l'École Municipale des Arts : 25 000,00 €
- Équipements dans le cadre du plan vélo : 32 850,00 €
- Étude géotechnique au stade Garchery : 76 000,00 €
- Étude pour réalisation d'une cour oasis à l'école Jean-Jacques Gressier : 50 000,00 €
- Aménagement de la voirie Avenue Wilson : 95 000,00 €

194 000,00 € pour des projets informatiques dont :

- Audit sur la sécurisation des données : 15 000,00 €
- Acquisition de licences et logiciels : 60 000,00 €
- Dématérialisation des actes et marchés (signature et archivage) : 60 000,00 €
- Renouvellement infrastructure serveur

**Les subventions d'équipement versées (chapitre 204)**

**1 268 420,00 €**

Sont recensées au sein de ce chapitre 268 420,00 € de dépenses nouvelles et 1 000 000,00 € de restes à réaliser de l'exercice 2024 (correspondant à la somme du boni de liquidation de l'OPHLM qui sera versée sur demande des bailleurs CDC Habitat et IDF Habitat dans le cadre de l'opération de construction de 24 logements pour 400 000,00 € et de démolition-reconstruction de 100 logements pour 600 000,00 €).

Les crédits nouveaux sont les suivants :

- Subvention à la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris (BSSP) : 75 560,00 €
- Subvention aux particuliers joinvillais pour l'acquisition de vélos à assistance électrique : 30 000,00 €
- Subvention aux particuliers joinvillais pour l'installation de dispositifs d'alarmes : 20 000,00 €
- Subventionnement de lits en EHPAD de la Résidence Abbaye des Bords de Marne : 31 000,00 €
- Subvention à la Fédération Française de Squash : 100 000,00 €
- Subvention au territoire Paris Est Marne et Bois : 11 860,00 €

**Les immobilisations corporelles (chapitre 21) – hors opérations**

**13 266 424,62 €**

Ce chapitre est constitué de 11 816 006,94 € de crédits nouveaux auxquels s'ajoutent 1 450 417,68 € de restes à réaliser de l'exercice 2024.

Les dépenses nouvelles sont constituées de la manière suivante :

*Travaux dans les bâtiments scolaires pour 1 525 000,00 €*

**Conseil Municipal – séance du 8 avril 2025**

<b>Travaux dans les bâtiments scolaires</b>	<b>1 525 000,00</b>
Travaux sur le mur séparatif de la cour de l'école Gressier	200 000,00
Réalisation d'une cour oasis à l'école Gressier	300 000,00
Réalisation d'une structure modulaire à l'école Gressier	625 000,00
Réaménagement du pole adulte de l'école Gressier	180 000,00
Mise en place d'un sol souple sur l'aire de jeux de la maternelle La Fontaine	50 000,00
Travaux de réhabilitation de la buanderie de la maternelle La Fontaine	40 000,00
Remplacement des rideaux coupe feu à l'école du Parangon	40 000,00
Travaux de réfection du mur de la cuisine de l'école du Parangon	25 000,00
Travaux d'isolation thermique et sonore dans 2 classes de l'école du Parangon	20 000,00
Réhabilitation des caniveaux techniques de la petite cour de l'école élémentaire Polangis	25 000,00
Création de cloisonnettes pour urinoirs de l'école élémentaire Polangis	20 000,00

*Travaux de réhabilitation de l'église et dans les bâtiments culturels et sportifs pour 1 250 000,00 €*

<b>Travaux de réhabilitation des intérieurs de l'église Saint-Charles de Boromé</b>	<b>1 015 000,00</b>
<b>Travaux dans les bâtiments culturels et sportifs</b>	<b>235 000,00</b>
Création de gardes corps terrasse - gymnase Lecuirot	50 000,00
Remplacement du bâti et de la porte d'issue de secours - gymnase Lecuirot	10 000,00
Reprise de peinture angle et façade extérieure - gymnase Lecuirot	15 000,00
Rénovation des réseaux multibrûleurs - gymnase Lecuirot	65 000,00
Réfection de l'enrobé du mur de tennis	20 000,00
Bâches de protection pour sautoir d'athlétisme	5 000,00
Remplacement du portail du Tennis	10 000,00
Mise en conformité des bulles de tennis	50 000,00
Création d'un point d'eau à proximité des loges	10 000,00

<b>Travaux dans les autres bâtiments communaux (hôtel de ville, crèches...)</b>	<b>537 200,00</b>
Réfection faux plafonds de la salle des fêtes	200 000,00
Réfection partielle du réseau de climatisation	120 000,00
Remplacement des portes vitrées donnant sur la terrasse	40 000,00
Remplacement réseau de ventilation et faux plafond crèche des canadiens	35 000,00
Remplacement descentes eau vannes sanitaires	30 000,00
Réfection faux plafonds et peinture du service communication	20 000,00
Réfection des fontes eaux usées	20 000,00
Pose de bandes stériles sur les descentes d'eau pluviales	15 000,00
Pose de sous compteurs électriques	11 700,00
Destruction du local extérieur de la crèche Estienne d'Orves	10 000,00
Reprise de sol souple crèche des petits chéris	10 000,00
Création d'un local à vélos	10 000,00
Installation de rideaux occultants	10 000,00
Pose d'un visiophone à l'accueil de l'hôtel de ville	5 500,00

*Travaux dans les autres bâtiments communaux pour 537 200,00 €*

*Travaux d'éclairage public et de voirie pour 3 749 000,00 €*

**Conseil Municipal – séance du 8 avril 2025**

<b>Éclairage public</b>	<b>320 000,00</b>
Rénovation éclairage public avenue Wilson / Plage / Galliéni	150 000,00
Remplacement et armoires électriques	90 000,00
Rénovation de l'éclairage public rue Etienne Moutier	10 000,00
Rénovation de l'éclairage public avenue Palissy	40 000,00
Rénovation éclairage public Avenue d'Alger	30 000,00
<b>Travaux de voirie</b>	<b>3 429 000,00</b>
Forêt urbaine et site du spot (aménagement espaces sportifs)	533 000,00
Requalification de l'avenue Wilson	800 000,00
Reprise des allées ZAC des Studios	500 000,00
Réaménagement aire de jeux place Mozart	500 000,00
Renaturation	300 000,00
Trottoirs avenue Oudinot	160 000,00
Rénovation chaussée avenue Bizet	150 000,00
Travaux sur réseaux de voirie	150 000,00
Enfouissement Ratel / Oudinot	146 000,00
Travaux plan vélo	65 000,00
Marquages au sol	55 000,00
Mises en accessibilité + rampe parking HDV pour vélos	45 000,00
Escalier passage de la Marne	25 000,00

*Autres travaux*

<b>Plantations et renaturation</b>	<b>274 000,00</b>
Avenue Wilson	200 000,00
ZAC des studios	50 000,00
Forêt urbaine	24 000,00
<b>Budget participatif Mon Joinville</b>	<b>100 000,00</b>
<b>Mobilier pour les écoles</b>	<b>48 000,00</b>
<b>Matériel informatique et téléphonie</b>	<b>234 300,00</b>
<b>Véhicules</b>	<b>94 000,00</b>
Véhicule électrique pour pool de prêt	32 000,00
Véhicule utilitaire pour service espace verts	62 000,00
<b>Équipements divers pour services municipaux</b>	<b>301 506,00</b>

**Les immobilisations en cours (chapitre 23) – hors opérations** **670 034,23 €**

Ce chapitre comprend 218 985,86 € de crédits nouveaux dédiés à l'acquisition en VEFA des futurs locaux de l'école municipale des arts et 451 048,37 € de restes à réaliser de l'exercice 2024.

Seuls sont inscrits dans ce chapitre les travaux susceptibles de se prolonger au-delà du 31 décembre de l'année.

**Les opérations spécifiques :**

Comme chaque année une partie des dépenses est isolée dans des «opérations budgétaires» afin de les rendre plus lisibles et de dépasser la présentation classique par chapitre.

Il s'agit des opérations suivantes :

- «Travaux Agenda d'accessibilité Programmée » (n°160026)	<b>195 507,86 €</b>
- «Extension du réseau de vidéoprotection» (n°220011)	<b>285 648,75 €</b>
- «Construction du nouveau gymnase» (n°240014)	<b>1 140 239,28 €</b>
- «Construction d'un nouveau CTM» (n°240015)	<b>200 000,00 €</b>
- «Extension de l'école du Parangon» (n°240016)	<b>29 077,98 €</b>

**Le remboursement du capital de la dette et cautions (chapitre 16)** **1 437 000,00 €**

**Les autres immobilisations financières (chapitre 27)** **512,48 €**

Ce chapitre permet l'éventuel versement de cautions

**Les opérations pour compte de tiers (chapitre 45)** **28 360,00 €**

Ce chapitre prévoit l'éventuelle réalisation de travaux pour un tiers (péril, sécurisation d'un bâtiment privé)

**Opération d'ordre (chapitre 040)** **87 958,00 €**

Ce montant est le pendant de la somme qui est inscrite en recettes de fonctionnement.

## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes de cette section sont constituées comme suit :

Chapitre	TOTAL BP 2023 (BP +DM)	BP 2024	Budget total 2024 BP+DM	Budget 2025 PROPOSITIONS	REPORTS	BP 2025	VARIATIONS BP 2025/BP 2024	
							En valeurs	En %
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 506 302,40	1 975 268,16	17 119 313,71	1 918 635,00	1 374 071,31	3 292 706,31	1 317 438,15	66,70 %
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	228 870,15	2 312 108,00	-	8 227 863,62	-	8 343 005,62	6 030 897,62	255,86 %
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	-	-	-	50 000,00	-	50 000,00	-	-
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 735 172,55</b>	<b>4 287 376,16</b>	<b>17 119 313,71</b>	<b>10 196 498,62</b>	<b>1 374 071,31</b>	<b>11 685 711,93</b>	<b>7 398 335,77</b>	<b>137,83 %</b>
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RÉSERVES	877 670,00	820 000,00	1 213 640,03	940 000,00	-	940 000,00	120 000,00	14,63 %
1068 EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	8 511 675,46	-	-	1 250 800,93	-	1 250 800,93	1 250 800,93	-
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	10 000,00	10 000,00	10 000,00	512,48	-	512,48	9 487,52	-94,88 %
024 PRODUIT DES CÉSSIONS IMMOBILISATIONS	9 220 750,00	6 180 000,00	6 180 000,00	-	-	-	6 180 000,00	-100,00 %
<b>Total des recettes financières</b>	<b>18 620 095,46</b>	<b>7 010 000,00</b>	<b>7 403 640,03</b>	<b>2 191 313,41</b>	<b>-</b>	<b>2 191 313,41</b>	<b>4 818 686,59</b>	<b>-68,74 %</b>
45 OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS	10 000,00	10 000,00	28 360,00	10 000,00	18 360,00	28 360,00	18 360,00	0,00 %
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>20 365 268,01</b>	<b>11 307 376,16</b>	<b>24 551 313,74</b>	<b>12 397 812,03</b>	<b>1 392 431,31</b>	<b>13 905 385,34</b>	<b>2 598 009,18</b>	<b>9,64 %</b>
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 764 899,17	4 312 249,43	4 312 249,43	1 267 899,92	-	1 152 757,92	3 044 349,51	-
040 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 233 260,94	3 207 000,00	3 327 000,00	4 226 004,00	-	4 226 004,00	-	-
041 OPÉRATIONS PATRIMONIALES	617 744,02	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>6 615 904,13</b>	<b>7 519 249,43</b>	<b>7 639 249,43</b>	<b>5 493 903,92</b>	<b>-</b>	<b>5 378 761,92</b>	<b>2 025 345,51</b>	<b>-26,94 %</b>
001 RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	-	5 786 302,47	5 847 148,98	674 240,53	-	674 240,53	-	-
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>26 981 172,14</b>	<b>24 612 928,06</b>	<b>38 037 712,15</b>	<b>18 565 956,48</b>	<b>1 392 431,31</b>	<b>19 958 387,79</b>	<b>4 654 540,27</b>	<b>-24,57 %</b>

**Les subventions d'investissement (chapitre 13)** **3 392 706,31 €**

Ce chapitre est composé de 1 918 635,00 € de recettes nouvelles et de 1 374 071,31 € de restes à réaliser de l'exercice 2024.

Les nouvelles subventions inscrites correspondent à :

- 1 500 000,00 € de la Région pour la construction du 3ème gymnase
- 200 000,00 € de la Région pour la réhabilitation des intérieurs de l'église Saint-Charles
- 60 000,00 € de la Région pour la réhabilitation de la tribune du stade Garchery

- 32 000,00 € de la Région pour l'installation de bornes fontaine
- 34 257,00 € du Département pour la forêt urbaine
- 71 824,00 € de la Métropole du Grand Paris pour l'acquisition de véhicules «propres»
- 20 554,00 € de la Métropole du Grand Paris pour la forêt urbaine

**Les emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) 8 343 005,62 €**

Il s'agit de l'enveloppe d'emprunt nécessaire pour assurer l'équilibre du budget, mais comme précisé à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, le montant de l'emprunt levé dépendra du rythme d'exécution des dépenses et recettes d'investissement.

**Les dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10, hors compte 1068) 940 000,00 €**

Ce chapitre est constitué par :

- Le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) inscrit pour 800 000,00 € au titre des dépenses réalisées sur l'exercice 2024.
- Les taxes d'aménagement : 140 000,00 € (estimation par rapport aux livraisons de programmes)

**Les autres immobilisations financières (chapitre 27) 512,48 €**

Ce chapitre prévoit l'éventuel versement de caution et est inscrit pour un montant strictement égal en dépenses d'investissement.

**Les opérations pour compte de tiers (chapitre 45412) 28 360,00 €**

Ce chapitre prévoit l'éventuel remboursement des dépenses réalisées pour le compte d'un tiers pour un montant strictement identique à celui inscrit en dépenses d'investissement au chapitre 45411.

**Le virement depuis la section de fonctionnement (chapitre 021) 1 152 757,92 €**

La somme inscrite est strictement identique à celle du chapitre 023 en dépense de fonctionnement

**Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) 4 226 004,00 €**

Ce chapitre est le pendant du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement et repris pour un montant strictement identique.

**Excédent d'investissement reporté (compte 001) 674 240,53€**

Conformément à la délibération présentée à ce même conseil, la commune a repris par anticipation les résultats de l'exercice 2024, cette somme correspond au résultat d'investissement constaté.

Cet excédent est donc intégré dans le budget 2025.

Je vous propose donc d'adopter le budget principal de la commune pour l'exercice 2024.

Principaux textes réglementaires	- nomenclature comptable M57 - articles L.2311-5 et R. 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales
Principaux documents de référence	- projet de budget primitif pour l'exercice 2025 - note de présentation annexée au BP 2025

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTELE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Julien KARAM donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Luisa DOLOGUELE, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Rémi-François PAOLINI

Francis SELLAM : Comme d'habitude, pendant cette présentation orale, je vais arrondir les nombres. Nous sommes sur un budget équilibré à 63 489 905,64 €.

Puisque c'est le dernier budget de cette mandature, et, pour moi, ma 11<sup>e</sup> année de présentation, je tiens d'abord à remercier toute l'équipe de la majorité, les services de la mairie et M. le maire, qui m'ont permis de grandir et de monter en compétences, et ce, depuis 2008. Ces différentes fonctions m'ont permis de servir différemment avec engagement les Joinvillais. Cela, je le dois à vous tous. Monsieur le maire, je tenais aussi à profiter de cette présentation pour vous remercier officiellement, vous et Sandra, pour tout ce que vous avez fait pour moi, pour Amel, aussi. Nous n'avons pas oublié. Merci à vous.

Avant de commencer, il me semble important de vous préciser sur quelle base nous avons construit ce budget 2025. Le maintien des taux de fiscalité pour la 11<sup>e</sup> année consécutive. Un pilotage budgétaire permettant de préserver la santé financière de la commune. Une prudence dans les inscriptions de recettes, compte tenu des incertitudes. Une offre de services publics préservée et enrichie, malgré un contexte très contraint. Une politique de ressources humaines ambitieuse pour fidéliser et attirer de nouveaux agents. Un soutien financier affirmé à l'action du Centre communal d'action Sociale (CCAS). La poursuite d'un programme d'investissement ambitieux, sans contestation possible.

En préambule, je tiens à vous informer que, suite au rapport d'orientation budgétaire, nous avons une augmentation de 154 000 euros sur les dépenses de fonctionnement. Le budget principal de la commune pour l'exercice 2025 est équilibré, pour un montant de 63 500 000 euros.

Je vous propose de commencer par les dépenses de fonctionnement, pour un montant de 43 530 000 euros. La baisse annoncée officielle de -1,97% sur les dépenses de fonctionnement sont liées à des opérations d'ordre. Mais, Mais je tiens à préciser dès maintenant que nos frais de fonctionnement réels augmentent. Nous versons une CAF de 5 400 000 euros.

Je vous présente la répartition des dépenses réelles qui sont subdivisées en charges à caractère général pour 11 300 000 euros, les charges de personnel pour 20 300 000 euros, les atténuations de produits pour 2 000 000 euros, ainsi que les autres charges pour 4 100 000 euros.

Nous commençons par les charges à caractère général pour un montant de 11 300 000 euros. Ce chapitre augmente de 8,66% dû à plusieurs facteurs, tels que la revalorisation des contrats d'assurance, l'impôt sur société concernant le garage nautique de l'horloge, mais aussi et surtout la hausse du contrat de restauration, qui augmente dû à deux facteurs : sa fréquentation, mais aussi l'augmentation des produits durables et bio, qui est actuellement de 68%. Nous subissons la hausse des coûts globaux, tels que sur les fluides et les réseaux. Les frais de maintenance, les frais de nettoyage des locaux, augmentent aussi. Mais je le rappelle, c'est l'augmentation de la revalorisation de certaines actions, comme la prévention, la formation, qui ont permis de faire baisser de 50% le taux d'absentéisme en deux ans. J'insiste et je répète, il fait bon de travailler dans tous les services de la mairie de Joinville-le-Pont.

Les charges de personnel et frais assimilés, 20 300 000 euros. Il est à noter 163 000 euros pour la campagne d'avancement, 6 postes créés et une réintégration pour 190 000 euros. Nous remplaçons systématiquement tous les départs et nous avons prévu une enveloppe de 640 000 euros. Nous allons continuer à revaloriser l'IFSE, dont les directeurs et directrices adjoints des accueils de loisirs bénéficieront aussi. Nous continuons de former les agents pour 125 000 euros. Nous renouvelons l'adhésion au CNAS pour 90 000 euros. Nous maintenons les chèques cadeaux de Noël aux enfants des agents. Nous maintenons les bons de vêtements. Nous maintenons le versement forfait Mobilité durable. Nous participons à la protection sociale et complémentaire pour environ 210 000 euros. Les charges du personnel représentent 54%, la moyenne de la strate est de 58,80%.

Les atténuations de produits : 2 000 000 euros, dont 1 500 000 euros pour le Fonds national de Garantie individuelle des ressources et 500 000 euros pour le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales. Mais aussi 50 000 euros pour participer à l'effort de redressement des comptes publics. Je tiens à préciser que pour 2025, nous n'avons pas de pénalité à payer concernant le logement social, car nous avons respecté les objectifs légaux. C'est-à-dire que nous étions à 24,92% en cette année nous sommes à 25%. Je vous rappelle que nous avons 314 logements en construction.

Les autres charges de gestion courante, pour 4 100 000 euros, se décomposent comme suit :

- 1 100 000 euros pour le CCAS. Budget qui ne change pas et qui par rapport à la strate de notre commune est peu commun car nous avons pour la même strate la subvention la plus haute.
- 1 000 000 euros de soutien des associations locales, qu'elles soient sportives, à caractère social, culturelles, devoir de mémoire, environnement et petite enfance ;
- 440 000 euros au service d'incendie ;
- 770 000 euros pour le Fonds de compensation des charges territoriales ;
- 114 000 euros pour le cinéma
- 

Alors il existe un contentieux « Bolloré », lié à Autolib, impacte directement nos finances, car nous devons participer à l'indemnité pour un montant de 25 000 euros par an pendant 5 ans. Les 3 stations Vélib sur la commune nous coûtent 26 000 euros par an.

Je terminerai par les charges financières, dont les intérêts de la dette se montent à 260 000 euros, et qui sont toujours en baisse par rapport à 2024.

Je passe la parole à Mme DURAND.

**Chantal DURAND** : Merci Francis, excusez-moi de mon retard. Je voudrais simplement vous dire quelques mots sur le budget du CCAS 2025. Ce budget est souvent mal connu et c'est dommage parce qu'il intéresse grand nombre de nos concitoyens. Le CCAS dispose, pour 2025, d'un budget de 1 400 000 euros. La Ville y contribue à hauteur de 1 100 000 euros, soit à peu près 80 %. Cette subvention est en hausse de 3 000 euros par rapport à 2024. Elle a progressé en effet de 25 % depuis 2021, et de 42% depuis 2019. C'est un choix politique qui est fort, qui est assumé et qui permet au CCAS de répondre aux besoins de ses publics, dans un cadre budgétaire sécurisé. Les membres du conseil d'administration du CCAS pourront en témoigner. En retour, le CCAS a pris un certain nombre d'engagements. Il s'est notamment engagé dans la logique d'une rigueur et d'une optimisation de ses prestations. Il a également renforcé ses capacités à mobiliser des financements externes. Je pense notamment à la subvention de 60 000 euros, qui est versée chaque année par le Conseil départemental dans le cadre de la lutte contre la perte d'autonomie. D'ailleurs, pour 2025, elle est annoncée à 62 500 euros. Tant mieux ! Et cela dans la lutte contre la perte d'autonomie. Vous pouvez remarquer que c'est une notion que nous avons à cœur auprès de nos seniors.

Elle sert essentiellement à financer les actions pour les seniors. Je vais vous donner quelques exemples:

- Les animations pour un montant de 102 700 euros,
- Une subvention de 402 000 euros versée aux résidences autonomie agréées
- Un reste à charge de 139 000 euros pour la Ville, liée au restaurant de la résidence Jaurès.
- 

C'est la traduction d'une politique de l'âge, responsable, solidaire et respectueuse de la dignité de

chacun. D'ailleurs, le forum des Seniors, remarquablement organisé par le CCAS, a rencontré un vif succès.

En dehors des actions financées pour les seniors, Je voulais vous parler des aides sociales auxquelles une enveloppe de 76 500 euros est consacrée. Ce sont des solutions de soutien concret, souvent décisives pour les Joinvillais en difficulté, ponctuelle ou durable. Notamment je peux vous citer les aides financières « non légales », c'est-à-dire en dehors de celles que le gouvernement ou l'État, pardonnez-moi, nous impose, nous pouvons aussi noter l'aide au permis de conduire, qui a reçu un fort succès, et encore les différentes aides que nous pouvons apporter, notamment les aides pour l'alimentation. Voilà, je vous laisse continuer mon cher collègue.

Francis SELLAM : Merci Madame Durand, nous allons passer maintenant aux recettes de fonctionnement.

Tout d'abord, les produits des services qui nous viennent de l'activité enfance, de la petite enfance, de l'École des Arts et du stationnement pour un montant de 4 600 000 euros. Comme chaque année depuis 11 ans, pas d'augmentation des taux de notre part. Les augmentations observées sont liées à l'augmentation des bases fiscales : 29 900 000 euros.

La dotation globale de fonctionnement pour 2 600 000 euros, la dotation nationale de péréquation pour 1 400 000 euros, et la CAF font partie intégrante des recettes, comme l'attribution des compensations de la métropole du Grand Paris. Je me permets un focus sur la démographie communale, car nous avons une augmentation de la population et nous sommes aujourd'hui à 20 784 habitants. Malgré cela, notre dotation globale de fonctionnement n'augmente pas. Je pense qu'il était important de le préciser.

Passons maintenant à la section d'investissement. Tout d'abord, je tiens à vous rappeler que tout investissement impacte le fonctionnement. Aujourd'hui, je vous annonce 20 millions, dont 15 millions de crédits nouveaux pour des projets lancés en 2025. Et nous avons environ 3 300 000 euros de reste à réaliser.

Quelques focus permettront à l'ensemble des usagers de voir l'implication et l'investissement fait sur les projets à caractère dit écologique : bien sûr la renaturation, la cour Oasis, que je vais vous répéter plusieurs fois, la forêt urbaine avec son spot, la plantation.

Voici quelques exemples de budget sur des études préparatoires. Le temps long des projets. Des interactions administratives entre les différents acteurs territoriaux et étatiques, mais aussi les recours, qui peuvent ralentir le lancement de certains projets.

Dans les dépenses, nous avons aussi des subventions d'équipement, dont celles pour les pompiers, la mobilité verte ou le squash. Concernant le boni, je vous rappelle que c'est une opération qui est neutre.

L'investissement peut être directement reversé aux usagers, au travers des aides pour les vélos électriques, la mise en place de dispositifs d'alarme ou la location de lits en EHPAD.

Des investissements scolaires extrêmement importants, dont une cour Oasis et des structures modulaires pour l'école Gressier. Nous continuons nos investissements sur les autres écoles, comme La Fontaine, le Parangon et Polangis, avec différents travaux.

Mais, ce n'est pas tout. Les travaux de réhabilitation de l'église Saint-Charles-de-Boromé sont en cours pour 1 million d'euros. Nous avons obtenu une subvention de 200 000 euros de la part de la Région. J'en remercie Monsieur le Maire.

Les équipements sportifs ne sont pas en reste, avec des travaux divers sur les gymnases, le spot, les terrains de tennis, le Stade Garchery et, bien sûr, le nouveau gymnase pour 1 150 000 euros pour cette année.

Concernant les bâtiments communaux, nous lançons les travaux de rénovation du plafond de la salle des fêtes et une partie du réseau de ventilation. Nous continuerons l'éclairage public avec différentes avenues et des armoires électriques qui devront être échangées. Nous continuons à verdir la ville avec des plantations sur l'avenue Wilson et sur la ZAC des studios, entre autres

Comme chaque année, je vous invite à scanner pour vous inscrire au « Mon Joinville » avec un budget de 100 000 euros. N'hésitez pas le QR Code est présent.

60 000 euros d'investissement pour continuer à moderniser nos systèmes informatiques.

Nous continuons à verdir notre flotte de véhicules. Je tiens à remercier la métropole du Grand Paris, qui nous a reversé une subvention de 72 000 euros.

Nous investissons sur les nouveaux locaux qui viendront compléter l'offre existante pour l'École des Arts, ainsi que la subvention d'investissement pour le cinéma, entre autres.

L'accessibilité reste un axe majeur, avec 195 000 euros liés à une autorisation de programme. La sécurité est aussi un point important. Nous continuons à déployer la vidéoprotection, qui reste un outil extrêmement important et facilitateur de résolution d'enquête.

Nous finançons tous ces projets par l'autofinancement, les subventions, le fonds de compensation de TVA, mais aussi par de nouveaux emprunts. Je remercie une fois de plus les différents partenaires, comme la région, le département et la métropole, pour les subventions accordées. Merci à eux.

Je me permets un focus sur les subventions de la région concernant le gymnase, l'église Saint-Charles, le Stade Garchery et les bornes Fontaine. Merci à la région, merci à Madame la Présidente, Madame Valérie Péresse et merci à Monsieur le Maire, aux services et à Madame E.S, responsable du Pôle Ressources et Coordination auprès de la directrice des services techniques, pour leur travail sur les subventions.

Nous avons prévu un emprunt de 8 350 000 euros sur 15 ans, à un taux fixe d'environ 3,1%. Nous sommes en attente du dernier taux.

Bien sûr, nous avons des écritures comptables et de gestion, telles que l'amortissement ou les régularisations, que je vous présente dans cette diapositive. D'ailleurs, nous aurons une délibération tout à l'heure sur ces fameux amortissements.

Pour conclure, le budget est équilibré à 63 489 000 euros. Une transition écologique de près de 4 millions d'euros. Nous continuons le principe de solidarité, qui est une de nos valeurs principales. Et nous continuons à renforcer le service public pour tous les Joinvillais.

Mais je tenais, avant de clôturer cette présentation du budget, à répondre aux critiques, aux interrogations et aux rumeurs infondées sur la gestion municipale. Ce document a pour objectif d'y répondre clairement, point par point, avec des faits, des chiffres et une vision. Il ne s'agit pas d'entrer dans la polémique, mais d'expliquer, de corriger les contre-vérités et de montrer que chaque décision prise depuis 2020 est le fruit d'un choix responsable, réfléchi et tourné vers l'avenir de Joinville-Le-Pont.

Je vais donc vous présenter une à une les réponses aux principales critiques formulées afin que chacun puisse se faire une opinion fondée. Je vais lire le titre de la diapositive pour que ceux qui nous suivent sur Facebook puissent bien comprendre.

Critique : « *Sous-investissement en début de mandat* ». On entend parfois que la municipalité aurait sous-investi en début de mandat. Ce reproche ne tient pas si l'on regarde la réalité du pilotage budgétaire que nous avons adopté. Dès 2020, Nous avons fait le choix stratégique d'un pilotage rigoureux, dans un contexte d'incertitudes fortes : crise du Covid, inflation, guerre en Ukraine, instabilité géopolitique. Contrairement à une vision court-termiste, nous avons privilégié l'autofinancement par l'épargne nette plutôt que l'endettement massif. Les faits parlent d'eux-mêmes. Joinville-le-Pont a maintenu une épargne positive pendant 5 années consécutives, ce qui est rare et vertueux dans le bloc communal. L'emprunt de 8 300 000 euros prévu cette année en 2025 n'est pas une mesure électoraliste. Il est calibré sur le pic d'investissement inscrit au PPI avec des projets

structurants comme le gymnase, le spot ou l'école Jean-Jacques Gressier. C'est cela une gestion sérieuse. Elle est conforme à la M57, anticipée, sécurisée, équilibrée.

Critique : « *capacité de désendettement qui passe de 3,7 ans à 9 ans* ». Certains évoquent une hausse de notre capacité de désendettement passée de 3,7 à 9 ans comme un signe d'alerte. C'est oublier deux choses fondamentales. D'abord, 9 ans restent très en dessous du seuil, fixé à 11 ou 12 ans. Nous sommes donc dans une zone totalement maîtrisée. Ensuite, ce ratio est temporaire et volontairement prudent. Il est calculé sur l'hypothèse théorique que 100% des investissements prévus seraient réalisés dès l'année 2025. C'est une projection, pas une réalité comptable. C'est une approche prudente et une bonne pratique budgétaire. Elle permet d'anticiper les marges de manœuvre à venir et de garantir le programme. D'ailleurs, d'ailleurs notre dette est toujours classée A1 par la Charte Gissler, avec 87% de taux fixe à 1,21% de taux d'intérêt. Des conditions extrêmement favorables qui témoignent de la solidité financière de Joinville-Le-Pont.

Nouvelle critique « *endettement tardif pour embellir la fin de mandat* ». On nous reproche parfois un endettement tardif, suggérant qu'il servirait à embellir la fin de mandat, tout en nous reprochant une hausse de notre capacité de désendettement. D'abord, rappelons que la planification des grands projets publics suit un cycle classique : études, consultations, appels d'offres, puis réalisations. Ce calendrier est partagé par toutes les collectivités, sans exception, ce que j'avais déjà expliqué lors du ROB, du dernier conseil municipal. Ensuite, notre plan pluriannuel d'investissement a été adopté dès le début du mandat. Sa mise en œuvre est progressive et cohérente. Elle n'est pas concentrée. En 2024, nous avons investi 9,1 millions d'euros et nous prévoyons plus de 11 millions en 2025. Cela montre un investissement régulier, réfléchi et structuré dans le temps, loin d'un emballement de fin de mandat.

Encore une critique : « *mauvais signal pour le prochain maire* ». Certains avancent que la situation budgétaire actuelle enverrait un mauvais signal à la future équipe municipale. Là encore, c'est inexact. La commune conserve une capacité d'autofinancement intacte. Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette est de 15 millions d'euros, soit une baisse de 29,5% depuis 2020. Par ailleurs, nos emprunts sont à taux fixe, lissés dans le temps. Ils ne comportent aucune ligne toxique. Pour rappel, certaines communes ont été dans une déroute financière catastrophique. Ces emprunts sont sécurisés, parfaitement intégrés dans notre stratégie de financement. Cette gestion, au contraire, préserve les marges de manœuvre pour les années à venir. Il ne s'agit pas de laisser une ardoise à nos successeurs, mais un cadre stable, lisible et maîtrisé.

Nouvelle critique : « *trop de ventes du patrimoine* ». On nous reproche d'avoir vendu trop de biens du patrimoine communal. Il faut être clair, il ne s'agit ni de brader ni de spéculer, mais de mettre en œuvre une stratégie de valorisation d'actifs qui sont actuellement inutilisés ou coûteux. Nous cédon, après avis du service des Domaines, qui dépend de l'État, et toujours avec l'avis du conseil municipal. Chaque vente est ciblée. Chaque euro tiré de ces opérations est réinvesti immédiatement dans des équipements utiles : écoles, gymnases, voiries, sécurité, etc. Notre actif est passé de 188 millions d'euros à 237 millions, soit plus de 49 millions en 4 ans. Nous avons valorisé le patrimoine de Joinville de 49 millions d'euros en 4 ans. Je laisserai le Maire revenir dessus. La gestion active du patrimoine communal a été reconnue comme vertueuse par la Cour régionale des comptes.

Encore une nouvelle critique : « *charges de fonctionnement en hausse* ». La hausse des charges de fonctionnement est un fait, mais elle est parfaitement expliquée, assumée et justifiée. +26% en maintenance. C'est la conséquence directe de la modernisation de nos équipements. Bâtiments neufs, rénovés. Plus de technique, donc logiquement plus coûteux à entretenir. C'est le cas partout en France. +22% en restauration scolaire. C'est le fruit d'un choix qualitatif assumé. Nous avons fait le pari d'une alimentation durable, bio, avec un circuit court pour une majorité des produits, avec une meilleure traçabilité, en particulier pour les enfants. Ce ne sont pas des dérives, mais des investissements en santé publique et en qualité de vie. À Joinville-le-Pont, nous ne coupons pas dans les services. Nous les améliorons et cela a un coût, un coût utile, un coût social assumé.

Nouvelle critique : « *Garage nautique de l'horloge : 550 000 euros d'impôt* ». C'est un fait. Cette critique repose sur une confusion entre une charge exceptionnelle et une dépense structurelle. Tout comptable, Monsieur OTTAVI, Madame FIORENTINO, pour ne pas vous nommer, Monsieur

GEORGEAUD, vous savez ce que c'est la différence aussi. Le montant évoqué de 550 000 euros correspond à une charge unique, donc à une charge dite « exceptionnelle ». C'est vrai, elle est liée à une opération qui est extrêmement complexe, mais qui est stratégique. Pourquoi ? Parce que le garage de l'horloge, c'est ce qu'on appelle l'horloge, entre guillemets, cette opération a été encadrée par une clause de bonne fortune. Ou le sera dans l'acte de vente, qui garantira un retour financier pour la commune. Surtout, ce choix a permis de sauver l'horloge. Je vais répéter quand même, ce choix a permis de sauver l'horloge : un patrimoine emblématique de Joinville et de sécuriser son avenir dans des conditions équilibrées sur le long terme. Bien sûr on est pas sur le court terme. Faut-il rappeler que, sans cette décision, le bâtiment était voué à l'abandon ou peut-être à la spéculation immobilière. Nous avons choisi de préserver l'histoire de Joinville et d'en faire un levier de valorisation urbaine.

Critique : « *trop peu d'ambition écologique dans le PPI* ». Il est faux de dire que notre plan pluriannuel d'investissement manquerait d'ambition écologique. Bien au contraire. Plus de 4 millions d'euros sont prévus en 2025 pour la transition écologique. Ces montants se traduisent concrètement par 1 200 000 euros pour la forêt urbaine et la requalification des délaissés. 350 000 euros pour l'aménagement d'une nouvelle cour Oasis. 300 000 euros pour la modernisation de l'éclairage public. Des panneaux photovoltaïques ont été déjà installés sur le bâtiment du Parangon. D'autres sont prévus sur le futur gymnase et l'école Voisin. Notre stratégie est progressive, mais structurée, et surtout conforme à la budgétisation verte exigée par la N57. Alors, il ne s'agit pas d'affichage ou d'effet d'annonce. Il s'agit de résultats concrets.

Nouvelle critique : « *voiries et trottoirs mal entretenus* ». Il est facile de pointer du doigt l'état de certaines voiries ou trottoirs, mais les chiffres montrent que la commune a agi, et massivement. En 2024, 3 700 000 euros ont été investis dans la voirie et l'espace public. Pour 2025, ce sont 2 500 000 euros supplémentaires, en dehors même du PPI, qui sont prévus spécifiquement pour ces aménagements. Secteur Cité, la ZAC des studios, la place Mozart, l'avenue Wilson ne sont pas oubliés. Ils sont progressivement intégrés dans les autorisations de programme, votés et feront l'objet d'un traitement ciblé. La gestion de la voirie de Joinville est programmée. Elle est planifiée selon des priorités techniques, budgétaires et urbaines. Nous ne faisons pas de promesses irréalistes. Nous faisons avancer les chantiers, quartier par quartier.

Encore une critique : « *Forêt urbaine trop chère, spot mal localisé* ». On nous dit que le projet spot serait mal situé et que la forêt urbaine coûterait trop cher. Encore une fois, remettons les choses dans leur contexte. Le coût global du spot est maîtrisé à 3 200 000 euros TTC. On récupère les TVA. Je vous rappelle que ces 3 200 000 euros sont répartis sur plusieurs années. Ce n'est pas qu'un simple aménagement, il comprend des équipements sportifs, des fresques artistiques, un aménagement paysager et une transformation en profondeur d'un espace auparavant totalement ignoré. Le spot, c'est un projet de requalification intelligente d'un site délaissé, situé sous l'autoroute A4. Des projets similaires existent partout en France, à Lyon, à Paris, à Lille, et sont des réussites urbaines, sociales et sportives. Quant à la forêt urbaine, elle s'inscrit dans notre stratégie de verdissement et de désimperméabilisation, essentielle dans un contexte de réchauffement climatique. Ce ne sont pas des caprices d'élus ni de Monsieur le maire, loin de là. Ce sont des investissements d'avenir, pensés pour améliorer la vie quotidienne des Joinvillais.

Les rumeurs : ah les rumeurs ! « *Il y a un manque de personnel* ». Cette affirmation est non seulement fautive, mais profondément injuste envers les agents de la commune. Depuis 2020, 96 agents ont été titularisés. C'est un engagement clair contre la précarité et un effort de régularisation rarement atteint dans des communes de notre strate. Ce n'est pas du bricolage, c'est une politique de ressources humaines assumée. Créer des postes durables, qualifiés, stabilisés. Parler de manque de personnel dans ce contexte, c'est méconnaître la réalité. Ou alors faire preuve de mauvaise foi. Désolée ça n'apparaît sur la diapo. J'en suis désolée mais vous aller j'espère au moins écouter comme ça vous avez au moins la bonne réponse.

Si certains services connaissent des tensions ponctuelles, comme partout, cela ne remet pas en cause la dynamique d'ensemble. La commune renforce ses équipes, elle ne les affaiblit pas.

Rumeur : « *Les services tournent mal* ». Là encore, il faut sortir des slogans et regarder les faits.

Depuis 2022, le taux d'absentéisme a chuté de 50%. Ce n'est pas un hasard. C'est le résultat d'un travail profond sur le bien-être au travail : accompagnement psychologique, remboursement de séances d'ostéopathie, déploiement de défibrillateurs, formation à la prévention. Loin d'un service à la dérive, nous avons aujourd'hui des agents plus présents, plus engagés. Et cela se voit sur le terrain. Alors oui, alors oui, tout n'est pas parfait. Mais dire que les services tournent mal est une contre-vérité grossière, qui insulte le travail de toutes les équipes. À mon avis, il n'y a pas de contact réel avec les agents, ou alors ils ont sciemment choisi de nier leur engagement au quotidien.

Une nouvelle rumeur : « *le périscolaire est mal traité* ». Ce reproche est totalement infondé et même injuste. Le périscolaire est l'un des pôles les plus soutenus par la municipalité. En 2025, 1 400 000 euros seront investis spécifiquement pour un nouveau bâtiment d'accueil de loisirs à Jean-Jacques Gressier. Une nouvelle cour Oasis adaptée aux enfants et aux enjeux climatiques. Ce soutien est matériel, humain et financier. Il est reconnu par les familles, les équipes éducatives, les partenaires de l'éducation nationale. Critiquer ce service, c'est nier l'effort de toute une chaîne éducative. Des animateurs, aux coordinateurs, en passant par les élus qui ont fait le choix de revaloriser ses fonctions. Non, le périscolaire à Joinville n'est pas mal traité, il est valorisé, modernisé et renforcé.

« *Difficultés de recrutement et turnover incessant qui ont pour conséquence de ne pas réussir à atteindre les taux d'encadrement nécessaires* ». Encore une rumeur. Cette critique méconnaît complètement la réalité du secteur. Le métier d'animateur est reconnu par l'État comme étant un métier en tension au plan national. À Joinville, entre septembre 2024 et mars 2025, nous avons eu 54 candidats convoqués, 24 recrutés et actifs. Les autres : des absences, des gens qui ne sont pas venus, des refus, des tests non validés, comme dans tout processus sérieux de recrutement. Quant au soi-disant turnover incessant, il s'explique très simplement : formation, congé maternité, maladie, absence syndicale, etc. Ce ne sont pas des démissions en chaîne, mais les aléas d'un service qui est tout à fait normal et vivant. Nous assumons une politique de recrutement exigeante et humaine, et nous préférons cela à une politique de remplissage rapide, sans contrôle de qualité.

« *Pour les enfants, ils passent leur temps à compter pour voir s'ils sont en nombre suffisant* ». Encore une rumeur. Cette remarque, à la fois caricaturale et anxiogène, ne correspond à aucune réalité mesurée sur le terrain. Tous les accueils périscolaires à Joinville sont déclarés et encadrés par la SDJES (service départemental à la jeunesse, à l'engagement et au sport). Deux types de taux existent. Les taux dits « réglementaires », et les taux dits, « ville », que nous avons volontairement renforcée pour garantir un meilleur engagement. Quelques exemples. Accueil du matin : un animateur pour 6 enfants en maternelle, souvent mieux que les normes. Accueil du soir, 1 pour 10 en maternelle, 1 pour 14 en élémentaire, soit mieux que les exigences de l'État. Accueil dès mercredi et vacances : même logique, avec des taux inférieurs à ceux imposés, dans un souci de qualité éducative.

« *Les enfants sont de plus en plus nombreux, avec des démarches pédagogiques plus importantes* ». Je réponds. Cette remarque appelle à une réponse la plus factuelle possible. Oui, les démarches pédagogiques évoluent. Oui, les enfants ont besoin d'un encadrement de qualité, et c'est exactement ce que nous mettons en œuvre. En 2024, nous avons observé 3,16% de fréquentation en plus sur les accueils du soir. Une légère baisse sur le dernier semestre, liée à une baisse des effectifs scolaires. Une hausse de 2,27% pendant les vacances scolaires. Preuve que les familles font confiance à nos structures. Elles font confiance aux animateurs du périscolaire. Ce sont là des chiffres qui sont stables, qui sont cohérents et qui sont bien sûr maîtrisés. Loin d'être débordée, la commune adapte son offre. Contrairement à ce que certains insinuent, nous ne subissons pas, nous anticipons.

Autre rumeur : « *Le budget alloué n'augmente pas pour les structures* ». Je vous laisse regarder les quatre graphiques qui démontent tout ce que vous avez pu dire sur les budgets alloués au périscolaire depuis 2022 et jusqu'à 2025. Pour chaque graphique, vous voyez une augmentation qui va pratiquement du simple au double. Alors, non, le périscolaire n'est pas mis à l'écart. Non, le périscolaire n'est pas mal traité.

« *Un besoin d'accès à des formations* ». Ce besoin est bien identifié et déjà pris en compte par la commune. Toutes les demandes de formation CNFPT sont validées par la ville. Ce qui est d'ailleurs rarement le cas ailleurs. Soyons clairs. Je rappelle quand même, et pour tout le monde, car je peux comprendre qu'on ne le sache pas, c'est bien le CNFPT qui valide, à la fin l'acceptation ou pas de

l'intégration dans une formation d'un animateur. Nous, nous validons toutes les demandes mais après c'est au CNFPT qui valide selon, bien sûr, toutes les demande de la petite couronne.

En parallèle, nous avons mis un plan structuré de formation continue. Deux agents formés au BPJEPS chaque année, pris en charge intégralement (ce qui n'est pas le cas partout). 9 000 euros par agent, plus son remplacement quand il n'est pas là. Je répète, un animateur ou plutôt un directeur adjoint qui veut faire le BPJEPS on lui finance les 9 000 euros, et quand il n'est pas là, c'est-à-dire une bonne partie du temps, on le remplace, donc c'est un double coût pour la commune. 3 ou 4 agents formés chaque année à la communication solutionnelle. 12 agents ont été accompagnés en 2024 pour l'obtention du BAFA ou du BAFD, et continuent à être rémunérés pendant leur formation. Pendant qu'ils font le BAFA ils continuent d'être rémunérés. Je vous invite à vérifier sur les autres communes. Ce n'est pas tout. Pour la rentrée 2025, nous avons lancé un recueil des besoins directement auprès des équipes, afin de construire un plan de formation coconstruit et réaliste. À Joinville-le-Pont, la formation n'est pas une option. Cela ne l'a jamais été d'ailleurs. C'est un investissement dans la qualité du service public.

Le handicap et l'inclusion. L'inclusion ne se décrète pas. Elle se prépare. À Joinville-le-Pont, nous avons engagé une démarche structurée, ambitieuse et participative. Ce projet est porté par une psychologue clinicienne, CG, et notre coordinateur CO. Une instance interne mobilise les structures avec un référent handicap par site. L'organisation est encore en consolidation, je vous l'accorde, mais elle déjà en place. Une formation d'un jour et demi était prévue fin mars 2025, mais elle a été reportée en accord avec la formatrice et les services pour garantir une participation maximale. Ce projet n'est ni oublié ni abandonné, il est en cours de déploiement, avec un engagement clair de la municipalité. C'est un vrai travail de fond, indispensable pour améliorer l'accueil de tous les enfants, sans exception.

Rumeur : « *Face à ces difficultés, il porte plusieurs propositions concrètes comme le recrutement* ». A priori y'a des gens qui porteraient des propositions. Mais oui ! Mais ça c'est facile et toujours intéressant de voir certain proposer des solutions que nous avons déjà mises en place. Sur les 10 animateurs fixes, ils sont déjà en poste depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Sur la stabilisation de l'équipe, 78% des agents sont désormais titulaires ou contractuels et les demandes de stagiairisations sont en cours de traitement. Deux journées pédagogiques ont été créées dès 2024. La première, en septembre 2024, la seconde prévue fin mai 2025. L'objectif : continuer à renforcer la cohésion professionnalisée, les pratiques, accompagner les équipes. Côté formation, nous avons vu qu'elle est déployée, notamment sur le champ du handicap et des diplômes qualifiants. Enfin, sur la revalorisation salariale, Joinville propose une politique parmi les plus attractives du territoire. J'assume, vous pouvez faire le tour, y'a pas de souci, notamment pour les vacataires et les tuteurs d'apprentis. Ces propositions ne sont donc pas nouvelles, loin de là. Elles sont déjà actées, elles sont déjà mises en œuvre, elles sont déjà budgétées.

Encore une nouvelle rumeur : « *le dialogue social est inexistant* ». Cette affirmation est profondément mensongère et pire, elle insulte les partenaires sociaux qui travaillent au quotidien avec nous dans un esprit de concertation. À Joinville, le dialogue social est constant, respectueux et structuré. Nous travaillons étroitement avec les représentants du personnel. Les instances sont actives, F3SCT, CST, d'autres collaborations. Un plan égalité femmes-hommes a été adopté et salué par les représentants du personnel. Le rapport aux ressources humaines est transparent, totalement partagé et régulièrement mis à jour, aussi salué par les représentants. En 2024, 9 mobilités internes ont été réalisées. Preuve que les carrières sont suivies, accompagnées et que les agents peuvent évoluer. Parler de dialogue social au rabais, c'est faire de la politique sur le dos de ceux qui s'engagent pour le bon fonctionnement du service public.

Encore une rumeur : « *les conditions de travail se dégradent* ». Dire que les conditions de travail se dégradent est non seulement infondé, mais totalement à rebours des réformes concrètes menées depuis 2020. Côté numérique et Ressources humaines, nous avons engagé une modernisation profonde : gestion de la paie, suivi des carrières, plateforme de communication et outils internes. D'un point de vue santé au travail, un groupe de travail sur la prévention des addictions a été mis en place. Le quart d'heure Prévention Collectif est désormais déployé dans tous les services. Enfin, nous avons investi 280 000 euros en formation continue, preuve d'un engagement pour l'accompagnement des agents. Je rappelle aussi : -50% d'absentéisme. Pour ceux qui travaillent dans des entreprises, dans

d'autres ministères ou services territoriaux : -50% d'absentéisme. Non, les conditions de travail ne se dégradent pas. Elles évoluent, elles se renforcent, elles s'adaptent aux réalités de terrain. Ce discours négatif, relayé sans aucune preuve, n'honore pas ceux qui l'ont diffusé. En revanche, ils insultent les efforts de toute une administration et de tous les représentants du personnel.

Encore une rumeur, puis une remarque : « *Procès absurde fait au spot* ». On nous dit que le projet spot serait mauvais pour la santé publique, notamment pour les enfants, car situé sous l'autoroute. C'est une attaque démagogique qui ne repose sur aucune expertise médicale urbanistique. Certes, Joinville est situé dans une zone dense, traversée par la A4, le RER A et la route départementale 4. Alors, faut-il interdire à tous les enfants d'Île-de-France de jouer à l'extérieur ? C'est absurde. Des projets similaires existent à Lyon, à Paris, à Montreuil, à Lille, et aucun médecin ne les a qualifiés de dangereux. Le spot est un projet innovant, végétalisé, réversible, structuré, conçu pour transformer un espace mort en lieu de vie, de sport et de culture. Alors voici quelques exemples de projets autour du périphérique, puisque à priori, à Paris, eux ils ont une aire saine grâce à Airparif sûrement. Donc je vous laisse apprécier : le long de l'autoroute, stade Charlety, par exemple, pour pas le nommer. La piscine qui se trouve dans le 12<sup>ème</sup> le long de l'autoroute. Du périphérique, pardon. Vous voyez, comme quoi, quand ça arrange. Bref.

Encore une rumeur : « *Il faudrait lancer un grand projet de géothermie* ». Cette proposition revient régulièrement comme une solution miracle. Malheureusement, elle est totalement déconnectée des réalités techniques urbaines et budgétaires de Joinville-le-Pont. D'abord, la géothermie profonde nécessite des forages entre 1500 et 2500 mètres. Alors, vous allez me dire, encore des chiffres que Francis a trouvés comme ça. Non, pas du tout. Non, non, non. J'ai été voir sur Chevilly-Larue, sur d'autres villes qui ont fait de la géothermie avec généralement d'autres ville autour. Effectivement il faudrait aller à plus de 1500 mètres pour trouver de la géothermie, des surfaces techniques hyper importantes, il implantation que nous n'avons pas de toute façons. Alors peut-être il faudra exproprier. Dans ces cas-là, Monsieur Le Maire je vous laisse faire. Exproprier des dizaines de maisons ou supprimer des équipements, des gymnases par exemple, pour y arriver. La géothermie ne fonctionne que si plusieurs villes sont raccordées, avec une densité forte de logements collectifs : ce qui n'est pas le cas à Joinville. La ville est plutôt pavillonnaire, avec des copropriétés bien sûr. Environ 20 millions d'euros pour la mise en place de l'usine de géothermie, plus une usine à gaz. Ce n'est pas au sens imagé, c'est bien une usine à gaz qu'il faut à côté. Quoique, c'est aussi une usine à gaz à monter pour compenser les jours de grand froid. Parce, ne croyez pas, ça ne fonctionne pas la géothermie ne fonctionne pas 7 jours sur 7, 365 jours de l'année. Selon bien sûr les événements climatique que l'on peut avoir il faut mettre du gaz pour pouvoir chauffer. À cela s'ajoute une dépense de 700 000 euros (estimation basse) le kilomètre de voirie à défoncer pour installer le réseau : Jérôme prend ta pioche ! Et je ne parle pas du fonctionnement au quotidien, et je n'ai pas parlé des études à réaliser et je n'ai pas parlé des recours. Car là, les gens, quand vous allez leur expliquer qu'il va falloir les raser pour pouvoir poser une usine de géothermie je pense que l'on aura quelques difficultés.

« *Y'a qu'à – faut qu'on : la paresse en bandoulière* ». Cette dernière partie s'adresse au discours facile, aux slogans creux qu'on entend parfois. « Il n'y a qu'à emprunter plus tôt », « il faut qu'on refasse toutes les voiries d'un coup », « il n'y a qu'à lancer de la géothermie ». Ce discours repose sur une idée simple. Tout serait facile si seulement on voulait vraiment le faire. En réalité, c'est la politique du confort, celle qu'on tient quand on n'a pas à assumer les chiffres, les délais et surtout les responsabilités.

Nous menons une politique de responsabilité. Chaque critique, chaque rumeur, chaque accusation a été prise au sérieux. À chaque fois, nous avons répondu avec des faits, des chiffres, des décisions qui sont assumées. La gestion municipale ne se fait pas à coup de slogans ou d'effets de manche. Elle repose sur le choix budgétaire cohérent, sur une vision à long terme, sur l'intérêt général. Nous n'avons pas fait le choix du confort ou la facilité. Nous avons fait le choix de préserver l'épargne, de planifier les investissements, de stabiliser les équipes et d'agir là où c'est utile, là où c'est juste. Je le redis clairement : Joinville-le-Pont est une commune qui est bien gérée, solide, structurée, fidèle à ses engagements. Face au « *Y'a qu'à – faut qu'on* », nous disons simplement ceci : gouverner, ce n'est pas céder à la pression du moment. C'est faire des choix courageux et de les tenir. Et c'est ce que nous continuerons à faire, M. le maire, jusqu'au dernier jour de ce mandat. Merci à vous.

Philippe PLATON : Merci pour cette présentation détaillée et de nous avoir rassuré en nous convainquant qu'il n'y avait strictement aucun problème à Joinville, d'aucune sorte.

J'ai juste deux petites questions techniques. Le budget fait apparaître une baisse des dépenses des contrats de prestations de services. Entre le budget 2024 et le budget 2025, on passe de 2 794 000 euros à 2 280 000, soit une baisse de 512 000 euros sur ce poste, répartis comme suit : 234 000 euros sur la restauration scolaire, 95 000 euros sur les crèches, 178 000 euros sur les structures administratives et de développement économique. Pourriez-vous me préciser de quoi il s'agit ? Sachant que les dépenses globales ne diminuent pas par rapport au budget 2024, j'ai cherché où se trouvait la contrepartie de ces dépenses. La seule chose que j'ai trouvée — mais qui a l'air de n'avoir strictement aucun rapport —, c'est une augmentation des charges locatives de copropriété de 564 000 euros, dans la rubrique « autres moyens généraux ». Je me demandais s'il y avait un rapport entre ces deux variations et si vous pouviez nous les expliquer.

J'ai une deuxième question sur la construction du centre technique municipal. J'avais pu comprendre que la reprise de l'US Métro par la Ville représentait une opportunité de faire une économie importante sur le centre technique municipal. Néanmoins, à ce stade, on ne voit pas de modification du montant de l'autorisation de programme. En revanche, on voit une accélération à court terme des dépenses sur ce projet par rapport à ce qui était prévu précédemment. J'imagine qu'il y a la préemption du bâtiment dans ce projet. On reporte à 2028 le solde de l'autorisation de programme. Je voulais un peu de contexte pour comprendre quelle était la mécanique derrière ces changements.

Francis SELLAM : Pour l'US Métro, les négociations sont en cours, d'où le report. Le compromis doit être prochainement signé. Effectivement, nous avons lissé pour avoir une meilleure visibilité. Il en est de même pour la crèche des Petits chéris. S'agissant des prestations, je n'ai pas toutes les réponses. Les 178 000 euros concerne le marché forain. Les 132 000 euros de la restauration scolaire sont liés au Covid (indemnité pour la restauration scolaire). Nous répondrons plus techniquement si nécessaire.

Philippe PLATON : Sur l'augmentation des charges locatives vous n'avez rien ?

Francis SELLAM : On reviendra dessus, je n'ai pas la réponse. C'est l'impôt sur la société.

Tony RENUCCI : Je vois que vous avez bien disséqué ma courte intervention de la dernière fois et qu'elle vous a bien inspiré pour les différentes slides. Je pense que vous avez inventé certaines rumeurs. Je ne reconnais pas mes propos dedans. En même temps, elles vous permettent de valoriser votre politique. Donc, je comprends tout à fait. C'est aussi le jeu.

Je vais faire court, puisque la dernière fois, nous n'avons pas eu de réel débat. En plus, vous avez répondu à certains sujets aujourd'hui. Je maintiens toutefois l'analyse que nous avons portée lors du débat d'orientation budgétaire, à savoir que nous estimons que, depuis 2020, la Ville a sous-investi et qu'elle aurait pu en faire plus. Comment ? En recourant modérément à l'emprunt. Et surtout plus tôt. Plutôt que d'attendre la fin du mandat pour recourir à un très gros emprunt de 8 millions d'euros en 2025, qui fait augmenter la ligne budgétaire de recours à l'emprunt de plus de 155% en un an. Je redis aussi que la bonne solution aurait été d'étaler certaines dépenses d'investissement, notamment de voirie, sur le mandat, et de ne pas attendre le dernier moment, opportunément avant les élections. Dans ce cas, il y avait aussi la possibilité d'emprunter par tranche, progressivement. Pourquoi progressivement ? Parce que si les travaux n'avaient pas suffisamment avancé et qu'il n'y avait pas de facture à payer, nous n'aurions pas eu besoin d'emprunter. Sinon, effectivement, ça déclencherait des remboursements, des intérêts, ce serait la mauvaise gestion. De tels retards font qu'on tarde sur certaines rénovations de voiries — même si maintenant vous avez envie d'accélérer — ou sur l'accomplissement d'investissements que nous attendions depuis de nombreuses années. Je pense notamment au troisième gymnase. Par ailleurs, comme je l'ai dit au débat d'orientation budgétaire, vous affichez le chiffre de 8 millions d'euros pour équilibrer votre budget. D'ailleurs, c'est affirmé dans la délibération. C'est exactement ce que je vous reprochais parce que ça ne me paraissait pas sincère. On n'emprunte pas en disant « *peut-être que je vais faire ça ou pas* ». On emprunte en s'engageant à faire des actions nécessaires pour la Ville et attendues pour les Joinvillais.

Enfin, nous avons listé plusieurs investissements qui nous paraissent nécessaires, sur la rénovation énergétique, sur les constructions durables, sur la réfection de la voirie. Nous maintenons, bien sûr, toutes ces préconisations. La dernière fois, je n'ai pas eu de réponse à certaines des questions, donc je me permets de les reposer aujourd'hui, même si vous avez apporté quelques réponses sur certaines. Très précisément sur la dissolution de la société du garage nautique de l'Horloge et les 550 000 euros au titre de l'impôt sur les sociétés. J'avais demandé si on l'avait anticipé. Vous semblez répondre que oui. Je redemande : Pourrions-nous avoir accès au PV de liquidation ? Est-ce bien à nous de payer ou au futur promoteur qui va acquérir l'horloge ? Vous dites : « on a fait ça pour la sauver », mais, dans ce cas, pourquoi voulez-vous la vendre ? Vous nous avez fait voter une promesse de vente pour un promoteur pour faire des logements.

S'agissant de la hausse du contrat de restauration scolaire de 162 000 euros — que vous justifiez par la part des produits durables et bio —, je répète la question : « *est-ce meilleur dans les assiettes quand on atteint une telle augmentation et un tel niveau de coût ?* » De nombreux parents d'élèves se plaignent de plats qui ne sont pas bons. Et d'ailleurs peut-être que vous n'avez pas la réponse et que c'est peut-être quelqu'un d'autre dans votre exécutif qui peut y répondre

Sur la hausse des frais de maintenance, comment s'explique la hausse de 120 000 euros sur les appareils et logiciels métier ? Y a-t-il des coûts d'achat mal maîtrisés ou pas suffisamment mutualisés ? C'est peut-être la rumeur manquante.

Sur les 41 519 euros consacrés à une seconde phase de revalorisation salariale, sur la partie de rémunération de l'IFCE des agents, vous citez les directeurs et directeurs adjoints des accueils de loisirs qui en bénéficieront. Et c'est une très bonne chose. Ils portent également d'autres propositions et vous les avez rappelées pour valoriser l'assiduité, le taux horaire de vacations et le tutorat apprenti. J'ai bien lu votre slide. Vous avez répondu « *un positionnement attractif* », mais cela ne répond pas à la question. La question, c'était « est-ce que ça a été envisagé sur ces items-là ou non ? » Si c'est non, il suffit de le dire. Personnellement, je n'ai pas parlé de manque de personnel en dehors du périscolaire. Je maintiens bien sûr ce propos. Sur la formation, vous avez affiché tout un tas de formations, mais nous parlions de la formation sur le handicap que les agents avaient demandée. Quant aux budgets des structures, d'après vos graphiques, ils augmentent tous en 2025. Cela prouve que nous avons bien fait d'insister. Cela vous a peut-être fait changer d'avis.

Sur les dépenses d'investissement, vous citez une étude géotechnique au stade Garchery de 76 000 euros. Pourrions-nous en savoir plus ? Sur le contrôle de la qualité de l'air sur le site du spot et aménagement, vous mentionnez une dépense de 70 000 euros. Pourrions-nous en savoir plus sur cette dépense-là ? Je réitère également la question. Les aménagements sportifs coûtent 533 000 euros, mais on a un total du projet à 3,2 millions d'euros TTC. D'ailleurs, je n'ai jamais dit que la forêt urbaine était trop chère. Et 400 000 euros pour les artistes qui ont fait les graffitis. Pourrions-nous en savoir plus sur la répartition du budget du spot ? Parce que si on additionne tout, on est encore loin des 3,2 millions d'euros. Concernant l'emplacement, je répète que mettre des établissements sportifs en plein air en dessous de gros axes routiers ou à proximité est une mauvaise chose. Et sur tous les exemples que vous citez, malheureusement, ils existent. Ils existent d'ailleurs depuis longtemps. Ce sont des projets que j'ai pu reprocher publiquement. Comme je sais que vous écoutez avec beaucoup d'assiduité mes interventions...

Lors du débat d'orientation budgétaire, vous mentionniez des dépenses sur les voiries et du mobilier urbain pour 2,4 millions d'euros. Là, j'ai cru comprendre que c'était 3,7 millions en 2024. La question qu'on se pose est : « *quelle est la part dédiée à la réfection de la voirie ?* » Le document ne permet pas de voir ce détail, à part l'aménagement de la voirie avenue Wilson pour 95 000 euros.

Enfin, une dernière question, mais vous y avez déjà répondu. Où rentrent les dépenses liées au passage en régie de la crèche de la Maison-Bleue ? Sont-elles déjà budgétées ? Ou y aura-t-il une décision budgétaire rectificative plus tard, parce qu'elles ne sont pas mentionnées dans le document ? Merci.

Francis SELLAM : Monsieur RENUCCI., sachez que j'ai pris l'enregistrement du dernier conseil et j'ai

repris mot à mot tout ce que vous avez dit pour pouvoir répondre sur chaque problématique. Mot à mot. J'ai l'enregistrement oral et écrit. Je suis sûr de moi. Je ne vais pas vous répondre en fait, parce que d'abord, depuis 2020, je vous explique chaque fois, vous êtes sur une position d'amateur et sur une position dogmatique. Vous ne voulez pas entendre les réponses que je viens de vous faire, pour lesquels toute l'équipe municipale et tous les services ont travaillé dur pour apporter des réponses factuelles à tout ce que vous avez dit. Vous êtes sur une position politique. Je peux le comprendre. Il faut bien que vous puissiez exister un peu dans Joinville-le-Pont. Juste un dernier mot avant de passer la parole à mes collègues. « Graffitis ». Je pense à tous ces artistes qui ont fait ce qu'on appelle du « Street art ». Je pense qu'ils apprécieront votre remarque : « graffitis ». Merci pour eux. Quant au reste, je ne répondrai pas, ça n'est pas nécessaire. Je passe la parole à M. le maire.

M. le Maire : Je voulais à nouveau féliciter Francis pour son engagement à mes côtés, aux côtés de la municipalité, notamment aux Finances depuis 11 ans. Et son expertise. L'exercice qu'il a rendu ce soir est extrêmement brillant. Bien évidemment, je remercie les services après.

Je répondrai de manière assez courte, à Monsieur RENUCCI. Concernant le décalage, le complotisme, une fois de plus... Des décalages des travaux pour arriver à la fin du mandat. Monsieur RENUCCI oublie juste, avec ses spécialistes qui l'entourent, que ces travaux sont faits avec des subventions portées par la Région : 2,4 millions d'euros portés par la Région cette année et 1,8 million de demandes adressées à la Région pour l'année prochaine. Sans subvention, nous ne faisons pas de travaux. Mais évidemment, pour vous, l'argent est peut-être facile. On a l'impression que vous êtes hors du temps quand vous parlez du contrat scolaire et de son augmentation. Il y a eu l'inflation, tout simplement. C'est ce qu'on appelle l'inflation. Tous les biens ont augmenté de 15% ou 20%. Cela s'appelle l'inflation. Vous êtes un peu décalé.

En ce qui concerne votre connaissance technique du stade, les études géotechniques, c'est parce qu'il y a des carrières au stade. La Ville a décidé d'engager des négociations positives avec la Ville de Paris, afin d'évoluer sur les engagements qui sont les nôtres de travaux. Et aussi de ne pas construire sur des trous qui mettraient en danger nos enfants et nos adultes.

Pour le reste, je ne répondrai pas parce que je partage totalement le discours de Francis SELLAM. Ce soir, je voulais vous parler avec une certaine émotion de ce budget. Tout simplement parce que c'est le troisième et dernier budget de mon mandat de maire. Le budget 2025 n'a pas été du tout simple à préparer, dans un contexte politique, et je le rappelle parce que, parfois, certains ont des œillères, national très compliqué. Je vous rappelle qu'on a eu une dissolution, on souhaite courage à Monsieur BAYROU comme on souhaite courage à toutes les personnes qui vont être aux affaires. Le contexte est contraint et très incertain, encore plus depuis l'arrivée de Monsieur Trump qui est en train de jeter une incertitude mondiale qui nous fait craindre un krach boursier majeur. Cela nous contraint à avoir de la prudence et faire des choix budgétaires difficiles, mais indispensables. Quand on employait régulièrement le terme de « gestion en bon père de famille », ce n'était pas une image. C'est-à-dire qu'à un moment, il faut toujours garder les noisettes. Malgré cela, nous maintenons nos engagements, mes chers amis, et nous proposons une fois de plus un budget, qui a été proposé par Francis et les services, très ambitieux, dans la continuité du travail effectué. Et sans hausse, et je le dis haut et fort : sans hausse de la part communale des impôts locaux. Et ce, pour la onzième année consécutive ! Ce, pour la onzième année consécutive ! C'est colossal. Cela peut paraître anodin, voire normal, pour les Joinvillais. Après tout, c'est notre mission. C'est vrai que quand on passe dans une ville et qu'on s'y sent bien, on ne pense pas au maire, on ne pense pas à l'équipe municipale, on se dit « *on se sent bien ici* ». Ça peut paraître anodin, mais ça l'est encore moins quand on voit tout ce qu'on a traversé depuis 2008, notamment une baisse de recettes des collectivités, qui ont diminué avec la disparition de la taxe d'habitation et la taxe professionnelle. Rappelez-vous, ce qui a fait la fortune de la ville de Saint-Maurice avec Véolia, nous nous sommes arrivés juste un an trop tard avec les bureaux de RER, mais on s'est adaptés. Baisse des dotations de l'État, la hausse des dépenses de fonctionnement, coût de l'énergie, inflation, augmentation du point d'indice : justifiés pour les personnels communaux, parce que nous les défendons. Je remercie encore Francis SELLAM pour l'attention qu'il porte, en tant que gestionnaire des personnels, au bien-être et au bien-vivre des personnels communaux. Cela se manifeste dans les contrats de travail qui sont proposés. Les « Fake News » tu as bien fait de les combattre ce soir. C'est d'autant plus méritant que tout cela a été fait sans diminuer la qualité du service public proposé au Joinvillais, tout en portant sur ce mandat un plan pluriannuel

d'investissement de 70 millions d'euros pour financer les équipements nécessaires pour la ville. Nouveau Gymnase. C'est quand même gonflé de nous reprocher qu'on est en train de décaler le nouveau gymnase. Faut être gonflé quoi. Qui est allé chercher les subventions à la région ? C'est Olivier Dosne. Chantal Durand essaie avec le département, mais le département a une situation difficile. Mais je sais que tu essaies. Pour financer les équipements publics : nouveau gymnase, accueil de loisirs Gressier, extension de l'école de musique, extension du poste de police municipale, rénovation de l'église (2 millions d'euros), le spot. Bon, vous posez des questions sur le financement.

Tu as parlé de valeur patrimoniale Francis. Je vais aller plus loin. En 2012, le patrimoine de Joinville était estimé à 117 millions d'euros. Notez. En 2028, il sera estimé à 270 millions d'euros. On va passer de 117 à 270 millions d'euros de valeur patrimoniale. Alors tous les cérémoniales comme quoi on a mal vendu, c'est pour amuser la galerie. Parce que nous nous sommes toujours basés sur les Domaines. La réalité, c'est que la Ville de Joinville s'est enrichie et c'est énorme.

Viendront s'additionner à ceux déjà réalisés depuis 2008, la Maison des associations. Je vous l'ai rappelé quand même, ce n'est pas mon testament, mais je voulais vous rappeler ce qui a été fait, et j'en découvre encore. Maison des associations : extraordinaire. Maison des Solidarités et de l'emploi : extraordinaire. École Simone Veil. Alors évidemment, pour la cour Jean-Jacques Gressier — qui est mon ami éternel —, peut s'en vouloir, on ne lui en veut pas mais efficacement le promoteur nous a un peu baladés. La cour n'a pas été végétalisée. Nous essayons de rattraper. Accueil de loisirs Jougla. Virginie, tu te rappelles ? Tu es venue nous voir avec un projet à 500 000 euros. Finalement, il a coûté 2 500 000 euros. Ce n'est pas ta faute. Nous avons des subventions, parce que c'est un beau projet utile pour Polangis. L'école de danse Aurélie Dupont. Rappelons-nous ! C'était un CHU qui n'était pas un CHU. Chacun allait acheter la viande hachée au restaurant. C'était archaïque. Les gens qui étaient logés à l'intérieur fumaient, buvaient. Ils auraient pu tous mourir d'un incendie dans cet endroit. Et les Joinvillais défendaient cet endroit. C'était louable. Mais nous, nous allons construire un CHU de 30 places pour des femmes qui viennent d'accoucher sans logement. Vous avez voté contre. Le parc Jacques Chirac. On aurait pu construire des immeubles. La ludothèque. Le guichet unique et la bibliothèque. La ludothèque. Le guichet unique et la bibliothèque, Chantal. Quelle réussite ! Les conditions de travail améliorées pour les équipes municipales. Je vais le rappeler parce qu'on m'appelait Monsieur toilette. J'étais parent d'élèves délégué, je me battais pour les toilettes. On a refait les toilettes dans toutes les écoles. Dans toute la mairie, il y a des toilettes neuves. La santé publique, ça a été notre priorité. Je vais vous parler du parc Jacques Chirac, donc du Parangon. Je remercie l'ancien président du département, Monsieur Favier, qui, sur une blague un peu graveleuse de ma part (je lui avais dit que c'était le mur de Berlin), a décidé de faire tomber ce mur de Berlin pour l'ouvrir et nous donner 5000 m<sup>2</sup> supplémentaires. Ce sont des aventures, mais ce sont des réalités. Le quai de la Marne. Le quai de la Marne L'héritage des équipes précédentes, Des chicanes, avec des insultes, des bagarres, des véhicules détruits. Nous avons repris tout simplement, mes chers amis, une ville anéantie par l'immobilisme et par le clientélisme. C'était la réalité. La belle endormie, ce n'était pas que ça. C'était une série de petits rois qui dirigeaient leur petit royaume. Il ne se passait, rien. Le sport était détruit. Tout était détruit à Joinville-le-Pont. Nous avons tout reconstruit.

J'aimerais ce soir, et je vais boire un coup pour arroser ça, je le dis sans animosité car je suis très fière. J'aimerais que vous preniez conscience que tout ceci n'est pas un dû. Ce n'est pas le fruit du hasard. Je voulais citer Michel Laval, qui était dans la salle lors d'un des premiers conseils. Lors des premiers conseils, je me suis lâché, comme Francis le faisait ce soir. Un moment, je suis rentré dans le rôle de l' élu, de l' élu responsable, de l' élu qui s'occupe de sa ville. Et Michel Laval a dit à son voisin : « *celui qu'on pensait être un cancre n'est peut-être pas un cancre* ». En réalité, je suis un élu, j'apprends, je suis comme vous, et je bosse pour la ville. J'aimerais que vous preniez conscience de ce que tout ceci n'est pas un dû, pas le fruit du hasard. C'est le résultat d'une politique menée depuis quasiment trois mandats. Depuis presque 18 ans. Je viens de donner 40 ans à la ville de Joinville, dans mon exercice professionnel et mon mandat de maire, mon mandat de député, mon mandat de conseiller régional, aux côtés d'élus responsables comme Chantal DURAND, Virginie TOLLARD, Francis SELLAM, mes élus, bref, toute l'équipe qui est là et celle qui était là avant. Il faut que vous vous en rendiez compte. Franchement, ça ne se fait pas comme ça, chez soi, autour d'une table, où on entend quelques questions. Finalement, vous n'avez pas forcément bien, tout compris, mais je ne vais pas vous attaquer ce soir.

Et je voulais remercier la collaboration exceptionnelle des services municipaux qui m'ont accompagné dans cette politique et que je souhaite remercier ce soir publiquement. Sans eux, ça n'aurait pas été possible. Merci donc à C.J, C.L.C.L...C.L....Merci C.L. Merci. Merci pour tout ce qui a été fait. J.G et son prédécesseur. Merci, J.G j'ai envie vraiment de vous applaudir. S.D, L.H, O.S, A.B, A.D. Même les équipes qui arrivent. Je pense à IP aussi, qui nous a accompagnés dans la communication. Franchement, ces gens-là, ils mouillent le maillot pour vous, ils mouillent le maillot pour leurs agents, ils mouillent le maillot pour les syndicats, ils mouillent le maillot pour les écoles, pour le périscolaire, pour le handicap. Ils sont à côté des élus. Ils ne grenouillent pas, ils ne sont pas aux ordres, parce qu'en plus, ils sont de conseils précieux. Ils viennent nous voir de temps en temps et on les écoute, parce que parfois, on peut se tromper, on peut mal évaluer les choses.

Je voulais vraiment aussi remercier la stabilité, puisque je remercie ces agents, mais j'oublie les 450 autres. Ils nous ont apporté leur expérience. Francis a dit tout à l'heure « *j'ai grandi* ». Moi aussi, j'ai grandi. Je n'imaginai pas un jour être maire de Joinville-le-Pont. Ça m'est tombé dessus parce que j'aimais, comme vous l'opposition, comme tous. On aime s'investir pour la population, pour sa copropriété, pour les parents d'élèves. On aime et c'est une chance et je vous remercie pour tout ça. Vous voulez prendre le pouvoir, je comprends bien et j'en suis conscient. Mais il y a un moment, quand on est au pouvoir, on a une obligation de gérer et d'aller chercher tout ce qu'on peut chercher. Et ce qu'on a fait pendant trois mandats, on est allé chercher avec nos tripes et vous n'imaginez pas ce qu'on a pu faire. Tous ces projets du budget 2025, ça a été fait aussi avec des arbitrages, et je voulais remercier à nouveau les élus, parce que parfois ce n'est pas facile de dire à un élu « *on ne va pas faire ça cette année* », « *on ne va pas faire ça une autre année* », parce qu'on travaille beaucoup autour des subventions. Et c'est obligatoire. Et ces subventions, elles ne vont pas durer vu l'état des finances du pays. Je voulais simplement le dire. Donc, certains vont proposer la passerelle qui va passer de Vautier au port. Chaque mandat, ça arrive. On va nous proposer la piscine à Joinville. M. DECOU l'avait proposé en intercommunalité. Mais tous ces projets-là, ils ne vont plus être viables. Donc, tout ce qu'on a fait, on a profité d'une fenêtre de tir où, sur un premier mandat, on n'avait pas besoin des autres. Sur un deuxième mandat, on a commencé à travailler avec les autres, et sur un troisième mandat où j'ai fait aboutir, avec vous, le fruit de nos relations, le fruit de mes relations politiques. Les élus en sont témoins. Ils savent aujourd'hui que, sans relations politiques, la ville ne vivra pas comme elle vit aujourd'hui. C'est juste une constatation.

Je voulais remercier mon épouse pour la patience qu'elle me témoigne, pour le sacrifice qu'elle fait, pour tout ce qu'elle lit et tout ce qu'elle prend dans la figure. Dans les journaux communaux, dans des tribunes qui sont acerbes et franchement injustes et indignes des élus. Et pour terminer, et je ne critiquerai pas, ce soir, ce n'est pas le sujet, car c'est quand même le dernier budget de ce mandat. Je vous remercie d'être présents. Je vous remercie vraiment, sincèrement, d'être présents. On n'est pas d'accord, mais vous êtes présents. La chaise vide, c'est inadmissible. Autant Mme Paris, je sais qu'elle vient. Elle n'est pas là ce soir, mais je la remercie aussi. Mais les autres... les Joinvillais ont voté pour eux. Les Joinvillais ont voté pour eux. C'est indigne. C'est indigne, je le dis et je le redirai, d'être partis et de continuer à faire des tribunes. Il faut oser, il faut oser ! D'ailleurs, dans un prochain règlement intérieur, il faudra peut-être réfléchir à Tribune si on est présent.

Enfin, pour terminer, je voulais remercier mes adjoints, l'ensemble de mes élus, et témoigner ma gratitude à Francis. Francis nous a parlé d'Amel tout à l'heure et je ne m'y attendais pas. On a vécu des moments difficiles dans ce mandat. Quand un élu perd sa compagne, son épouse, quand des élus perdent leurs parents. On ne va pas faire dans la tristesse, mais il faut être fort, il faut être solide. Et j'ai vu Francis se battre autour de sa famille, autour de ses proches, pour transmettre ses valeurs. Donc, franchement, je suis fier d'avoir Francis à mes côtés, je voulais vous le dire ce soir, fier de l'avoir vu s'accrocher, de travailler en totale collaboration avec les élus. J'espère que le temps permettra à ce que cette équipe — avec moi ou sans moi, peu importe, soit encore aux manettes pour porter ce qu'on a porté depuis trois mandats, autour de projets responsables, autour de projets finançables. On n'a pas vendu du rêve, on a fait. Et je voulais vous dire ce soir que vous pouvez en être fiers, et moi, j'en suis extrêmement fier. Je vous remercie.

*Applaudissements.*

Francis SELLAM : M. TAGNON.

Jérôme TAGNON : Que dire après cela ? C'est beaucoup de fierté pour nous tous élus, d'avoir vécu ces six années-là. Merci à vous, monsieur le maire, Francis, à tous les adjoints aussi. Merci particulier aussi aux services, à C.L et A.B. Ils ont été à la fois conseils, guides. Ça a été pour nous une aventure extraordinaire. Je voudrais juste préciser la réalité de l'activité de travaux. Il n'y a pas de question électorale par rapport à la programmation des travaux. Ça voudrait dire qu'il faudrait arrêter les travaux un an avant. Ce n'est pas le sujet. Il était question du personnel, nos personnels communaux sont à la tâche quotidiennement. Mais nous avons le souci du bon fonctionnement des entreprises. Les entreprises ne sont pas à disposition. Elles font elles-mêmes face à des difficultés de personnel. Et c'est assez compliqué pour elles aussi. Donc, il n'est pas question, je l'assure, de délais électoraux ou de lancement de travaux pour plaire à telle ou telle personne. Monsieur le Maire, a rappelé, depuis 2008, l'étendue de ce qui a été fait. On n'en est pas, à la dernière année, à vouloir prévoir en catastrophe tels ou tels petits travaux qui feraient plaisir à tel ou tel quartier. Ce n'est pas du tout le sujet, s'il vous plaît.

Dernière chose je précise, par rapport à la question du spot, la totalité du montant est justifiée. Le projet coûte près de 1 million d'euros pour les aménagements sportifs, 400 à 500 000 euros pour les fresques. Le reste concerne les aménagements : la forêt, le sol, la sécurité, etc. La somme a été rigoureusement travaillée et réduite dans la mesure du possible.

M. le Maire : Merci, moi j'avais une petite précision que j'ai oublié qui était technique. Je voulais remercier Chantal DURAND. Parce que tu n'as pas évoqué tout à l'heure la subvention versée au CCAS, qui est toujours un débat. Parce que c'est vrai qu'on a tous envie d'aider du monde, des gens. C'est normal, c'est louable. Mais on s'est amusés quand même. Il faudrait contrôler les périmètres, bien évidemment, à regarder ce qui a été versée au CCAS en 2024 par rapport aux autres villes. Accrochez-vous bien !

- 1 091 000 euros pour Joinville-le-Pont, soit 53,44 euros par habitant
- Fontenay-sous-Bois, qui est d'une obédience politique différente, tombe à 42,7 euros par habitant.
- Charenton-le-Pont : 41,40
- Saint-Mandé : 39
- Champigny : 38
- Brie-sur-Marne : 29
- Nogent : 24
- Saint-Maure : 20
- Vincennes : 18,6

Je vais arrêter là, mais c'est pour vous dire l'effort qui est fait à Joinville et le pilotage du CCAS qui est fait par Chantal, par Anne MAROLLEAU maintenant, qui a rejoint les équipes, par Jérôme qui était au début de l'histoire, puis Francis. Et le travail de Monsieur RENUCCI aussi, qui fait partie aussi du conseil d'administration. Nous n'avons pas à rougir de ce qu'on fait au CCAS. On peut toujours faire mieux, on peut toujours faire mieux, mais par rapport à dix villes du territoire, on est franchement bien. Je voulais remercier le CCAS, ses équipes et Chantal.

Jérôme TAGNON : Excuse-moi, juste une seconde, je rebondis, le verbe n'est pas bien adapté mais au sujet du CCAS que je remercie tout particulièrement pour son action d'assistance auprès du sans domicile fixe qui se trouvait devant l'église. Je remercie vraiment, au fond du cœur aussi, la police municipale, qui n'a eu de cesse de surveiller, de s'inquiéter. Je remercie aussi V.D, qui a surveillé ce pauvre homme, que l'on espère maintenant en traitement, donc merci.

M. le Maire : Merci Jérôme.

Francis SELLAM : Mme Virginie TOLLARD.

Virginie TOLLARD : Merci, un petit mot pour rappeler que notre maire Olivier a su s'adapter. J'avais 37 ans quand je me suis engagée auprès d'Olivier. Franchement, que de belles années ! Être élu de la République, c'est courageux. Je vous félicite tous pour être là ce soir. Nous avons aussi beaucoup de plaisir à travailler tous ensemble. Merci également aux services. Olivier a toujours été sur le terrain. Je

trouve qu'il a de l'intuition. Il a toujours su s'adapter. Il a beaucoup d'empathie pour les gens. Et c'est pour ça aussi qu'il a pris de bonnes décisions depuis que nous sommes aux manettes comme on dit. Merci à tous les collègues aussi pour les conseils que nous donnons à Olivier. Aujourd'hui, à Joinville les gens s'arrêtent. Ils ont plaisir à venir dans notre ville. Une belle fierté, moi, c'est rue de Paris, qui était à trois voies, qui est aujourd'hui à deux voies. Je peux traverser facilement, alors qu'à l'époque, c'était quand même compliqué. C'est le genre de choses, de décisions que nous prenons ensemble. Aujourd'hui, il est possible de traverser nos rues dans le calme. Pensons toujours à ça : être au service des Joinvillais, avec l'intuition qui est la vôtre, que ce soit de la majorité ou de l'opposition. En tout cas, écoutons-nous les uns les autres, et le résultat n'en sera que bon. En tout cas, c'est comme ça que moi, je l'ai vécu avec Olivier. Merci.

Francis SELLAM : Mme Béatrice NICOLAS-DARROU.

Béatrice NICOLAS-DARROU : Monsieur le maire, chers collègues, merci de me donner la parole. Ça va me permettre de mettre en lumière la politique de l'habitat et du logement social mise en œuvre sur notre territoire, comme elle le mérite. Mon intention ce soir n'est pas de parler techniques, acronymes, etc. Même si le logement social ne manque pas d'acronymes (PLA, PLUS, PLS, PLI). Acronymes qui ne parleront qu'aux spécialistes. Mon intention n'est pas non plus de vous submerger dès à présent de chiffres, même s'ils ont leur importance et que j'y reviendrai nécessairement tout à l'heure. Car les chiffres ne mentent pas. Mon intention, c'est surtout de vous parler protection, diversité des parcours, inclusion, et donc, *in fine*, de vous parler de l'ambition et du volontarisme de la politique de l'habitat et du logement porté par la ville, le maire et son équipe, depuis plusieurs années déjà.

Le logement social, ce n'est pas la lutte des classes, ce ne sont pas des catégories de locataires contre d'autres catégories de locataires. C'est, en tout cas à Joinville, la volonté de créer une dynamique sociale la plus large possible, en essayant d'œuvrer pour la protection du plus grand nombre. Dans l'inconscient collectif, quand on parle logement social, on pense souvent couple ou famille, monoparentale ou pas, en situation de grande précarité. On pense également couple ou famille qui ne peuvent pas prétendre location HLM, mais qui ne disposent pas de revenus suffisants pour se loger dans le parc privé. Les opérations Rousseau et Villa Gallieni, qui sont portées par la CDC Habitat, qui comprennent au total 43 logements familiaux avec une date de livraison en 2026, répondent à ces objectifs. Tout comme d'ailleurs, le projet Haute-Rive porté par Vilogia, qui porte sur 13 logements familiaux livraison prévue en 2027.

Mais le logement social, ce n'est pas que ça. Ce sont aussi des logements étudiants, des logements au centre d'hébergement d'urgence, des logements en résidence sociale pour femmes victimes de violences, des logements pour personnes en situation de handicap. Et en ces domaines, Joinville a fait des choix audacieux. Ceux de la protection, de l'inclusion et de la diversité. Et ce, bien sûr, en partenariat avec les bailleurs sociaux du territoire. On pourra citer les opérations suivantes que vous connaissez tous : l'opération Europe Barbusse, qui est portée par Logirep, qui porte sur 166 logements étudiants et 30 logements en centre d'hébergement d'urgence. On peut parler évidemment aussi du projet Artemisia, porté par Logirep, résidence sociale pour femmes, victimes de violences, 19 logements, résidence accueil handicap, 19 logements aussi. Et en ces domaines, Joinville est une des villes les plus innovantes, les plus dynamiques du territoire. Je n'oublie pas le projet du 8 rue de Paris, porté par Seqens, qui porte sur 24 logements en acquisition et réhabilitation. Et je n'oublie pas non plus, bien sûr, l'accompagnement des projets de cession de logements sociaux aux locataires dans les résidences Pinson, Voisin et Mermoz.

J'en profite d'ailleurs pour rappeler que les décisions de cession relèvent exclusivement du préfet du département, après avis de la collectivité concernée. Et je rappelle aussi que ces cessions sont encouragées par l'État, et ce pour deux raisons : permettre aux bailleurs sociaux de récupérer des fonds qui seront réinvestis dans la production de nouveaux logements sociaux, et permettre une accession sociale à la propriété à des prix préférentiels. Accompagner la possibilité pour les locataires de logements sociaux de sortir d'un parcours locatif social en accédant à la propriété, c'est ça aussi l'ambition portée par la municipalité. Avoir la possibilité de devenir propriétaire à Joinville, c'est véritablement une chance.

Tous ces engagements de la Ville, aux côtés des bailleurs porteurs de ces projets, se traduisent également par une mobilisation financière constante et importante. Le boni de liquidation a largement été évoqué lors d'un précédent conseil municipal, Je ne vais pas revenir sur son mécanisme en tant que tel. En revanche, je me permets juste d'insister. La cession par l'OPH de la Ville au bénéfice de

Logirep s'est faite en contrepartie notamment de l'engagement de Logirep à réaliser 30 millions d'euros de travaux sur le patrimoine acquis sur la période 2017-2026. Engagement quasi tenu. Également, la liquidation de l'OPH a permis la constitution de ce fameux boni de liquidation à hauteur de 30 millions d'euros affectés à la ville. Boni qui permet à la Ville de soutenir la création et la réhabilitation de logements sociaux. Aujourd'hui, sur ces 30 millions d'euros, ce sont déjà plus de 14 millions d'euros qui ont été mobilisés pour soutenir notamment les projets Europe Barbusse, 8 rue de Paris et bien sûr Artemisia. Cette dynamique volontariste, portée et soutenue par le maire et son équipe, mérite véritablement d'être soulignée et même saluée, d'autant plus dans un contexte départemental particulièrement tendu. Je rappelle que, dans le Val-de-Marne, la demande est extrêmement forte. En 2021, le département comptait 94 664 demandeurs pour 9 226 attributions. Je vous laisse faire le calcul du ratio.

Pour en terminer, quelques données chiffrées qui concernent Joinville et qui parlent d'elles-mêmes. Sur la période 2021-2024, 40% des permis de construire octroyés concernent du logement social. Le taux de logement social à Joinville est en constante progression. En 2024, il a progressé pour atteindre 24,87%. Le seuil SRU sera dépassé en 2025. Et si on se projette à horizon 2027, il atteindra les 28%, au-delà donc du seuil SRU à 3 points. Ces chiffres traduisent des résultats qui dépassent largement les obligations triennales fixées par l'État. Juste pour mémoire, pour la période 2020-2022, l'objectif était fixé à 1 logement. En termes de réalisé, on en est à 47 fois plus. Pour la période 2023-2027, l'objectif fixé était de 12 logements. À date, nous en sommes à 314 programmés.

En conclusion, et de manière synthétique, vous l'avez compris, Joinville respecte ses obligations, c'est indispensable. Et les résultats sont là ! Mais bien plus que ça, Joinville est une ville qui anticipe, qui investit et qui innove. Par ses actions efficaces, solidaires et responsables, Joinville se veut porteuse d'une politique de cohésion sociale, d'accompagnement dans la transition et de solidarité. Joinville se veut inclusive et multiple, ce qui permet de refléter le visage d'un territoire francilien où il fait bon vivre ensemble. Merci pour votre attention.

M. le Maire : Merci Béatrice pour l'investissement que tu mets sur le sujet des logements sociaux, aux côtés, bien sûr, de Francis et d'autres, Chantal avant qui nous accompagnent. Merci.

Francis SELLAM : Je crois que M. LAVIGNE veut prendre la parole.

Murielle VILLETTELLE : Je souhaitais prendre à mon tour la parole avec une profonde gratitude et un immense respect pour toutes celles et ceux qui, chaque jour, œuvrent avec dévouement et engagement au service de nos enfants, de nos familles et plus largement de notre commune. En tant qu'élu en charge du périscolaire, moi aussi, j'ai grandi, j'ai appris. J'ai souhaité exercer cette délégation sur le terrain, au plus près des réalités du quotidien. Être à l'écoute, observer, échanger, comprendre. C'est ainsi que j'ai appris à mieux connaître le métier des agents périscolaires et scolaires, leurs passions, leurs compétences, mais aussi les difficultés auxquelles ils peuvent être confrontés. Grâce à eux, nos enfants sont accueillis, accompagnés, encadrés avec bienveillance, professionnalisme et une attention de chaque instant. Ils sont les premiers visages que croisent nos élèves le matin et les derniers le soir. Leur rôle est essentiel et trop souvent invisible. Je tiens à leur dire ici toute ma reconnaissance. Je remercie également les services des ressources humaines, Madame A.D., Monsieur J.G, Monsieur C.L, Madame A.B, ainsi que l'ensemble de l'administration municipale pour leur soutien constant et leur travail de qualité. Votre rigueur, votre réactivité, votre accompagnement m'ont été précieux dans l'exercice de mon mandat et ont permis d'améliorer le service rendu à la population. Car c'est bien cela, notre mission commune, à toutes et à tous, offrir un service public digne, humain et efficace à nos concitoyens. Nous le faisons ensemble, en équipe, avec conviction. Je suis fière de porter cette délégation, fière de travailler avec vous toutes et tous, et fière de ce que nous construisons collectivement pour les enfants, les familles de notre commune. Merci à tout le monde, et à mes collègues aussi.

M. le Maire : Merci Murielle.

Francis SELLAM : Je crois que M. LAVIGNE veut prendre la parole.

Olivier LAVIGNE : Contrairement à un grand nombre d'entre vous, je n'ai pas autant d'expérience d'élu que vous pouvez en avoir. Moi, c'est ma première expérience. Et d'ailleurs, un grand merci de m'avoir fait confiance sur le sujet. En revanche, une chose dont je suis sûr, c'est que la raison de mon

engagement, c'est d'aller vers les Joinvillais, aller à la rencontre des Joinvillais. Et là-dessus, moi, j'ai deux expériences qui me viennent à l'esprit et qui me montrent à quel point ça peut être gratifiant de travailler au niveau d'une collectivité locale et dans l'équipe à laquelle j'appartiens. La première expérience, vous le savez, c'est qu'une fois par mois, nous sommes présents sur les marchés. Le samedi avenue Galliéni, le dimanche en haut de Joinville, dans le cadre des permanences. C'est à cette occasion que nous sommes en contact avec les Joinvillais et pas que... Alors oui, bien sûr, ils nous parlent des nids de poule, ils nous parlent des poubelles non ramassées, ils nous parlent des problématiques de voisins, mais beaucoup nous disent aussi : « *vous avez de la chance d'habiter à Joinville. Nous habitons dans les communes avoisinantes et nous venons faire nos courses, mais vous avez de la chance d'habiter à Joinville* ». Et ça, ça fait plaisir. Récemment, le week-end dernier, nous avons même eu des remerciements sur les actions des services et tout ce qui avait été fait au niveau de la ville. Et vous connaissez un peu la formule mathématique : quand on n'est pas content de quelque chose, on en parle à 12 personnes. Quand on est content de quelque chose, on n'en parle pas du tout. On le garde pour nous. Donc c'était vraiment un témoignage fort qui m'a fait chaud au cœur. Et puis le deuxième exemple que j'ai en tête. J'ai l'honneur d'animer le club des entrepreneurs, qui a vu le jour il y a quelque temps et qui grossit. Ce ne sont pas des grosses entreprises, ce sont des gens qui ont eu envie de lancer leur activité à Joinville et de se développer. Depuis le Covid, on en voit de plus en plus. Je me dis que si ces gens-là ont choisi de lancer leur activité à Joinville, c'est qu'ils s'y sont sentis bien. Ils ont senti que la ville les accompagnait, une proximité avec les services, avec les élus. Je travaille sur ces sujets avec OS et VS Et ça, je trouve que ça vaut tous les indicateurs financiers qu'on peut évoquer. Voilà, donc un grand merci à M. le Maire de m'avoir fait confiance, aux équipes, aux services, de me suivre sur le sujet.

M. le Maire : Merci Olivier, et merci pour ton engagement aussi.

Francis SELLAM : Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci à vous.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

**Article 1<sup>er</sup>**: Adopte, par chapitre, le budget primitif de la commune pour l'exercice 2025, ci annexé, arrêté à la somme de :

- en recettes : 63 489 905,64 €
- en dépenses : 63 489 905,64 €

dont :

- en section de fonctionnement : 43 531 517,85 €
- en section d'investissement : 19 958 387,79 €

**Article 2** : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Pour : (24)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (Liste "Joinville avec vous"), Madame Anne MAROLLEAU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Olivier LAVIGNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETTELLE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (Liste "Joinville avec vous")

**Conseil Municipal – séance du 8 avril 2025**

Contre : (6)

Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (), Monsieur Philippe PLATON (), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Madame Carmen PEREZ (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Tony RENUCCI (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus : COMMUNE  
DE JOINVILLE LE PONT (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21940042100018

POSTE COMPTABLE : VINCENNES

**M. 57**

**Budget primitif**

**Voté par nature**

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

<b>Conseil Municipal</b>
<b>Sommaire</b>
<b>du 8 avril 2025</b>

**I - Informations générales**

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

**II - Présentation générale du budget**

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

**III - Vote du budget**

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	29
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	30
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	35
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	36
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	39
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	42
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	48

**IV - Annexes****A - Présentation croisée**

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	51
A1.01 - Opérations non ventilables	54
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	55
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	58
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	59
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	62
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	66
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	69
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	72
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	74
A1.908 - Fonction 8 - Transports	77
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	81
A2.01 - Opérations non ventilables	83
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	84
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	90
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	91
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	96
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	102
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	105
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	108
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	110
A2.938 - Fonction 8 - Transports	113

**B - Annexes patrimoniales**

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	117
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	122
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	123
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
<b>Conseil Municipal – séance du 8 avril 2025</b>	
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	124
B3.1 - Etat des provisions constituées	126
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	128
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	129
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	130
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	133
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	134
B9 - Etat du personnel	138
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	145
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	146
B11.2 - Liste des établissements publics créés	147
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	148
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	149
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	150
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	151
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	153
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	154
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	155

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	20784

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1202.37

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1835.68
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1905.02
3	Dépenses d'équipement brut / population	824.49
4	Encours de dette / population (2) (3)	724.86
5	DGF / population	135.69
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	53.20
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	99.73
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	43.28
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	38.05
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	3.64

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
  - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
  - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
  - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)</b>	<b>C1</b>

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	67 067 180,19	62 774 790,18	10 066 947,32	A1	5 774 557,31
<b>Investissement</b>	26 454 882,23	21 281 973,78	(3) 5 847 148,98	A2	674 240,53
<b>Fonctionnement</b>	40 612 297,96	41 492 816,40	(4) 4 219 798,34	A3	5 100 316,78

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses	Recettes			Solde (B)
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II 3 317 472,77	III + IV 1 392 431,31	B1		-1 925 041,46
<b>Investissement</b>	I 3 317 472,77	III 1 392 431,31	B2		-1 925 041,46
<b>Fonctionnement</b>	II 0,00	IV 0,00	B3		0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	3 849 515,85
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	-1 250 800,93
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	5 100 316,78

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>3 317 472,77</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	416 006,72
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	1 000 000,00
21	Immobilisations corporelles (3)	1 450 417,68
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	451 048,37
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) 1 392 431,31
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	1 374 071,31
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	18 360,00
454120	TRAVAUX EXECUTES D'OFFICE RECETTES	18 360,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>	<b>A</b>

		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	16 640 915,02	17 891 715,95
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	3 317 472,77	1 392 431,31
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 674 240,53
=		=	=
<b>Total de la section d'investissement (2)</b>		<b>19 958 387,79</b>	<b>19 958 387,79</b>
		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	43 531 517,85	39 682 002,00
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 3 849 515,85
=		=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>		<b>43 531 517,85</b>	<b>43 531 517,85</b>
<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>63 489 905,64</b>	<b>63 489 905,64</b>

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AP VOTEES</b>	<b>B1</b>

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
11	11-EXTENSION DU RESEAU DE VIDEOPROTECTION	21	285 648,75
12	12-RENOVATION DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS	20, 21, 23	6 419 634,99
13	13-RENOUVELLEMENT PARC DE VEHICULES ET ENGIN DE LA VILLE	21	495 900,26
14	14-CONSTRUCTION NOUVEAU GYMNASSE	20, 21, 23	1 140 239,28
15	15-CONSTRUCTION CTM	20	200 000,00
16	16-EXTENSION ECOLE PARANGON	20, 21	29 077,98
9	9-AGENDA D'ACCESSIBILITE	20, 23	195 507,86
<b>TOTAL</b>			<b>8 766 009,12</b>
<b>« AP de dépenses imprévues » (2)</b>		020	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>8 766 009,12</b>

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AE VOTEES</b>	<b>B2</b>

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>
<b>« AE de dépenses imprévues » (2)</b>		022	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	3 004 137,35	416 006,72	1 685 697,86	1 685 697,86	2 101 704,58
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	3 511 997,50	1 000 000,00	268 420,00	268 420,00	1 268 420,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	14 557 333,43	1 450 417,68	12 132 352,96	12 132 352,96	13 582 770,64
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	1 044 737,48	451 048,37	1 000 613,72	1 000 613,72	1 451 662,09
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>22 118 205,76</b>	<b>3 317 472,77</b>	<b>15 087 084,54</b>	<b>15 087 084,54</b>	<b>18 404 557,31</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	60 846,51	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	13 462 287,40	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 400 500,00	0,00	1 437 000,00	1 437 000,00	1 437 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	10 512,48	0,00	512,48	512,48	512,48
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>14 934 146,39</b>	<b>0,00</b>	<b>1 437 512,48</b>	<b>1 437 512,48</b>	<b>1 437 512,48</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	28 360,00	0,00	28 360,00	28 360,00	28 360,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>37 080 712,15</b>	<b>3 317 472,77</b>	<b>16 552 957,02</b>	<b>16 552 957,02</b>	<b>19 870 429,79</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	957 000,00		87 958,00	87 958,00	87 958,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>957 000,00</b>		<b>87 958,00</b>	<b>87 958,00</b>	<b>87 958,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>38 037 712,15</b>	<b>3 317 472,77</b>	<b>16 640 915,02</b>	<b>16 640 915,02</b>	<b>19 958 387,79</b>
--------------	----------------------	---------------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>19 958 387,79</b>
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	17 119 313,71	1 374 071,31	1 918 635,00	1 918 635,00	3 292 706,31
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	8 343 005,62	8 343 005,62	8 343 005,62
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>17 119 313,71</b>	<b>1 374 071,31</b>	<b>10 311 640,62</b>	<b>10 311 640,62</b>	<b>11 685 711,93</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 213 640,03	0,00	940 000,00	940 000,00	940 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	1 250 800,93	1 250 800,93	1 250 800,93
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	10 000,00	0,00	512,48	512,48	512,48
024	Produits des cessions d'immobilisations	6 180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>7 403 640,03</b>	<b>0,00</b>	<b>2 191 313,41</b>	<b>2 191 313,41</b>	<b>2 191 313,41</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	28 360,00	18 360,00	10 000,00	10 000,00	28 360,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>24 551 313,74</b>	<b>1 392 431,31</b>	<b>12 512 954,03</b>	<b>12 512 954,03</b>	<b>13 905 385,34</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	4 312 249,43		1 152 757,92	1 152 757,92	1 152 757,92
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	3 327 000,00		4 226 004,00	4 226 004,00	4 226 004,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>7 639 249,43</b>		<b>5 378 761,92</b>	<b>5 378 761,92</b>	<b>5 378 761,92</b>

<b>TOTAL</b>	<b>32 190 563,17</b>	<b>1 392 431,31</b>	<b>17 891 715,95</b>	<b>17 891 715,95</b>	<b>19 284 147,26</b>
--------------	----------------------	---------------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>674 240,53</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>19 958 387,79</b>
---	----------------------

## Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>5 290 803,92</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$ .

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	10 698 645,51	0,00	11 303 797,54	11 303 797,54	11 303 797,54
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	20 088 052,00	0,00	20 297 092,79	20 297 092,79	20 297 092,79
014	Atténuations de produits	1 963 394,00	0,00	2 026 794,00	2 026 794,00	2 026 794,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	4 237 427,79	0,00	4 117 501,60	4 117 501,60	4 117 501,60
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>36 987 519,30</b>	<b>0,00</b>	<b>37 745 185,93</b>	<b>37 745 185,93</b>	<b>37 745 185,93</b>
66	Charges financières	266 570,00	0,00	260 570,00	260 570,00	260 570,00
67	Charges spécifiques (3)	78 625,00	0,00	112 000,00	112 000,00	112 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	50 000,00		35 000,00	35 000,00	35 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>37 382 714,30</b>	<b>0,00</b>	<b>38 152 755,93</b>	<b>38 152 755,93</b>	<b>38 152 755,93</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	4 312 249,43		1 152 757,92	1 152 757,92	1 152 757,92
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	3 327 000,00		4 226 004,00	4 226 004,00	4 226 004,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>7 639 249,43</b>		<b>5 378 761,92</b>	<b>5 378 761,92</b>	<b>5 378 761,92</b>

<b>TOTAL</b>	<b>45 021 963,73</b>	<b>0,00</b>	<b>43 531 517,85</b>	<b>43 531 517,85</b>	<b>43 531 517,85</b>
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>43 531 517,85</b>
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Conseil Municipal – séance du 8 avril 2025

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	100 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	4 690 261,00	0,00	4 569 175,00	4 569 175,00	4 569 175,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	3 891 266,00	0,00	3 891 266,00	3 891 266,00	3 891 266,00
731	Fiscalité locale	25 759 982,00	0,00	26 002 000,00	26 002 000,00	26 002 000,00
74	Dotations et participations (3)	4 889 686,00	0,00	4 714 348,00	4 714 348,00	4 714 348,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	374 287,39	0,00	227 255,00	227 255,00	227 255,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>39 705 482,39</b>	<b>0,00</b>	<b>39 444 044,00</b>	<b>39 444 044,00</b>	<b>39 444 044,00</b>
76	Produits financiers	111 900,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	27 783,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>39 845 165,39</b>	<b>0,00</b>	<b>39 594 044,00</b>	<b>39 594 044,00</b>	<b>39 594 044,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	957 000,00		87 958,00	87 958,00	87 958,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>957 000,00</b>		<b>87 958,00</b>	<b>87 958,00</b>	<b>87 958,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>40 802 165,39</b>	<b>0,00</b>	<b>39 682 002,00</b>	<b>39 682 002,00</b>	<b>39 682 002,00</b>
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>3 849 515,85</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>43 531 517,85</b>
--	----------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>5 290 803,92</b>
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>D1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	87 958,00	87 958,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 437 000,00	0,00	1 437 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	1 850 473,87		1 850 473,87
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	1 349 204,64	0,00	1 349 204,64
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	1 268 420,00	0,00	1 268 420,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	13 266 424,57	0,00	13 266 424,57
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	670 034,23	0,00	670 034,23
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	512,48	0,00	512,48
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	28 360,00	0,00	28 360,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>19 870 429,79</b>	<b>87 958,00</b>	<b>19 958 387,79</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>19 958 387,79</b>
---	----------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	11 303 797,54		11 303 797,54
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	20 297 092,79		20 297 092,79
014	Atténuations de produits	2 026 794,00		2 026 794,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	4 117 501,60	877 104,00	4 994 605,60
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	260 570,00	0,00	260 570,00
67	Charges spécifiques (9)	112 000,00	0,00	112 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	35 000,00	3 348 900,00	3 383 900,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		1 152 757,92	1 152 757,92
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>38 152 755,93</b>	<b>5 378 761,92</b>	<b>43 531 517,85</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>43 531 517,85</b>
--	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>D2</b>

### RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	940 000,00	0,00	940 000,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	3 292 706,31	877 104,00	4 169 810,31
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	8 343 005,62	0,00	8 343 005,62
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	50 000,00	0,00	50 000,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	512,48	0,00	512,48
28 Amortissement des immobilisations		3 348 900,00	3 348 900,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	28 360,00	0,00	28 360,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		1 152 757,92	1 152 757,92
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>	<b>12 654 584,41</b>	<b>5 378 761,92</b>	<b>18 033 346,33</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>674 240,53</b>
--	-------------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>1 250 800,93</b>
---------------------------------------	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>19 958 387,79</b>
---	----------------------

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	40 000,00		40 000,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	4 569 175,00		4 569 175,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	3 891 266,00		3 891 266,00
731 Fiscalité locale	26 002 000,00		26 002 000,00
74 Dotations et participations (8)	4 714 348,00		4 714 348,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	227 255,00	0,00	227 255,00
76 Produits financiers	100 000,00	0,00	100 000,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	87 958,00	87 958,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	50 000,00	0,00	50 000,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>	<b>39 594 044,00</b>	<b>87 958,00</b>	<b>39 682 002,00</b>

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
			<b>3 849 515,85</b>
			=
			<b>43 531 517,85</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>A</b>

## DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>38 037 712,15</b>	<b>3 317 472,77</b>	<b>8 766 009,12</b>	<b>16 640 915,02</b>	<b>16 640 915,02</b>	<b>8 799 858,54</b>	<b>7 841 056,48</b>	<b>19 958 387,79</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 801 929,72	416 006,72	319 771,92	933 197,92	933 197,92	319 771,92	613 426,00	1 349 204,64
204	Subventions d'équipement versées (9)	3 511 997,50	1 000 000,00	0,00	268 420,00	268 420,00	0,00	268 420,00	1 268 420,00
21	Immobilisations corporelles	13 214 081,19	1 450 417,68	6 592 454,47	11 816 006,89	11 816 006,89	6 626 303,89	5 189 703,00	13 266 424,57
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	844 708,95	451 048,37	3 308,86	218 985,86	218 985,86	3 308,86	215 677,00	670 034,23
	Total des opérations d'équipement (3)	2 745 488,40	0,00	1 850 473,87	1 850 473,87	1 850 473,87	1 850 473,87	0,00	1 850 473,87
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>22 118 205,76</b>	<b>3 317 472,77</b>	<b>8 766 009,12</b>	<b>15 087 084,54</b>	<b>15 087 084,54</b>	<b>8 799 858,54</b>	<b>6 287 226,00</b>	<b>18 404 557,31</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	60 846,51	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	13 462 287,40	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 400 500,00	0,00		1 437 000,00	1 437 000,00		1 437 000,00	1 437 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 512,48	0,00	0,00	512,48	512,48	0,00	512,48	512,48
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>14 934 146,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 437 512,48</b>	<b>1 437 512,48</b>	<b>0,00</b>	<b>1 437 512,48</b>	<b>1 437 512,48</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	28 360,00	0,00	0,00	28 360,00	28 360,00	0,00	28 360,00	28 360,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>37 080 712,15</b>	<b>3 317 472,77</b>	<b>8 766 009,12</b>	<b>16 552 957,02</b>	<b>16 552 957,02</b>	<b>8 799 858,54</b>	<b>7 753 098,48</b>	<b>19 870 429,79</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	957 000,00			87 958,00	87 958,00		87 958,00	87 958,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>957 000,00</b>			<b>87 958,00</b>	<b>87 958,00</b>		<b>87 958,00</b>	<b>87 958,00</b>

<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>19 958 387,79</b>
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>	<b>A</b>

## RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>32 190 563,17</b>	<b>1 392 431,31</b>	<b>16 640 915,02</b>	<b>16 640 915,02</b>	<b>18 033 346,33</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	17 119 313,71	1 374 071,31	1 918 635,00	1 918 635,00	3 292 706,31
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	8 343 005,62	8 343 005,62	8 343 005,62
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>17 119 313,71</b>	<b>1 374 071,31</b>	<b>10 311 640,62</b>	<b>10 311 640,62</b>	<b>11 685 711,93</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 213 640,03	0,00	940 000,00	940 000,00	940 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 000,00	0,00	512,48	512,48	512,48
024	Produits des cessions d'immobilisations	6 180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>7 403 640,03</b>	<b>0,00</b>	<b>940 512,48</b>	<b>940 512,48</b>	<b>940 512,48</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	28 360,00	18 360,00	10 000,00	10 000,00	28 360,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>24 551 313,74</b>	<b>1 392 431,31</b>	<b>11 262 153,10</b>	<b>11 262 153,10</b>	<b>12 654 584,41</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	4 312 249,43		1 152 757,92	1 152 757,92	1 152 757,92
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	3 327 000,00		4 226 004,00	4 226 004,00	4 226 004,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>7 639 249,43</b>		<b>5 378 761,92</b>	<b>5 378 761,92</b>	<b>5 378 761,92</b>

<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)</b>	<b>674 240,53</b>
---	-------------------

<b>Affectation au compte 1068 (8)</b>	<b>1 250 800,93</b>
---------------------------------------	---------------------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>					<b>19 958 387,79</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A1</b>

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>38 037 712,15</b>	<b>3 317 472,77</b>	<b>8 766 009,12</b>	<b>16 640 915,02</b>	<b>16 640 915,02</b>	<b>8 799 858,54</b>	<b>7 841 056,48</b>	<b>19 958 387,79</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 801 929,72	416 006,72	319 771,92	933 197,92	933 197,92	319 771,92	613 426,00	1 349 204,64
2031	Frais d'études	1 626 894,19	364 217,35		727 197,92	727 197,92	319 771,92	407 426,00	1 091 415,27
2032	Frais de recherche et de développement	0,00	0,00		138 600,00	138 600,00	0,00	138 600,00	138 600,00
2033	Frais d'insertion	11 448,00	2 916,00		5 400,00	5 400,00	0,00	5 400,00	8 316,00
2051	Concessions, droits similaires	163 587,53	48 873,37		62 000,00	62 000,00	0,00	62 000,00	110 873,37
204	Subventions d'équipement versées (9)	3 511 997,50	1 000 000,00	0,00	268 420,00	268 420,00	0,00	268 420,00	1 268 420,00
2041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	121 107,40	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	3 701,00	0,00		11 860,00	11 860,00	0,00	11 860,00	11 860,00
20415331	ADM : Bien mobilier, matériel	15 086,10	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	106 650,00	0,00		206 560,00	206 560,00	0,00	206 560,00	206 560,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	62 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	3 203 453,00	1 000 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
21	Immobilisations corporelles	13 214 081,19	1 450 417,68	6 592 454,47	11 816 006,89	11 816 006,89	6 626 303,89	5 189 703,00	13 266 424,57
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	221 107,70	19 126,97		0,00	0,00	0,00	0,00	19 126,97
2128	Autres agencements et aménagements	509 646,57	0,00		776 682,09	776 682,09	706 682,09	70 000,00	776 682,09
21311	Bâtiments administratifs	167 717,56	75 503,05		472 200,00	472 200,00	0,00	472 200,00	547 703,05
21312	Bâtiments scolaires	801 233,51	129 674,55		1 667 351,11	1 667 351,11	301 351,11	1 366 000,00	1 797 025,66
21314	Bâtiments culturels et sportifs	1 212 543,05	31 735,43		1 160 364,80	1 160 364,80	1 005 364,80	155 000,00	1 192 100,23
21316	Equipements du cimetière	0,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
21318	Autres bâtiments publics	660 164,24	16 071,18		1 343 000,00	1 343 000,00	0,00	1 343 000,00	1 359 071,18
2138	Autres constructions	329 685,22	15 624,33		0,00	0,00	0,00	0,00	15 624,33
2141	Construct° sol autrui - Bâtiments public	794 756,98	88 655,61		89 000,00	89 000,00	0,00	89 000,00	177 655,61
2148	Construct° sol autrui - Autres construct	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00		2 672 500,00	2 672 500,00	2 415 000,00	257 500,00	2 672 500,00
2152	Installations de voirie	6 490 678,82	610 313,66		1 665 577,42	1 665 577,42	1 271 077,42	394 500,00	2 275 891,08
21533	Réseaux câblés	66 915,90	66 915,90		0,00	0,00	0,00	0,00	66 915,90
21534	Réseaux d'électrification	73 094,30	6 942,22		168 250,00	168 250,00	58 250,00	110 000,00	175 192,22
21538	Autres réseaux	38 082,95	0,00		266 000,00	266 000,00	150 000,00	116 000,00	266 000,00
215731	Matériel roulant	4 000,00	3 660,00		0,00	0,00	0,00	0,00	3 660,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	28 942,02	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
21578	Autre matériel technique	30 481,40	1 944,97		0,00	0,00	0,00	0,00	1 944,97
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	23 499,74	934,04		34 500,00	34 500,00	0,00	34 500,00	35 434,04
21611	Biens sous-jacents	3 600,00	2 520,00		0,00	0,00	0,00	0,00	2 520,00
21828	Autres matériels de transport	542 584,98	32 940,00		529 749,68	529 749,68	529 749,68	0,00	562 689,68
21831	Matériel informatique scolaire	18 649,75	0,00		29 000,00	29 000,00	0,00	29 000,00	29 000,00
21838	Autre matériel informatique	379 383,78	277 932,78		86 300,00	86 300,00	0,00	86 300,00	364 232,78
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	53 604,73	0,00		48 000,00	48 000,00	0,00	48 000,00	48 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	129 938,27	25 554,54		137 423,00	137 423,00	0,00	137 423,00	162 977,54
2185	Matériel de téléphonie	49 280,00	0,00		120 700,00	120 700,00	0,00	120 700,00	120 700,00
2188	Autres immobilisations corporelles	584 489,72	44 368,45		481 408,79	481 408,79	188 828,79	292 580,00	525 777,24
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	844 708,95	451 048,37	3 308,86	218 985,86	218 985,86	3 308,86	215 677,00	670 034,23
2312	Agencements et aménagements de terrains	330 427,22	298 747,38		0,00	0,00	0,00	0,00	298 747,38
2313	Constructions	99 083,54	70 102,80		211 985,86	211 985,86	3 308,86	208 677,00	282 088,66
2315	Install., matériel et outill. technique	382 198,19	82 198,19		0,00	0,00	0,00	0,00	82 198,19
238	Avances commandes immo corporelles	33 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
	Total des opérations d'équipement (4)	2 745 488,40	0,00	1 850 473,87	1 850 473,87	1 850 473,87	1 850 473,87	0,00	1 850 473,87
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>22 118 205,76</b>	<b>3 317 472,77</b>	<b>8 766 009,12</b>	<b>15 087 084,54</b>	<b>15 087 084,54</b>	<b>8 799 858,54</b>	<b>6 287 226,00</b>	<b>18 404 557,31</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	60 846,51	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	60 846,51	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
13	Subventions d'investissement	13 462 287,40	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1335	Amendes radars automatiques et de police	305 720,40	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1338	Autres fonds équip. transférables	13 156 567,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	1 400 500,00	0,00		1 437 000,00	1 437 000,00		1 437 000,00	1 437 000,00
1641	Emprunts en euros	1 400 000,00	0,00		1 437 000,00	1 437 000,00		1 437 000,00	1 437 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 512,48	0,00	0,00	512,48	512,48	0,00	512,48	512,48
275	Dépôts et cautionnements versés	10 512,48	0,00		512,48	512,48	0,00	512,48	512,48
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>14 934 146,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 437 512,48</b>	<b>1 437 512,48</b>	<b>0,00</b>	<b>1 437 512,48</b>	<b>1 437 512,48</b>
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	28 360,00	0,00	0,00	28 360,00	28 360,00	0,00	28 360,00	28 360,00
454110	DEPENSES	<b>28 360,00</b>	0,00		28 360,00	28 360,00	0,00	28 360,00	28 360,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>37 080 712,15</b>	<b>3 317 472,77</b>	<b>8 766 009,12</b>	<b>16 552 957,02</b>	<b>16 552 957,02</b>	<b>8 799 858,54</b>	<b>7 753 098,48</b>	<b>19 870 429,79</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	957 000,00			87 958,00	87 958,00		87 958,00	87 958,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	957 000,00			87 958,00	87 958,00		87 958,00	87 958,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	48 352,00			48 352,00	48 352,00		48 352,00	48 352,00
13912	Subv. transf. Régions	21 448,00			26 464,00	26 464,00		26 464,00	26 464,00
13913	Subv. transf. Départements	0,00			3 333,00	3 333,00		3 333,00	3 333,00
139158	Subv. transf. Autres groupements	8 928,00			8 928,00	8 928,00		8 928,00	8 928,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	1 168,00			881,00	881,00		881,00	881,00
13938	Autres fonds équip. transférables	877 104,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<i>Charges transférées (7)</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales (8)</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>957 000,00</b>			<b>87 958,00</b>	<b>87 958,00</b>		<b>87 958,00</b>	<b>87 958,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
160026	TRAVAUX AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE	9	1 229 370,80	0,00	195 507,86	195 507,86	195 507,86	0,00
220011	EXTENSION DU RESEAU DE VIDEOPROTECTION	11	1 588 758,01	0,00	285 648,75	285 648,75	285 648,75	0,00
240014	NOUVEAU GYMNASE	14	443 127,24	0,00	1 140 239,28	1 140 239,28	1 140 239,28	0,00
240015	CONSTRUCTION CTM	15	6 180,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	0,00
240016	EXTENSION ECOLE ELEMENTAIRE PARANGON	16	61 991,60	0,00	29 077,98	29 077,98	29 077,98	0,00
<b>TOTAL</b>			<b>3 329 427,65</b>	<b>0,00</b>	<b>1 850 473,87</b>	<b>1 850 473,87</b>	<b>1 850 473,87</b>	<b>0,00</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 160026  
LIBELLE : TRAVAUX AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE  
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 9**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		1 424 878,66	1 229 370,80	a 0,00	195 507,86	b 195 507,86
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	21 260,00	4 380,00	0,00	16 880,00	16 880,00
2031	Frais d'études	21 260,00	4 380,00	0,00	16 880,00	16 880,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	52 329,29	52 329,29	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	52 329,29	52 329,29	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 351 289,37	1 172 661,51	0,00	178 627,86	178 627,86
2313	Constructions	1 349 938,05	1 170 310,19	0,00	178 627,86	178 627,86
2314	Constructions sur sol d'autrui	1 351,32	2 351,32	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-195 507,86</b>
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 220011**  
**LIBELLE : EXTENSION DU RESEAU DE VIDEOPROTECTION**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 11**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>1 874 406,76</b>	<b>1 588 758,01</b>	<b>a</b> 0,00	<b>285 648,75</b>	<b>b</b> 285 648,75
20	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>78 449,59</b>	<b>78 449,59</b>	0,00	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	77 238,14	77 238,14	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	1 211,45	1 211,45	0,00	0,00	0,00
204	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 795 957,17</b>	<b>1 510 308,42</b>	<b>0,00</b>	<b>285 648,75</b>	<b>285 648,75</b>
2152	Installations de voirie	304 650,48	0,00	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	748 668,46	943 633,59	0,00	109 685,35	109 685,35
2188	Autres immobilisations corporelles	742 638,23	566 674,83	0,00	175 963,40	175 963,40
22	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
23	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b> 0,00	<b>0,00</b>	<b>d</b> 0,00
13	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)</b>	<b>0,00</b>	0,00	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
16	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	<b>0,00</b>	0,00	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
20	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204)</b>	<b>0,00</b>	0,00	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
204	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>	0,00	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	0,00	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
22	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	0,00	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
23	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324)</b>	<b>0,00</b>	0,00	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-285 648,75</b>
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b> Conseil Municipal - séance du 8 avril 2025	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 240014**  
**LIBELLE : NOUVEAU GYMNASSE**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 14**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		8 800 000,00	443 127,24	a	1 140 239,28	b 1 140 239,28
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 189 999,94	442 413,24	0,00	532 499,94	532 499,94
2031	Frais d'études	1 189 999,94	442 413,24	0,00	532 499,94	532 499,94
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	7 007 000,06	714,00	0,00	4 739,34	4 739,34
21314	Bâtiments culturels et sportifs	7 007 000,06	714,00	0,00	4 739,34	4 739,34
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	603 000,00	0,00	0,00	603 000,00	603 000,00
2313	Constructions	560 000,00	0,00	0,00	560 000,00	560 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	43 000,00	0,00	0,00	43 000,00	43 000,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) - (a + b) (5)</b>	<b>-1 140 239,28</b>
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 240015**  
**LIBELLE : CONSTRUCTION CTM**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 15**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>DEPENSES</b>		5 000 000,00	6 180,00	a	200 000,00	b	200 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	533 500,00	6 180,00	0,00	200 000,00		200 000,00
2031	Frais d'études	533 500,00	6 180,00	0,00	200 000,00		200 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	4 466 500,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21318	Autres bâtiments publics	4 466 500,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-200 000,00</b>
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b> Conseil Municipal - séance du 8 avril 2025	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 240016**  
**LIBELLE : EXTENSION ECOLE ELEMENTAIRE PARANGON**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 16**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>DEPENSES</b>		4 686 000,00	61 991,60	a	29 077,98	b	29 077,98
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	15 334,94	12 214,94	0,00	3 120,00		3 120,00
2031	Frais d'études	15 334,94	12 214,94	0,00	3 120,00		3 120,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	4 670 665,06	49 776,66	0,00	25 957,98		25 957,98
21312	Bâtiments scolaires	4 670 665,06	49 776,66	0,00	25 957,98		25 957,98
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

<b>Solde = (c + d) - (a + b) (5)</b>	<b>-29 077,98</b>
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>						<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>						<b>A3</b>
<b>Chap. / art. (1)</b>		<b>Pour mémoire, budget précédent (2)</b>	<b>RAR N-1</b>	<b>Propositions nouvelles</b>	<b>Vote de l'assemblée</b>	<b>TOTAL (RAR N-1 + Vote)</b>
			<b>I</b>		<b>II</b>	<b>III = I + II</b>
<b>TOTAL</b>		<b>32 190 563,17</b>	<b>1 392 431,31</b>	<b>16 640 915,02</b>	<b>16 640 915,02</b>	<b>18 033 346,33</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	17 119 313,71	1 374 071,31	1 918 635,00	1 918 635,00	3 292 706,31
1312	Subv. transf. Régions	56 165,00	6 000,00	32 000,00	32 000,00	38 000,00
1313	Subv. transf. Départements	25 000,00	0,00	34 257,00	34 257,00	34 257,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	226 823,00	226 823,00	92 378,00	92 378,00	319 201,00
13158	Subv. transf. Autres groupements	32 282,22	32 282,22	0,00	0,00	32 282,22
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	537 463,00	500 194,00	0,00	0,00	500 194,00
1322	Subv. non transf. Régions	1 027 048,00	177 048,00	1 760 000,00	1 760 000,00	1 937 048,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	157 116,09	157 116,09	0,00	0,00	157 116,09
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	14 163 807,00	7 240,00	0,00	0,00	7 240,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	626 241,40	0,00	0,00	0,00	0,00
13462	Dotation de soutien à l'invest local	267 368,00	267 368,00	0,00	0,00	267 368,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	8 343 005,62	8 343 005,62	8 343 005,62
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	8 343 005,62	8 343 005,62	8 343 005,62
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>17 119 313,71</b>	<b>1 374 071,31</b>	<b>10 311 640,62</b>	<b>10 311 640,62</b>	<b>11 685 711,93</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 213 640,03	0,00	940 000,00	940 000,00	940 000,00
10222	FCTVA	700 000,00	0,00	800 000,00	800 000,00	800 000,00
10226	Taxe d'aménagement	513 640,03	0,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 000,00	0,00	512,48	512,48	512,48
275	Dépôts et cautionnements versés	10 000,00	0,00	512,48	512,48	512,48
024	Produits des cessions d'immobilisations	6 180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>Total des recettes financières</b>		<b>7 403 640,03</b>	<b>0,00</b>	<b>940 512,48</b>	<b>940 512,48</b>	<b>940 512,48</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	28 360,00	18 360,00	10 000,00	10 000,00	28 360,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>24 551 313,74</b>	<b>1 392 431,31</b>	<b>11 262 153,10</b>	<b>11 262 153,10</b>	<b>12 654 584,41</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	4 312 249,43		1 152 757,92	1 152 757,92	1 152 757,92
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	3 327 000,00		4 226 004,00	4 226 004,00	4 226 004,00
13938	Autres fonds équip. transférables	0,00		877 104,00	877 104,00	877 104,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00		0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00		0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00		0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	3 940,00		3 939,00	3 939,00	3 939,00
28031	Frais d'études	67 794,00		43 765,54	43 765,54	43 765,54
28033	Frais d'insertion	411,00		415,00	415,00	415,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	19 592,00		19 591,13	19 591,13	19 591,13
280415331	ADM : Bien mobilier, matériel	3 370,56		3 370,56	3 370,56	3 370,56
280415332	ADM : Bâtiments, installations	15 961,87		15 961,67	15 961,67	15 961,67
280415341	IC : Bien mobilier, matériel	5 441,00		5 441,00	5 441,00	5 441,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	13 149,40		13 149,40	13 149,40	13 149,40
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	20 952,32		16 761,99	16 761,99	16 761,99
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	53 976,29		44 685,67	44 685,67	44 685,67
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	166,00		166,00	166,00	166,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	35 987,00		42 637,85	42 637,85	42 637,85
280422	Privé - Bâtiments et installations	796 573,99		913 448,80	913 448,80	913 448,80
2805	Licences, logiciels, droits similaires	67 091,11		73 116,23	73 116,23	73 116,23
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	47 448,47		0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	0,00		53 326,02	53 326,02	53 326,02
281321	Immeubles de rapport	6 200,00		6 099,66	6 099,66	6 099,66
28141	Construct° sol autrui - Bâtiments public	53 871,43		88 639,00	88 639,00	88 639,00
28148	Construct° sol autrui - Autres construct	577 800,00		577 800,00	577 800,00	577 800,00
28152	Installations de voirie	69 047,45		69 047,45	69 047,45	69 047,45
281533	Réseaux câblés	72 848,00		75 008,00	75 008,00	75 008,00
281534	Réseaux d'électrification	64 639,00		65 963,00	65 963,00	65 963,00
281538	Autres réseaux	4 058,00		5 752,00	5 752,00	5 752,00
2815731	Matériel roulant	35 426,00		35 426,00	35 426,00	35 426,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	4 496,80		6 843,87	6 843,87	6 843,87
281578	Autre matériel technique	22 300,00		23 726,91	23 726,91	23 726,91
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	2 938,38		7 275,31	7 275,31	7 275,31
281828	Autres matériels de transport	215 869,90		214 453,47	214 453,47	214 453,47
281831	Matériel informatique scolaire	56 838,06		30 564,28	30 564,28	30 564,28
281838	Autre matériel informatique	262 164,32		191 593,66	191 593,66	191 593,66

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	48 600,29		56 628,13	56 628,13	56 628,13
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	94 845,01		84 759,91	84 759,91	84 759,91
28185	Matériel de téléphonie	10 289,00		27 294,92	27 294,92	27 294,92
28188	Autres immo. corporelles	572 913,35		532 248,57	532 248,57	532 248,57
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>7 639 249,43</b>		<b>5 378 761,92</b>	<b>5 378 761,92</b>	<b>5 378 761,92</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>B</b>

## DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>45 021 963,73</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>43 531 517,85</b>	<b>43 531 517,85</b>	<b>0,00</b>	<b>43 531 517,85</b>	<b>43 531 517,85</b>
011	Charges à caractère général (3)	10 698 645,51	0,00	0,00	11 303 797,54	11 303 797,54	0,00	11 303 797,54	11 303 797,54
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	20 088 052,00	0,00		20 297 092,79	20 297 092,79		20 297 092,79	20 297 092,79
014	Atténuations de produits	1 963 394,00	0,00		2 026 794,00	2 026 794,00		2 026 794,00	2 026 794,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	4 237 427,79	0,00	0,00	4 117 501,60	4 117 501,60	0,00	4 117 501,60	4 117 501,60
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>36 987 519,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>37 745 185,93</b>	<b>37 745 185,93</b>	<b>0,00</b>	<b>37 745 185,93</b>	<b>37 745 185,93</b>
66	Charges financières	266 570,00	0,00		260 570,00	260 570,00		260 570,00	260 570,00
67	Charges spécifiques (3)	78 625,00	0,00		112 000,00	112 000,00		112 000,00	112 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	50 000,00			35 000,00	35 000,00		35 000,00	35 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>395 195,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>407 570,00</b>	<b>407 570,00</b>		<b>407 570,00</b>	<b>407 570,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>37 382 714,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>38 152 755,93</b>	<b>38 152 755,93</b>	<b>0,00</b>	<b>38 152 755,93</b>	<b>38 152 755,93</b>
023	Virement à la section d'investissement	4 312 249,43			1 152 757,92	1 152 757,92		1 152 757,92	1 152 757,92
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	3 327 000,00			4 226 004,00	4 226 004,00		4 226 004,00	4 226 004,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>7 639 249,43</b>			<b>5 378 761,92</b>	<b>5 378 761,92</b>		<b>5 378 761,92</b>	<b>5 378 761,92</b>

<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (5)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>43 531 517,85</b>
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

## RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>40 802 165,39</b>	<b>0,00</b>	<b>39 682 002,00</b>	<b>39 682 002,00</b>	<b>39 682 002,00</b>
013	Atténuations de charges (2)	100 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	4 690 261,00	0,00	4 569 175,00	4 569 175,00	4 569 175,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	3 891 266,00	0,00	3 891 266,00	3 891 266,00	3 891 266,00
731	Fiscalité locale	25 759 982,00	0,00	26 002 000,00	26 002 000,00	26 002 000,00
74	Dotations et participations (2)	4 889 686,00	0,00	4 714 348,00	4 714 348,00	4 714 348,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	374 287,39	0,00	227 255,00	227 255,00	227 255,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>39 705 482,39</b>	<b>0,00</b>	<b>39 444 044,00</b>	<b>39 444 044,00</b>	<b>39 444 044,00</b>
76	Produits financiers	111 900,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	27 783,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>139 683,00</b>	<b>0,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>150 000,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>39 845 165,39</b>	<b>0,00</b>	<b>39 594 044,00</b>	<b>39 594 044,00</b>	<b>39 594 044,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	957 000,00		87 958,00	87 958,00	87 958,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>957 000,00</b>		<b>87 958,00</b>	<b>87 958,00</b>	<b>87 958,00</b>

<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (7)</b>	<b>3 849 515,85</b>
--	---------------------

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>43 531 517,85</b>
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>45 021 963,73</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>43 531 517,85</b>	<b>43 531 517,85</b>	<b>0,00</b>	<b>43 531 517,85</b>	<b>43 531 517,85</b>
011	Charges à caractère général (4)	10 698 645,51	0,00	0,00	11 303 797,54	11 303 797,54	0,00	11 303 797,54	11 303 797,54
6042	Achats de prestations de services	249 323,00	0,00		262 400,00	262 400,00	0,00	262 400,00	262 400,00
60611	Eau et assainissement	146 689,26	0,00		158 850,00	158 850,00	0,00	158 850,00	158 850,00
60612	Energie - Electricité	1 760 044,39	0,00		1 514 700,00	1 514 700,00	0,00	1 514 700,00	1 514 700,00
60621	Combustibles	16 000,00	0,00		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
60622	Carburants	83 610,00	0,00		89 000,00	89 000,00	0,00	89 000,00	89 000,00
60623	Alimentation	104 116,71	0,00		145 835,00	145 835,00	0,00	145 835,00	145 835,00
60628	Autres fournitures non stockées	327 159,12	0,00		305 792,00	305 792,00	0,00	305 792,00	305 792,00
60631	Fournitures d'entretien	55 659,52	0,00		54 814,00	54 814,00	0,00	54 814,00	54 814,00
60632	Fournitures de petit équipement	302 789,83	0,00		257 555,00	257 555,00	0,00	257 555,00	257 555,00
60633	Fournitures de voirie	6 922,08	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	66 650,00	0,00		72 060,00	72 060,00	0,00	72 060,00	72 060,00
6064	Fournitures administratives	19 200,00	0,00		19 400,00	19 400,00	0,00	19 400,00	19 400,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	53 411,71	0,00		48 350,00	48 350,00	0,00	48 350,00	48 350,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	7 450,00	0,00		6 888,00	6 888,00	0,00	6 888,00	6 888,00
6067	Fournitures scolaires	74 861,00	0,00		72 500,00	72 500,00	0,00	72 500,00	72 500,00
6068	Autres matières et fournitures	6 660,00	0,00		6 430,00	6 430,00	0,00	6 430,00	6 430,00
611	Contrats de prestations de services	2 794 968,80	0,00		2 282 650,00	2 282 650,00	0,00	2 282 650,00	2 282 650,00
6132	Locations immobilières	230 536,35	0,00		225 230,00	225 230,00	0,00	225 230,00	225 230,00
61351	Matériel roulant	165 355,48	0,00		160 128,00	160 128,00	0,00	160 128,00	160 128,00
61358	Autres	123 936,69	0,00		161 731,10	161 731,10	0,00	161 731,10	161 731,10
614	Charges locatives et de copropriété	46 096,44	0,00		609 296,44	609 296,44	0,00	609 296,44	609 296,44
61521	Entretien terrains	266 002,17	0,00		279 150,00	279 150,00	0,00	279 150,00	279 150,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	401 720,53	0,00		454 900,00	454 900,00	0,00	454 900,00	454 900,00
615231	Entretien, réparations voiries	132 201,07	0,00		276 400,00	276 400,00	0,00	276 400,00	276 400,00
615232	Entretien, réparations réseaux	153 100,00	0,00		165 000,00	165 000,00	0,00	165 000,00	165 000,00
61551	Entretien matériel roulant	67 655,00	0,00		39 700,00	39 700,00	0,00	39 700,00	39 700,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	91 935,69	0,00		75 940,00	75 940,00	0,00	75 940,00	75 940,00
6156	Maintenance	366 419,12	0,00		485 370,00	485 370,00	0,00	485 370,00	485 370,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
6161	Multirisques	176 600,00	0,00		257 400,00	257 400,00	0,00	257 400,00	257 400,00
6168	Autres primes d'assurance	58 000,00	0,00		128 000,00	128 000,00	0,00	128 000,00	128 000,00
617	Etudes et recherches	38 314,47	0,00		107 200,00	107 200,00	0,00	107 200,00	107 200,00
6182	Documentation générale et technique	30 130,00	0,00		30 030,00	30 030,00	0,00	30 030,00	30 030,00
6184	Versements à des organismes de formation	120 820,00	0,00		126 200,00	126 200,00	0,00	126 200,00	126 200,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6188	Autres frais divers	299 448,64	0,00		316 900,00	316 900,00	0,00	316 900,00	316 900,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	1 125,00	0,00		1 800,00	1 800,00	0,00	1 800,00	1 800,00
62268	Autres honoraires, conseils	91 394,40	0,00		114 300,00	114 300,00	0,00	114 300,00	114 300,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	24 000,00	0,00		24 000,00	24 000,00	0,00	24 000,00	24 000,00
6231	Annonces et insertions	40 532,00	0,00		39 626,00	39 626,00	0,00	39 626,00	39 626,00
6232	Fêtes et cérémonies	298 464,29	0,00		350 087,00	350 087,00	0,00	350 087,00	350 087,00
6233	Foires et expositions	15 888,00	0,00		17 950,00	17 950,00	0,00	17 950,00	17 950,00
6234	Réceptions	14 146,73	0,00		15 050,00	15 050,00	0,00	15 050,00	15 050,00
6236	Catalogues et imprimés	228 085,00	0,00		241 100,00	241 100,00	0,00	241 100,00	241 100,00
6238	Divers	6 734,80	0,00		14 200,00	14 200,00	0,00	14 200,00	14 200,00
6241	Transports de biens	360,00	0,00		700,00	700,00	0,00	700,00	700,00
6245	Transports de personnes extérieures	136 798,27	0,00		160 800,00	160 800,00	0,00	160 800,00	160 800,00
6247	Transports collectifs	1 725,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	13 840,00	0,00		6 900,00	6 900,00	0,00	6 900,00	6 900,00
6261	Frais d'affranchissement	75 000,00	0,00		80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
6262	Frais de télécommunications	87 969,13	0,00		92 550,00	92 550,00	0,00	92 550,00	92 550,00
627	Services bancaires et assimilés	7 350,00	0,00		8 150,00	8 150,00	0,00	8 150,00	8 150,00
6281	Concours divers (cotisations)	43 403,38	0,00		70 859,00	70 859,00	0,00	70 859,00	70 859,00
6282	Frais de gardiennage	27 045,00	0,00		31 735,00	31 735,00	0,00	31 735,00	31 735,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	498 019,00	0,00		548 916,00	548 916,00	0,00	548 916,00	548 916,00
62878	Remb. frais à des tiers	55 000,00	0,00		55 000,00	55 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00
6288	Autres services extérieurs	41 800,00	0,00		43 800,00	43 800,00	0,00	43 800,00	43 800,00
63512	Taxes foncières	79 000,00	0,00		81 500,00	81 500,00	0,00	81 500,00	81 500,00
63513	Autres impôts locaux	47 500,00	0,00		68 000,00	68 000,00	0,00	68 000,00	68 000,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	19 178,44	0,00		19 475,00	19 475,00	0,00	19 475,00	19 475,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	20 088 052,00	0,00		20 297 092,79	20 297 092,79		20 297 092,79	20 297 092,79
6218	Autre personnel extérieur	48 723,22	0,00		50 011,44	50 011,44		50 011,44	50 011,44

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
6331	Versement mobilité	329 055,86	0,00		353 590,34	353 590,34		353 590,34	353 590,34
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	55 748,39	0,00		55 441,50	55 441,50		55 441,50	55 441,50
6333	Particip. employeurs format. prof. cont.	13 999,82	0,00		14 000,42	14 000,42		14 000,42	14 000,42
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	171 649,62	0,00		171 139,80	171 139,80		171 139,80	171 139,80
64111	Rémunération principale titulaires	7 304 942,76	0,00		6 903 899,38	6 903 899,38		6 903 899,38	6 903 899,38
64112	SFT, indemnité de résidence	321 213,83	0,00		308 710,64	308 710,64		308 710,64	308 710,64
64113	NBI	69 610,11	0,00		68 268,43	68 268,43		68 268,43	68 268,43
64118	Autres indemnités	2 655 429,27	0,00		2 710 581,25	2 710 581,25		2 710 581,25	2 710 581,25
64121	Rémunération principale	75 318,21	0,00		21 511,99	21 511,99		21 511,99	21 511,99
64128	Autres indemnités	51 339,65	0,00		37 130,40	37 130,40		37 130,40	37 130,40
64131	Rémunérations	2 201 431,49	0,00		2 581 570,67	2 581 570,67		2 581 570,67	2 581 570,67
64132	SFT, indemnité de résidence	92 765,65	0,00		107 782,87	107 782,87		107 782,87	107 782,87
64138	Primes et autres indemnités	843 867,69	0,00		902 888,41	902 888,41		902 888,41	902 888,41
6414	Personnel rémunéré à la vacation	518 111,70	0,00		545 176,92	545 176,92		545 176,92	545 176,92
6417	Rémunérations des apprentis	43 534,93	0,00		70 306,53	70 306,53		70 306,53	70 306,53
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2 286 352,23	0,00		2 262 343,10	2 262 343,10		2 262 343,10	2 262 343,10
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 452 488,13	0,00		2 633 871,74	2 633 871,74		2 633 871,74	2 633 871,74
6455	Cotisations pour assurance du personnel	110 609,12	0,00		119 997,10	119 997,10		119 997,10	119 997,10
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	2 400,00	0,00		12 000,21	12 000,21		12 000,21	12 000,21
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	28 632,40	0,00		26 857,65	26 857,65		26 857,65	26 857,65
64731	Allocations chômage versées directement	181 810,78	0,00		102 729,00	102 729,00		102 729,00	102 729,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	135 364,28	0,00		131 912,00	131 912,00		131 912,00	131 912,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	55 907,86	0,00		105 371,00	105 371,00		105 371,00	105 371,00
6478	Autres charges sociales diverses	37 745,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	1 963 394,00	0,00		2 026 794,00	2 026 794,00		2 026 794,00	2 026 794,00
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
739115	Prél contrib redress finances publiques	0,00	0,00		49 000,00	49 000,00		49 000,00	49 000,00
739116	Prél. article 55 de la loi SRU	7 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739221	FNGIR	1 436 394,00	0,00		1 436 394,00	1 436 394,00		1 436 394,00	1 436 394,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	470 000,00	0,00		491 400,00	491 400,00		491 400,00	491 400,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	4 237 427,79	0,00	0,00	4 117 501,60	4 117 501,60	0,00	4 117 501,60	4 117 501,60
65131	Bourses	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65132	Prix	8 166,00	0,00		7 600,00	7 600,00	0,00	7 600,00	7 600,00
65211	Frais de scolarité	14 000,00	0,00		13 450,00	13 450,00	0,00	13 450,00	13 450,00
65311	Indemnités de fonction	246 000,00	0,00		176 860,00	176 860,00	0,00	176 860,00	176 860,00
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	18 300,00	0,00		20 290,00	20 290,00	0,00	20 290,00	20 290,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	20 000,00	0,00		16 100,00	16 100,00	0,00	16 100,00	16 100,00
65315	Formation	0,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	50 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
6542	Créances éteintes	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6553	Service d'incendie	433 000,00	0,00		438 000,00	438 000,00	0,00	438 000,00	438 000,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	812 000,00	0,00		770 000,00	770 000,00	0,00	770 000,00	770 000,00
65568	Autres contributions	60 950,00	0,00		64 000,00	64 000,00	0,00	64 000,00	64 000,00
6568	Autres participations	12 500,00	0,00		12 500,00	12 500,00	0,00	12 500,00	12 500,00
65736211	Subv. BA/régie admin. sans ps.morale	110 000,00	0,00		114 620,00	114 620,00	0,00	114 620,00	114 620,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	1 179 713,00	0,00		1 094 954,00	1 094 954,00	0,00	1 094 954,00	1 094 954,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	969 749,00	0,00		974 567,60	974 567,60	0,00	974 567,60	974 567,60
65818	Autres	142 035,40	0,00		242 721,00	242 721,00	0,00	242 721,00	242 721,00
6584	Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65888	Autres	156 014,39	0,00		127 839,00	127 839,00	0,00	127 839,00	127 839,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>36 987 519,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>37 745 185,93</b>	<b>37 745 185,93</b>	<b>0,00</b>	<b>37 745 185,93</b>	<b>37 745 185,93</b>
66	Charges financières	266 570,00	0,00		260 570,00	260 570,00		260 570,00	260 570,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	276 000,00	0,00		270 000,00	270 000,00		270 000,00	270 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-9 430,00	0,00		-9 430,00	-9 430,00		-9 430,00	-9 430,00
67	Charges spécifiques (4)	78 625,00	0,00		112 000,00	112 000,00		112 000,00	112 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	78 625,00	0,00		112 000,00	112 000,00		112 000,00	112 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	50 000,00			35 000,00	35 000,00		35 000,00	35 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	50 000,00			35 000,00	35 000,00		35 000,00	35 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>395 195,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>407 570,00</b>	<b>407 570,00</b>		<b>407 570,00</b>	<b>407 570,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>37 382 714,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>38 152 755,93</b>	<b>38 152 755,93</b>	<b>0,00</b>	<b>38 152 755,93</b>	<b>38 152 755,93</b>
023	Virement à la section d'investissement	4 312 249,43			1 152 757,92	1 152 757,92		1 152 757,92	1 152 757,92
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	3 327 000,00			4 226 004,00	4 226 004,00		4 226 004,00	4 226 004,00
65888	Autres	0,00			877 104,00	877 104,00		877 104,00	877 104,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	3 327 000,00			3 348 900,00	3 348 900,00		3 348 900,00	3 348 900,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>7 639 249,43</b>			<b>5 378 761,92</b>	<b>5 378 761,92</b>		<b>5 378 761,92</b>	<b>5 378 761,92</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)**

Montant des ICNE de l'exercice	24 543,47
Montant des ICNE de l'exercice N-1	32 710,03
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-9 430,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						B2
Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>40 802 165,39</b>	<b>0,00</b>	<b>39 682 002,00</b>	<b>39 682 002,00</b>	<b>39 682 002,00</b>
013	Atténuations de charges (3)	100 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	100 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	4 690 261,00	0,00	4 569 175,00	4 569 175,00	4 569 175,00
7018	Autres ventes de produits finis	11 986,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
70323	Red. occupation dom. public	441 925,00	0,00	527 000,00	527 000,00	527 000,00
70328	Autres droits stationnement et location	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70383	Redevance de stationnement	225 000,00	0,00	230 000,00	230 000,00	230 000,00
70384	Forfait de post-stationnement	220 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	290 000,00	0,00	286 430,00	286 430,00	286 430,00
70631	Redevances services à caractère sportif	8 100,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
7066	Redevances services à caractère social	600 000,00	0,00	636 400,00	636 400,00	636 400,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	1 600 000,00	0,00	1 645 000,00	1 645 000,00	1 645 000,00
706888	Autres	96 000,00	0,00	86 000,00	86 000,00	86 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708421	Mise dispo pers. BA/régie sans ps.morale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70843	Mise à dispo personnel CCAS/CIAS	700 000,00	0,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	49 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708721	Remb. frais par BA/régie sans ps.morale	86 200,00	0,00	86 000,00	86 000,00	86 000,00
70873	Remb. frais par le CCAS/CIAS	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	57 050,00	0,00	51 345,00	51 345,00	51 345,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	3 891 266,00	0,00	3 891 266,00	3 891 266,00	3 891 266,00
73211	Attribution de compensation	3 891 266,00	0,00	3 891 266,00	3 891 266,00	3 891 266,00
731	Fiscalité locale	25 759 982,00	0,00	26 002 000,00	26 002 000,00	26 002 000,00
73111	Impôts directs locaux	24 249 763,00	0,00	24 602 000,00	24 602 000,00	24 602 000,00
73118	Autres contributions directes	25 219,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	1 200 000,00	0,00	1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
73141	Accise sur l'électricité	285 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
74	Dotations et participations (3)	4 889 686,00	0,00	4 714 348,00	4 714 348,00	4 714 348,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	2 723 948,00	0,00	2 675 948,00	2 675 948,00	2 675 948,00
741127	DNP des communes	144 333,00	0,00	144 333,00	144 333,00	144 333,00
744	FCTVA	62 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74611	DGD des communes et EPCI	18,00	0,00	18,00	18,00	18,00
74718	Autres participations Etat	2 064,00	0,00	64,00	64,00	64,00
7472	Participation régions	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	1 825 135,00	0,00	1 780 885,00	1 780 885,00	1 780 885,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	85 188,00	0,00	88 000,00	88 000,00	88 000,00
7484	Dotation de recensement	0,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	35 000,00	0,00	21 600,00	21 600,00	21 600,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	374 287,39	0,00	227 255,00	227 255,00	227 255,00
752	Revenus des immeubles	231 596,00	0,00	221 400,00	221 400,00	221 400,00
755	Dédits et pénalités perçus	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	87 691,39	0,00	5 855,00	5 855,00	5 855,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>39 705 482,39</b>	<b>0,00</b>	<b>39 444 044,00</b>	<b>39 444 044,00</b>	<b>39 444 044,00</b>
76	Produits financiers	111 900,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	111 900,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	27 783,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	27 783,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>39 845 165,39</b>	<b>0,00</b>	<b>39 594 044,00</b>	<b>39 594 044,00</b>	<b>39 594 044,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	957 000,00		87 958,00	87 958,00	87 958,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	957 000,00		87 958,00	87 958,00	87 958,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>957 000,00</b>		<b>87 958,00</b>	<b>87 958,00</b>	<b>87 958,00</b>

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00

Montant net	0,00
-------------	------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>IV – ANNEXES</b>								<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>								<b>A1</b>

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
<b>DEPENSES</b>		<b>1 437 000,00</b>	<b>1 923 654,70</b>	<b>0,00</b>	<b>547 861,25</b>	<b>2 069 800,88</b>	<b>2 938 957,38</b>	<b>167 398,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 437 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	520 668,00	0,00	0,00	119 974,77	676 163,94	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	95 560,00	0,00	100 000,00	31 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 345 567,00	0,00	452 301,25	1 838 309,09	1 539 793,44	136 398,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	57 419,70	0,00	0,00	111 517,02	623 000,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>2 191 313,41</b>	<b>8 343 005,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 000,00</b>	<b>1 803 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 190 800,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 760 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	8 343 005,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	43 000,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	512,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)</b>	<b>A1</b>

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>861 642,42</b>	<b>1 012,48</b>	<b>112 679,76</b>	<b>6 492 950,15</b>		<b>16 552 957,02</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 437 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 000,00	0,00	32 950,00	330 941,15		1 685 697,86
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	30 000,00	11 860,00		268 420,00
21	Immobilisations corporelles	619 605,42	500,00	49 729,76	6 150 149,00		12 132 352,96
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	208 677,00	0,00	0,00	0,00		1 000 613,72
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	512,48	0,00	0,00		512,48
45	Opérations pour compte de tiers	28 360,00	0,00	0,00	0,00		28 360,00
<b>RECETTES</b>		<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>158 635,00</b>		<b>12 512 954,03</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		2 190 800,93
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	158 635,00		1 918 635,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		8 343 005,62
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		50 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		512,48

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	10 000,00	0,00	0,00	0,00		10 000,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.01</b>

## 01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
<b>DEPENSES</b>		<b>1 437 000,00</b>
164	Emprunts auprès des états financiers	1 437 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>2 191 313,41</b>
102	Dotations et fonds d'investissement	940 000,00
106	Réserves	1 250 800,93
275	Dépôts et cautionnements versés	512,48

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

## FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
<b>DEPENSES</b>		<b>1 819 445,84</b>	<b>0,00</b>	<b>53 308,86</b>	<b>1 900,00</b>	<b>49 000,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	463 668,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	57 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	671 200,00	0,00	50 000,00	0,00	10 000,00
215	Installat <sup>e</sup> , matériel, outillage techniq.	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	565 467,00	0,00	0,00	1 900,00	39 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	54 110,84	0,00	3 308,86	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>8 343 005,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
164	Emprunts auprès des états financiers	8 343 005,62	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
164	Emprunts auprès des éta financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 923 654,70</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	463 668,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	731 200,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	606 367,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 419,70
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 343 005,62</b>
164	Emprunts auprès des états financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 343 005,62

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.901</b>

## FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES</b>		0,00	388 601,25	138 560,00	0,00	20 700,00	547 861,25
204	Subventions d'équipement versées	0,00	20 000,00	75 560,00	0,00	0,00	95 560,00
213	Constructions	0,00	5 000,00	30 000,00	0,00	0,00	35 000,00
215	Installat <sup>n</sup> , matériel, outillage techniq.	0,00	109 685,35	27 000,00	0,00	0,00	136 685,35
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	253 915,90	6 000,00	0,00	20 700,00	280 615,90
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.902</b>

## FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
<b>DEPENSES</b>		0,00	201 191,73	1 776 609,15	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	119 974,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	151 000,00	1 492 309,09	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	38 000,00	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	12 191,73	92 325,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.902</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							256 CNFPT - Formation des actifs occupés					2571 Concours	2572 Missions administratives	
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres			
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.902</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	67 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 069 800,88
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119 974,77
213	Constructions	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 693 309,09
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	42 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	104 517,02
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 000,00</b>
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.903</b>

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
<b>DEPENSES</b>		0,00	45 100,00	1 055 000,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	71 800,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	25 000,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	5 000,00	1 015 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
214	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	15 100,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	41 000,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.903</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
<b>DEPENSES</b>		<b>1 399 427,28</b>	<b>163 676,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	533 687,94	76 676,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	144 739,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
214	Constructions sur sol d'autrui	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat <sup>o</sup> , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	18 000,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	560 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
						3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs		
238	Avances commandes immo corporelles	43 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>1 543 000,00</b>	<b>60 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	1 500 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	43 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.903</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>74 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>114 054,10</b>	<b>0,00</b>	<b>2 938 957,38</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	676 163,94
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 174 739,34
214	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
215	Installat <sup>o</sup> , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	114 054,10	0,00	114 054,10
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	74 900,00	0,00	0,00	0,00	171 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	580 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 803 000,00</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 760 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)**

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
214	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	136 398,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 000,00	0,00	0,00
214	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 398,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	31 000,00	0,00	0,00	0,00	<b>167 398,00</b>
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	31 000,00	0,00	0,00	0,00	31 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 000,00
214	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 398,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.905</b>

## FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>213 677,00</b>	<b>249 605,42</b>	<b>370 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28 360,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat <sup>e</sup> , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	58 500,00	370 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	121 105,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	208 677,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 360,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.905</b>

## FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.905</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>861 642,42</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	428 500,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121 105,42
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	208 677,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 360,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.906</b>

**FONCTION 6 – Action économique**

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 012,48</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	512,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.906</b>

## FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 012,48
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	512,48
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

**FONCTION 7 – Environnement**

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
<b>DEPENSES</b>		0,00	32 950,00	49 729,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	32 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	49 729,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

**FONCTION 7 – Environnement (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

**FONCTION 7 – Environnement (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	112 679,76	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 950,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 729,76	
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

## FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

**FONCTION 8 – Transports (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

## FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	6 380 450,15	0,00	112 500,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	325 941,15	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	11 860,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	706 682,09	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	1 005 364,80	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	4 134 773,32	0,00	112 500,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	190 828,79	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	126 635,00	0,00	32 000,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	126 635,00	0,00	32 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

## FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 492 950,15	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	325 941,15	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 860,00	
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	706 682,09	
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 005 364,80	
215	Installat <sup>o</sup> , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 247 273,32	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190 828,79	
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>158 635,00</b>	
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	158 635,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A2</b>

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
<b>DEPENSES</b>		<b>3 249 464,00</b>	<b>10 803 382,72</b>	<b>0,00</b>	<b>2 113 598,78</b>	<b>4 462 393,71</b>	<b>8 600 797,57</b>	<b>4 955 162,12</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	100,00	4 353 470,10	0,00	266 752,00	2 706 020,00	1 792 445,00	497 385,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	6 012 098,62	0,00	1 408 846,78	1 723 586,11	6 164 373,57	2 786 203,12	0,00
014	Atténuations de produits	2 026 794,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	815 000,00	437 814,00	0,00	438 000,00	32 787,60	643 979,00	1 671 574,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	260 570,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	112 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>32 951 565,00</b>	<b>392 419,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 417 345,00</b>	<b>1 666 430,00</b>	<b>2 152 285,00</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	116 000,00	0,00	0,00	1 417 345,00	1 013 430,00	1 024 400,00	0,00
73	Impôts et taxes	3 891 266,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	26 002 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	2 908 299,00	25 164,00	0,00	0,00	0,00	653 000,00	1 127 885,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	211 255,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)</b>	<b>A2</b>

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>2 066 218,12</b>	<b>132 751,98</b>	<b>807 824,93</b>	<b>961 162,00</b>		<b>38 152 755,93</b>
011	Charges à caractère général	0,00	821 340,00	81 261,44	95 924,00	689 100,00		11 303 797,54
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 241 381,12	51 490,54	698 050,93	211 062,00		20 297 092,79
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 026 794,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	3 497,00	0,00	13 850,00	61 000,00		4 117 501,60
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		260 570,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		112 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		35 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>75 000,00</b>	<b>16 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>923 000,00</b>		<b>39 594 044,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		40 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	75 000,00	0,00	0,00	923 000,00		4 569 175,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 891 266,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		26 002 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 714 348,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00		227 255,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		100 000,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		50 000,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.01</b>

## 01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
<b>DEPENSES</b>		<b>3 249 464,00</b>
627	Services bancaires et assimilés	100,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	35 000,00
655	Contributions obligatoires	770 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	10 000,00
661	Charges d'intérêts	260 570,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	112 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	35 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	2 026 794,00
<b>RECETTES</b>		<b>32 951 565,00</b>
731	Fiscalité locale	26 002 000,00
732	Fiscalité reversée	3 891 266,00
741	D.G.F.	2 820 281,00
746	Dotation générale de décentralisation	18,00
748	Autres attributions et participations	88 000,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	100 000,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	50 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930</b>

## FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
<b>DEPENSES</b>		<b>7 664 071,08</b>	<b>0,00</b>	<b>102 726,43</b>	<b>317 151,71</b>	<b>2 229 295,56</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	895 360,00	0,00	45 698,00	180,00	80 350,00
611	Contrats de prestations de services	225 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	208 829,10	0,00	0,00	0,00	34 110,00
614	Charges locatives et de copropriété	40 000,00	0,00	0,00	0,00	564 050,00
615	Entretien et réparations	525 070,00	0,00	2 250,00	0,00	7 200,00
616	Primes d'assurances	216 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	56 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	145 050,00	0,00	0,00	0,00	14 550,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	103 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	47 426,00	0,00	0,00	1 250,00	519 707,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
625	Déplacements et missions	6 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	169 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	239 585,00	0,00	0,00	0,00	27 505,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	130 674,30	0,00	1 556,06	8 510,80	24 703,48
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	149 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	2 500,00	0,00	0,00	0,00	150,00
641	Rémunérations du personnel	2 960 502,39	0,00	35 205,83	227 805,28	730 342,19
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	1 123 922,29	0,00	14 762,54	78 471,63	213 027,89
647	Autres charges sociales	207 138,00	0,00	254,00	934,00	2 500,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	203 764,00	0,00	0,00	0,00	9 500,00
<b>RECETTES</b>		<b>291 255,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 064,00</b>	<b>25 100,00</b>	<b>46 000,00</b>
641	Rémunérations du personnel	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
706	Prestations de services	40 000,00	0,00	0,00	0,00	46 000,00
747	Participations	0,00	0,00	64,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	25 100,00	0,00
752	Revenus des immeubles	205 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	5 855,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930</b>

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
<b>DEPENSES</b>		<b>489 837,94</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	8 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	8 162,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	186 055,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	57 505,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	65,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	221 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent <sup>e</sup> cpt prop. - Subvent <sup>e</sup>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930</b>

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act <sup>e</sup> interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 803 382,72</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 021 588,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	225 800,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	243 939,10
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	604 050,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	535 020,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	216 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 950,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	167 900,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 800,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	573 383,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 900,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	169 800,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	267 090,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	173 606,96
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	149 500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 650,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 139 910,83
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 487 689,83
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 891,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	221 250,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
657	Charges intervent <sup>e</sup> cpt prop. - Subvent <sup>e</sup>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	213 264,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>392 419,00</b>
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 100,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	205 400,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 855,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.931</b>

## FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>1 608 098,78</b>	<b>485 500,00</b>	<b>15 600,00</b>	<b>4 400,00</b>	<b>2 113 598,78</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	39 796,00	0,00	0,00	3 800,00	43 596,00
613	Locations	0,00	1 560,00	0,00	0,00	0,00	1 560,00
615	Entretien et réparations	0,00	99 700,00	47 500,00	15 600,00	0,00	162 800,00
618	Divers	0,00	36 550,00	0,00	0,00	600,00	37 150,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
628	Divers	0,00	20 046,00	0,00	0,00	0,00	20 046,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	32 059,69	0,00	0,00	0,00	32 059,69
641	Rémunérations du personnel	0,00	1 065 215,32	0,00	0,00	0,00	1 065 215,32
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	304 268,77	0,00	0,00	0,00	304 268,77
647	Autres charges sociales	0,00	7 303,00	0,00	0,00	0,00	7 303,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	438 000,00	0,00	0,00	438 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.932</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
<b>DEPENSES</b>		<b>269 366,00</b>	<b>1 395 744,26</b>	<b>759 403,41</b>	<b>175 700,00</b>	<b>3 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	201 000,00	297 500,00	118 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	2 460,00	4 100,00	820,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	50 420,00	68 350,00	11 330,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	650,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	250,00	2 800,00	9 700,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	20 534,67	29 177,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	6 000,00	9 500,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	4 210,00	159 780,00	29 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	7 686,47	33 854,06	5 180,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	187 307,01	770 859,70	114 538,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	71 598,52	286 291,63	41 416,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	1 124,00	12 600,00	10 687,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	1 800,00	5 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	0,00	0,00	0,00	13 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	1 400,00	1 064,20	1 873,40	0,00	3 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	1 200,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>170 000,00</b>	<b>201 000,00</b>	<b>51 345,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	170 000,00	190 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	51 345,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION IV DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.932</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	25												258 Autres
		Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.932</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	1 561 450,00	151 224,02	0,00	108 200,00	0,00	0,00	4 462 393,71
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 000,00	0,00	0,00	107 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	628 100,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	1 485 000,00	25 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 510 450,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	32 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 930,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	32 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	162 300,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 250,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 250,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 711,77
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
628	Divers	0,00	0,00	3 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	196 740,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	2 729,40	0,00	0,00	0,00	0,00	50 627,53
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	71 913,39	0,00	0,00	0,00	0,00	1 169 815,76
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	18 399,23	0,00	0,00	0,00	0,00	428 838,05
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	182,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 593,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 600,00
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 450,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	9 337,60
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	945 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	1 417 345,00
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	945 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	1 355 000,00

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 345,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>1 322 778,96</b>	<b>22 850,00</b>	<b>586 891,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>300,00</b>	<b>731 347,77</b>	<b>0,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 300,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	73 305,00	0,00	62 780,00	0,00	0,00	175,00	9 850,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	1 312,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	41 978,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	22 790,00	3 850,00	7 400,00	0,00	0,00	0,00	39 900,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	19 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	38 800,00	0,00	28 680,00	0,00	0,00	0,00	28 100,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	299,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	3 770,00	0,00	1 400,00	0,00	0,00	40,00	27 600,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	550,00	0,00
628	Divers	0,00	31 505,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	85,00	3 400,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	33 839,85	0,00	14 376,99	0,00	0,00	0,00	10 597,49	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	425,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	767 533,02	0,00	329 911,72	0,00	0,00	0,00	244 374,03	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	287 297,42	0,00	122 356,20	0,00	0,00	0,00	76 267,25	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	2 742,00	0,00	5 727,00	0,00	0,00	0,00	4 811,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	52 060,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 520,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	4 600,00	0,00	8 460,00	0,00	0,00	0,00	12 600,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>236 291,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 039,00</b>	<b>122 000,00</b>	<b>0,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	236 291,00	0,00	1 100,00	0,00	0,00	13 039,00	36 000,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 000,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	32									
		Sports (autres que scolaires)							327		
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	Soutien aux sportifs			
		3271 Soutien aux sportifs de haut niveau			3272 Soutien aux clubs amateurs		3273 Autres soutiens aux sportifs				
<b>DEPENSES</b>		773 280,54	367 055,82	12 500,00	0,00	342 400,00	75 191,25	0,00	0,00	0,00	
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	95 000,00	139 390,00	0,00	0,00	19 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
613	Locations	0,00	62 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615	Entretien et réparations	26 510,00	66 510,00	0,00	0,00	1 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
616	Primes d'assurances	150 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
618	Divers	0,00	2 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 800,00	0,00	0,00	0,00	
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
628	Divers	46 500,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	14 475,56	2 977,82	0,00	0,00	0,00	1 466,19	0,00	0,00	0,00	
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	
641	Rémunérations du personnel	324 896,81	64 662,69	0,00	0,00	0,00	44 492,97	0,00	0,00	0,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	114 633,17	28 097,31	0,00	0,00	0,00	13 898,09	0,00	0,00	0,00	
647	Autres charges sociales	865,00	218,00	0,00	0,00	0,00	534,00	0,00	0,00	0,00	
656	Participations	0,00	0,00	12 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	321 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>RECETTES</b>		<b>14 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
703	Redevances utilisation du domaine	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
706	Prestations de services	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>13 950,00</b>	<b>4 352 251,32</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 600 797,57</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	4 600,00	47 500,00	0,00	0,00	0,00	155 400,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	2 350,00	83 350,00	0,00	0,00	0,00	485 200,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	270 000,00	0,00	0,00	0,00	270 000,00
613	Locations	0,00	2 000,00	820,00	0,00	0,00	0,00	112 110,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	5 250,00	0,00	0,00	0,00	174 110,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	169 400,00
618	Divers	0,00	0,00	63 020,00	0,00	0,00	0,00	160 800,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	299,67
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	9 300,00	0,00	0,00	0,00	9 300,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	46 910,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	5 000,00	60 700,00	0,00	0,00	0,00	68 200,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	550,00
628	Divers	0,00	0,00	40 650,00	0,00	0,00	0,00	124 340,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	113 778,82	0,00	0,00	0,00	191 512,72
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00	16 125,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	2 599 374,82	0,00	0,00	0,00	4 375 246,06
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	920 791,68	0,00	0,00	0,00	1 563 341,12
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	19 077,00	0,00	0,00	0,00	33 974,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	489 080,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	116 739,00	0,00	0,00	0,00	142 399,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>7 000,00</b>	<b>1 273 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 666 430,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
706	Prestations de services	0,00	7 000,00	620 000,00	0,00	0,00	0,00	918 430,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 000,00
747	Participations	0,00	0,00	653 000,00	0,00	0,00	0,00	653 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)**

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
<b>DEPENSES</b>		<b>1 629 514,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 842 073,45</b>	<b>0,00</b>	<b>26 325,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 920,00	0,00	1 140,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 400,00	0,00	0,00
613	Locations	820,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 400,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 930,00	0,00	17 000,00
618	Divers	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 090,00	0,00	3 050,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 320,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 480,00	0,00	5 135,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	15 505,29	0,00	0,00	0,00	0,00	59 486,86	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	385 999,55	0,00	0,00	0,00	0,00	1 378 232,71	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	129 562,59	0,00	0,00	0,00	0,00	510 953,88	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	1 423,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 360,00	0,00	0,00
657	Charges intervent <sup>e</sup> cpt. prop. - Subvent <sup>e</sup>	1 094 954,00	0,00	0,00	0,00	0,00	465 250,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>472 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 350 254,10</b>	<b>0,00</b>	<b>77 030,90</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	299 400,00	0,00	0,00
708	Autres produits	472 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 050 854,10	0,00	77 030,90

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934</b>

## FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	343 179,24	22 700,00	0,00	91 370,00	4 955 162,12
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	1 500,00	4 000,00	0,00	0,00	167 560,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 400,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	33 820,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 180,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	12 700,00	0,00	0,00	45 840,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	10 320,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00	40 000,00	101 015,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	8 270,02	0,00	0,00	0,00	83 262,17
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	199 101,23	0,00	0,00	0,00	1 963 333,49
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	65 747,99	0,00	0,00	0,00	706 264,46
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	8 560,00	0,00	0,00	0,00	33 343,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	51 370,00	1 671 574,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	253 000,00	0,00	0,00	0,00	2 152 285,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	299 400,00
708	Autres produits	0,00	0,00	253 000,00	0,00	0,00	0,00	725 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 127 885,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.935</b>

## FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>515 312,38</b>	<b>1 113 580,33</b>	<b>375 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>620,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	95 500,00	220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	249 500,00	155 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	13 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	2 000,00	2 220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	620,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	14 014,92	20 837,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	344 854,10	497 667,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	112 691,36	196 347,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	1 255,00	1 658,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	3 497,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>75 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.935</b>

## FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 650,00</b>	<b>52 055,41</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	2 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	7 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 208,52	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	38 838,69	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	11 464,20	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	544,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.935</b>

## FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 066 218,12
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	315 650,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	406 800,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 500,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 840,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 650,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 060,64
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	881 359,96
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	320 503,52
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 457,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 497,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.936</b>

## FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>132 546,98</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	2 830,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	43 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	2 446,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	4 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	1 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	23 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	1 359,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	36 685,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	12 901,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	544,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.936</b>

## FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES</b>		<b>205,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>132 751,98</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 830,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 880,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 446,44
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 350,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 350,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 900,00
628	Divers	205,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 805,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 359,98
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 685,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 901,56
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	544,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 000,00</b>
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.937</b>

**FONCTION 7 – Environnement**

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
<b>DEPENSES</b>		<b>32 577,26</b>	<b>55 624,00</b>	<b>679 623,67</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	25 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	26 624,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	519,98	0,00	19 968,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	12 990,88	0,00	476 940,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	4 916,40	0,00	181 049,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	1 666,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	13 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.937</b>

**FONCTION 7 – Environnement (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.937</b>

## FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	807 824,93
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	40 300,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 624,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 488,25
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	489 930,93
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185 965,75
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 666,00
657	Charges intervent* opt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 850,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

## FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>91 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	91 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

**FONCTION 8 – Transports (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

**FONCTION 8 – Transports (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>678 987,76</b>	<b>0,00</b>	<b>182 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>182 000,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	68 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 000,00	0,00	165 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	36 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	292 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	5 194,12	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	136 275,90	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	45 296,74	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	15 821,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	61 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>443 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>480 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>480 000,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	443 000,00	0,00	480 000,00	0,00	480 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

## FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	8 474,24	0,00	0,00	0,00	0,00	961 162,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 350,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 850,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	292 900,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 700,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 194,12
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	54,24	0,00	0,00	0,00	0,00	136 330,14
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 296,74
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	8 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 241,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>923 000,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	923 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					24 381 352,89									
1641 Emprunts en euros (total)					24 381 352,89									
00001591664	Crédit Agricole de Paris et d Ile-de-France	10/10/2018	10/10/2018	13/03/2019	3 000 000,00	F	Taux fixe à 1,44%	1,440	1,440	EUR	T	P	O	A-1
00001591667	Crédit Agricole de Paris et d Ile-de-France	10/10/2018	10/10/2018	13/03/2019	3 000 000,00	F	Taux fixe à 1,44%	1,440	1,440	EUR	T	P	O	A-1
0964418	Caisse d'Epargne Ile de France	04/10/2017	29/11/2017	20/11/2018	3 000 000,00	V	Euribor 12m + 0,28%, flooré à 0,28%	0,280	0,284	EUR	A	P	O	A-1
097	Crédit Mutuel Ile-de-France	18/12/2003	31/03/2009	30/06/2009	919 303,75	F	Taux fixe à 2,804%	2,804	2,804	EUR	T	P	O	A-1
099	Caisse d'Epargne Ile de France	28/12/2009	31/03/2011	31/03/2012	2 590 000,00	F	Taux fixe à 3,71%	3,710	3,710	EUR	A	C	O	A-1
1195893	Crédit Agricole de Paris et d Ile-de-France	26/09/2017	26/01/2018	26/04/2018	4 000 000,00	F	Taux fixe à 1,39%	1,390	1,390	EUR	T	P	O	A-1
2435	Société Générale	31/07/2019	07/08/2019	07/11/2019	4 000 000,00	F	Taux fixe à 0,72%	0,720	0,730	EUR	T	C	O	A-1
500	Crédit Mutuel Ile-de-France	18/12/2003	31/03/2009	30/06/2009	312 049,14	F	Taux fixe à 2,804%	2,804	2,804	EUR	T	P	O	A-1
501	Caisse d'Epargne Ile de France	28/12/2009	31/03/2011	31/03/2012	60 000,00	F	Taux fixe à 3,71%	3,710	3,710	EUR	A	C	O	A-1
MON530016EUR	La banque postale	13/12/2019	24/12/2019	01/04/2020	3 500 000,00	F	Taux fixe à 0,64%	0,640	0,640	EUR	T	C	O	A-1
<b>1643 Emprunts en devises (total)</b>					0,00									
<b>16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)</b>					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>160 787,00</b>									
1681 Autres emprunts (total) (9)					160 787,00									
10339731-01	Agence de l'Eau Seine Normandie	22/06/2012	06/08/2013	06/08/2014	41 447,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
10419631-01	Agence de l'Eau Seine Normandie	07/06/2013	01/08/2013	31/07/2014	119 340,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>24 542 139,89</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		15 022 679,90					1 325 309,74	206 813,62	0,00	24 543,47
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		15 022 679,90					1 325 309,74	206 813,62	0,00	24 543,47
00001591664	N	0,00	A-1	2 188 694,65	13,96	F	Taux fixe à 1,44%	1,440	142 151,48	30 751,88	0,00	1 391,65
00001591667	N	0,00	A-1	2 188 694,65	13,96	F	Taux fixe à 1,44%	1,440	142 151,48	30 751,88	0,00	1 391,65
0964418	N	0,00	A-1	1 969 028,81	12,89	V	Euribor 12m + 0,28%, flooré à 0,28%	2,740	148 935,76	54 101,80	0,00	4 083,58
097	N	0,00	A-1	153 853,55	2,24	F	Taux fixe à 2,75%	2,750	66 317,73	3 553,96	0,00	0,00
099	N	0,00	A-1	345 333,29	1,24	F	Taux fixe à 3,71%	3,710	172 666,67	12 811,87	0,00	4 804,45
1195893	N	0,00	A-1	2 772 063,34	13,08	F	Taux fixe à 1,39%	1,390	191 897,16	37 534,32	0,00	6 375,88
2435	N	0,00	A-1	2 950 000,00	14,61	F	Taux fixe à 0,72%	0,720	200 000,00	20 986,00	0,00	2 970,00
500	N	0,00	A-1	55 344,88	2,24	F	Taux fixe à 2,75%	2,750	23 856,14	1 278,44	0,00	0,00
501	N	0,00	A-1	8 000,00	1,24	F	Taux fixe à 3,71%	3,710	4 000,00	296,80	0,00	111,30
MON530016EUR	N	0,00	A-1	2 391 666,73	10,01	F	Taux fixe à 0,64%	0,640	233 333,32	14 746,67	0,00	3 414,96
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>42 876,57</b>					<b>10 719,13</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1681 Autres emprunts (total)		0,00		42 876,57					10 719,13	0,00	0,00	0,00
10339731-01	N	0,00	A-1	11 052,57	3,60	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	2 763,13	0,00	0,00	0,00
10419631-01	N	0,00	A-1	31 824,00	3,58	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	7 956,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>15 065 556,47</b>					<b>1 336 028,87</b>	<b>206 813,62</b>	<b>0,00</b>	<b>24 543,47</b>

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>B1.3</b>

**B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>B1.4</b>

**B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	12	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	15 065 556,47	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>B2</b>

## METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délégation du
	<b>Biens de faible valeur</b> - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €		2025-04-08
	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>	
L	202 - Documents d'urbanisme	10	08/04/2025
L	2031 - Frais d'études non suivies de réalisation	5	08/04/2025
L	2033 - Frais d'insertion non suivis de réalisation	5	08/04/2025
L	204132 - Sub pour biens immobiliers versée au département	15	08/04/2025
L	20414 - Sub pour biens mobiliers versée à la commune	5	08/04/2025
L	20415331 - Sub à des EPA pour mob et matériel	15	08/04/2025
L	20415332 - Sub à des EPA pour batiments	15	08/04/2025
L	20415341 - Sub à des EPIC pour mob et matérié	15	08/04/2025
L	20415342 - Sub à des EPIC pour bâtiment	15	08/04/2025
L	204181 - Sub biens mob versée à autre org publi	15	08/04/2025
L	204182 - Sub biens immob à autre org public	15	08/04/2025
L	Sub pour projet d'int national à autre org public	30	08/04/2025
L	20421 - Sub pour biens mobiliers versée à une p. privé	3	08/04/2025
L	20422 - Sub pour biens immobiliers versée à une p. privée	15	08/04/2025
L	2051 - Logiciels et licence	2	08/04/2025
L	2111 - Terrains nu	0	08/04/2025
L	2112 - Terrains de voiri	0	08/04/2025
L	2113 - Terrains aménagés autres que voiri	0	08/04/2025
L	2115 - Terrains bati	0	08/04/2025
L	2116 - Cimetière	0	08/04/2025
L	2121 - Arbres et arbustes producteurs de revenus	15	08/04/2025
L	2128 - Autres agencements de terrains dont arbres producteurs de revenus	15	08/04/2025
L	21311 - Batiments administratifs	0	08/04/2025
L	21312 - Batiments scolaires	0	08/04/2025
L	21313 - Batiments sociaux et médico sociaux	0	08/04/2025
L	21314 - Batiments culturels et sportif	0	08/04/2025
L	21316 - Equipements du cimetière	0	08/04/2025
L	21318 - Autres batiments public	0	08/04/2025
L	21321 - Immeubles de rapport	30	08/04/2025
L	21351 - Installations sur batiments publics	0	08/04/2025
L	2138 - Autres constructions	0	08/04/2025

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	2141 - Bâtiments publics sur sol d'autrui	20	08/04/2025
L	2148 - Autres constructions sur sol d'autrui selon durée du bail	11	08/04/2025
L	2151 - Réseaux de voirie	0	08/04/2025
L	2152 - Installations de voirie	0	08/04/2025
L	21533 - Réseaux cablés	20	08/04/2025
L	21534 - Réseaux d'électrification	20	08/04/2025
L	21538 - Autres réseaux	20	08/04/2025
L	21561 - Matériel roulant	10	08/04/2025
L	215731 - Matériel de voirie	10	08/04/2025
L	215738 - Autre matériel et outillage de voirie	10	08/04/2025
L	21578 - Autre matériel technique	10	08/04/2025
L	2158 - Autres installations matériel et outillage technique	10	08/04/2025
L	21621 - Oeuvres d'art	0	08/04/2025
L	2162 - Biens historiques et culturels mobiliers	0	08/04/2025
L	21828 - Autres matériels de transport	8	08/04/2025
L	21831 - Matériel informatique scolaire	5	08/04/2025
L	21838 - Autre matériel informatique	5	08/04/2025
L	21841 - Matériel et mobilier scolaires et coffre fort	10	08/04/2025
L	21848 - Autres matériel et mobilier	10	08/04/2025
L	2185 - Matériel de téléphonie	5	08/04/2025
L	2188 - Autres équipements	10	08/04/2025
L	2188 - Coffre fort	20	08/04/2025

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N</b>	<b>B3.1</b>

**PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00
Créances douteuses	0,00	08/04/2025	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions semi-budgétaires</b>	<b>0,00</b>		<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50 000,00</b>
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
<b>Total des provisions budgétaires</b>	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>B5</b>

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.1</b>

**ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES**

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
<b>8015</b>	<b>Emprunts garantis (1)</b>	44 132 589,24	29 796 738,73	
<b>8016</b>	<b>Contrats de crédit-bail (2)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8017</b>	<b>Subvention à verser en annuité (3)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8018</b>	<b>Autres engagements donnés</b>			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.3</b>

**ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
<b>Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)</b>					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)</b>					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social</b>					44 132 589,24	29 796 738,73										938 061,89	1 456 704,22	
CDC Habitat	2026	X		Caisse des Dépôts et Consignations	1 206 077,00	0,00	15,43	A	V	Livret A + 1,11%	4,110	V	Livret A + 1,11%	4,110	A-1	EUR	0,00	0,00
CDC Habitat	2026	X		Caisse des Dépôts et Consignations	1 158 779,00	0,00	15,43	A	V	Livret A + 1,11%	4,110	V	Livret A + 1,11%	4,110	A-1	EUR	0,00	0,00
ICF La Sablière	2009	P		Crédit Foncier	2 877 615,30	1 556 468,48	8,91	A	F	Taux fixe à 4,32%	4,320	F	Taux fixe à 4,32%	4,320	A-1	EUR	67 239,44	127 728,16
Immobilière 3F	2019	X		Caisse des Dépôts et Consignations	504 230,14	452 998,83	30,18	A	V	Livret A + 1,00%	1,750	V	Livret A + 1,00%	4,000	A-1	EUR	18 119,95	5 605,35
Immobilière 3F	2008	X		Caisse des Dépôts et Consignations	60 992,84	37 517,56	15,18	A	V	Livret A + 0,70%	4,700	V	Livret A + 0,70%	3,700	A-1	EUR	1 388,15	1 470,62
Immobilière 3F	2019	X		Caisse des Dépôts et Consignations	1 226 031,76	985 870,13	15,18	A	V	Livret A + 1,00%	1,750	V	Livret A + 1,00%	4,000	A-1	EUR	39 434,81	38 596,53

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Immobilière 3F	2008	X		Caisse des Dépôts et Consignations	22 078,52	17 274,47	30,18	A	V	Livret A + 0,70%	4,700	V	Livret A + 0,70%	3,700	A-1	EUR	639,16	208,47
L'Habitation Confortable	2016	X		Caisse des Dépôts et Consignations	1 677 294,18	913 283,61	7,92	A	V	Livret A + 1,20%	1,950	V	Livret A + 1,20%	4,200	A-1	EUR	38 357,91	81 093,51
Logirep	2017	X		Caisse des Dépôts et Consignations	1 625 000,00	960 242,02	7,09	A	V	Livret A - 0,75%	0,000	V	Livret A - 0,75%	2,250	A-1	EUR	21 605,45	89 688,82
Logirep	2022	C		La banque postale	763 000,00	763 000,00	19,97	A	F	Taux fixe à 2,20%	2,200	F	Taux fixe à 2,20%	2,200	A-1	EUR	16 785,96	0,00
Logirep	2016	X		Caisse des Dépôts et Consignations	1 478 709,97	1 345 129,28	33,02	A	V	Livret A + 1,11%	1,860	V	Livret A + 1,11%	4,110	A-1	EUR	41 833,52	21 777,26
Logirep	2018	X		Caisse des Dépôts et Consignations	714 449,06	484 187,92	9,92	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	3,600	A-1	EUR	17 430,77	32 464,20
Logirep	2016	X		Caisse des Dépôts et Consignations	5 293 082,48	5 035 896,29	53,53	A	V	Livret A + 1,11%	1,860	V	Livret A + 1,11%	4,110	A-1	EUR	206 975,34	25 352,23
Logirep	2016	X		Caisse des Dépôts et Consignations	2 000 201,97	1 821 257,02	33,52	A	V	Livret A + 1,11%	1,860	V	Livret A + 1,11%	4,110	A-1	EUR	74 853,66	24 186,70
Logirep	2016	X		Caisse des Dépôts et Consignations	1 936 543,55	1 763 293,67	33,52	A	V	Livret A + 1,11%	1,860	V	Livret A + 1,11%	4,110	A-1	EUR	72 471,37	23 416,93
Logirep	2018	X		Caisse des Dépôts et Consignations	1 779 457,17	1 430 720,68	17,10	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	3,600	A-1	EUR	51 505,94	40 107,35
Logirep	2020	X		Caisse des Dépôts et Consignations	333 952,78	66 878,09	0,00	A	V	Livret A + 0,90%	1,400	V	Livret A + 0,90%	3,900	A-1	EUR	2 608,25	66 878,09
Logirep	2016	X		Caisse des Dépôts et Consignations	2 034 527,15	1 934 104,30	53,04	A	V	Livret A + 1,11%	1,860	V	Livret A + 1,11%	4,110	A-1	EUR	60 150,64	13 703,51
Logirep	2022	P		La banque postale	6 480 000,00	6 480 000,00	18,97	A	F	Taux fixe à 2,06%	2,060	F	Taux fixe à 2,06%	2,060	A-1	EUR	133 488,00	265 105,85

COMMUNE DE JOINVILLE LE PONT - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPH Paris Habitat	2015	P		Caisse d'Epargne Ile de France	3 878 017,38	2 461 081,99	10,43	A	F	Taux fixe à 1,47%	1,470	F	Taux fixe à 1,47%	1,470	A-1	EUR	36 177,91	189 032,63
OPH Paris Habitat	2003	X		Caisse des Dépôts et Consignations	27 763,70	13 138,84	14,68	A	V	Livret A + 0,70%	3,700	V	Livret A + 0,70%	3,700	A-1	EUR	486,14	616,62
OPH Paris Habitat	2003	X		Caisse des Dépôts et Consignations	51 628,93	32 185,00	29,69	A	V	Livret A + 0,70%	3,700	V	Livret A + 0,70%	3,700	A-1	EUR	1 190,85	571,37
Seqens	2026	X		Caisse des Dépôts et Consignations	553 088,00	0,00	40,95	A	V	Livret A + 0,60%	3,600	V	Livret A + 0,60%	3,600	A-1	EUR	0,00	0,00
Seqens	2026	X		Caisse des Dépôts et Consignations	140 591,00	0,00	40,95	A	V	Livret A - 0,40%	2,600	V	Livret A - 0,40%	2,600	A-1	EUR	0,00	0,00
Seqens	2010	X		Caisse des Dépôts et Consignations	5 020 250,00	754 015,86	0,25	A	F	Taux fixe à 1,90%	1,900	F	Taux fixe à 1,90%	1,900	A-1	EUR	14 326,30	373 460,09
Seqens	2026	X		Caisse des Dépôts et Consignations	253 279,00	0,00	80,97	A	V	Livret A + 0,15%	3,150	V	Livret A + 0,15%	3,150	A-1	EUR	0,00	0,00
Seqens	2018	X		Caisse des Dépôts et Consignations	721 672,36	488 194,69	9,42	A	V	Livret A + 0,60%	1,350	V	Livret A + 0,60%	3,600	A-1	EUR	20 992,37	35 639,93
Seqens	2026	X		Caisse des Dépôts et Consignations	314 276,00	0,00	80,97	A	V	Livret A + 0,15%	3,150	V	Livret A + 0,15%	3,150	A-1	EUR	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>44 132 589,24</b>	<b>29 796 738,73</b>											<b>938 061,89</b>	<b>1 456 704,22</b>

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.4</b>

### CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	1 621 649,47
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>1 621 649,47</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>45 542 600,00</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)</b>	<b>I / II</b>	<b>3,56</b>

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES</b>	<b>B8</b>

**SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT (total)</b>					<b>268 510,00</b>
2041511			PEMB PCRS	Autre personne de droit public	11 860,00
204182			ABBAYE BORDS MARNE	Etablissement de droit public	31 000,00
204182			DIR REG FINANCES PUBLIQUES BSPP (POMPIERS DE PARIS)	Autre personne de droit public	75 650,00
204182			FÉDÉRATION FRANCAISE DE SQUASH	Etablissement de droit public	100 000,00
20421			BENEFICIAIRES INDETERMINEES - ALARMES	Personne physique	20 000,00
20421			BENEFICIAIRES INDETERMINEES - ACQUISITION VELO ELECTRIQUE	Personne physique	30 000,00
<b>FONCTIONNEMENT (total)</b>					<b>2 179 441,60</b>
65736211			CINÉMA JOINVILLE LE PONT	Etablissement de droit public	114 620,00
657363			CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	Etablissement de droit public	1 094 954,00
65748			UN ENFANT PAR LA MAIN	Association	300,00
65748			AMICALE DES USAGERS DU PORT	Association	3 100,00
65748			COMPAGNIE NAGANANDA	Association	1 000,00
65748			ASSOCIATION DES AMIS DE SAINT CH	Association	1 500,00
65748			ASSOCIATION ATELIER 55	Association	500,00
65748			ASSOCIATION CARRE DES CANOTIERS	Association	1 500,00
65748			CHORALE A COEUR JOIE DYAPASON	Association	1 500,00
65748			L'ECHIQUIER DE JOINVILLE	Association	9 000,00
65748			LE FANTASTIQUE BATAILLON DE JOIN	Association	410,00
65748			BALADINS DE JOINVILLE	Association	6 500,00
65748			SUTOR	Association	20 000,00
65748			LE CAPITAL DES MOTS	Association	350,00
65748			VIVO JOINVILLE	Association	1 500,00
65748			ART 2 AILES	Association	2 000,00
65748			COMPAGNIE VILAIN DEFAUT	Association	1 000,00
65748			SOLEIL NOIR	Association	1 200,00
65748			JOINVILLE AUTO CLASSIC	Association	1 000,00
65748			ARTISTES SPORTIFS DE COEUR AS D	Association	6 000,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748			ATHLETIQUE CLUB DE PARIS JOINVILLE	Association	78 000,00
65748			AVIRON MARNE ET JOINVILLE	Association	100 000,00
65748			BASKET CLUB DE JOINVILLE	Association	15 000,00
65748			BOXING CLUB DE JOINVILLE	Association	1 000,00
65748			CITOYEN DU MONDE	Association	3 500,00
65748			DOJO CLUB DE JOINVILLE	Association	2 500,00
65748			ELAN GYM JOINVILLE	Association	8 000,00
65748			JOINVILLE EAU VIVE	Association	9 000,00
65748			JOINVILLE HANDBALL	Association	26 500,00
65748			JOINVILLE JUDO JUJITSU	Association	500,00
65748			KARATE CLUB	Association	1 500,00
65748			RACING CLUB DE JOINVILLE	Association	37 500,00
65748			SHOTOKAN KARATE CLUB JOINVILLE	Association	1 500,00
65748			TAEKWONDO HAPKIDO CLUB DE JOINVILLE	Association	2 000,00
65748			THIAM BOXING PUNCH	Association	3 000,00
65748			JEUNES JOINVILLAIS DE BARBUSSE	Association	3 500,00
65748			YOGA JOINVILLE	Association	1 000,00
65748			AMICALE DE PETANQUE DE MOZART	Association	500,00
65748			JOINVILLE GYM	Association	1 000,00
65748			SQUASH JOINVILLE CLUB	Association	20 000,00
65748			ASS.JOINVILLAISE D'AIDE A DOMICILE	Association	60 000,00
65748			ARJ ASSO. DES RETRAITES JOINVILLE	Association	1 000,00
65748			ENDURO 18/112	Association	500,00
65748			LA PREVENTION ROUTIERE	Association	200,00
65748			SNL VAL DE MARNE	Association	500,00
65748			UNAFAM 94	Association	200,00
65748			COMITE FRANCAIS SECOURISME DE	Association	500,00
65748			CROIX ROUGE FRANCAISE	Association	5 000,00
65748			SECOURS CATHOLIQUE	Association	600,00
65748			PROTECTION CIVILE PARIS SEINE	Association	1 500,00
65748			FRANCE ALZHEIMER VAL DE MARNE	Association	500,00
65748			LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER	Association	500,00
65748			DE SAINT VINCENT DE PAUL CONSEIL	Association	200,00
65748			RESTAURANTS DU COEUR	Association	2 000,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748			AFM	Association	1 000,00
65748			ACTIVES MAM S	Association	22 000,00
65748			LA RESSOURCERIE	Association	1 000,00
65748			UN BOUCHON UNE ESPÉRANCE	Association	200,00
65748			FEMME POUR LE DIRE FEMME POUR AGIR	Association	1 000,00
65748			TREMP LIN 94	Association	500,00
65748			LES BRAILLEURS DE SIGNES	Association	1 000,00
65748			V M E H - VISITES DE MALADES EN	Association	350,00
65748			ASSO. DES MEMBRES DE L'ORDRE NAT	Association	200,00
65748			AMIS FONDATION MEMOIRE DEPORTATI	Association	100,00
65748			A.R.A.C.	Association	400,00
65748			FNACA	Association	1 200,00
65748			FÉDÉRATION NAT. A. MAGINOT	Association	3 000,00
65748			SOCIETE D'ENTRAIDE DES MEMBRES LÉGION D'HONNEUR	Association	150,00
65748			AMOPA	Association	70,00
65748			COMITE REGIONAL DES JOINVILLAIS	Association	1 000,00
65748			ASSO. DES LOCATAIRES PINSON	Association	350,00
65748			RASSEMBLEMENT JOINVILLAIS DES AN	Association	4 000,00
65748			ASS SAUVEGARDE ENVIRON POLANGIS	Association	1 500,00
65748			JOINVILLE CITE FORET	Association	6 000,00
65748			MIREILLE & MARCEL	Association	2 000,00
65748			PEEP FÉDÉRATION DES PARENTS D'ÉLÈVES	Association	350,00
65748			UNAAP FÉDÉRATION DES PARENTS D'ÉLÈVES	Association	350,00
65748			FCPE FÉDÉRATION PARENTS D'ÉLÈVES	Association	350,00
65748			L'ANGLAIS DES KIDS	Association	350,00
65748			FOYER SOCIO ÉDUCATIF COLLEGE JULES FERRY	Association	200,00
65748			ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JULES FERRY	Association	300,00
65748			COLLEGE JULES FERRY	Association	1 500,00
65748			COLLEGE JEAN CHARCOT	Association	1 500,00
65748			ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JEAN CHARCOT	Association	300,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748			AFM RÉVERSION DANS LE CADRE DU TÉLÉTHON	Association	900,00
65748			FÊTE DE L'ECOLE POLANGIS MATERNELLE	Association	317,90
65748			FÊTE DE L'ECOLE SIMONE VEIL	Association	360,40
65748			FÊTE DE L'ECOLE SIMONE VEIL CLASSE CP	Association	69,70
65748			FÊTE DE L'ECOLE P'TIT GIBUS MATERNELLE	Association	222,70
65748			FÊTE DE L'ECOLE LA FONTAINE MATERNELLE	Association	163,20
65748			FÊTE DE L'ECOLE POLANGIS PRIMAIRE	Association	680,00
65748			FÊTE DE L'ECOLE VOISIN PRIMAIRE	Association	392,70
65748			FÊTE DE L'ECOLE PARANGON PRIMAIRE	Association	367,20
65748			FÊTE DE L'ECOLE JJ GRESSIER PRIMAIRE	Association	363,80
65748			ECOLE POLANGIS PRIMAIRE CLASSE DE DÉCOUVERTE	Association	450,00
65748			ECOLE PARANGON PRIMAIRE CLASSE DE DÉCOUVERTE	Association	450,00
65748			ECOLE JJ GRESSIER PRIMAIRE	Association	300,00
65748			ECOLE VOISIN PRIMAIRE CLASSE DE DÉCOUVERTE	Association	300,00
65748			LES PETITS PINSONS	Association	110 000,00
65748			MAISON BLEUE JOINVILLE LE PONT	Association	65 250,00
65748			LA MAISON KANGOUROU	Association	290 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>4,00</b>	<b>1,00</b>	<b>5,00</b>	<b>4,90</b>	<b>0,00</b>	<b>4,90</b>
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	2,00	1,00	3,00	2,90	0,00	2,90
Directeur général des services techniques	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>90,00</b>	<b>1,00</b>	<b>91,00</b>	<b>68,40</b>	<b>16,00</b>	<b>84,40</b>
Adjoint administratif pal 1 cl	C	26,00	1,00	27,00	24,80	0,00	24,80
Adjoint administratif pal 2 cl	C	13,00	0,00	13,00	10,60	2,00	12,60
Adjoint administratif terr.	C	12,00	0,00	12,00	11,00	1,00	12,00
Attaché	A	18,00	0,00	18,00	10,00	6,00	16,00
Attaché hors classe	A	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Attaché principal	A	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Rédacteur	B	10,00	0,00	10,00	5,00	5,00	10,00
Rédacteur principal 1 cl	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur principal 2 cl	B	3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>131,00</b>	<b>11,00</b>	<b>142,00</b>	<b>102,75</b>	<b>32,91</b>	<b>135,66</b>
Adjoint technique pal 1 cl	C	17,00	0,00	17,00	17,00	0,00	17,00
Adjoint technique pal 2 cl	C	41,00	2,00	43,00	29,58	12,80	42,38
Adjoint technique territorial	C	38,00	8,00	46,00	34,17	9,31	43,48
Agent de maîtrise	C	5,00	0,00	5,00	3,00	2,00	5,00
Agent de maîtrise principal	C	10,00	0,00	10,00	10,00	0,00	10,00
Ingénieur	A	6,00	0,00	6,00	2,00	4,00	6,00
Ingénieur hors classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur principal	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Technicien	B	3,00	0,00	3,00	0,00	2,00	2,00
Technicien principal de 1 cl	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien principal de 2 cl	B	5,00	1,00	6,00	2,00	2,80	4,80
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>23,00</b>	<b>1,00</b>	<b>24,00</b>	<b>18,00</b>	<b>4,80</b>	<b>22,80</b>
Agent spéc pal écoles mat 1 cl	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	7,00	1,00	8,00	4,00	3,80	7,80

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Assistant socio-éducatif	A	3,00	0,00	3,00	1,00	1,00	2,00
Assistant socio-éducatif cl ex	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Educateur de jeunes enf.	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur de jeunes enf. cl ex	A	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		<b>15,00</b>	<b>1,00</b>	<b>16,00</b>	<b>12,00</b>	<b>2,91</b>	<b>14,91</b>
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	10,00	0,00	10,00	8,00	2,00	10,00
Auxiliaire puériculture cl.sup	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Infirmière en soins généraux	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Psychologue cl.N	A	0,00	1,00	1,00	0,00	0,91	0,91
Puéricultrice hors classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>1,00</b>	<b>2,00</b>	<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,73</b>	<b>1,73</b>
Educateur territorial A.P.S	B	1,00	2,00	3,00	0,00	1,73	1,73
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>15,00</b>	<b>27,00</b>	<b>42,00</b>	<b>17,41</b>	<b>8,23</b>	<b>25,64</b>
Adjoint du patrimoine	C	4,00	0,00	4,00	1,00	2,00	3,00
Adjoint du patrimoine pal 1 cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint du patrimoine pal 2 cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant conservation pal 1c	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Assistant conservation pal 2c	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant ens. art. pal 1er cl	B	3,00	7,00	10,00	6,35	0,00	6,35
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	3,00	14,00	17,00	4,87	4,78	9,65
Assistant ens. artistique	B	0,00	4,00	4,00	0,00	1,45	1,45
Professeur ens. art. Hcl.	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Professeur ens. art. cl.N	A	0,00	2,00	2,00	1,19	0,00	1,19
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>48,00</b>	<b>32,00</b>	<b>80,00</b>	<b>49,95</b>	<b>19,09</b>	<b>69,04</b>
Adjoint d'animation pal 1 cl	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	19,00	12,00	31,00	10,90	11,88	22,78
Adjoint territorial animation	C	18,00	20,00	38,00	30,05	6,21	36,26
Animateur	B	6,00	0,00	6,00	4,00	1,00	5,00
Animateur principal 2 cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>21,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21,00</b>	<b>20,10</b>	<b>0,00</b>	<b>20,10</b>
Brigadier-chef principal	C	14,00	0,00	14,00	14,00	0,00	14,00
Chef de service de police	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Directeur principal de police	A	2,00	0,00	2,00	1,10	0,00	1,10
Gardien-brigadier	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (l) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		344,00	75,00	419,00	288,61	85,67	374,28

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
Adjoint administratif pal 2 cl	C	ADM	370	0,00	332-14	CDD
Adjoint administratif pal 2 cl	C	ADM	373	0,00	332-14	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	368	0,00	332-14	CDD
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	ANIM	374	0,00	332-10	CDI
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	ANIM	369	0,00	332-14	CDD
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	ANIM	374	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	ANIM	373	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	ANIM	370	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	ANIM	370	0,00	326_352	CDD
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	ANIM	374	0,00	332-14	CDD
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	ANIM	376	0,00	332-10	CDI
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	ANIM	373	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint du patrimoine	C	CULT	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	374	0,00	332-10	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	397	0,00	332-11	CDI
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	374	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	385	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	370	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	417	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	397	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	370	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	374	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	409	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	376	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	366	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	366	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	368	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	376	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	370	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	368	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	366	0,00	332-11	CDI
Adjoint territorial animation	C	ANIM	366	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	366	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	366	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	371	0,00	332-11	CDI

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent de maîtrise	C	TECH	377	0,00	332-8-2°	CDD
Agent de maîtrise	C	TECH	370	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	376	0,00	332-10	CDI
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	369	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	369	0,00	332-14	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	369	0,00	332-14	CDD
Animateur	B	ANIM	375	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	539	0,00	332-11	CDI
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	377	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	457	0,00	332-10	CDI
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	406	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	441	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	384	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	384	0,00	332-8-2°	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	395	0,00	332-8-2°	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	375	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	377	0,00	332-8-2°	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	375	0,00	332-10	CDI
Assistant ens. artistique	B	CULT	374	0,00	332-14	CDD
Assistant socio-éducatif	A	S	395	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	485	0,00	332-10	CDI
Attaché	A	ADM	645	0,00	332-10	CDI
Attaché	A	ADM	678	0,00	332-10	CDI
Attaché	A	ADM	395	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	485	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	550	0,00	332-8-2°	CDD
Auxiliaire puériculture cl. nI	B	MS	377	0,00	332-14	CDD
Auxiliaire puériculture cl. nI	B	MS	388	0,00	332-8-2°	CDD
Educateur territorial A.P.S	B	SP	375	0,00	332-8-2°	CDD
Educateur territorial A.P.S	B	SP	377	0,00	332-8-2°	CDD
Educateur territorial A.P.S	B	SP	373	0,00	332-8-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	424	0,00	332-8-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	483	0,00	332-8-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	615	0,00	332-8-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	615	0,00	332-8-2°	CDD
Psychologue cl.N	A	MS	524	0,00	332-10	CDD
Rédacteur	B	ADM	377	0,00	332-14	CDD
Rédacteur	B	ADM	377	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	375	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	401	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur principal 2 cl	B	ADM	406	0,00	332-14	CDD
Rédacteur principal 2 cl	B	ADM	441	0,00	332-14	CDD
Technicien	B	TECH	377	0,00	332-14	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Technicien	B	TECH	420	0,00	332-14	CDD
Technicien principal de 2 cl	B	TECH	421	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien principal de 2 cl	B	TECH	441	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien principal de 2 cl	B	TECH	384	0,00	332-14	CDD
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
Apprenti		OTR		0,00	A	A
Apprenti		OTR		0,00	A	A
Apprenti		OTR		0,00	A	A
Apprenti		OTR		0,00	A	A
Apprenti		OTR		0,00	A	A
Apprenti		OTR		0,00	A	A
Apprenti		OTR		0,00	A	A
Apprenti		OTR		0,00	A	A
Apprenti		OTR		0,00	A	A
Apprenti		OTR		0,00	A	A
Apprenti		OTR		0,00	A	A
Assistante maternelle		OTR		0,00	A	CDD
Collaborateur de cabinet		OTR	621	0,00	333-1_333-10	CDD
Collaborateur de cabinet		OTR	398	0,00	333-1_333-10	CDD
Contrat PEC		OTR		0,00	A	A
Contrat PEC		OTR		0,00	A	A
Contrat PEC		OTR		0,00	A	A
Contrat PEC		OTR		0,00	A	A
Contrat PEC		OTR		0,00	A	A
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 POL : Police.  
 POMP : Sapeurs-pompiers.  
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :  
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans  
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
 326\_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).

**COMMUNE DE JOINVILLE LE PONT - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025**

343-1\_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
333-1\_333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
A : Autres

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES</b>	
<b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>B10</b>

**LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).  
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3) (4)</b>				
27/10/2016 - Affermage	La Maison bleue	La Maison bleue	SAS	65 250,00
<b>Détention d'une part du capital</b>				
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
-	ICF LA SABLIERE		ESH	1 428 740,32
-	PARIS HABITAT		OPH	2 316 185,21
-	SA D'HLM LOGIREP		ESH	21 482 028,33
-	IMMOBILIERE 3F		ESH	1 447 780,02
-	L'HABITATION CONFORTABLE		ESH	832 190,10
-	SEQENS		ESH	1 641 789,77
-	CDC HABITAT		ESH	2 364 856,00
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
- Subvention de fonctionnement	La Maison Kangourou	La Maison Kangourou	Association loi 1901	290 000,00
- Subvention de fonctionnement	Les Petits Pinsons			110 000,00
- Subvention de fonctionnement	Aviron Marne et Joinville	Aviron Marne et Joinville	Association loi 1901	100 000,00
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>B11.1</b>

**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE**

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
<b>Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)</b>			
<b>EPCI</b>			
EPT PARIS EST MARNE BOIS	25/03/2020	Contribution aux organismes de regroupement	770 000,00
FORUM METROPOLITAIN DU GRAND PARIS	25/03/2020	Contribution aux organismes de regroupement	1 400,00
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication		Contribution aux organismes de regroupement	4 600,00
Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France		Contribution aux organismes de regroupement	4 300,00
Syndicat intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP)		Contribution aux organismes de regroupement	3 000,00
SYNCOM		Contribution aux organismes de regroupement	900,00
Syndicat mixte Autolib Vélib Métropole		Contribution aux organismes de regroupement	58 000,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES</b>	<b>B11.2</b>

**LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES**

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale			SPA	non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>B11.3</b>

**LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	Cinéma	01/03/2009	03/02/2009	21940042100182	SPA	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>	<b>C1.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	674 240,53	674 240,53
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	-1 925 041,46	-1 925 041,46
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-1 250 800,93	-1 250 800,93

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	1 250 800,93	1 250 800,93
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-1 250 800,93	-1 250 800,93
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	1 524 958,00	1 524 958,00
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	5 442 170,40	5 442 170,40
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	3 917 212,40	3 917 212,40

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>1 524 958,00</b>	<b>1 524 958,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>1 437 000,00</b>	<b>1 437 000,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 437 000,00	1 437 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>87 958,00</b>	<b>87 958,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>87 958,00</i>	<i>87 958,00</i>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>	<b>C1.3</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>5 442 170,40</b>	<b>III</b> <b>5 442 170,40</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>940 512,48</b>	<b>940 512,48</b>
10222	FCTVA	800 000,00	800 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	140 000,00	140 000,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
275	Dépôts et cautionnements versés	512,48	512,48
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>4 501 657,92</b>	<b>4 501 657,92</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2802	<i>Frais liés à la réalisation de document</i>	3 939,00	3 939,00
28031	<i>Frais d'études</i>	43 765,54	43 765,54
28033	<i>Frais d'insertion</i>	415,00	415,00
2804132	<i>Subv. Dpt : Bâtiments, installations</i>	19 591,13	19 591,13
280415331	<i>ADM : Bien mobilier, matériel</i>	3 370,56	3 370,56
280415332	<i>ADM : Bâtiments, installations</i>	15 961,67	15 961,67
280415341	<i>IC : Bien mobilier, matériel</i>	5 441,00	5 441,00
280415342	<i>IC : Bâtiments, installations</i>	13 149,40	13 149,40
2804181	<i>Autres org pub - Biens mob, mat, études</i>	16 761,99	16 761,99
2804182	<i>Autres org pub - Bât. et installations</i>	44 685,67	44 685,67
2804183	<i>Autres org pub-Proj infrastruct int nat.</i>	166,00	166,00
280421	<i>Privé - Biens mob., matériel et études</i>	42 637,85	42 637,85
280422	<i>Privé - Bâtiments et installations</i>	913 448,80	913 448,80
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	73 116,23	73 116,23
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	0,00	0,00
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	53 326,02	53 326,02
281321	<i>Immeubles de rapport</i>	6 099,66	6 099,66
28141	<i>Construct° sol autrui - Bâtiments public</i>	88 639,00	88 639,00
28148	<i>Construct° sol autrui - Autres construct</i>	577 800,00	577 800,00
28152	<i>Installations de voirie</i>	69 047,45	69 047,45
281533	<i>Réseaux câblés</i>	75 008,00	75 008,00
281534	<i>Réseaux d'électrification</i>	65 963,00	65 963,00
281538	<i>Autres réseaux</i>	5 752,00	5 752,00
2815731	<i>Matériel roulant</i>	35 426,00	35 426,00
2815738	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	6 843,87	6 843,87
281578	<i>Autre matériel technique</i>	23 726,91	23 726,91
28158	<i>Autres inst., matériel, outill. techniques</i>	7 275,31	7 275,31
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	214 453,47	214 453,47
281831	<i>Matériel informatique scolaire</i>	30 564,28	30 564,28
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	191 593,66	191 593,66

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	56 628,13	56 628,13
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	84 759,91	84 759,91
28185	Matériel de téléphonie	27 294,92	27 294,92
28188	Autres immo. corporelles	532 248,57	532 248,57
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 152 757,92	1 152 757,92

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>D1</b>

**LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Régie sans autonomie financière et non personnalisée	Édition du journal municipal			SPIC

IV – ANNEXES							IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS							D3
Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)	
<b>Part régionale des ressources</b>							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Part départementale des ressources</b>							
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Part communale des ressources</b>							
TFPB	39 344 000,00	2,08	40,67	0,00	16 001 205,00	1,75	
TFPNB	24 528,00	42,73	36,27	0,00	8 886,00	42,56	
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>16 391 601,00</b>	<b>1,09</b>	

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

ALLAIN Chantal	
BAHMAD Brahim	
BRANCO Stéphanie	
CLAIR Jean-François	
DECOTIGNIE Hélène	
DECOUT-PAOLINI Remi	
DESTOUCHES Michel	
DOLOGUELE Luisa	
DOS SANTOS Séverine	
DOSNE Olivier	
DURAND Chantal	
FIORENTINO Corinne	
GEORGEAUD Maxence	
GOMES Frédéric	
KARAM Julien	
LAVIGNE Olivier	
LEVANNIER Guillaume	
MANACH Laura	
MAROLLEAU Anne	

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

NICOLAS-DARROU Béatrice	
OTTAVI Laurent	
OUANOUNOU Maxime	
OUJEBOUR Areski	
PARIS-PESCAROU Sandrine	
PEREZ Carmen	
PLATON Philippe	
RENUCCI Tony	
REUSCHLEIN Liliane	
SELLAM Francis	
SILVESTRE Stephan	
TAGNON Jérôme	
TOLLARD Virginie	
VILLETELLE Murielle	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

**7 . Actualisation des Autorisations de programme**

Conformément à la M57, la commune doit engager comptablement la totalité des dépenses à laquelle elle est engagée juridiquement par la passation d'un marché public, et ce dès sa notification, même si cette dépense va en réalité être étalée sur plusieurs années. Cela conduisait à un gonflement des dépenses restant à réaliser en fin d'exercice qui doivent le plus souvent être couvertes par la conclusion d'un emprunt.

La réglementation nous permet néanmoins d'autoriser des programmes pluriannuels, dont les seuls crédits annuels sont inscrits chaque année au budget. Ainsi, la commune évite une mobilisation excessive des emprunts. Cette présentation permet également une anticipation et une meilleure lisibilité de ces opérations.

A l'occasion du vote du budget primitif 2025, je vous propose d'actualiser les autorisations de programme n°9, n°11, n°12, n°13, n°14, n°15 et n°16.

**Autorisation de programme n°9 – Travaux Agenda d'accessibilité Programmée  
Prolongation de l'opération nécessitant une révision de son montant  
et l'ouverture de crédits de paiements**

Lors du conseil municipal du 13 octobre 2015, la commune de Joinville-le-Pont s'est engagée dans un Agenda d'Accessibilité Programmée, plan pluriannuel de mise en accessibilité des établissements recevant du public des installations ouvertes au public.

Pour mémoire, le projet déposé par la commune en lien étroit avec la Commission Communale d'Accessibilité (CCA) prévoyait une enveloppe totale de travaux à 1 061 719 € TTC sur une période de 6 ans sur neuf bâtiments communaux.

L'enveloppe globale de travaux a été révisée en 2021, 2022 et 2023 portant le montant global de l'opération à 1 383 603,04 €.

AUTORISATION DE PROGRAMME N°9 : ACCESSIBILITE														
CREDIT DE PAIEMENTS										2024 prévisionnel	TOTAL INITIAL en 2016	TOTAL révisé en 2021	TOTAL révisé en 2022	TOTAL révisé en 2023
2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé	2020 réalisé	2021 réalisé	2022 réalisé	2023 réalisé	Total réalisé	2024					
66 255,57	232 977,44	201 727,99	61 941,00	45 532,42	169 338,56	90 542,50	315 258,57	1 183 574,05	200 028,99	1 061 719,00	1 025 522,00	1 371 646,00	1 383 603,04	

En 2024, les crédits prévisionnels ouverts s'élevaient à 200 028,99 € pour un montant de réalisations à hauteur de 45 796,29 €.

Compte tenu du fait que des travaux restent à réaliser il est nécessaire de prolonger l'opération qui devait se terminer au 31/12/2024, et donc d'augmenter son montant et d'ouvrir des crédits de paiement au titre de l'exercice 2025.

Après révision, le montant total de l'opération s'élève à 1 424 878,66 €.

AUTORISATION DE PROGRAMME N°9 : ACCESSIBILITE						
CREDIT DE PAIEMENTS		Total initial en 2016	Total révisé en 2021	Total révisé en 2022	Total révisé en 2023	Total révisé en 2025
2016 à 2024 réalisé	2025 prévisionnel					
1 229 370,80	195 507,86	1 061 719,00	1 025 522,00	1 371 646,00	1 383 603,04	1 424 878,66

La répartition des crédits en 2025 sera la suivante :

AUTORISATION DE PROGRAMME N°9 : ACCESSIBILITE										
CREDIT DE PAIEMENTS										Total
2016 réalisé	2017 réalisé	2018 réalisé	2019 réalisé	2020 réalisé	2021 réalisé	2022 réalisé	2023 réalisé	2024 réalisé	2025 prévisionnel	
66 256,00	232 977,00	201 728,00	61 941,04	45 532,40	169 338,56	90 542,94	315 258,57	45 796,29	195 507,86	1 424 878,66

**Autorisation de programme n°11 — Extension du réseau de vidéoprotection  
Prolongation de l’opération nécessitant une révision de son montant  
et l’ouverture de crédits de paiement**

Cette autorisation de programme créée en 2022 est la traduction budgétaire de l’ambition municipale en matière de sécurité

La vidéoprotection constitue un volet déterminant de cette politique de sécurité et a déjà fait l’objet d’importants investissements depuis 2008. Fin 2021, la commune disposait d’ores et déjà de 44 caméras réparties sur un réseau municipal de fibre optique, dont 27 sur voirie, reliées à un Centre de Supervision Urbaine.

Ces efforts constants, couplés à une coordination resserrée avec les services de l’État, Police Nationale et Préfecture, portent leurs fruits, comme en témoignent les statistiques de la délinquance sur notre commune, mais aussi les nombreuses affaires résolues grâce aux moyens municipaux. Cependant, la recrudescence de nouvelles formes de délinquance, ainsi que la position de notre territoire qui l’expose à un flux de délinquance, nous imposent de renforcer encore sa surveillance.

C’est pourquoi, en concertation avec les services de l’État, notre équipe municipale a décidé de renforcer le déploiement de la vidéoprotection et de moyens numériques modernes sur notre commune avec un investissement total de 2 millions d’euros sur ce mandat, répartis entre l’infrastructure réseau, des caméras et des équipements informatiques ainsi que des logiciels. 78 nouvelles caméras vont ainsi être déployées entre 2022 et 2024. Les abords des établissements scolaires et culturels, les lieux de rassemblement et les entrées de la commune seront prioritairement ciblés.

Ce maillage très fin par la vidéoprotection constitue le choix de voir des équipes toujours plus présentes sur le terrain et toujours plus réactives aux différentes problématiques que nos quartiers connaissent aujourd’hui. Par ailleurs, une connexion est établie depuis 2024 entre notre réseau de vidéoprotection et le commissariat de Nogent-sur-Marne afin de renforcer ce partenariat toujours plus fort entre nos deux services.

Enfin, il faut ajouter que ce déploiement sera l’occasion de renforcer l’interconnexion de nos différents bâtiments communaux avec notre propre réseau, qui permettra de déployer de nouveaux services numériques à la population.

En 2024, les crédits prévisionnels s’élevaient à 491 370,87 € pour un montant de réalisation à hauteur de 322 743,88 euros , correspondant au déploiement de nouvelles caméras dans les secteurs haut sud et haut nord.

Compte tenu de la volonté de poursuivre le déploiement du réseau de vidéoprotection il est nécessaire de prolonger l’opération qui devait se terminer au 31/12/2024 et donc d’augmenter son montant et d’ouvrir les crédits de paiement nécessaire au titre de l’exercice 2025.

Après révision le montant total de l’opération s’élève à 1 874 406,76 €.

<b>AUTORISATION DE PROGRAMME N°11 : EXTENSION DU RESEAU DE VIDEOPROTECTION</b>			
<b>CREDIT DE PAIEMENTS</b>			
2022 à 2024 réalisé	2025 prévisionnel	Total initial en 2022	Total révisé en 2025
1 588 758,01	285 648,75	1 757 385,00	1 874 406,76

La répartition des crédits en 2025 sera la suivante :

<b>AUTORISATION DE PROGRAMME N°11 : EXTENSION DU RESEAU DE VIDEOPROTECTION</b>				
<b>CREDIT DE PAIEMENTS</b>				
2022 réalisé	2023 réalisé	2024 réalisé	2025 prévisionnel	Total
528 393,77	737 620,36	322 743,88	285 648,75	1 874 406,76

**Autorisation de programme n°12 - Aménagement et rénovation des voiries et espaces publics  
Révision des crédits de paiement**

La commune s'est engagée depuis 2022 sur un programme pluriannuel de rénovation des voiries et des espaces publics.

En 2025, il s'agira de poursuivre ou engager :

- L'aménagement du site « Le Spot » sous l'autoroute A86 (projet de forêt urbaine et aires de jeux),
- Les projets choisis par les joinvillais dans le cadre du budget participatif,
- La cours oasis de l'école Jean-Jacques Gressier,
- La rénovation de plusieurs voiries notamment les avenues Wilson, Oudinot, Bizet,
- Un programme d'aménagement de la place Mozart, de la ZAC des Studios.

En 2024, les crédits prévisionnels s'élevaient à 5 522 082,38 € pour un montant de réalisation à hauteur de 2 648 153,00 €.

La nouvelle répartition des crédits est la suivante :

<b>AUTORISATION DE PROGRAMME N°12 : TRAVAUX DE RENOVATION DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS</b>			
<b>CREDIT DE PAIEMENTS</b>			
2022 à 2024 réalisé	2025 prévisionnel	2026 prévisionnel	Total
5 410 603,16	6 419 634,99	2 333 486,85	14 163 725,00

**Autorisation de programme n°13 - Renouvellement du parc de véhicules et d'engins de la Ville et révision des crédits de paiement**

En 2023 la commune a souhaité lancer une autorisation de programme, affichant sa volonté d'accélérer le renouvellement de son parc automobile, et anticipant la mise en place de la Zone à Faibles Émissions (ZFE) par la Métropole du Grand Paris

L'opération a été votée pour un montant total de 2 238 000,00.

<b>AUTORISATION DE PROGRAMME N°13 : RENOUVELLEMENT DU PARC DE VEHICULES ET D'ENGINS DE LA VILLE</b>								
2023 réalisé	2024 prévisionnel	2025 prévisionnel	2026 prévisionnel	2027 prévisionnel	2028 prévisionnel	2029 prévisionnel	2030 prévisionnel	TOTAL
18 955,28	495 900,26	462 500,00	220 000,00	220 000,00	220 000,00	220 000,00	380 644,46	2 238 000,00

En 2024, les crédits prévisionnels s'élevaient à 495 900,26 € et le montant des commandes réalisées s'est élevé à 435 749,68 €. Compte tenu du délai extrêmement long entre la commande et la réception des véhicules (8 mois en moyenne) aucun véhicule n'a été livré en 2024 ce qui n'a donc donné lieu à aucun paiement.

Pour 2025 la nouvelle répartition des crédits est la suivante :

<b>AUTORISATION DE PROGRAMME N°13 : RENOUVELLEMENT DU PARC DE VEHICULES ET D'ENGINS DE LA VILLE</b>								
2023 réalisé	2024 prévisionnel	2025 prévisionnel	2026 prévisionnel	2027 prévisionnel	2028 prévisionnel	2029 prévisionnel	2030 prévisionnel	TOTAL
18 955,28	495 900,26	462 500,00	220 000,00	220 000,00	220 000,00	220 000,00	380 644,46	2 238 000,00

**Autorisation de programme n°14 – Création d'un nouveau gymnase  
Prolongation de l'opération nécessitant une révision de son montant et des crédits de paiements**

En 2024 la commune a voté l'ouverture une autorisation de programme dans le cadre de la construction d'un 3ème gymnase.

Le montant initial de l'opération s'élevait à 7 349 500,00 € avec des crédits répartis sur 2024 et 2025.

<b>AUTORISATION DE PROGRAMME N°14 : CONSTRUCTION NOUVEAU GYMNASE</b>		
CREDIT DE PAIEMENTS		TOTAL AP
2024 prévisionnel	2025 prévisionnel	
737 500,00	6 612 000,00	7 349 500,00

En 2024 les crédits prévisionnels ont été ouverts pour 737 500,00 €, pour un montant de réalisation à hauteur de 443 127,24 €.

Cette opération fait l'objet d'un marché multi-attributaires avec 16 lots et le coût de l'opération a été réévalué à 8 800 000,00 € et doit donc être révisé.

<b>AUTORISATION DE PROGRAMME N°14 : CONSTRUCTION NOUVEAU GYMNASE</b>			
CREDIT DE PAIEMENTS		Total initial en	Total révisé en
2024 réalisé	2025 prévisionnel	2024	2025
443 127,94	1 140 239,28	7 349 500,00	8 800 000,00

Pour 2025 la nouvelle répartition des crédits est la suivante :

<b>AUTORISATION DE PROGRAMME N°14 : CONSTRUCTION NOUVEAU GYMNASE</b>			
CREDIT DE PAIEMENTS			TOTAL AP
2024 réalisé	2025 prévisionnel	2026 prévisionnel	
443 127,24	1 140 239,28	7 216 633,48	8 800 000,00

**Autorisation de programme n°15 – Construction d'un CTM  
Révision des crédits de paiement**

En 2024 la commune a voté l'ouverture d'une autorisation de programme dans le cadre de la construction d'un nouveau Centre Technique Municipal.

Le montant initial de l'enveloppe s'élevait à 5 000 000,00 € avec des crédits ouverts sur les exercices 2024 et 2025, puis 2028 correspondant à la finalisation des travaux.

<b>AUTORISATION DE PROGRAMME N°15 : CONSTRUCTION CTM</b>					
CREDIT DE PAIEMENTS					TOTAL AP
2024 prévisionnel	2025 prévisionnel	2026 prévisionnel	2027 prévisionnel	2028 prévisionnel	
333 500,00	2 500 000,00	-		2 166 500,00	5 000 000,00

Le montant des crédits ouverts en 2024 était de 333 500,00 € pour un montant de réalisation à hauteur de 6 180,00 € (mission de programmation et AMO).

Compte tenu des évolutions du projet il convient de procéder à une révision de la répartition des crédits de paiements de la manière suivante :

<b>AUTORISATION DE PROGRAMME N°15 : CONSTRUCTION CTM</b>					
CREDIT DE PAIEMENTS					TOTAL AP
2024 réalisé	2025 prévisionnel	2026 prévisionnel	2027 prévisionnel	2028 prévisionnel	
6 180,00	200 000,00	3 500 000,00		1 293 820,00	5 000 000,00

### **Autorisation de programme n°16 – Extension de l'école du Parangon**

#### **Révision des crédits de paiement**

En 2024 la commune a voté l'ouverture d'une autorisation de programme dans le cadre de l'extension de l'école du Parangon.

Le montant initial de l'enveloppe était de 4 686 000,00 €.

<b>AUTORISATION DE PROGRAMME N°16 : EXTENSION ECOLE DU PARANGON</b>		
CREDIT DE PAIEMENTS		TOTAL AP
2024 prévisionnel	2025 prévisionnel	
2 166 500,00	2 519 500,00	4 686 000,00

Le montant des crédits ouverts s'élevait à 2 166 500,00 € réduit dans le cadre de la DM n°1 à 983 089,00 €, pour un montant de réalisation représentant la somme de 61 991,60 €.

Ce faible montant de réalisation s'explique par de nouveaux éléments qui ont conduit à ajourner le projet d'extension.

Pour 2025 sont uniquement inscrits en crédits 29 077,98 € correspondant à des engagements de 2024, qui une fois soldés conduiront à la clôture de l'autorisation de programme.

<b>AUTORISATION DE PROGRAMME N°16 : EXTENSION ECOLE DU PARANGON</b>		
CREDIT DE PAIEMENTS		
2024 réalisé	2025 prévisionnel	2026 prévisionnel
61 991,60	29 077,98	0,00

Ces hypothèses de crédits de paiement ont été reprises dans le budget 2025

Principaux textes réglementaires	- nomenclature M57 - article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales - délibération n°7 du 2 avril 2024 - délibération n°5 du 11 décembre 2024
----------------------------------	--

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTELE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Julien KARAM donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Luisa DOLOGUELE, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Rémi-François PAOLINI

Francis SELLAM : Nous retrouvons à l'agenda l'accessibilité, l'extension de la vidéoprotection. Nous continuons l'aménagement et la rénovation des voiries et des espaces publics, la création du nouveau gymnase, la continuité de construction du Centre technique municipal. En revanche, pour l'autorisation de programmes concernant l'extension de l'école du Parangon, nous reportons plus tard. Pourquoi ? Parce que nous attendons de voir l'évolution démographique. Je passe la parole à M. Stephan Silvestre.

Stephan SILVESTRE : Merci Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint. Un petit mot pour commenter cette autorisation de programme, que je replace dans le contexte plus général, comme ça vient d'être fait, du budget de la police municipale au cours de ce mandat. Un budget pour lequel, là encore, je salue la constance du maire, de Francis et des services qui ont souhaité maintenir le budget en dépit des tempêtes budgétaires, qui ont été largement évoquées précédemment, et des contraintes qu'on a connu avec l'inflation. Malgré ces contraintes budgétaires, le maire, Francis, ont toujours maintenu de la constance sur ce budget, mais aussi de la confiance dans les équipes et sur les postes, parce que, aussi, les postes ont été maintenus budgétairement en volume mais pourvus. Il y'a cinq postes vacants en début de mandat ont été pourvus en cours de mandat, ce qui a permis de restaurer les deux brigades qui n'étaient pas intégralement fonctionnelles en début de mandat, intégralement, et d'étendre les horaires de patrouillage. D'autres bienfaits opérationnels ont eu lieu au cours de ce mandat, en particulier avec la vidéoprotection, mais pas seulement :

- L'augmentation de la fréquence des opérations conjointes avec la police nationale, notamment au travers de GPO et d'autres outils qu'on mobilise avec le commissariat de Nogent.
- La réduction de la vitesse des interventions des patrouilles grâce au commandement opérationnel qui a été centralisé au CSU, avec l'extension du CSU et l'extension du nombre de caméras de voirie. Ce qui permet un contrôle dynamique du terrain, nettement plus efficace qu'avant.
- Un meilleur maillage de tout le territoire en vidéoprotection. Le nombre de caméras est passé de 17 en début de mandat en voie publique à 89 en voie publique en 2024. Encore cinq ou six autres vont être encore installées cette année. Tous les axes de fréquentation de la Ville sont couverts, ainsi que toutes les écoles, tous les lieux de rassemblement, tous les lieux de culte et toutes les entrées de ville.
- Une forte augmentation de la mise à disposition judiciaire des images de la ville. Les réquisitions judiciaires sont désormais de l'ordre de plusieurs fois par semaine, contre quelques-unes dans l'année il y a cinq ou six ans. Désormais, les collègues de la police nationale viennent quasiment toutes les semaines, voire plusieurs fois dans la semaine. Cela a permis énormément d'élucidations d'affaires et d'interpellations.

Tous ces bienfaits opérationnels ont révélé des effets bénéfiques dans les statistiques de la délinquance. On a déjà eu l'occasion de le commenter ici, dans ce conseil, je vous en citerai deux importants. Entre 2021 (première année du premier budget opérationnel) et 2024, le taux d'atteinte à l'intégrité physique rapporté à la population a baissé de 8,7% et celui d'atteinte aux biens a baissé de 4,8%. Dans un contexte général de hausse ailleurs, on peut se féliciter de ces résultats. À tel point que Joinville se trouve maintenant parmi les villes les plus sûres du Val-de-Marne comme on l'a déjà souligné. C'est dans ce contexte que l'autorisation de programme qui vous est présentée, présente à nouveau une nouvelle extension 2025 pour étendre le réseau de vidéoprotection en 2025. Merci.

Francis SELLAM : Avez-vous des questions ?

Tony RENUCCI : Une remarque sur l'autorisation de programme 12. Je crois que je l'avais d'ailleurs dit la dernière fois. Les 6,4 millions de crédits de paiements 2025 ne nous paraissent pas réalistes, voire impossibles, parce que les services ne pourront pas suivre. Il faut préparer les dossiers techniques et les dossiers de marché. Ça rejoint d'ailleurs notre remarque sur le fait qu'il aurait fallu étendre les travaux sur plusieurs années, depuis longtemps, comme nous l'avons préconisé. Et une question sur l'autorisation de programme sur le gymnase. Le coût global augmente de 7,3 millions à 8,8 millions. Qu'est-ce qui explique cette augmentation ?

Francis SELLAM : Jérôme, sur les travaux ? C'est une autorisation de programme sur le long terme. Comme nous l'avons dit par rapport au budget et comme on l'avait dit dans les réponses. Il faut savoir lisser. Nous anticipons toujours avec la possibilité de 100%, mais c'est dans le « *au cas où...* ». Donc, effectivement ça peut paraître très ambitieux, mais je pense qu'on va y arriver. Je n'ai pas la liste exacte de tous les travaux, je ne l'ai pas avec moi. Tu les as, Jérôme ? tu les as ? c'était quoi la deuxième question ?

Tony RENUCCI : Sur le Gymnase, le coût global sur l'autorisation de programme qui passe de 7,3 millions à 8,8 millions. Qu'est-ce qui explique l'augmentation ?

Francis SELLAM : Je n'ai pas la réponse exacte. Anne, c'est l'augmentation des produits, des matériaux non ? Donc un peu plus de qualitatif. Nous reviendrons vers vous pour vous donner une réponse plus détaillée. Jérôme ?

Jérôme TAGNON : À mon avis, c'est une prudence compte tenu du coût des entreprises parce que ça rejoint le sujet qu'on évoquait tout à l'heure, on ne maîtrise pas non plus le coût des retours des entreprises sur les appels d'offres.

Francis SELLAM : D'autres remarques, questions ? Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

**Article 1<sup>er</sup>** : Décide de réviser l'autorisation de programme n°9 et les crédits de paiement comme suit :

<b>AUTORISATION DE PROGRAMME N°9 : ACCESSIBILITE</b>						
<b>CREDIT DE PAIEMENTS</b>						
2016 à 2024 réalisé	2025 prévisionnel	Total initial en 2016	Total révisé en 2021	Total révisé en 2022	Total révisé en 2023	Total révisé en 2025
1 229 370,80	195 507,86	1 061 719,00	1 025 522,00	1 371 646,00	1 383 603,04	1 424 878,66

**Article 2** : Décide de réviser l'autorisation de programme n°11 et les crédits de paiement comme suit :

<b>AUTORISATION DE PROGRAMME N°11 : EXTENSION DU RESEAU DE VIDEOPROTECTION</b>			
<b>CREDIT DE PAIEMENTS</b>			
2022 à 2024 réalisé	2025 prévisionnel	Total initial en 2022	Total révisé en 2025
1 588 758,01	285 648,75	1 757 385,00	1 874 406,76

**Article 3 :** Décide de réviser l'autorisation de programme n°12 et les crédits de paiement comme suit :

<b>AUTORISATION DE PROGRAMME N°12 : TRAVAUX DE RENOVATION DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS</b>			
<b>CREDIT DE PAIEMENTS</b>			
2022 à 2024 réalisé	2025 prévisionnel	2026 prévisionnel	Total
5 410 603,16	6 419 634,99	2 333 486,85	14 163 725,00

**Article 4 :** Décide de réviser l'autorisation de programme n°13 et les crédits de paiement comme suit :

<b>AUTORISATION DE PROGRAMME N°13 : RENOUVELLEMENT DU PARC DE VEHICULES ET D'ENGINS DE LA VILLE</b>								
2023 réalisé	2024 prévisionnel	2025 prévisionnel	2026 prévisionnel	2027 prévisionnel	2028 prévisionnel	2029 prévisionnel	2030 prévisionnel	TOTAL
18 955,28	495 900,26	462 500,00	220 000,00	220 000,00	220 000,00	220 000,00	380 644,46	2 238 000,00

**Article 5 :** Décide de réviser l'autorisation de programme n°14 et les crédits de paiement comme suit :

<b>AUTORISATION DE PROGRAMME N°14 :</b>			
<b>CREDIT DE PAIEMENTS</b>			
2024 réalisé	2025 prévisionnel	Total initial en 2024	Total révisé en 2025
443 127,94	1 140 239,28	7 349 500,00	8 800 000,00

<b>AUTORISATION DE PROGRAMME N°14 : CONSTRUCTION NOUVEAU GYMNASE</b>			
<b>CREDIT DE PAIEMENTS</b>			<b>TOTAL AP</b>
2024 réalisé	2025 prévisionnel	2026 prévisionnel	
443 127,24	1 140 239,28	7 216 633,48	8 800 000,00

**Article 6 :** Décide de réviser l'autorisation de programme n°15 et les crédits de paiement comme suit :

<b>AUTORISATION DE PROGRAMME N°15 : CONSTRUCTION CTM</b>					
<b>CREDIT DE PAIEMENTS</b>					<b>TOTAL AP</b>
2024 réalisé	2025 prévisionnel	2026 prévisionnel	2027 prévisionnel	2028 prévisionnel	
6 180,00	200 000,00	3 500 000,00		1 293 820,00	5 000 000,00

**Article 7 :** Décide de réviser l'autorisation de programme n°16 et les crédits de paiement comme suit :

<b>AUTORISATION DE PROGRAMME N°16 : EXTENSION ECOLE DU PARANGON</b>		
<b>CREDIT DE PAIEMENTS</b>		
<b>2024 réalisé</b>	<b>2025 prévisionnel</b>	<b>2026 prévisionnel</b>
<b>61 991,60</b>	<b>29 077,98</b>	<b>0,00</b>

**Article 8 :** Dit que les crédits de paiement feront l'objet d'une inscription aux budgets des années concernées et que les reports des engagements se feront automatiquement sur les crédits de paiement de l'année suivante.

**Article 9 :** Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code Général des collectivités territoriales, ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Pour : (24)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (Liste "Joinville avec vous"), Madame Anne MAROLLEAU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Olivier LAVIGNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETTELLE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (Liste "Joinville avec vous")

Contre : (6)

Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (), Monsieur Philippe PLATON (), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Madame Carmen PEREZ (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Tony RENUCCI (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

## **8 . Vote des taux d'imposition des taxes directes locales en 2025**

Suite aux nombreuses réformes de la fiscalité, les communes perdent peu à peu les impôts locaux et le pouvoir de voter leur taux.

En 2016, les impôts dits économiques (cotisation foncière des entreprises, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, taxe sur les surfaces commerciales) ont été transférés à la Métropole du Grand Paris et à l'Établissement public territorial Paris Est Marne et Bois.

En 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales, dont la réforme a été initiée en 2018, a été supprimée et remplacée par la part départementale de la taxe foncière, augmentée d'un coefficient correcteur.

## Conseil Municipal – séance du 8 avril 2025

Par conséquent, la commune ne conserve un pouvoir de taux que sur la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties ainsi que sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Depuis 2014, les taux communaux sont inchangés. Ils sont de:

- taxe foncière sur les propriétés bâties: 40,67% (pour mémoire, en 2020, le taux départemental avait été ajouté au taux communal soit 13,75% + 26,92%)
- taxe foncière sur les propriétés non bâties: 36,27%
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires: 24,30%

Je vous propose de conserver et de voter les mêmes taux pour l'année 2025.

Compte tenu des bases prévisionnelles notifiées par les services fiscaux le 17 mars dernier, la commune peut compter sur les recettes suivantes :

- 16 001 205 € au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 8 886 € au titre de la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- 381 510 € au titre de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Principaux textes réglementaires	- articles 1639 A et suivants du Code Général des Impôts - délibération n°7 du conseil municipal du 29 avril 2014 portant vote des taux d'imposition applicables en 2014 - délibération n°20 du conseil municipal du 14 juin 2016 portant majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires - délibération n°9 du conseil municipal du 2 avril 2024 portant majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires
Principaux documents de référence	- état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Julien KARAM donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Luisa DOLOGUELE, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Rémi-François PAOLINI

**Francis SELLAM** : Pour la onzième fois consécutive, c'est une délibération qui précise que nous n'augmentons pas les impôts. Les seules augmentations que les Joinvillais ont pu observer sur leur taxe foncière, c'est l'augmentation des bases fiscales, qui n'est pas de notre fait. Des questions ? Je propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité, merci, beaucoup.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : Fixe ainsi pour 2025 les taux d'imposition suivants :

	Taux communal 2025
Taxe sur le foncier bâti	40,67%
Taxe sur le foncier non bâti	36,27%

<b>Conseil Municipal – séance du 8 avril 2025</b>
---

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	24,30%
--	--------

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	38 638 460	40,67	99,35	39 344 000	16 001 205		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	17 185	36,27	152,50	24 500	8 886		
Taxe d'habitation (TH)	1 987 565	24,30	61,35	1 570 000	381 510		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total					16 391 601		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2025	Taux de majoration voté 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	1 624 869	24,30	20,00	1 257 000	61 090		

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case <input type="checkbox"/>
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité				
Taxe foncière non bâties (TFNB)					
Taxe d'habitation (TH)	16 391 601	=			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			91 034	0	-1 436 394	7 936 527	6 591 167

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
		6 591 167		

À CRETEIL

Le 13 MARS 2025

Pour la Direction des Finances publiques,  
NATHALIE MORIN

Le

Pour la Préfecture,

Le

Pour la Commune,

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS	2. BASES EXONÉRÉES	4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES
<b>Taxe foncière bâtie :</b> a. Personnes de condition modeste <input type="text" value="6 921"/> b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte <input type="text" value="0"/> c. Locaux industriels <input type="text" value="79 873"/> d. Logements sociaux <input type="text" value="4 181"/>  <b>Taxe foncière non bâtie</b> <input type="text" value="59"/> <b>Taxe d'habitation :</b> a. Dotation pour perte de THLV <input type="text"/> b. Mayotte <input type="text" value="&gt;&gt;&gt;"/>  <b>Cotisation foncière des entreprises :</b> a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire <input type="text" value="&gt;&gt;&gt;"/> b. Base minimum <input type="text"/> c. Locaux industriels <input type="text"/> d. Autres allocations <input type="text"/>	<b>Taxe foncière bâtie :</b> a. Par le conseil municipal <input type="text"/> b. Par la loi <input type="text" value="1 018 606"/>  <b>Taxe foncière non bâtie :</b> a. Par le conseil municipal <input type="text"/> b. Par la loi (terres agricoles) <input type="text" value="284"/> c. Par la loi (autres) <input type="text"/>  <b>Cotisation foncière des entreprises</b> a. Par le conseil municipal <input type="text"/> b. Par la loi <input type="text"/>	a. Éoliennes et hydroliennes <input type="text"/> b. Centrales électriques <input type="text"/> c. Centrales photovoltaïques <input type="text"/> d. Centrales hydrauliques <input type="text"/> e. Centrales géothermiques <input type="text"/> f. Transformateurs électriques <input type="text"/> g. Stations radioélectriques <input type="text"/> h. Installations gazières et autres <input type="text"/> i. Taxe sur les pylônes <input type="text"/>  <b>5. RÉFORMES FISCALES</b> a. TVA prév. (compensation TH) <input type="text" value="&gt;&gt;&gt;"/> b. TVA prév. (comp. CVAE) <input type="text" value="0"/> c. Coefficient correcteur <input type="text" value="1,493532"/> d. Taux FB commune 2020 <input type="text" value="26,92"/> e. Taux FB département 2020 <input type="text" value="13,75"/>
	<b>3. BASES DE TAXE D'HABITATION</b> a. Résidences secondaires et assimilées <input type="text" value="1 570 000"/> b. Logements vacants soumis à la THLV <input type="text" value="&gt;&gt;&gt;"/> c. Bases dégrévées hors locaux vacants <input type="text" value="443 799"/> d. Bases dégrévées locaux vacants <input type="text"/> e. Bases dégrévées majo THS <input type="text" value="388 271"/>	

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025	Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	37,06	99,35	>>>	99,35
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	61,00	152,50	>>>	152,50
Taxe d'habitation (TH)	23,88	24,54	61,35	>>>	61,35
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	<input type="text" value="&gt;&gt;&gt;"/>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	<input type="text" value="&gt;&gt;&gt;"/>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental	<input type="text" value="18,41"/>
b. Taux maximum de la majo	<input type="text" value="&gt;&gt;&gt;"/>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

<b>Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :</b>	
a. National	<input type="text" value="&gt;&gt;&gt;"/>
b. Communal	<input type="text" value="&gt;&gt;&gt;"/>
<b>Taux maximum :</b>	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	<input type="text" value="&gt;&gt;&gt;"/>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	<input type="text" value="&gt;&gt;&gt;"/>
<b>Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique</b>	
	<input type="text" value="30,08"/>

## RÉFORME FISCALE : DÉTERMINATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR COMMUNAL

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année depuis 2021 par l'application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, à l'allocation compensatrice de TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021) et à la compensation pour perte de base et de produit de TFPB (article 138 de la loi de finances pour 2024).

Les articles 41 de la loi n° 2021-1900 de finances initiale pour 2022 et 11 de la loi n° 2022-1157 de finances rectificative pour 2022 ont modifié l'article 16 de la loi 2019-1479 de finances pour 2020 qui définit le calcul du coefficient correcteur.

### I – RESSOURCES À COMPENSER

Bases communales de TH des résidences principales pour 2020 x Taux de TH 2017*.....	42 935 659	x	24,46	=	10 502 492
dont bases des rôles supplémentaires de TH de 2020 émis jusqu'au 15 novembre 2021.....	124 906				*Taux de TH de 2017 de la commune et, le cas échéant, des syndicats
+ Allocations compensatrices de TH versées à la commune en 2020 au titre des exonérations compensées.....					657 008
+ Produit annuel moyen des rôles supplémentaires de TH des résidences principales perçu par la commune de 2018 à 2020.....					63 332
= Ressources communales supprimées par la réforme.....					11 222 832 <b>(A)</b>

### II – RESSOURCES DE COMPENSATION

Produit net de TFPB perçu par le département en 2020 sur la commune.....					4 524 362
+ Allocations compensatrices de TFPB versées au département en 2020 pour les exonérations compensées sur la commune.....					1 401
= Ressources départementales affectées à la commune par la réforme.....					4 525 763 <b>(B)</b>

### III – TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES APRÈS RÉFORME

Produits nets de TFPB perçus en 2020 par la commune et le département sur la commune..	9 045 305	+	4 524 362	=	13 569 667 <b>(C)</b>
--	-----------	---	-----------	---	-----------------------

### IV – SUR- OU SOUS-COMPENSATION (AVANT APPLICATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR) ET CALCUL DU COEFFICIENT CORRECTEUR

Différence entre les ressources à compenser et celles transférées du département...	11 222 832 <b>(A)</b>	–	4 525 763 <b>(B)</b>	=	6 697 069 <b>(D)</b>
---	-----------------------	---	----------------------	---	----------------------

$$\text{Coefficient correcteur} = 1 + \frac{\text{différence de ressources}}{\text{TFPB « après réforme »}} = 1 + \frac{6\,697\,069 \text{ (D)}}{13\,569\,667 \text{ (C)}} = 1,493532 \text{ (E)}$$

Si **(D)** > 0 et **(E)** > 1, la commune est sous-compensée.  
 Si **(D)** < 0 et **(E)** < 1, la commune est sur-compensée.  
 Le coefficient correcteur ne s'applique pas aux communes sur-compensées avec une différence **(D)** inférieure en valeur absolue à 10 000 €.

## **9 . Modification de la durée d'amortissement du compte 20421**

Lors de la séance du 15 décembre 2020 le conseil municipal a approuvé le passage à la norme comptable M57 qui avait conduit à une mise à jour des règles d'amortissement des dépenses d'investissement, impliquant l'application du prorata temporis, l'intégration de nouveaux comptes et la réévaluation du seuil des biens de faible valeur (passant de 500 à 1000 €).

Il convient d'apporter une modification sur la durée d'amortissement de la nature comptable 20421 relative aux subventions accordées aux particuliers Joinvillais qui font l'acquisition d'un vélo à assistance électrique.

L'octroi de la subvention, plafonnée à 300 € maximum, est subordonné à la transmission d'une preuve d'achat et à la signature d'une convention entre la commune et le particulier.

En outre, la convention précise dans son article 8 que celle-ci entre en vigueur à compter de la signature des deux parties, et ce pour une durée de 3 ans. En ce sens, cela autorise donc le bénéficiaire à formuler une nouvelle demande une fois le délai de 3 ans achevé.

Actuellement la durée d'amortissement est fixée à 5 ans. Il est donc proposé, dans un souci de cohérence, de fixer une nouvelle durée d'amortissement sur 3 ans pour être en concordance avec la convention bi-partite entre les particuliers et la commune.

Toutes les autres durées d'amortissement restent inchangées et sont définies comme suit :

**Conseil Municipal – séance du 8 avril 2025**

2151	Réseaux de voirie	non amortissable	non amortissable
2152	Installations de voirie	non amortissable	non amortissable
21533	Réseaux cablés	20 ans	20 ans
21534	Réseaux d'électrification	20 ans	20 ans
21538	Autres réseaux	20 ans	20 ans
21561	Matériel roulant	10 ans	10 ans
215731	Matériel de voirie roulant	10 ans	10 ans
215738	Autre matériel et outillage de voirie	10 ans	10 ans
21578	Autre matériel technique	10 ans	10 ans
2158	Autres installations matériel et outillage technique	10 ans	10 ans
21621	Oeuvres d'art	non amortissable	non amortissable
2162	Biens historiques et culturels mobiliers	non amortissable	non amortissable
21828	Autres matériels de transport	8 ans	8 ans
21831	Matériel informatique scolaire	5 ans	5 ans
21838	Autre matériel informatique	5 ans	5 ans
21841	Matériel et mobilier scolaires	10 ans	10 ans
21848	Autre matériel et mobilier	10 ans	10 ans
2185	Matériel de téléphonie	5 ans	5 ans
2188	Autres équipements	10 ans	10 ans
2188	Coffre fort	20 ans	20 ans
Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de faible valeur sont amorties sur un an (article R2321-1 CGCT)			
		1 000 €	1 000 €
2121	Arbres et arbustes producteurs de revenus	15 ans	15 ans
2128	Autres agencements de terrains dont arbres producteurs de revenus	15 ans	15 ans
21311	Batiments administratifs	non amortissable	non amortissable
21312	Batiments scolaires	non amortissable	non amortissable
21313	Batiments sociaux et médico sociaux	non amortissable	non amortissable
21314	Batiments culturels et sportif	non amortissable	non amortissable
21316	Equipements du cimetière	non amortissable	non amortissable
21318	Autres batiments public	non amortissable	non amortissable
21321	Immeubles de rapport	30 ans	30 ans
21351	Installations sur batiments publics	non amortissable	non amortissable
2138	Autres constructions	non amortissable	non amortissable
2141	Bâtiments publics sur sol d'autrui	20 ans	20 ans
2148	Autres constructions sur sol d'autrui selon durée du bail	11 ans	11 ans

Principaux textes réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- délibération n°11 du Conseil Municipal du 15 décembre 2020</li> <li>- délibération n°12 du Conseil Municipal du 15 décembre 2020</li> <li>- instruction budgétaire et comptable M57</li> </ul>
----------------------------------	---

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Julien KARAM donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Luisa DOLOGUELE, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Rémi-François PAOLINI

Francis SELLAM : L'objectif de cette délibération est de faire correspondre la durée de l'amortissement des vélos électriques avec la convention signée avec les usagers. Initialement, nous étions partis sur un amortissement de 5 ans, mais dans la convention, elle est de 3 ans. Il faut une concordance de l'amortissement que nous avons et celle de la convention. Nous passons donc à 3 ans tout simplement. C'est plutôt de la comptabilité pure et dure. Des questions ? Qui est pour ? Unanimité, merci beaucoup

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : Fixe une nouvelle durée d'amortissement sur 3 ans au lieu de 5 ans concernant la nature comptable 20421.

**Article 2** : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

**10 . Budget annexe du cinéma - Exercice 2025 - Reprise par anticipation des résultats provisoires de l'exercice 2024**

Comme chaque année, je vous propose de reprendre dès maintenant les résultats de l'exercice 2024 du budget annexe du cinéma afin de les intégrer au budget primitif de l'exercice 2025.

Pour ce faire, Madame la Comptable publique, Responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, a certifié la situation financière du budget annexe cinéma à la clôture de l'exercice 2024. Les résultats sont les suivants :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Résultat estimé de l'exercice	0,00 €
Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement	0,0€
Résultat de clôture de l'exercice 2024	0,00€
<b>Section d'investissement</b>	
Résultat estimé de l'exercice	- 11 302,69 €
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	73 202,90 €
Résultat de clôture de l'exercice 2024	62 400,21 €

En investissement, viennent s'ajouter à ces résultats les restes à réaliser de l'exercice 2024 à reprendre sur 2025. En fonctionnement, il n'y a pas de restes à réaliser.

<b>Section de fonctionnement</b>	
<b>dépenses</b>	<b>recettes</b>
0,00 €	0,00 €
<b>Section d'investissement</b>	
<b>dépenses</b>	<b>recettes</b>
24 980,00€	0,00 €

Je vous propose donc de reprendre par anticipation les résultats provisoires de l'exercice 2024 dans le budget annexe du cinéma de l'exercice 2025.

Principaux textes réglementaires	- nomenclature comptable M57 - articles L2311-5 et R2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales
Principaux documents de référence	- fiche de résultats de l'exercice 2024 - états des restes à réaliser 2024

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Héléne DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTELE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Julien KARAM donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Luisa DOLOGUELE, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Rémi-François PAOLINI

Francis SELLAM : C'est exactement le même exercice que nous avons fait tout à l'heure je ne vais pas revenir dessus Nous faisons une reprise des résultats, pour un montant de 62 000 euros, pour le budget annexe du cinéma. Avez-vous des questions ? Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?  
Merci

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

**Article 1<sup>er</sup>**: Décide de reprendre par anticipation les résultats provisoires de l'exercice 2024 du budget annexe du cinéma sur le budget primitif de l'exercice 2025, de la manière suivante :

Résultat de l'exercice 2024 :

-section de fonctionnement : 0,00 €  
-section d'investissement : + 62 400,21 €

Reste à réaliser 2024 :

**Section de fonctionnement**

<b>dépenses</b>	<b>recettes</b>
0,00 €	0,00 €
<b>Section d'investissement</b>	
<b>dépenses</b>	<b>recettes</b>
24 980,00 €	0,00 €

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Pour : (24)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (Liste "Joinville avec vous"), Madame Anne MAROLLEAU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Olivier LAVIGNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETELLE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (Liste "Joinville avec vous")

Contre : (4)

Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Madame Carmen PEREZ (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Tony RENUCCI (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

Abstention : (2)

Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (), Monsieur Philippe PLATON ()

**Conseil Municipal – séance du 8 avril 2025**

FICHE DE CALCUL DU RESULTAT 2024

COMMUNE DE JOINVILLE-LE-PONT

BUDGET ANNEXE - CINEMA

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL
<b>RECETTES</b>			
Prévu	98 374,00 \	157 755,00 \	256 129,00 \
Réalisé	53 740,31 \	151 295,35 \	205 035,66 \
<i>Restes à réaliser</i>	0,00	0,00	0,00
<b>DEPENSES</b>			
Prévu	98 374,00 \	157 755,00 \	256 129,00 \
Réalisé	65 043,00 \	151 295,35 \	216 338,35 \
<i>Restes à réaliser</i>	24 980,00 \	0,00	0,00
<b>SOLDE</b>			
Résultat de l'année	- 11 302,69 \	0,00	- 11 302,69 \
Résultat de l'année N-1	73 702,90 \	0,00	+ 73 702,90 \
<b>RESULTAT CUMULE</b>	+ 62 400,21 \	0,00	62 400,21 \
<b>SOLDE DES RESTES A REALISER (Pour information)</b>	24 980 \	0,00	24 980,00 \

La comptable publique

Le Maire

Responsable du service de gestion comptable

Marie ROUSSEING-ABRY

Olivier DOSNE

Mariem BAILLARGEAUX  
Inspecteur divisionnaire  
des Finances Publiques

Service de gestion comptable  
de VINCENNES  
130-132 Rue de Jarry  
94304 VINCENNES CEDEX

## **11 . Budget annexe du cinéma - Exercice 2025 - Vote du budget primitif**

Le budget primitif du cinéma est équilibré en dépenses et recettes à 243 940 €. Ces prévisions intègrent les résultats 2024 que nous venons de voter.

Ce budget se décompose ainsi :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

*(Équilibrée en dépenses et en recettes à 166 790 €)*

#### **LES DEPENSES**

**Les charges à caractère général (chapitre 011) 45 990,00 €**

Ce chapitre comprend les dépenses courantes nécessaires à l'exploitation du cinéma.

Sont imputés notamment les locations de films (18 000 €), les frais de maintenance du matériel de projection (7 220 €), des frais d'animation (1 000 €) et des frais d'impression d'affiches (3 550 €).

**Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) 110 000,00 €**

Cette somme correspond au montant estimé de la mise à disposition du personnel de la commune pour le fonctionnement de l'activité cinéma.

La somme réellement constatée est refacturée par la commune et donne lieu à un remboursement du budget annexe cinéma vers le budget principal de la commune.

**Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) 400,00 €**

Cette somme correspond à une provision dans le cadre du remboursement de billets ou de cartes de cinéma aux usagers.

**Les charges exceptionnelles (chapitre 67) 200,00 €**

Ce chapitre correspond uniquement à l'annulation des titres de recettes émis sur des années antérieures.

**Opérations d'ordre de transfert entre les sections (chapitre 042) 10 200,00 €**

Il s'agit des dotations aux amortissements qui constatent annuellement la dépréciation des biens. Compte tenu des nouvelles règles d'amortissement issues de la nomenclature M57, ce montant sera nécessairement augmenté par décision modificative, en fin d'année, pour tenir compte des amortissements au prorata temporis des acquisitions réalisées en 2025.

#### **LES RECETTES**

**Produits des services, du domaine et des ventes (chapitre 70) 45 000,00 €**

Il s'agit de la vente des billets d'entrée.

**Les dotations, subventions et participations (chapitre 74) 114 620,00 €**

Cette recette correspond à la subvention d'équilibre estimée versée par la commune en provenance du budget principal. Celle-ci est supérieure de 4 620,00 € par rapport à celle estimée en 2024.

**Opérations d'ordre de transfert entre les sections (chapitre 042) 7 170,00 €**

Il s'agit des écritures comptables liées à la reprise des subventions d'équipement perçues lors de la numérisation du cinéma.

**SECTION D' INVESTISSEMENT**

*(équilibrée en dépenses et en recettes à 77 150,00 €)*

**LES DÉPENSES**

**Les immobilisations corporelles (chapitre 21) 69 980 ,00 €**

En 2025 sont prévues les acquisitions suivantes :

- Patience de fonds de scène (20 000,00€)
- Système son face et tour (25 000,00 €)

Est également prévue la somme de 24 980,00 € correspondant à un report 2024 pour l'acquisition d'un écran avec télécommande.

**Opérations d'ordre de transfert entre les sections (chapitre 040) 7 170,00 €**

Il s'agit des écritures d'amortissement qui sont le pendant du chapitre 042 en recettes de fonctionnement.

**LES RECETTES**

**Subvention d'investissement (chapitre 13) 4 549,79 €**

La commune prévoit de solliciter une subvention de 4 549,79 € dans le cadre de l'acquisition du système son.

**Opération d'ordre de transfert entre les sections (chapitre 040) 10 200,00 €**

Il s'agit des écritures d'amortissement qui sont le pendant du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.

**Résultat d'investissement reporté (chapitre 001) 62 400,21 €**

Cette recette correspond au résultat excédentaire de 2024 évoqué dans la délibération précédente.

Je vous propose donc d'adopter le budget annexe du cinéma pour l'exercice 2025.

Principaux textes réglementaires	- nomenclature comptable M57 - articles L. 2311-5 et R. 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales
Principaux documents de référence	- projet de budget primitif pour l'exercice 2025 avec reprise anticipée des résultats 2024

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTELE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Julien KARAM donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Luisa DOLOGUELE, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Rémi-François PAOLINI

**Francis SELLAM** : Le budget du cinéma est équilibré à 240 000 euros. On note trois investissements importants sur le cinéma : les patiences, j'ai découvert ce mot, c'est ce qu'on appelle les rideaux de fond de scène, pour 20 000 euros, l'amélioration du système de son pour 25 000 euros, et un écran avec télécommande pour 25 000 euros. Avez-vous des questions ? Je passe au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre. Merci à vous. Je passe la parole

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

**Article 1<sup>er</sup>** : Adopte, par chapitre, le budget annexe du cinéma pour l'exercice 2025, ci annexé, arrêté à la somme de :

- en recettes : 243 940,00 €
- en dépenses : 243 940,00 €

Dont :

- en section de fonctionnement : 166 790,00 €
- en section d'investissement : 77 150,00 €

**Article 2**: Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous les documents en exécution de la présente délibération.

Pour : (24)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (Liste "Joinville avec vous"), Madame Anne MAROLLEAU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Olivier LAVIGNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETTELLE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (Liste "Joinville avec vous")

Contre : (6)

Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (), Monsieur Philippe PLATON (), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Madame Carmen PEREZ (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Tony RENUCCI (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

**COMMUNE : COMMUNE DE JOINVILLE LE PONT (1)**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)**

Numéro SIRET : 21940042100182

POSTE COMPTABLE : VINCENNES

**M. 57**

**Budget primitif**

**Voté par nature**

BUDGET : CINEMA (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

<b>Conseil Municipal</b>	<b>Sommaire</b>
--------------------------	-----------------

du 8 avril 2025

**I - Informations générales**

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

**II - Présentation générale du budget**

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

**III - Vote du budget**

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37

**IV - Annexes****A - Présentation croisée**

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

**B - Annexes patrimoniales**

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
<b>Conseil Municipal – séance du 8 avril 2025</b>	
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	39
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	41
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	42
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	43
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	44

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	20784

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	7.61
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	7.76
3	Dépenses d'équipement brut / population	3.40
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	70.25
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	98.10
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	43.84
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	1.90

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
  - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
  - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
  - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)</b>	<b>C1</b>

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	216 338,35	205 035,66	0,00	A1 -11 302,69
<b>Investissement</b>	65 043,00	53 740,31	(3) 0,00	A2 -11 302,69
<b>Fonctionnement</b>	151 295,35	151 295,35	(4) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II 24 980,00	III + IV 0,00	B1	-24 980,00
<b>Investissement</b>	I 24 980,00	III 0,00	B2	-24 980,00
<b>Fonctionnement</b>	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	-36 282,69
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	-36 282,69
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>24 980,00</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	24 980,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>	<b>A</b>

		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	52 170,00	14 749,79
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	24 980,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 62 400,21
=		=	=
<b>Total de la section d'investissement (2)</b>		<b>77 150,00</b>	<b>77 150,00</b>
		+	+
		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	166 790,00	166 790,00
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>		<b>166 790,00</b>	<b>166 790,00</b>
		+	+
<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>243 940,00</b>	<b>243 940,00</b>

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AP VOTEES</b>	<b>B1</b>

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>
<b>« AP de dépenses imprévues » (2)</b>		020	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AE VOTEES</b>	<b>B2</b>

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>
<b>« AE de dépenses imprévues » (2)</b>		022	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	95 619,00	24 980,00	45 000,00	45 000,00	69 980,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>95 619,00</b>	<b>24 980,00</b>	<b>45 000,00</b>	<b>45 000,00</b>	<b>69 980,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>95 619,00</b>	<b>24 980,00</b>	<b>45 000,00</b>	<b>45 000,00</b>	<b>69 980,00</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	2 755,00		7 170,00	7 170,00	7 170,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>2 755,00</b>		<b>7 170,00</b>	<b>7 170,00</b>	<b>7 170,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>98 374,00</b>	<b>24 980,00</b>	<b>52 170,00</b>	<b>52 170,00</b>	<b>77 150,00</b>
--------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>77 150,00</b>
---	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	15 086,10	0,00	4 549,79	4 549,79	4 549,79
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>15 086,10</b>	<b>0,00</b>	<b>4 549,79</b>	<b>4 549,79</b>	<b>4 549,79</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>15 086,10</b>	<b>0,00</b>	<b>4 549,79</b>	<b>4 549,79</b>	<b>4 549,79</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	9 585,00		10 200,00	10 200,00	10 200,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>9 585,00</b>		<b>10 200,00</b>	<b>10 200,00</b>	<b>10 200,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>24 671,10</b>	<b>0,00</b>	<b>14 749,79</b>	<b>14 749,79</b>	<b>14 749,79</b>
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>62 400,21</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>77 150,00</b>
---	------------------

## Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>3 030,00</b>
--	-----------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$ .

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	45 150,00	0,00	45 990,00	45 990,00	45 990,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	102 420,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	400,00	0,00	400,00	400,00	400,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>147 970,00</b>	<b>0,00</b>	<b>156 390,00</b>	<b>156 390,00</b>	<b>156 390,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	200,00	0,00	200,00	200,00	200,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>148 170,00</b>	<b>0,00</b>	<b>156 590,00</b>	<b>156 590,00</b>	<b>156 590,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	9 585,00		10 200,00	10 200,00	10 200,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>9 585,00</b>		<b>10 200,00</b>	<b>10 200,00</b>	<b>10 200,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>157 755,00</b>	<b>0,00</b>	<b>166 790,00</b>	<b>166 790,00</b>	<b>166 790,00</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>166 790,00</b>
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

## Conseil Municipal – séance du 8 avril 2025

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	110 000,00	0,00	114 620,00	114 620,00	114 620,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>155 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>159 620,00</b>	<b>159 620,00</b>	<b>159 620,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>155 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>159 620,00</b>	<b>159 620,00</b>	<b>159 620,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	2 755,00		7 170,00	7 170,00	7 170,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>2 755,00</b>		<b>7 170,00</b>	<b>7 170,00</b>	<b>7 170,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>157 755,00</b>	<b>0,00</b>	<b>166 790,00</b>	<b>166 790,00</b>	<b>166 790,00</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>166 790,00</b>
--	-------------------

## Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>3 030,00</b>
---	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>D1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	7 170,00	7 170,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	69 980,00	0,00	69 980,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>69 980,00</b>	<b>7 170,00</b>	<b>77 150,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>77 150,00</b>
---	------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	45 990,00		45 990,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	110 000,00		110 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	400,00	0,00	400,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	200,00	0,00	200,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	10 200,00	10 200,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>156 590,00</b>	<b>10 200,00</b>	<b>166 790,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>166 790,00</b>
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>D2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	4 549,79	0,00	4 549,79
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		10 200,00	10 200,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>4 549,79</b>	<b>10 200,00</b>	<b>14 749,79</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>62 400,21</b>
--	------------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>77 150,00</b>
---	------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	45 000,00		45 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	114 620,00		114 620,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	7 170,00	7 170,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>159 620,00</b>	<b>7 170,00</b>	<b>166 790,00</b>

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			0,00
			=
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>			<b>166 790,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>A</b>

## DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>98 374,00</b>	<b>24 980,00</b>	<b>0,00</b>	<b>52 170,00</b>	<b>52 170,00</b>	<b>0,00</b>	<b>52 170,00</b>	<b>77 150,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	95 619,00	24 980,00	0,00	45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	69 980,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>95 619,00</b>	<b>24 980,00</b>	<b>0,00</b>	<b>45 000,00</b>	<b>45 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>45 000,00</b>	<b>69 980,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>95 619,00</b>	<b>24 980,00</b>	<b>0,00</b>	<b>45 000,00</b>	<b>45 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>45 000,00</b>	<b>69 980,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	2 755,00			7 170,00	7 170,00		7 170,00	7 170,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>2 755,00</b>			<b>7 170,00</b>	<b>7 170,00</b>		<b>7 170,00</b>	<b>7 170,00</b>

<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>77 150,00</b>
---	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>	<b>A</b>

## RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>24 671,10</b>	<b>0,00</b>	<b>14 749,79</b>	<b>14 749,79</b>	<b>14 749,79</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	15 086,10	0,00	4 549,79	4 549,79	4 549,79
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>15 086,10</b>	<b>0,00</b>	<b>4 549,79</b>	<b>4 549,79</b>	<b>4 549,79</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>15 086,10</b>	<b>0,00</b>	<b>4 549,79</b>	<b>4 549,79</b>	<b>4 549,79</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	9 585,00		10 200,00	10 200,00	10 200,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>9 585,00</b>		<b>10 200,00</b>	<b>10 200,00</b>	<b>10 200,00</b>

<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)</b>	<b>62 400,21</b>
---	------------------

<b>Affectation au compte 1068 (8)</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>					<b>77 150,00</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A1</b>

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>98 374,00</b>	<b>24 980,00</b>	<b>0,00</b>	<b>52 170,00</b>	<b>52 170,00</b>	<b>0,00</b>	<b>52 170,00</b>	<b>77 150,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	95 619,00	24 980,00	0,00	45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	69 980,00
2188	Autres immobilisations corporelles	95 619,00	24 980,00		45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	69 980,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>95 619,00</b>	<b>24 980,00</b>	<b>0,00</b>	<b>45 000,00</b>	<b>45 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>45 000,00</b>	<b>69 980,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>95 619,00</b>	<b>24 980,00</b>	<b>0,00</b>	<b>45 000,00</b>	<b>45 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>45 000,00</b>	<b>69 980,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	2 755,00			7 170,00	7 170,00		7 170,00	7 170,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	2 755,00			7 170,00	7 170,00		7 170,00	7 170,00
139148	Subv. transf. Autres communes	987,00			987,00	987,00		987,00	987,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	1 768,00			6 183,00	6 183,00		6 183,00	6 183,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>2 755,00</b>			<b>7 170,00</b>	<b>7 170,00</b>		<b>7 170,00</b>	<b>7 170,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = R1 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						A3
Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>24 671,10</b>	<b>0,00</b>	<b>14 749,79</b>	<b>14 749,79</b>	<b>14 749,79</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	15 086,10	0,00	4 549,79	4 549,79	4 549,79
13148	Subv. transf. Autres communes	15 086,10	0,00	4 549,79	4 549,79	4 549,79
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>15 086,10</b>	<b>0,00</b>	<b>4 549,79</b>	<b>4 549,79</b>	<b>4 549,79</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>15 086,10</b>	<b>0,00</b>	<b>4 549,79</b>	<b>4 549,79</b>	<b>4 549,79</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	9 585,00		10 200,00	10 200,00	10 200,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 237,00		3 237,00	3 237,00	3 237,00
28188	Autres immo. corporelles	6 348,00		6 963,00	6 963,00	6 963,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>9 585,00</b>		<b>10 200,00</b>	<b>10 200,00</b>	<b>10 200,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>B</b>

## DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>157 755,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>166 790,00</b>	<b>166 790,00</b>	<b>0,00</b>	<b>166 790,00</b>	<b>166 790,00</b>
011	Charges à caractère général (3)	45 150,00	0,00	0,00	45 990,00	45 990,00	0,00	45 990,00	45 990,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	102 420,00	0,00		110 000,00	110 000,00		110 000,00	110 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	400,00	0,00	0,00	400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>147 970,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>156 390,00</b>	<b>156 390,00</b>	<b>0,00</b>	<b>156 390,00</b>	<b>156 390,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	200,00	0,00		200,00	200,00		200,00	200,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200,00</b>	<b>200,00</b>		<b>200,00</b>	<b>200,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>148 170,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>156 590,00</b>	<b>156 590,00</b>	<b>0,00</b>	<b>156 590,00</b>	<b>156 590,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	9 585,00			10 200,00	10 200,00		10 200,00	10 200,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>9 585,00</b>			<b>10 200,00</b>	<b>10 200,00</b>		<b>10 200,00</b>	<b>10 200,00</b>

<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (5)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>166 790,00</b>
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

## RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>157 755,00</b>	<b>0,00</b>	<b>166 790,00</b>	<b>166 790,00</b>	<b>166 790,00</b>
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	110 000,00	0,00	114 620,00	114 620,00	114 620,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>155 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>159 620,00</b>	<b>159 620,00</b>	<b>159 620,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>155 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>159 620,00</b>	<b>159 620,00</b>	<b>159 620,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	2 755,00	0,00	7 170,00	7 170,00	7 170,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>2 755,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 170,00</b>	<b>7 170,00</b>	<b>7 170,00</b>

<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (7)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>166 790,00</b>
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE									B1
Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>157 755,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>166 790,00</b>	<b>166 790,00</b>	<b>0,00</b>	<b>166 790,00</b>	<b>166 790,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	45 150,00	0,00	0,00	45 990,00	45 990,00	0,00	45 990,00	45 990,00
6042	Achats de prestations de services	250,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
60623	Alimentation	750,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 750,00	0,00		1 750,00	1 750,00	0,00	1 750,00	1 750,00
60632	Fournitures de petit équipement	800,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
61358	Autres	18 700,00	0,00		18 700,00	18 700,00	0,00	18 700,00	18 700,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	600,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
6156	Maintenance	6 920,00	0,00		7 220,00	7 220,00	0,00	7 220,00	7 220,00
6182	Documentation générale et technique	270,00	0,00		270,00	270,00	0,00	270,00	270,00
6188	Autres frais divers	4 500,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6236	Catalogues et imprimés	3 550,00	0,00		3 550,00	3 550,00	0,00	3 550,00	3 550,00
6262	Frais de télécommunications	210,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00	0,00		650,00	650,00	0,00	650,00	650,00
6281	Concours divers (cotisations)	250,00	0,00		250,00	250,00	0,00	250,00	250,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	6 500,00	0,00		6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	102 420,00	0,00		110 000,00	110 000,00		110 000,00	110 000,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	102 420,00	0,00		110 000,00	110 000,00		110 000,00	110 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	400,00	0,00	0,00	400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
65888	Autres	400,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>147 970,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>156 390,00</b>	<b>156 390,00</b>	<b>0,00</b>	<b>156 390,00</b>	<b>156 390,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
67	Charges spécifiques (4)	200,00	0,00		200,00	200,00		200,00	200,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	200,00	0,00		200,00	200,00		200,00	200,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200,00</b>	<b>200,00</b>		<b>200,00</b>	<b>200,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>148 170,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>156 590,00</b>	<b>156 590,00</b>	<b>0,00</b>	<b>156 590,00</b>	<b>156 590,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	9 585,00			10 200,00	10 200,00		10 200,00	10 200,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	9 585,00			10 200,00	10 200,00		10 200,00	10 200,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>9 585,00</b>			<b>10 200,00</b>	<b>10 200,00</b>		<b>10 200,00</b>	<b>10 200,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>157 755,00</b>	<b>0,00</b>	<b>166 790,00</b>	<b>166 790,00</b>	<b>166 790,00</b>
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	110 000,00	0,00	114 620,00	114 620,00	114 620,00
74748	Participation autres communes	110 000,00	0,00	114 620,00	114 620,00	114 620,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>155 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>159 620,00</b>	<b>159 620,00</b>	<b>159 620,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>155 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>159 620,00</b>	<b>159 620,00</b>	<b>159 620,00</b>
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)</i>	<i>2 755,00</i>	0,00	<i>7 170,00</i>	<i>7 170,00</i>	<i>7 170,00</i>
777	<i>Rec... subv inv transférées cpte résultat</i>	<i>2 755,00</i>	0,00	<i>7 170,00</i>	<i>7 170,00</i>	<i>7 170,00</i>
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)</i>	<i>0,00</i>	0,00	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>2 755,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 170,00</b>	<b>7 170,00</b>	<b>7 170,00</b>

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

= Différence ICNE N – ICNE N-1

0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>B2</b>

## METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délégation du
	<b>Biens de faible valeur</b> - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €		2025-04-08
	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>	
L	202 - Documents d'urbanisme	10	08/04/2025
L	2031 - Frais d'études non suivies de réalisation	5	08/04/2025
L	2033 - Frais d'insertion non suivis de réalisation	5	08/04/2025
L	204132 - Sub pour biens immobiliers versée au département	15	08/04/2025
L	20414 - Sub pour biens mobiliers versée à la commune	5	08/04/2025
L	20415331 - Sub à des EPA pour mob et matériel	15	08/04/2025
L	20415332 - Sub à des EPA pour batiments	15	08/04/2025
L	20415341 - Sub à des EPIC pour mob et matérié	15	08/04/2025
L	20415342 - Sub à des EPIC pour bâtiment	15	08/04/2025
L	204181 - Sub biens mob versée à autre org publi	15	08/04/2025
L	204182 - Sub biens immob à autre org public	15	08/04/2025
L	Sub pour projet d'int national à autre org public	30	08/04/2025
L	20421 - Sub pour biens mobiliers versée à une p. privé	3	08/04/2025
L	20422 - Sub pour biens immobiliers versée à une p. privée	15	08/04/2025
L	2051 - Logiciels et licence	2	08/04/2025
L	2111 - Terrains nu	0	08/04/2025
L	2112 - Terrains de voiri	0	08/04/2025
L	2113 - Terrains aménagés autres que voiri	0	08/04/2025
L	2115 - Terrains bati	0	08/04/2025
L	2116 - Cimetière	0	08/04/2025
L	2121 - Arbres et arbustes producteurs de revenus	15	08/04/2025
L	2128 - Autres agencements de terrains dont arbres producteurs de revenus	15	08/04/2025
L	21311 - Batiments administratifs	0	08/04/2025
L	21312 - Batiments scolaires	0	08/04/2025
L	21313 - Batiments sociaux et médico sociaux	0	08/04/2025
L	21314 - Batiments culturels et sportif	0	08/04/2025
L	21316 - Equipements du cimetière	0	08/04/2025
L	21318 - Autres batiments public	0	08/04/2025
L	21321 - Immeubles de rapport	30	08/04/2025
L	21351 - Installations sur batiments publics	0	08/04/2025
L	2138 - Autres constructions	0	08/04/2025

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	2141 - Bâtiments publics sur sol d'autrui	20	08/04/2025
L	2148 - Autres constructions sur sol d'autrui selon durée du bail	11	08/04/2025
L	2151 - Réseaux de voirie	0	08/04/2025
L	2152 - Installations de voirie	0	08/04/2025
L	21533 - Réseaux cablés	20	08/04/2025
L	21534 - Réseaux d'électrification	20	08/04/2025
L	21538 - Autres réseaux	20	08/04/2025
L	21561 - Matériel roulant	10	08/04/2025
L	215731 - Matériel de voirie	10	08/04/2025
L	215738 - Autre matériel et outillage de voirie	10	08/04/2025
L	21578 - Autre matériel technique	10	08/04/2025
L	2158 - Autres installations matériel et outillage technique	10	08/04/2025
L	21621 - Oeuvres d'art	0	08/04/2025
L	2162 - Biens historiques et culturels mobiliers	0	08/04/2025
L	21828 - Autres matériels de transport	8	08/04/2025
L	21831 - Matériel informatique scolaire	5	08/04/2025
L	21838 - Autre matériel informatique	5	08/04/2025
L	21841 - Matériel et mobilier scolaires et coffre fort	10	08/04/2025
L	21848 - Autres matériel et mobilier	10	08/04/2025
L	2185 - Matériel de téléphonie	5	08/04/2025
L	2188 - Autres équipements	10	08/04/2025
L	2188 - Coffre fort	20	08/04/2025

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>	<b>C1.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	62 400,21	62 400,21
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	-24 980,00	-24 980,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	37 420,21	37 420,21

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	37 420,21	37 420,21
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	37 420,21	37 420,21

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	7 170,00	7 170,00
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	10 200,00	10 200,00
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	3 030,00	3 030,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES</b>	<b>C1.2</b>
<b>EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>7 170,00</b>	<b>7 170,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>7 170,00</b>	<b>7 170,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	<i>Reversement de dotations, fonds divers et réserves</i>		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	7 170,00	7 170,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>	<b>C1.3</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>10 200,00</b>	<b>III</b> <b>10 200,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>10 200,00</b>	<b>10 200,00</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	3 237,00	3 237,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	6 963,00	6 963,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

ALLAIN Chantal	
BAHMAD Brahim	
BRANCO Stéphanie	
CLAIR Jean-François	
DECOTIGNIE Hélène	
DECOUT-PAOLINI Remi	
DESTOUCHES Michel	
DOLOGUELE Luisa	
DOS SANTOS Séverine	
DOSNE Olivier	
DURAND Chantal	
FIORENTINO Corinne	
GEORGEAUD Maxence	
GOMES Frédéric	
KARAM Julien	
LAVIGNE Olivier	
LEVANNIER Guillaume	
MANACH Laura	
MAROLLEAU Anne	

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

NICOLAS-DARROU Béatrice	
OTTAVI Laurent	
OUANOUNOU Maxime	
OUJEBOUR Areski	
PARIS-PESCAROU Sandrine	
PEREZ Carmen	
PLATON Philippe	
RENUCCI Tony	
REUSCHLEIN Liliane	
SELLAM Francis	
SILVESTRE Stephan	
TAGNON Jérôme	
TOLLARD Virginie	
VILLETELLE Murielle	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

**12 . Octroi d'une garantie d'emprunt à la société anonyme d'HLM Seqens pour la réhabilitation de 12 logements situés 8 rue de Paris à Joinville-le-Pont.**

La société d'HLM SEQENS dans le cadre de la réhabilitation de 12 logements situés au 8 rue de Paris 94340 Joinville a sollicité un contrat de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Par courriel en date du 28 novembre 2024 ce bailleur sollicite la commune de Joinville-le-Pont pour qu'elle garantisse à 100 % le contrat de prêt n°165920 souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le prêt qui s'élève à 1 261 234 euros est constitué de quatre lignes d'emprunt

Pour rappel, la garantie d'emprunt est un engagement par lequel une personne, le garant, s'engage, en cas de défaillance de l'emprunteur, à assurer au prêteur le paiement des sommes dues au titre de l'emprunt garanti.

La garantie est accordée pour chaque ligne du prêt, à hauteur de 100 % jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les éventuels intérêts moratoires.

Les caractéristiques des quatre lignes du contrat de prêt n°165920 sont les suivantes :

- Prêt PLAI : 140 591 €
- Identifiant ligne de prêt : 5576452
- Echéance : annuelle
- Durée totale du prêt : 40 ans
- Taux de période de la ligne de prêt : 2,6%
  
- Prêt PLAI Foncier : 253 279 €
- Identifiant ligne de prêt : 5576451
- Echéance : annuelle
- Durée totale du prêt : 80 ans
- Taux de période de la ligne de prêt : 3,15%
  
- Prêt PLUS : 553 088 €
- Identifiant ligne de prêt : 5576450
- Echéance : annuelle
- Durée totale du prêt : 40 ans
- Taux de période de la ligne de prêt : 3,6%
  
- Prêt PLUS Foncier : 314 276 €
- Identifiant ligne de prêt : 5576449
- Echéance : annuelle
- Durée totale du prêt : 80 ans
- Taux de période de la ligne de prêt : 3,15%

Il vous est proposé d'accorder la garantie d'emprunt précitée et d'autoriser le Maire à procéder aux autres opérations rendues nécessaires dans la mise en œuvre de la garantie.

Principaux textes réglementaires	- articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales - article 2305 du Code civil
Principaux documents de référence	- contrat de prêt n°165920 signé entre la société d'HLM SEQENS et la Caisse des dépôts et consignations

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephane SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTELE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Julien KARAM donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Luisa DOLOGUELE, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Rémi-François PAOLINI

Béatrice NICOLAS- DARROU : Dans le cadre de la réhabilitation de 12 logements situés au 8, rue de Paris, Seqens a sollicité un contrat de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce bailleur a sollicité la commune pour qu'elle garantisse à 100% le contrat de prêt qu'elle a souscrit auprès de la Caisse. Le prêt s'élève à 1 261 234 euros. Il est constitué de quatre lignes d'emprunt. Pour rappel, la garantie d'emprunt est un engagement par lequel une personne, le garant, s'engage en cas de défaillance de l'emprunteur à assurer au prêteur le paiement des sommes dues au titre de l'emprunt garanti. La garantie que nous proposons d'accorder est octroyée pour chaque ligne du prêt à hauteur de 100% jusqu'au complet remboursement des sommes. Dans le projet de délibération figurent toutes les caractéristiques techniques de ces quatre lignes, notamment sur la durée du prêt et les échéances. Il vous est proposé d'accorder la garantie d'emprunt précité et d'autoriser le maire à procéder aux opérations nécessaires dans la mise en œuvre de la garantie. Je précise que ce projet a reçu un avis favorable en commission finance, solidarité et sécurité, le 1<sup>er</sup> avril dernier. Avez-vous des questions ?

Tony RENUCCI : Un projet de rénovation, qui plus est sur des logements sociaux, c'est une bonne chose, d'autant plus quand il s'adresse à des publics en difficulté. On parle ici de PLU et PLUS, donc le public ne fait pas partie des plus favorisés. Mais avant de garantir des prêts à Sequens, il faut quand même que ce bailleur — et d'autres — assume ses responsabilités dans les autres résidences de la ville. Pour Seqens, je pense notamment à Égalité. La résidence est en mauvais état, en matière d'isolation, de sécurité, d'entretien. Avant de présenter cette délibération, je pense que vous auriez dû pression sur eux pour en obtenir davantage, notamment pour la résidence à Égalité. Aujourd'hui, quand on essaie de les contacter, ils ne répondent pas. Vous avez peut-être des contacts, mais les résidents n'en ont pas, ou très peu. Ils ne font pas ce qu'on attend de lui, notamment les travaux d'isolation. Pour avoir visité certains appartements, j'ai constaté que des gens vivaient en grande difficulté là-bas. Ils paient des factures d'énergie hallucinantes. Donc j'avoue que je suis assez perplexe sur le fait que nous leur donnions l'opportunité de réaliser de nouveaux projets à Joinville, sans même régler ce qui ne va pas déjà à Joinville. Pourquoi, avant de régler cette délibération vous ne faites pas pression sur eux. Si vous ne leur donnez pas la garantie d'emprunt, ils seront bien obligés de vous écouter. C'est comme ça que ça fonctionne. Pourquoi est-ce que vous n'utilisez pas ce moyen de pression pour obtenir des choses sur Égalité ? On voit bien dans quel état c'est.

Béatrice NICOLAS- DARROU : C'est plus une observation critique qu'une question. Il faut traiter chaque opération indépendamment les unes des autres. En face de la garantie d'emprunt, il y a des contreparties, notamment la réservation de logement. S'agissant de l'opération Égalité, ce que vous dites est faux. Des contacts sont établis avec Sequens. Sequens organise des permanences régulières sur site pour répondre aux questions des locataires. La question des charges est en train d'être réglée. Ça fait quand même trois ans de régularisation.

M. le Maire : Bah si, c'est la réalité.

Béatrice NICOLAS- DARROU : On est en train de remonter, enfin pas nous, la ville, mais en tout cas on accompagne, le fait que l'association des locataires, syndicat des locataires pour remonter cette association, qui permettra de redonner du lien et de collecter des informations. Vous ne pouvez pas dire qu'on ne fait rien. On fait des choses, même si ce n'est peut-être pas suffisamment visible. Le sujet Égalité est complètement décorrélé du projet de la rue de Paris. Nous n'allons pas accorder

notre garantie d'emprunt sans rien en contrepartie. Des logements seront réservés pour la ville.

M. le Maire : Je voulais compléter, vous vouliez compléter M. RENUCCI ? Allez-y.

Tony RENUCCI : Encore heureux qu'il y ait des logements garantis. Ça fonctionne toujours comme ça. Ce que je vous dis, c'est anticiper en amont. Pourquoi leur garantir un emprunt, alors même que ça se passe mal dans une autre résidence ?

M. le Maire : Votre question est une bonne question, M. RENUCCI. Nous ne pouvons pas refuser une garantie d'emprunt. J'ai signé cet après-midi l'autorisation de travaux et ils vont être très qualitatifs sur la rue de Paris. Tout l'arrière de la copropriété va être refait. Béatrice m'accompagne sur les dossiers sociaux, mais elle n'était pas là, l'autre jour, quand j'ai reçu toute la direction de Sequens. J'ai eu du mal à les avoir, mais je les reçois tous les ans. Chaque année, je leur rappelle l'état d'Égalité. Ce soir, je vais vous faire une annonce particulière : Égalité est une résidence indigne. On est tous d'accord. Égalité compte 350 logements, dont 150 F1. Ce n'est plus acceptable. Aujourd'hui, on cherche des logements pour tous. Il n'y a pas d'accessibilité, il n'y a pas d'ascenseur, c'est vétuste. Je ne vais pas vous reprocher votre jeunesse, mais à l'occasion d'un précédent mandat, j'ai assisté à la réhabilitation honteuse d'Égalité. Honteuse. Chantal s'en rappelle très bien, et on s'en rappelle tous. Par une entreprise incontrôlable, incontrôlée, non formée. C'était vraiment de l'argent gaspillé. Ce que j'ai demandé, et puisque vous suivez quand même une relation et des rendez-vous avec l'établissement public foncier, ce que j'ai demandé, sur le temps c'est que nous ayons un grand plan de redistribution des logements d'Égalité sur les constructions prévues sur la pointe de l'avenue Galliéni. Les habitants seront relogés dignement. Nous allons commencer avec les 19 appartements de la CDC sur le quartier Égalité, pour voir si nous pouvons reloger des familles. L'objectif, sous le contrôle de l'EPFIF, qui était dans mon bureau ce matin, ce matin... Jérôme en est témoin, c'est de redistribuer dans la rue de l'Égalité, dans ce qui va se construire, car comme vous le savez il y'a un périmètre d'étude, et éventuellement peut-être sur d'autres endroits, je ne vais pas les évoquer ce soir, sur cette partie proche de la fourchette, et de reconstruire des logements. Parce que les 350 logements avec 150 F1 peuvent devenir 250 logements, si on fait des logements plus familiaux. Sachant que Béatrice vous a fait état d'un taux de logement social à Joinville-le-Pont va repasser à 28% dans deux ans, à peu près. Sachant que nous n'avons plus de pénalités à verser à la préfecture, puisque nous atteignons, et ça fait longtemps qu'on ne devrait pas verser de pénalités mais bon ça c'est l'Etat, c'est compliqué. Nous sommes vertueux. Nous construisons des logements sociaux. J'ai donné pour mission à LEPPFIF et à Jérôme, qui s'occupe de l'urbanisme de plus en plus, de gérer ces opérations avec Sequens, pour une redistribution dans le quartier au fur et à mesure des constructions. Ça ne sert à rien d'engager des frais supplémentaires sur Égalité, sachant qu'on ne peut pas y installer de nouveaux ascenseurs. Il faudrait supprimer des étages intermédiaires, ce serait très très compliqué. Ce n'est pas réhabilitable, franchement. L'immeuble date de 1930, ultra vétuste. Il faut maintenant s'armer de patience et de volonté politique pour reconstruire à côté. Ce n'est pas une opération ANRU, mais c'est une opération volontaire de la ville. Nous n'allons pas construire de nouveaux logements pour construire des nouveaux logements et se faire accuser de bétonner. Non. Nous voulons construire des logements de substitution pour que ces habitants du quartier Égalité soient logés dignement. Maintenant, il faut nous laisser quelques années pour le faire. Parce qu'ils le valent bien, ils le méritent bien. On les connaît, comme vous, on partage. Ça nous écorche, ça nous abîme, c'est inacceptable ce qu'on voit. D'ailleurs, je voulais remercier C.J, mon directeur de cabinet, qui est à l'initiative de la ressource, Lyl'art on va les remercier aussi, qui sont à l'initiative de la reconquête d'Égalité, mais maintenant il faut redistribuer Égalité. Il faut redistribuer. Il n'y aura pas un bilan de logements supplémentaires. Ce n'est pas le souhait. Il y aura un bilan de logements de substitution et d'aération du quartier. Voilà. C'est ce qu'on va présenter dans quelques mois. Alors, évidemment, ça ne répond pas à l'urgence. Ça ne répond pas à l'urgence et à vos remarques, mais on ne va pas pour autant ne pas garantir 23 appartements qui, pour information, sont dédiés à des infirmières, des professionnels de santé ou auxiliaires de vie qui travaillent dans les résidences sociales, à l'intercommunal et dans des maisons de retraite. J'espère avoir répondu à votre question. Nous n'avons pas attendu. Nous avons entrepris ces discussions depuis plus d'un an et demi déjà.

Virginie TOLLARD : L'association d'aide au soutien scolaire s'installe aussi dans la résidence Égalité, en accord avec les partenaires, dont Sequens. L'objectif est d'apporter de l'aide et du soutien scolaire

aux enfants de la résidence Égalité.

M. le Maire : Béatrice ? Non c'est bon ? on passe au vote. Moi j'ai rendez-vous demain matin à 9h.

Béatrice NICOLAS-DARROU : On passe au vote. Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

M. le Maire : Ce soir, je n'ai pas du tout envie de polémiquer. Les autres soirs non plus d'ailleurs. Mais je vous dis sincèrement que notre réflexion rejoint la vôtre sur le devenir d'Égalité, Je sais que vous avez un problème intellectuel avec les garanties octroyées sur les logements sociaux. Mais ça ne nous empêche pas de faire pression. Je fais pression sur Logirep quand on leur donne des garanties. Je peux vous dire que quand ils sont convoqués dans le bureau, ça ne rigole pas. ça ne rigole pas Mais le problème, c'est que ces gens-là changent constamment de direction. Chez Sequens, c'est la même chose. Sauf que là, nous avons reçu le haut de chez Sequens, comme nous avons reçu le haut de la CDC. Et quand on discute avec ces gens-là, on obtient ! on obtient ! Je ne polémiquerai pas sur votre décision, mais c'est dommage. Ne pas voter pour une garantie pour des logements destinés à des professionnels de santé, qui sont vraiment les petites sœurs des pauvres. Il s'agit d'auxiliaires de vie, qui ont besoin d'un logement social. De toute façon, nous allons le faire quand même. On passe au point suivant.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

**Article 1<sup>er</sup>**: Accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 261 234,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°165920 constitué de 4 lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 261 234,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2** : Déclare que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3** : S'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

**Article 4** : Autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

Pour : (26)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (Liste "Joinville avec vous"), Madame Anne MAROLLEAU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Olivier LAVIGNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur

Frédéric GOMES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETTELLE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (Liste "Joinville avec vous"), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (), Monsieur Philippe PLATON ()

Abstention : (4)

Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Madame Carmen PEREZ (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Tony RENUCCI (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

### **13 . Adhésion à la centrale d'achat CANUT**

La mutualisation des achats constitue un levier important au regard de l'efficacité économique.

En 2023, une nouvelle centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms a été créée à destination des collectivités territoriales : la CANUT (Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms).

Association loi 1901 à but non-lucratif, la CANUT est une ressource dédiée aux collectivités, bailleurs sociaux et autres établissements publics, permettant de bénéficier de conditions d'achat préférentielles, avec des accords-cadres clé en main dans le respect du code de la commande publique. Elle exerce une activité de centrale d'achat.

La CANUT propose des marchés publics qui simplifient les achats de matériels, logiciels et prestations et couvrant l'ensemble des besoins numériques et télécoms de ses adhérents.

Elle a la volonté d'adopter une gouvernance représentative des différents adhérents, et des procédures de gestion en leur apportant transparence et sécurité.

Les objectifs de la CANUT sont principalement de proposer à ses membres :

- une gestion simplifiée des achats,
- des marchés adaptés aux besoins des collectivités territoriales,
- des frais d'accès réduits,
- une relation directe avec les titulaires pour l'exécution des marchés,
- une représentation de leurs intérêts face aux titulaires de marchés,
- des interlocuteurs dédiés apportant une forte réactivité aux sollicitations qu'elle recevra.

La CANUT n'exige pas d'exclusivité lors de l'utilisation de ses marchés, et permet de résilier la souscription à un accord-cadre à tout moment.

L'adhésion à la centrale d'achat CANUT est gratuite. En revanche un coût unitaire annuel est dû pour chaque marché souscrit par voie de convention de mise à disposition. La tarification comprend des remises lors de la mise à disposition de marchés supplémentaires, et le tout étant plafonné à partir de 6 marchés souscrits.

Le montant de la tarification annuelle est de 360 € TTC pour le premier marché. Une remise de 20 % est accordée sur le deuxième marché mis à disposition, suivie d'une réduction de 30 % pour le troisième, 40 % pour le quatrième et 45 % pour le cinquième.

Le tout étant plafonné à 1 080 € TTC à compter du sixième marché souscrit, soit une remise de 50 %.

La commune souscrira individuellement aux différents marchés en fonction de ses besoins .

Afin de bénéficier de tarifs attractifs, et d'améliorer le niveau de service, je vous propose d'adhérer à la centrale d'achat CANUT.

Principaux textes réglementaires	- articles L. 2113-2 et suivants du code de la commande publique
----------------------------------	--

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTELE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Julien KARAM donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Luisa DOLOGUELE, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Rémi-François PAOLINI

**Stephan SILVESTRE** : Il s'agit d'une centrale d'achat qui permet d'accéder à des logiciels d'applicatifs numériques pour la gestion de la téléphonie et du parc d'équipements numériques de la ville. En adhérant à cette centrale d'achat, nous pourrions accéder à de nouveaux applicatifs qui vont renforcer et améliorer notre suite actuelle. Y a-t-il des questions ? Qui est pour ? Abstention ? Opposition ? non. Merci.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : Approuve l'adhésion à la centrale d'achat CANUT.

**Article 2** : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

#### **14 . Redevances d'occupation du domaine public : création, suppression et modification de droits de voirie**

La commune de Joinville-le-Pont applique actuellement des droits relatifs à l'occupation du domaine public et aux travaux de voirie. Ces droits portent notamment sur les grands domaines suivants :

- Travaux sur le domaine public,
- Occupation de la voie publique( déménagement, travaux...)
- Occupation de la voie publique en zone non piétonne,
- Occupation de la voie publique en zone piétonne,
- Interventions diverses pour le compte de tiers,
- Droits de place.

Face aux situations rencontrées et après avoir mené une réflexion sur le sujet, il est apparu opportun de redéfinir certains droits, d'en supprimer d'autres et d'en créer des nouveaux.

Lors de l'application et de la mise en paiement des différents droits, il est rappelé que toute période entamée est due, et ce, quelque soit le droit de voirie ou d'occupation du domaine public appliqué.

Aussi, il est proposé les évolutions suivantes à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025 :

Suppressions des redevances d'occupation du domaine public et droits de place suivants :

- Suppression de la redevance d'occupation du domaine public pour la mise en place d'une palissade de chantier fixe ou mobile de 2 mètres de hauteur (pour mémoire : 15,89 €/ml/mois glissant).
- Suppression de la redevance d'occupation du domaine public pour le stationnement d'engins de chantier ou équivalence (pour mémoire : 84,72 €/jour).
- Suppression de la redevance d'occupation du domaine public pour le stationnement de bennes (pour mémoire : 15,89 €/jour)
- Suppression des droits de place relatifs à la réservation de stationnement pour les véhicules de tournage de film (pour mémoire : 12,71 €/ml/jour).
- Suppression des droits de place relatif à la réservation d'un emplacement pour les installations de cantines (pour mémoire : forfait de 582,45 €/jour).
- Suppression des droits de place relatifs à l'étalage de vente de sapins (pour mémoire : 2,65 €/m<sup>2</sup>/semaine calendaire).
- Suppression de la redevance d'occupation du domaine public pour les déménagements (camion, voiture, ...) ( pour mémoire : 10,59 €/place de stationnement soit 5ml/jour)

Modification du tarif suivant (la modification apparaît en gras) :

Désignation des ouvrages	Unité	Tarif au 01/05/2025
Baraques foraines (alimentaires et jeux)*	<b>m<sup>2</sup>/jour</b>	5 €

\* Modification de l'unité. Le tarif s'appliquera désormais au m<sup>2</sup> et non à la baraque.

Créations de nouvelles redevances d'occupation du domaine public :

Désignation des ouvrages	Unité	Tarif au 01/05/2025
<b>Occupation de la voie publique</b>		
Emprise chantier clôturée et/ou mise en place d'une base de vie	m <sup>2</sup> /mois glissant	20 €
Installation de plots béton (pour chantier)	m <sup>2</sup> /jour	12,71 €
Stationnement d'un véhicule, barnum, groupe électrogène, cantine...dans le cadre d'un projet photographique et/ou cinématographique	ml/jour	12,71 €
Tournage dans un bâtiment communal ou équipement sportif communal en activité	forfait/jour	400 €
Tournage dans un bâtiment communal ou équipement	forfait/jour	300 €

**Conseil Municipal – séance du 8 avril 2025**

sportif inoccupé		
Place de stationnement réservée pour un déménagement, une livraison, la mise en place d'une benne de chantier ou un stockage chantier (matériel de chantier, engin de chantier...)	Par place de stationnement soit 5 ml/jour	15 €
<b>Droits de place</b>		
Étalage de vente de sapins et autres végétaux (fleurs...) lors de périodes spécifiques ou événements ponctuels (Noël, Toussaint...)*	m <sup>2</sup> /semaine calendaire	2,65 €

Créations de nouvelles redevances relatives à des autorisations d'utilisation du domaine public :

Désignation des ouvrages	Unité	Tarif au 01/05/2025
<b>Autorisations de tournage de films/reportages photographiques**</b>		
Présence d'une équipe réduite (jusqu'à 10 personnes)	forfait/jour	250 €
Présence d'une équipe moyenne (11 à 30 personnes)	forfait/jour	450 €
Présence d'une grande équipe (+ de 30 personnes)	forfait/jour	750 €
Supplément pour un tournage/reportage de nuit (20h-8h) + dimanche et jours fériés	forfait/jour	350 €

*\*\* Ces redevances ne s'appliquent pas pour les prises de vue photographiques et cinématographiques dans le cadre de cinéma d'art et d'essai et de tournage étudiant.*

*Gratuité pour les projets d'écoles (sauf d'enseignement supérieur) sur présentation d'un courrier de la direction d'établissement attestant de sa demande auprès de ses élèves et engageant sa responsabilité quant au déroulement du tournage.*

Je vous propose donc d'approuver les créations, suppressions et modifications de certains droits de voirie et redevances d'occupation du domaine public et d'acter leur entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025.

Principaux textes réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Délibération n° 17 du Conseil Municipal du 10 octobre 2023 relatif à la création d'un tarif spécifique au titre de la redevance d'occupation du domaine public pour la vente de sapins en saison hivernale</li> <li>- Décision municipale n° 15-2024 portant actualisation des droits de voirie de la Commune de Joinville-le-Pont</li> </ul>
----------------------------------	--

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTELE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Julien KARAM donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

Absent(s) non représenté(s) :

Madame Luisa DOLOGUELE, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Rémi-François PAOLINI

Jérôme TAGNON : La commune applique actuellement des droits de voirie relatifs à l'occupation du

domaine public. Ces droits concernent à la fois les occupations de longue durée pour les chantiers (promotion immobilière), les occupations par les commerçants (terrasses, étalages), les occupations ponctuelles par les habitants (déménagements, etc.), et les occupations pour les manèges ou autres.

Des difficultés ont été rencontrées au quotidien dans l'application des tarifs existants qui nous ont amené à réfléchir à une modification. Il vous est donc proposé de les modifier en :

- Supprimant certains tarifs. Il ne s'agit certainement pas de suppression, mais de regroupement de certains droits de voirie. On supprime le droit spécifique pour stationnement d'une benne et on l'inclut dans celui concernant la réservation d'une place de stationnement.
- Créant de nouveaux tarifs concernant l'occupation du domaine public par les chantiers. Exemple des palissades. Précédemment, il y avait une facturation au mètre linéaire. Maintenant, il s'agit de facturer au mètre carré.
- Créant des redevances pour l'utilisation du domaine public pour le tournage de films sur la ville, même lorsqu'il n'y a pas vraiment d'occupation fixe.

Je vous propose donc d'approuver les créations, suppressions et modifications de certains droits de voirie et redevances d'occupation du domaine public. Et d'acter leur entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025. Avez-vous des questions ? Qui est pour ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : Crée, supprime et modifie certains droits de voirie et redevances d'occupation du domaine public à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025 comme suit :

Suppressions des redevances d'occupation du domaine public et droits de place suivants :

- Suppression de la redevance relative à la mise en place d'une palissade de chantier fixe ou mobile de 2 mètres de hauteur (pour mémoire : 15,89 €/ml/mois glissant).
- Suppression de la redevance d'occupation du domaine public pour stationnement d'engins de chantier ou équivalence (pour mémoire : 84,72 €/jour).
- Suppression de la redevance d'occupation du domaine public pour stationnement de bennes (pour mémoire : 15,89 €/jour)
- Suppression des droits de place relatifs à la réservation de stationnement pour les véhicules de tournage de film (pour mémoire : 12,71 €/ml/jour).
- Suppression des droits de place relatif à la réservation d'un emplacement pour les installations de cantines (pour mémoire : forfait de 582,45 €/jour).
- Suppression des droits de place relatifs à l'étalage de vente de sapins (pour mémoire : 2,65 €/m<sup>2</sup>/semaine calendaire).
- Suppression de la redevance d'occupation du domaine public pour les déménagements (camion, voiture, ...) ( pour mémoire : 10,59 €/place de stationnement soit 5ml/jour)

Modification du tarif suivant (la modification apparaît en gras) :

Désignation des ouvrages	Unité	Tarif au 01/05/2025
Baraques foraines (alimentaires et jeux)*	<b>m<sup>2</sup>/jour</b>	5 €

\* Modification de l'unité. Le tarif s'appliquera désormais au m<sup>2</sup> et non à la baraque.

Créations de nouvelles redevances d'occupation du domaine public :

**Conseil Municipal – séance du 8 avril 2025**

Désignation des ouvrages	Unité	Tarif au 01/05/2025
<b>Occupation de la voie publique</b>		
Emprise chantier clôturée et/ou mise en place d'une base de vie	m <sup>2</sup> /mois glissant	20 €
Installation de plots béton (pour chantier)	m <sup>2</sup> /jour	12,71 €
Stationnement d'un véhicule, barnum, groupe électrogène, cantine...dans le cadre d'un projet photographique et/ou cinématographique	ml/jour	12,71 €
Tournage dans un bâtiment communal ou équipement sportif communal en activité	forfait/jour	400 €
Tournage dans un bâtiment communal ou équipement sportif inoccupé	forfait/jour	300 €
Place de stationnement réservée pour un déménagement, une livraison, la mise en place d'une benne de chantier ou un stockage chantier (matériel de chantier, engin de chantier...)	Par place de stationnement soit 5 ml/jour	15 €
<b>Droits de place</b>		
Étalage de vente de sapins et autres végétaux (fleurs...) lors de périodes spécifiques ou événements ponctuels (Noël, Toussaint...)*	m <sup>2</sup> /semaine calendaire	2,65 €

Créations de nouvelles redevances relatives à des autorisations d'utilisation du domaine public :

Désignation des ouvrages	Unité	Tarif au 01/05/2025
<b>Autorisations de tournage de films/reportages photographiques**</b>		
Présence d'une équipe réduite (jusqu'à 10 personnes)	forfait/jour	250 €
Présence d'une équipe moyenne (11 à 30 personnes)	forfait/jour	450 €
Présence d'une grande équipe (+ de 30 personnes)	forfait/jour	750 €
Supplément pour un tournage/reportage de nuit (20h-8h) + dimanche et jours fériés	forfait/jour	350 €

*\*\* Ces redevances ne s'appliquent pas pour les prises de vue photographiques et cinématographiques dans le cadre de cinéma d'art et d'essai et de tournage étudiant.*

*Gratuité pour les projets d'écoles (sauf d'enseignement supérieur) sur présentation d'un courrier de la direction d'établissement attestant de sa demande auprès de ses élèves et engageant sa responsabilité quant au déroulement du tournage.*

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élue ayant reçu délégation en vertu de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élue remplaçant le Maire en vertu de l'article L. 2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

### 15 . Création de servitudes d'occupation du sous-sol et d'un droit de passage sur le terrain 9 quai de la Marne

Le propriétaire actuel de la parcelle C116 située au 14bis, rue Chapsal, sollicite auprès de la commune des servitudes pour passage de canalisations sur la parcelle C81 située 9, quai de la Marne dont la commune est propriétaire.

La parcelle C81 située 9, quai de la Marne est actuellement utilisée comme parking mis à disposition des îliens de l'île Fanac.

Les eaux usées et pluviales de la parcelle C116 s'évacuent aujourd'hui par un branchement raccordé au réseau de la parcelle C114 située 7, quai de la Marne, grâce à un arrangement oral avec le propriétaire et sans autorisation écrite.

Le propriétaire souhaite mettre sa propriété en conformité de manière officielle avant de vendre celle-ci.

Deux solutions s'offrent à lui :

- raccorder sa propriété sur les réseaux existants rue Chapsal. Mais cela nécessiterait la réalisation d'importants travaux et la mise en place d'une pompe de relevage car sa propriété est encaissée par rapport à la route ;
- raccorder sa propriété sur les réseaux du quai de la Marne en gravitaire en passant par la parcelle C81, 9 quai de la Marne, propriété de la ville.

Le propriétaire sollicite donc :

- une servitude de passage souterrain de canalisation d'eaux usées / vanes sur une longueur d'environ 20 ml ;
- une servitude de passage souterrain de canalisation d'eaux pluviales sur une longueur d'environ 26 ml ;
- une servitude d'accrochage sur mur d'une chute d'eaux pluviales diamètre 120 ;
- une servitude d'accrochage sur mur d'une chute d'eaux usées / vanes diamètre 120 ;
- un droit de passage afin de permettre l'accès à l'ouvrage pour exécution de tous les travaux de construction, d'exploitation, de surveillance, d'entretien, de renforcement, de réparation ou d'enlèvement de tout ou partie de l'ouvrage qu'il va construire sur la parcelle C81, 9, quai de la Marne.

Le plan projet des servitudes est joint en annexe.

Les frais inhérents aux travaux, à l'entretien mais aussi ceux relatifs à la constitution de ces servitudes seront supportés exclusivement par le demandeur.

Ces servitudes seront consenties en échange d'une contrepartie financière fixée en fonction de l'estimation de la direction départementale des finances publiques du Val de Marne, à savoir 5 725 €.

Dès lors, Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la création des différentes servitudes assortie d'une indemnisation, au profit de la parcelle cadastrée C116 et grevant la parcelle C81, d'approuver le projet d'acte relatif à la constitution de ces servitudes et d'autoriser le Maire à le signer.

Principaux textes réglementaires	- l'article L2122-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques
Principaux documents de référence	- plan de localisation des servitudes - avis des domaines sur la valeur vénal - projet d'acte relatif à la constitution des servitudes

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTELE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Julien KARAM donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Luisa DOLOGUELE, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Rémi-François PAOLINI

**Jérôme TAGNON:** Le propriétaire de la parcelle C116 située au 14 bis rue Chapsal demande à la commune des servitudes pour passer des canalisations sur la parcelle C81, située au 9 quai de la Marne, propriété de la commune. Actuellement, les eaux usées et pluviales de la parcelle C116 s'évacuent via un branchement non autorisé sur la parcelle C114. Le propriétaire souhaite régulariser cette situation avant de vendre sa propriété. Deux options s'offrent à lui. La première, raccorder sa propriété au réseau existant rue Chapsal, nécessitant des travaux importants et une pompe de relevage. La seconde option, raccorder sa propriété au réseau du quai de la Marne, en passant par la parcelle C80, propriété de la ville. Le propriétaire demande plusieurs servitudes : passage souterrain pour canalisation d'eau usée et pluviale, accrochage sur mur pour chute d'eau pluviale et usée et droit de passage pour l'accès aux travaux. Les frais seront à sa charge et une contrepartie financière de 5 725 euros est prévue. Le conseil municipal est invité à autoriser ses servitudes et à approuver le projet d'acte correspondant. Avez-vous des questions ? Qui est pour ? Merci. À l'unanimité.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup> :** Autorise la création des servitudes suivantes au profit de la propriété de la parcelle C116 14bis rue Chapsal sur la parcelle C81 9, quai de la Marne.

- une servitude de passage souterrain de canalisation d'eaux usées / vannes sur une longueur d'environ 20 ml ;
- une servitude de passage souterrain de canalisation d'eaux pluviales sur une longueur d'environ 26 ml ;
- une servitude d'accrochage sur mur d'une chute d'eaux pluviales diamètre 120 ;
- une servitude d'accrochage sur mur d'une chute d'eaux usées / vannes diamètre 120 ;
- un droit de passage afin de permettre l'accès à l'ouvrage pour exécution de tous les travaux de construction, d'exploitation, de surveillance, d'entretien, de renforcement, de réparation ou d'enlèvement de tout ou partie de l'ouvrage qu'il va construire sur la parcelle C81, 9, quai de la Marne.

**Article 2 :** Approuve le projet d'acte relatif à la constitution de ces servitudes.

**Article 3 :** Précise que les frais inhérents aux travaux, à l'entretien mais aussi ceux relatifs à la constitution de ces servitudes seront supportés exclusivement par le demandeur.

**Article 4 :** Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

**16 . Appel à manifestation d'intérêt "inventaires écologiques métropolitains"**

La Métropole du Grand Paris est porteuse d'un Plan Métropolitain de la Biodiversité, et propose par le biais de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (A.M.I.) de mettre à disposition des communes des prestations d'inventaires écologiques en 3 phases :

- des expertises écologiques préalables et proposition de zones d'études ;
- des prospections et inventaires complémentaires ;
- une synthèse des enjeux écologiques et paysagers du territoire et des propositions d'actions prioritaires à mettre en place.

Dans le cadre de sa politique globale de transition écologique, nous avons initié de nombreux projets locaux en faveur de la nature en ville (cours oasis, renaturation du cimetière, plantation de la forêt urbaine, etc). Le but est de favoriser la résilience face aux défis climatiques. Les techniques choisies s'appuient sur des solutions low-tech ou innovantes, et des solutions fondées sur la Nature.

Considérant que l'inventaire écologique constitue un levier stratégique permettant de comprendre la diversité des espèces, d'informer et de partager les connaissances, sa réalisation à l'échelle communale sur l'ensemble du domaine public viendrait consolider nos efforts en matière de renaturation (adopter une gestion plus adaptée à la préservation, ou restaurer les habitats, etc). A l'échelle plus globale, cela permet d'agir efficacement sur les enjeux de connectivité écologique en lien avec les trames boisées et bleue métropolitaines.

En conséquence, je vous propose d'approuver la candidature de la commune au 2<sup>ème</sup> Appel à Manifestation d'Intérêt « inventaires écologiques métropolitains » lancé par la métropole du Grand Paris et d'autoriser le Maire à signer les actes administratifs correspondants, et à suivre la bonne exécution du déploiement des missions prévues dans le cadre de cet AMI.

Principaux textes réglementaires	- délibération CM2024/12/16/16 adoptée par le Conseil de la métropole du Grand Paris le 16 décembre 2024 relative au lancement de la 2ème édition de l'appel à manifestation d'intérêt "inventaires écologiques métropolitains" et approbation du règlement.
Principaux documents de référence	- règlement 2ème appel à Manifestation d'Intérêt « Inventaires écologiques métropolitains »

**Présents :**

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTELE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

**Absent(s) représenté(s) :**

Monsieur Julien KARAM donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

**Absents(s) non représenté(s) :**

Madame Luisa DOLOGUELE, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Rémi-François PAOLINI

**Brahim BAHMAD** : Mes chers collègues, avant de passer aux délibérations, J'aimerais prendre la parole, et j'espère que vous accepterez cette petite parenthèse. Aux côtés du maire et de plusieurs élus depuis 2008, j'ai grandi. J'ai appris aussi, j'ai observé, et nous avons agi, toujours avec le même engagement : servir Joinville et ses habitants. Ce dernier budget du mandat a pour moi une résonance particulière. Il vient clore un cycle, mais aussi mettre en lumière le chemin parcouru. En

tant qu'adjoint au maire de la transition écologique, de la démocratie locale et du jumelage, je suis fier de ce que nous avons collectivement construit. Nous avons œuvré pour une ville plus durable, plus participative, plus ouverte sur le monde. La végétalisation de l'espace public, le soutien à la rénovation énergétique, le développement du budget participatif ou encore le renforcement de nos relations avec les villes jumelles. Tout cela, ce sont des graines semées pour l'avenir. Ce budget n'est pas seulement une série de chiffres, c'est la traduction de nos valeurs, de nos choix, de notre vision pour Joinville. Merci à toutes celles et ceux qui ont permis cela, les services, les élus, les citoyens engagés. Merci pour la confiance et pour ce chemin parcouru ensemble. Et merci beaucoup, Olivier, pour ta confiance.

Passons à la délibération n°16. La Ville souhaite candidater au deuxième appel à manifestation d'intérêt lancé par la Métropole du Grand Paris, qui propose la réalisation d'inventaires écologiques. En trois étapes.

1. Expertise préalable et délimitation de zones d'études.
2. Prospection et inventaires complémentaires.
3. Synthèse des Enjeux et proposition d'actions prioritaires.

Cette démarche s'inscrit dans les efforts de renaturation et de résilience écologique déjà engagés par la ville (cour oasis, forêt urbaine...) et vise à mieux préserver la biodiversité locale. Le Conseil est invité à approuver la candidature à l'AMI et à autoriser le maire à signer les documents afférents.

Des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? À l'unanimité, merci beaucoup.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : Approuve la candidature de la commune au 2eme Appel à Manifestation d'Intérêt « inventaires écologiques métropolitains ».

**Article 2** : Autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même Code, à signer les actes administratifs correspondants, et à suivre la bonne exécution du déploiement des missions prévues dans le cadre de cet AMI.

## 17 . Convention cadre avec l'Association Maîtrisez votre énergie (MVE) pour l'année 2025

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat MVE Maîtrisez Votre Énergie (MVE) est une agence d'ingénierie partenariale et territoriale à but non lucratif, créée en 1999 qui mène des activités d'intérêt générale contribuant aux politiques publiques de l'énergie et du climat.

Son action de conseil est neutre et indépendante, en termes de sensibilisation, d'information et de conseil en matière d'économies d'énergie et de transition énergétique auprès du grand public, des collectivités locale, et différents acteurs du territoire se déploient de façon complémentaire aux différentes échelles institutionnelles (niveau métropolitain, départemental, territorial et communal).

Aujourd'hui, l'ALEC-MVE s'inscrit dans le réseau des ALEC de la Métropole du Grand Paris ainsi que dans le programme de financement du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) porté par l'EPT Paris Es Marne et Bois. L'ALEC-MVE compte 21 collectivités adhérentes ou conventionnées.

Son activité se répartit sur deux grandes missions :

- une mission d'information, de conseil et de sensibilisation en direction des habitants via notamment l'animation du dispositif de l'Espace Conseil France Rénov'
- une mission d'assistance technique et stratégique en direction des collectivités locales et leurs partenaires en tant qu'appui aux politiques locales énergie-climat et celles qui contribuent à l'amélioration du cadre de vie.

Et trois grands pôles :

- Pôle habitat (espace Conseil France Rénov') activité et accompagnement sur la rénovation en habitat individuel et copropriétés
- Pôle patrimoine public comprenant les énergies renouvelables
- Pôle Territoires et transitions : stratégie énergie-climat et éducation à la transition écologique.

La Ville de Joinville-le-Pont a inscrit parmi ses actions prioritaires, la protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie des joinvillais. Elle s'est engagée dans une démarche de maîtrise des flux, d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Dans ce cadre, elle adhère à l'Agence Locale de l'énergie et du Climat MVE depuis le 7 février 2012.

La précédente convention cadre arrivant à échéance, elle souhaite aujourd'hui renouveler la convention pour l'année 2025.

Dans le cadre de son adhésion, la Ville accède au bouquet d'actions de l'ALEC-MVE à l'échelon communal : la ville souhaite poursuivre et renforcer celles en direction des Joinvillais (ballade thermique, conférences particuliers et Copropriétaires, conseil personnalisé, animation grand public, etc) et celles menées pour l'accompagnement à la maîtrise énergétique du bâti communal et au développement des énergies renouvelables. Les actions menées par l'association s'inscrivent en complémentarité de celles menées par les services concernés, et le bouquet mutualisé à l'échelon territorial (demande de financement mutualisé, animation du Plan Climat Air Eau, ateliers techniques, etc).

Je vous propose donc d'approuver le projet de convention joint et d'autoriser le Maire à signer cette convention avec l'association Maîtrisez votre énergie.

Principaux textes réglementaires	- délibération n°13 du 12 février 2012 - délibération n°13 du 22 mai 2018 - délibération n°5 du 16 mars 2021 - délibération n°22 du 02 avril 2024
Principaux documents de référence	- convention cadre entre la ville de Joinville-le-Pont et l'association Maîtrisez votre énergie (MVE) pour l'année 2025

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliâne REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTELE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame

Séverine DOS SANTOS, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Julien KARAM donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Luisa DOLOGUELE, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Rémi-François PAOLINI

Brahim BAHMAD : Mes chers collègues, la ville de Joinville-le-Pont souhaite renouveler pour l'année 2025 sa convention avec l'Agence locale de l'énergie et du climat Maîtrisez votre énergie (MVE). Association à but non lucratif engagée dans les politiques publiques de l'énergie et du climat. Cette collaboration permet à la Ville de bénéficier d'un accompagnement sur la sensibilisation des habitants, conférences, balades, thermiques, la conseille. En rénovation énergétique, notamment via l'Espace Conseil France Rénov, l'amélioration de la performance énergétique du patrimoine communal et le développement des énergies renouvelables.

Le Conseil est invité à approuver la convention-cadre et autoriser le maire à la signer. Avez-vous des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? à l'unanimité, merci beaucoup.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : Approuve le projet de convention cadre entre la ville de Joinville-le-Pont et l'association Maîtrisez votre énergie (MVE) pour l'année 2025.

**Article 2** : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à signer la convention et à prendre toutes les mesures en application de cette délibération.

### **18 . Convention portant adhésion au service ergonomie et ingénierie de la prévention des risques professionnels (EIRP) du CIG pour l'inspection et le conseil en prévention des risques professionnels**

Afin de répondre aux dispositions prévues par le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale et d'être accompagnée dans sa politique de prévention des risques professionnels et de qualité de vie au travail, la commune souhaite adhérer au service Ergonomie et Ingénierie de la Prévention des Risques Professionnels (EIPRP) du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Petite Couronne.

Dans le cadre de cette adhésion, la collectivité bénéficiera :

- de la mise à disposition d'un chargé d'inspection dans le domaine de la santé et sécurité au travail, selon les dispositions du code général de la fonction publique notamment les articles L452- 44 et L812- 2 et du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié,
- de la mise à disposition d'un intervenant en prévention des risques professionnels pour du conseil dans le domaine de la prévention des risques professionnels, selon les dispositions du code général de la fonction publique,
- et des différentes prestations associées proposées par le service EIPRP, telles que

mentionnées à l'annexe 3 de la convention type jointe en annexe.

• **Les missions assurées par le service EIPRP dans le cadre de la convention :**

◦ **La mission d'inspection :**

La mission d'inspection permet la mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI), dont la désignation par l'autorité territoriale est rendue obligatoire par le décret du 10 juin 1985 (article 5).

Celui-ci :

- contrôle les conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité ;
- propose à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels ;
- a librement accès à tous les établissements, locaux et lieux de travail dépendant des services à inspecter et se fait présenter les registres et documents obligatoires ;
- propose à l'autorité territoriale, en cas d'urgence, les mesures immédiates qu'il estime nécessaires ;
- est informé par l'autorité territoriale des suites données à ses propositions.

Il reçoit communication, pour avis, de tous les documents liés à la mission de la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT) et notamment des règlements et consignes envisagés par l'autorité territoriale en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

Il peut assister, avec voix consultative, aux réunions du CST et de la F3SCT.

Celui-ci est informé de toutes les visites et observations faites par l'ACFI.

**1.2. La mission de conseil en prévention :**

L'adhésion à la mission de conseil en prévention permet à la Collectivité d'être accompagnée dans les différents projets menés en matière de prévention des risques professionnels d'un point de vue juridique, technique ou méthodologique. L'ingénieur en prévention des risques du CIG peut intervenir sur plusieurs types de missions, notamment : études de poste, actions de prévention des risques liées à l'activité physique, évaluation du niveau d'exposition à différents risques et mise en œuvre d'actions (bruit, vibration, éclairage, amiante, sensibilisation et formation).

Il ne se substitue pas au conseiller de prévention désigné par la Collectivité.

• **Modalités de mise en œuvre de la convention :**

**Durée :** La convention est conclue pour une durée de 5 ans. Elle prendra effet dès sa signature par les 2 parties et se poursuit jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. Sauf résiliation intervenant dans les conditions prévues à l'article 8 de la convention, elle est renouvelée tacitement pour chacune des quatre années civiles qui suivent.

**Coût :** le coût d'adhésion est un montant forfaitaire dépendant de l'effectif de la collectivité (tarif fixé annuellement par décision du conseil d'administration du CIG). Pour 2025, le montant de l'adhésion annuelle s'élève à 8.240 € pour une année pleine.

**Modalités :** Les missions débutent à la date fixée par le CIG en accord avec la collectivité et notifiée par courrier.

50 % de l'intervention est dédiée à l'inspection et 50 % aux missions de conseil en prévention. Le programme annuel de ces interventions est déterminé en lien avec la Collectivité et est soumis à l'avis de la formation spécialisée du CST. Un bilan annuel des actions réalisées dans le cadre de cette convention est également présenté à cette instance.

L'adhésion au service EIPRP ouvre également accès à une veille juridique en matière de prévention réalisée par le CIG (fil de la prévention), ainsi qu'à des demi-journées thématiques (jeudi de la prévention, journée santé et sécurité au travail).

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la convention type portant adhésion au service Ergonomie et Ingénierie de la Prévention des Risques Professionnels (EIPRP) du CIG pour l'inspection et le conseil en prévention des risques professionnels jointe en annexe.

Principaux textes réglementaires	- Code général de la fonction publique - Décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale
Principaux documents de référence	- convention type portant adhésion au service Ergonomie et Ingénierie de la Prévention des Risques Professionnels (EIPRP) du CIG pour l'inspection et le conseil en prévention des risques professionnels

A reçu un avis favorable à la F3SCT du 20/03/2025

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Julien KARAM donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Luisa DOLOGUELE, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Rémi-François PAOLINI

**Francis SELLAM :** Nous passons une convention avec le CIG qui nous permet de bénéficier d'un accompagnement, avec la mise à disposition d'un inspecteur du CIG pour du conseil sur la prévention des risques professionnels, avec un avis favorable du CST. Avez-vous des questions ? Qui est pour ? À l'unanimité. Merci beaucoup.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup> :** Approuve la convention portant adhésion au service Ergonomie et Ingénierie de la Prévention des Risques Professionnels (EIPRP) du CIG pour l'inspection et le conseil en prévention des risques professionnels

**Article 2 :** Autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à signer la convention et à prendre toutes les mesures en application de cette délibération.

**Article 3 :** Précise que les dépenses résultant de la présente délibération seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets des exercices concernés au chapitre 12.

## **19 . Modification des taux de vacation du personnel**

La dernière délibération relative aux taux de vacation du secteur de l'animation date de 2008, avec

une évolution des taux en 2022 faisant suite à plusieurs évolutions et une harmonisation en 2009. depuis, d'autres délibérations sont venues compléter le régime de rémunération des vacances notamment en 2019 et 2023.

Il est donc proposer d'harmoniser au sein d'une seule annexe l'ensemble des taux de rémunération des personnels effectuant des vacances pour la collectivité.

Ainsi, par souci d'harmonisation et de visibilité, l'ensemble des taux de rémunérations pour les agents exerçant des missions ponctuelles prévus par les délibérations sont repris dans le tableau annexé sans modification des taux.

Toutefois, le secteur de l'animation est en évolution constante et sa rémunération basée sur le taux du SMIC est lui aussi en augmentation.

En 2022, la délibération avait prévu qu'une revalorisation serait indexée à l'évolution du taux du SMIC pour les vacataires non diplômés.

Or, en 2019, la délibération avait prévu que les vacataires ayant obtenu leur diplôme seraient valorisés d'un euro et cinquante centimes. Mais cette disposition n'étant pas indexée sur le taux du SMIC, les vacataires animateurs ayant un diplôme n'ont pas bénéficié d'une augmentation de taux. L'écart de rémunération entre les diplômés et les non diplômés s'est donc réduit. L'objectif de mieux reconnaître les agents qui disposent des diplômes requis, et plus difficiles à recruter était donc moins bien rempli.

Il est donc proposé d'indexer le taux des vacation au SMIC +1,5€ afin d'assurer l'écart améliorant l'attractivité de la collectivité.

Par ailleurs, le remplacement occasionnel des gardiens d'équipements sportifs n'a pas été revalorisé depuis 2008. Il est proposé d'indexer également ces agents vacataires au taux du SMIC.

Je vous propose donc de revoir les taux de vacation des personnels exerçant des missions ponctuelles auprès de la collectivité et d'adopter le tableau annexé .

Principaux textes réglementaires	- loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ; - loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;
----------------------------------	---

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Julien KARAM donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Luisa DOLOGUELE, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Rémi-François PAOLINI

**Francis SELLAM** : C'est la modification du taux de vacation que nous indexons sur la valeur du SMIC. Cette augmentation bénéficie principalement aux animateurs vacataires pour améliorer leurs revenus et continuer d'être attractif. Des questions ? Qui est pour ? Unanimité, merci beaucoup.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : Adopte le tableau des taux pour les vacances figurant en annexe de la présente

délibération.

**Article 2** : Les taux fixés dans le tableau en annexe sont indexés sur la valeur du SMIC.

**Article 3** : Les dépenses inhérentes à ces vacances sont imputées au chapitre 12 compte 64 « charges de personnel » article 64131 « rémunérations du personnel non titulaire ».

**Article 4** : La présente délibération prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025.

**Article 5** : Les délibérations n° 31 du 09 décembre 2008 portant harmonisation du taux des vacances, n° 19 du conseil municipal du 29 juin 2010 portant revalorisation du taux des vacances, n° 28 du conseil municipal du 14 octobre 2014 portant rémunération des intervenants participant à titre accessoire aux jury de l'École municipale des arts, n° 19 du conseil municipal du 15 octobre 2019 portant évolution des taux de vacances des agents de l'animation (périscolaire, petite enfance, jeunesse) et création d'un taux de vacation de moniteur de police municipale en maniement des armes et de moniteur de police municipale en bâtons et techniques professionnelles d'intervention, n° 22 du conseil municipal du 11 octobre 2022 portant modifications des taux de vacances du personnel d'animation, n° 46 du conseil municipal du 7 décembre 2022 portant fixation d'un taux de vacation pour un intervenant extérieur auprès de la police municipale, n° 23 du conseil municipal du 13 juin 2023 portant un taux de vacation pour un chauffeur poids lourds occasionnel sont abrogées à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025.

**Article 6** : Autorise le Maire ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L 2122-15 du code général des collectivités territoriales ou à l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L 2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous les documents en exécution de la présente délibération.

**Tableau des rémunérations des vacances effectuées au sein de la commune de Joinville le Pont**

<b>Fonction</b>	<b>Qualification ou secteur d'activité</b>	<b>Taux horaire brut</b>
Animateur enfance / petite enfance	centre de loisirs et autre - avec diplôme	Taux du SMIC en vigueur + 1,5€
	centre de loisirs et autre - sans diplôme	Taux du SMIC en vigueur
Remplacement de gardien d'équipement sportif	/	Taux du SMIC en vigueur
Intervention occasionnel de chauffeurs poids lourds	compétences, permis en cours de validités et habilitations	13,60€
Agent d'aide à la logistique / communication	/	Taux du SMIC en vigueur
Moniteur de police municipale en maniement des armes et moniteur de police municipal en bâtons et techniques professionnelles d'intervention	Police municipale certificat de moniteur de police municipale	50€
Formation dispensée auprès de personnel de la police municipale relative à la création d'un CLSPD	/	84€ pour deux jours de formation
Jury de l'École Municipale des Arts		25€
Intervenant d'enseignement artistique	Intervenant spécialisé	16,58€
	Intervenant spécialisé titulaire du diplôme d'État	19,85€
Intervenant spécialisé du spectacle	Technicien son et lumière diplômé	19,85€
Agent d'aide à la logistique / communication		Taux du SMIC en vigueur
Encadrement effectué par du personnel de l'Éducation Nationale		Selon le barème fixé par le ministère de l'Éducation Nationale en application du décret 66-787 du 14 octobre 1966

## 20 . Créations et suppressions des emplois permanents

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de déterminer la création des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

Tenant compte des modifications de l'organisation des services en lien avec les besoins du service public, il est ainsi proposé les évolutions mentionnées ci-dessous, modifiant la délibération n° 32 du 11 décembre 2024 portant sur la création, pour régularisation, de l'ensemble des emplois de la collectivité.

### Création des emplois permanents :

- Sur la filière administrative

- 2 emplois permanents à temps complet, relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, catégorie B, dont les fonctions correspondent aux fonctions suivantes : gestionnaire administratif et comptable, gestionnaire achats et assurances

Les emplois permanents pourront être pourvus par des fonctionnaires relevant d'un des grades des cadres d'emplois cibles ou au regard de leur parcours et de leurs compétences, d'un grade du cadre d'emplois inférieur.

Les emplois permanents pourront également être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Pour répondre aux besoins temporaires tels que définis par l'article L.332-13 du même code, le recrutement d'agents contractuels est également autorisé à titre temporaire, pour une durée déterminée dans la limite de la durée d'absence de l'agent affecté sur l'emploi permanent à remplacer. Le contrat peut prendre effet avant le départ de l'agent faisant l'objet du remplacement.

Selon la nature des emplois concernés, les emplois permanents pourront, par dérogation, être pourvus par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique :

- L332-8 1° Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;
- L332-8 2° Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.

Au terme de la limite maximale de six ans à durée déterminée, la reconduction ne pourra avoir lieu que par décision expresse et pour une durée indéterminée, conformément aux articles L.332-9 à L.332-12 du même code. En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis sur la base des diplômes et de l'expérience et correspondront à ceux fixés pour le recrutement statutaire de l'emploi créé.

Les effets de la présente délibération et des suivantes, portant sur les créations et les suppressions d'emplois, sont et seront traduits dans les délibérations relatives au tableau des effectifs. Pour la présente délibération, le tableau des effectifs a reçu un avis favorable du Comité Social Territorial.

Principaux textes réglementaires	- articles L.313-1, L.332-8 et suivants, L.332-13 et L.332-14 du Code Général de la Fonction publique - délibération n°32 du conseil municipal du 11 décembre 2024 relative à la création pour régularisation de 408 emplois - délibération n°26 du conseil municipal du 12 mars 2025 relative à la création et suppression des emplois permanents
Principaux documents de référence	- tableau des effectifs

A reçu un avis favorable du Comité Social Territorial du 20/03/2025

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTELE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Julien KARAM donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Luisa DOLOGUELE, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Rémi-François PAOLINI

**Francis SELLAM** : Création de deux emplois à temps complet de rédacteur, un en qualité de gestionnaire comptable et un en qualité de gestionnaire assurance. Qui sont des remplacements dans l'absolu. Avez-vous des questions ? Qui est pour ? Unanimité, merci, beaucoup

Le Conseil, sous la présidence de , à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : Crée les emplois permanents suivants :

Sur la filière administrative

- 2 emplois permanents à temps complet, relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, catégorie B, dont les fonctions correspondent aux fonctions suivantes : gestionnaire administratif et comptable, gestionnaire achats et assurances.

**Article 2** : Précise que les emplois permanents pourront être pourvus par des fonctionnaires relevant d'un des grades des cadres d'emplois cibles ou au regard de leur parcours et de leurs compétences, d'un grade du cadre d'emplois de catégorie inférieur.

**Article 3** : Précise que les emplois permanents pourront également être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Pour répondre aux besoins temporaires tels que définis par l'art. L.332-13 du même code, le recrutement d'agents contractuels est également autorisé à titre temporaire, pour une durée déterminée dans la limite de la durée d'absence de l'agent affecté sur l'emploi permanent à remplacer.

Le contrat peut prendre effet avant le départ de l'agent faisant l'objet du remplacement.

**Article 4 :** Précise que selon la nature des emplois concernés, les emplois permanents pourront, par dérogation, être pourvus par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique :

- L332-8 1° Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;
- L332-8 2° Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ;

Au terme de la limite maximale de six ans à durée déterminée, la reconduction ne pourra avoir lieu que par décision expresse et pour une durée indéterminée, conformément aux articles L.332-9 à L.332-12 du même code.

A chaque fois, la nature des fonctions et les niveaux de recrutement et de rémunération de l'agent recruté sous contrat correspondent à ceux fixés pour le recrutement statutaire sur l'emploi créé.

**Article 5 :** Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de chaque exercice considéré.

**Article 6 :** Précise que les effets de la présente délibération sont traduits dans la délibération relative au tableau des effectifs.

**Article 7 :** Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L. 2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

## **21 . Tableau des effectifs**

Les modifications du tableau des effectifs présentées aujourd'hui correspondent :

- à la création des postes nécessaires au bon fonctionnement des services ;
- aux suppressions de postes, notamment liées aux évolutions de carrière
- et aux divers ajustements liés aux évolutions de carrière des agents et aux mouvements du personnel.

Tous les postes permanents créés sont susceptibles d'être pourvus par voie contractuelle sur le fondement des articles L 332-8 ou L 332-14 du Code général de la fonction publique, si la procédure ne permet pas d'aboutir au recrutement d'agents fonctionnaires.

Le détail par filière et cadre d'emplois se trouve dans les tableaux qui suivent.

L'emploi non permanent suivant est créé :

- 1 poste d'agent de maîtrise en accroissement temporaire d'activité pour soutenir l'activité à la direction des services techniques (article L.332-23 1 du Code général de la fonction publique)

Les emplois non permanents suivants sont toujours en cours :

- 1 poste d'adjoint technique pour le remplacement d'un agent en congé parental (article L 332-13 du Code général de la fonction publique)

- 1 poste d'adjoint technique pour le remplacement d'un congé de longue maladie (article L 332-13 du Code général de la fonction publique)

Principaux textes réglementaires	- Code général de la fonction publique - les statuts particuliers - la circulaire du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi
Principaux documents de référence	- tableau des effectifs

A reçu un avis favorable du Comité Social Territorial du 20/03/2025

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Julien KARAM donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

Absent(s) non représenté(s) :

Madame Luisa DOLOGUELE, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Rémi-François PAOLINI

**Francis SELLAM** : C'est le fameux tableau des effectifs, avec un avis favorable du CST. Avez-vous des questions ? Qui est pour ? Unanimité ? Merci beaucoup.

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : Décide de valider l'ensemble des créations et suppressions de postes proposées, les ajustements liés aux évolutions de carrière des agents et les mouvements du personnel présentés dans le tableau des effectifs en annexe de la présente délibération, d'adopter ce tableau et précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés sur ces emplois sont inscrits au budget de la collectivité.

**Article 2** : Décide de créer l'emploi non permanent suivant :

1 poste d'agent de maîtrise en accroissement temporaire d'activité pour soutenir l'activité à la direction des services techniques (article L.332-23 1 du Code général de la fonction publique)

**Article 3** : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

## TABLEAU DES EFFECTIFS

Les modifications du tableau des effectifs présentées aujourd'hui correspondent :

- à la création des postes nécessaires au bon fonctionnement des services ;
- aux suppressions de postes, notamment liée aux évolutions de carrière
- et aux divers ajustements liés aux évolutions de carrière des agents et aux mouvements du personnel.

Tous les postes permanents créés sont susceptibles d'être pourvus par voie contractuelle sur le fondement de l'article L. 352-4 relatif aux recrutements et aux conditions d'accès aux emplois des personnes en situation de handicap ou des articles L 332-14, L332-8 ou L.332-12 ou du Code général de la fonction publique, si la procédure ne permet pas d'aboutir au recrutement d'agents fonctionnaires.

Les emplois non permanents suivants sont créés :

- 1 poste d'agent de maîtrise en accroissement temporaire d'activité pour soutenir l'activité à la direction des services techniques (article L.332-23 1 du Code général de la fonction publique)

Les emplois non permanents suivants sont toujours en cours :

- 1 poste d'adjoint technique pour le remplacement d'un congé de longue maladie (article L 332-13 du Code général de la fonction publique)
- 1 poste d'adjoint technique pour le remplacement d'un agent en congé parental (article L 332-13 du Code général de la fonction publique)

### Récapitulatif par filière / catégorie d'emplois :

	Somme de Total postes pourvus	Somme de Total postes budgétés avant	Somme de Total ETP avant	Nombre de Création	Nombre de Suppression	Somme de Postes TC budgétés après	Somme de Postes TNC budgétés après	Somme de Total postes budgétés après	Somme de Total ETP budgétés après
Emplois fonctionnels	5	5	4,90			4	1	5	4,90
Emplois non permanents	8	18	17,48			17	1	18	17,48
Filière administrative	85	89	88,80	6	-1	93	1	94	93,80
Filière animation	75	78	70,37		-1	48	29	77	69,37
Filière culturelle	41	41	26,65			14	27	41	26,65
Filière médico-sociale	14	14	13,91			13	1	14	13,91
Filière Police municipale	20	21	21,00			21	0	21	21,00
Filière sociale	23	23	22,80	1		23	1	24	23,80
Filière sportive	3	3	1,74			1	2	3	1,74
Filière technique	132	148	145,86		-1	139	8	147	144,86
<b>Total général</b>	<b>406</b>	<b>440</b>	<b>413,51</b>	<b>7,00</b>	<b>-3,00</b>	<b>373</b>	<b>71</b>	<b>444</b>	<b>417,51</b>

GRADES / EMPLOIS EMPLOIS FONCTIONNELS ET FILIERE ADMINISTRATIVE	Postes pourvus avant CM	Postes budgétés avant CM	ETP budgétés avant CM	Evolutions proposées	Objets des évolutions proposées	Postes TC budgétés après CM	Postes TNC budgétés après CM	Total postes budgétés après CM	Total ETP budgétés après CM
Total Directeur général des services	1	1	1,00	0,00		1	0,00	1	1,00
Total Directeur général adjoint des services	3	3	2,90	0,00		2	1,00	3	2,90
Total Directeur des services techniques	1	1	1,00	0,00		1	0,00	1	1,00
Total Attaché hors classe	0	2	2,00	0,00		2	0	2	2,00
Total Attaché principal	5	5	5,00	0,00		5	0	5	5,00
Total Attaché	17	18	18,00	0,00		18	0	18	18,00
Total Rédacteur principal de 1ère classe	2	2	2,00	0,00		2	0	2	2,00
Total Rédacteur principal de 2ème classe	3	3	3,00	0,00		3	0	3	3,00
Total Rédacteur	10	10	10,00	4,00	- 1 poste à créer pour recrutement chargé de formation - 1 poste à créer pour recrutement gestionnaire carrière paie - 1 poste à créer pour recrutement gestionnaire administratif et comptable - 1 poste à créer pour recrutement gestionnaire achat et assurances	14	0	14	14,00
Total Adjoint administratif principal de 1ère classe	25	26	25,80	-1,00	-1 poste à supprimer suite décès agent	24	1	25	24,80
Total Adjoint administratif principal de 2ème classe	12	12	12,00	1,00	- 1 poste à créer suite demande réintégration mais mise en dispo d'office pour raison de santé agent inapte	13	0	13	13,00
Total Adjoint administratif	12	12	12,00	1,00	- 1 poste à créer pour recrutement assistant administratif en établissement scolaire	13	0	13	13,00

CONSEIL MUNICIPAL – 08/04/2025

<b>GRADES FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>Postes pourvus avant CM</b>	<b>Postes budgétés avant CM</b>	<b>ETP budgétés avant CM</b>	<b>Evolutions proposées</b>	<b>Objets des évolutions proposées</b>	<b>Postes TC budgétés après CM</b>	<b>Postes TNC budgétés après CM</b>	<b>Total postes budgétés après CM</b>	<b>Total ETP budgétés après CM</b>
<b>Total Ingénieur hors classe</b>	1	1	1,00	0,00		1	0,00	1	1,00
<b>Total Ingénieur principal</b>	2	3	3,00	0,00		3	0,00	3	3,00
<b>Total Ingénieur</b>	3	5	5,00	0,00		5	0,00	5	5,00
<b>Total Technicien principal de 1ère classe</b>	2	2	2,00	0,00		2	0	2	2,00
<b>Total Technicien principal de 2ème classe</b>	7	7	6,80	0,00		6	1	7	6,80
<b>Total Technicien</b>	1	5	5,00	-1,00	-1 poste à supprimer suite démission	4	0	4	4,00
<b>Total Agent de maîtrise principal</b>	10	10	10,00	0,00		10	0	10	10,00
<b>Total Agent de maîtrise</b>	5	5	5,00	0,00		5	0	5	5,00
<b>Total Adjoint technique principal de 1ère classe</b>	16	16	16,00	0,00		16	0	16	16,00
<b>Total Adjoint technique principal de 2ème classe</b>	42	43	42,38	0,00		41	2	43	42,38
<b>Total Adjoint technique</b>	43	51	49,68	0,00		46	5	51	49,68

GRADES FILIERE SOCIALE	Postes pourvus avant CM	Postes budgétés avant CM	ETP budgétés avant CM	Evolutions proposées	Objets des évolutions proposées	Postes TC budgétés après CM	Postes TNC budgétés après CM	Total postes budgétés après CM	Total ETP budgétés après CM
Total Assistant socio-éducatif de classe exc.	2	2	2,00	0,00		2	0	2	2,00
Total Assistant socio-éducatif	3	3	3,00	0,00		3	0	3	3,00
Total Educateur de jeunes enfants de classe exc.	4	4	4,00	0,00		4	0	4	4,00
Total Educateur de jeunes enfants	1	1	1,00	0,00		1	0	1	1,00
Total ASEM principal de 1ère classe	5	5	5,00	0,00		5	0	5	5,00
Total ASEM principal de 2ème classe	8	8	7,80	1,00	- 1 poste à créer pour remplacement sur le grade correspondant au poste suite départ agent	8	1	9	8,80

GRADES / EMPLOIS FILIERE MEDICO SOCIALE	Postes pourvus avant CM	Postes budgétés avant CM	ETP budgétés avant CM	Evolutions proposées	Objets des évolutions proposées	Postes TC budgétés après CM	Postes TNC budgétés après CM	Total postes budgétés après CM	Total ETP budgétés après CM
Total Psychologue de classe normale	1	1	0,91	0,00		0	1	1	0,91
Total Infirmier en soins généraux	1	1	1,00	0,00		1	0	1	1,00
Total Auxiliaire de puériculture principal de classe supérieure	3	3	3,00	0,00		3	0	3	3,00
Total Auxiliaire de puériculture principal de classe normale	9	9	9,00	0,00		9	0	9	9,00

**CONSEIL MUNICIPAL – 08/04/2025**

<b>GRADES / EMPLOIS FILIERE SPORTIVE</b>	<b>Postes pourvus avant CM</b>	<b>Postes budgétés avant CM</b>	<b>ETP budgétés avant CM</b>	<b>Evolutions proposées</b>	<b>Objets des évolutions proposées</b>	<b>Postes TC budgétés après CM</b>	<b>Postes TNC budgétés après CM</b>	<b>Total postes budgétés après CM</b>	<b>Total ETP budgétés après CM</b>
<b>Total Educateur des activités physiques et sportives</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	1,74	0,00		1	2	3	1,74

<b>GRADES / EMPLOIS FILIERE CULTURELLE</b>	<b>Postes pourvus avant CM</b>	<b>Postes budgétés avant CM</b>	<b>ETP budgétés avant CM</b>	<b>Evolutions proposées</b>	<b>Objets des évolutions proposées</b>	<b>Postes TC budgétés après CM</b>	<b>Postes TNC budgétés après CM</b>	<b>Total postes budgétés après CM</b>	<b>Total ETP budgétés après CM</b>
<b>Total Professeur d'enseignement artistique hors classe</b>	1	1	1,00	0,00		1	0,00	1	1
<b>Total Professeur d'enseignement artistique classe normale</b>	2	2	1,1875	0,00		0	2	2	1,1875
<b>Total Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe</b>	9	10	6,35	0,00		3	7	10	6,35
<b>Total Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe</b>	17	17	9,6625	0,00		3	14	17	9,6625
<b>Total Assistant d'enseignement artistique</b>	4	4	1,45	0,00		0	4	4	1,45
<b>Total Assistant de conservation du patrimoine ppal de 1ère classe</b>	0	1	1,00	0,00		1	0,00	1	1,00
<b>Total Assistant de conservation du patrimoine ppal de 2ème classe</b>	0	0	0,00	0,00		0	0,00	0	0,00
<b>Total Assistant de conservation du patrimoine</b>	0	0	0,00	0,00		0	0,00	0	0,00
<b>Total Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe</b>	1	1	1,00	0,00		1	0,00	1	1,00
<b>Total Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe</b>	1	1	1,00	0,00		1	0,00	1	1,00
<b>Total Adjoint du patrimoine</b>	3	4	4,00	0,00		4	0,00	4	4,00

CONSEIL MUNICIPAL – 08/04/2025

GRADES / EMPLOIS FILIERE ANIMATION	Postes pourvus avant CM	Postes budgétés avant CM	ETP budgétés avant CM	Evolutions proposées	Objets des évolutions proposées	Postes TC budgétés après CM	Postes TNC budgétés après CM	Total postes budgétés après CM	Total ETP budgétés après CM
Total Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	1,00	0,00		1	0	1	1,00
Total Animateur	4	5	5,00	0,00		5	0	5	5,00
Total Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	4	4	4,00	0,00		4	0	4	4,00
Total Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	24	24	21,09	-1,00	- 1 poste TC à supprimer suite remplacement sur 1 <sup>er</sup> grade	13	10	23	20,09
Total Adjoint d'animation	42	44	39,28	0,00		25	19	44	39,28

GRADES / EMPLOIS FILIERE POLICE MUNICIPALE	Postes pourvus avant CM	Postes budgétés avant CM	ETP budgétés avant CM	Evolutions proposées	Objets des évolutions proposées	Postes TC budgétés après CM	Postes TNC budgétés après CM	Total postes budgétés après CM	Total ETP budgétés après CM
Total Directeur principal de police municipale	2	2	2,00	0,00		2	0	2	2,00
Total Chef de service de police municipale	2	2	2,00	0,00		2	0	2	2,00
Total Brigadier-chef principal	14	14	14,00	0,00		14	0	14	14,00
Total Gardien brigadier	3	3	3,00	0,00		3	0	3	3,00

EMPLOIS NON PERMANENTS	Postes pourvus avant CM	Postes budgétés avant CM	ETP budgétés avant CM	Evolutions proposées	Objets des évolutions proposées	Postes TC budgétés après CM	Postes TNC budgétés après CM	Total postes budgétés après CM	Total ETP budgétés après CM
Total Apprentis	5	10	10,00	0,00		10	0,00	10	10,00
Total Assistante maternelle	1	1	1,00	0,00		1	0,00	1	1,00
Total Collaborateur de cabinet	2	2	2,00	0,00		2	0,00	2	2,00
Total Contrats PEC	0	5	4,48	0,00		4	1	5	4,48
<b>Total général</b>	<b>406</b>	<b>440</b>	<b>413,51</b>	<b>4,00</b>		<b>373</b>	<b>71</b>	<b>444</b>	<b>417,51</b>

## 22 . Contrat Métropolitain de Développement "Centres-villes vivants"

La Ville porte une attention très particulière au développement de son activité commerciale. C'est en effet un marqueur fort du cadre de vie à Joinville mais cela demande une attention permanente.

C'est pourquoi nous nous sommes inscrit dans le dispositif des contrats métropolitains de développement « centres-villes vivants ».

Il s'agit d'un contrat partenarial entre la commune et la Métropole du Grand Paris apportant un soutien en financement, au projet de soutien à l'activité commerciale de Joinville-le-Pont.

Nous avons proposé plusieurs actions qui ont été retenues par la Métropole après une sélection rigoureuse représentant 510 000 € HT en investissement et de 46 000 € HT en fonctionnement.

La principale action concerne la rénovation de l'allée Raymond Nègre (végétalisation et mobilier urbain). On retrouve aussi le souhait de pouvoir subventionner la rénovation de devantures commerciales, sur la base d'une charte que nous élaborerons ces prochains mois.

Enfin le contrat prévoit le financement d'animations et de mobiliers urbains.

Investissements	Coût total de l'opération en € HT	MGP subvention sollicitée par opération		Pris en charge par la ville	
		En € HT	En %	En € HT	En %
Mise en place d'une subvention pour la rénovation des devantures commerciales à destination des commerçants	60 000	<b>30 000</b>	50	30 000	50
Rénovation de l'Allée R. Nègre - ZAC des Studios	360 000	<b>180 000</b>	50	180 000	50
Mise en place de mobilier urbain dans les zones commerçantes	90 000	<b>45 000</b>	50	45 000	50
<b>Total en € HT</b>	<b>510 000</b>	<b>255 000</b>	<b>50</b>	<b>255 000</b>	<b>50</b>

Fonctionnement	Coût total de l'opération en € HT	MGP subvention sollicitée par opération		Pris en charge par la ville	
		En € HT	En %	En € HT	En %
Programme d'animation	36 000	<b>18 000</b>	50	18 000	50
Elaboration d'une charte des devantures	10 000	<b>5 000</b>	50	5 000	50

**Conseil Municipal – séance du 8 avril 2025**

commerciales					
<b>Total en € HT</b>	<b>46 000</b>	<b>23 000</b>	<b>50</b>	<b>23 000</b>	<b>50</b>

Le projet doit être réalisé dans les 36 mois à compter de la décision d'attribution de la subvention par le Bureau métropolitain soit avant 25 mars 2028. Ce sera le cas pour la majeure partie du contrat et nous aurons ainsi le temps de construire en concertation le volet devantures commerciales.

Je vous invite donc à approuver le contrat métropolitain de développement « centres-villes vivants » et à autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Principaux documents de référence	- projet de contrat métropolitain de développement « centres-villes vivants ».
-----------------------------------	--

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTELE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Julien KARAM donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON

Absents(s) non représenté(s) :

Madame Luisa DOLOGUELE, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Rémi-François PAOLINI

**M. le Maire** : Mes chers collègues, vous connaissez mon appétence pour la qualité de nos commerces et l'attention que nous portons au développement de l'activité commerciale au cœur de Joinville-le-Pont. C'est un marqueur fort du cadre de Joinville, mais cela demande une attention permanente. Je le rappelle parfois avec véhémence à mes élus, que j'adore. En leur disant, sans le commerce, la ville, ce sera compliqué. C'est pourquoi nous nous sommes inscrits dans un dispositif qui est une véritable opportunité : les contrats métropolitains de développement « centres-villes vivants ». Il s'agit d'un contrat partenarial entre la commune et la métropole du Grand Paris, qui apporte un soutien en financement au projet de soutien à l'activité commerciale de la Ville de Joinville-le-Pont. Nous avons proposé plusieurs actions qui ont été retenues par la Métropole, après une sélection rigoureuse représentant 510 000 euros hors taxes en investissement et 46 000 euros hors taxes en fonctionnement. La principale action va concerner la rénovation de l'allée Raymond-Nègre (allée qui va à l'Intermarché en bas de Joinville) : végétalisation et mobilier urbain. On retrouve aussi le souhait de pouvoir subventionner la rénovation des devantures commerciales sur la base d'une charte que nous élaborerons dans les prochaines semaines. Enfin, le contrat prévoit le financement d'animation et de mobilier urbain. Je vous invite donc à ne pas hésiter à approuver le contrat métropolitain de développement « *centres-villes vivants* » et m'autoriser à le signer. Avez-vous des questions ? Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci pour nos commerçants

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : Approuve le contrat métropolitain de développement « centres-villes vivants » avec la Métropole du Grand Paris.

**Article 2** : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l' élu remplaçant le Maire en vertu

de l'article L.2122-17 du même code, à signer le contrat et tous documents y afférents et à prendre toutes les mesures en application de cette délibération.

## QUESTIONS ORALES

### **Question n°1 de Monsieur Maxence GEORGEAUD – Groupe JAJI**

Chers collègues, nombre de rues trop étroites dans notre ville ne permettent pas la circulation des poids lourds de gros gabarits. Pourtant, par manque de signalisation adaptée, ceux-ci s'y engagent régulièrement et, parvenus en bout de rue, ne peuvent prendre le virage trop étroit, compte tenu de la longueur de leurs poids lourds. Ils sont alors contraints de faire marche arrière, au risque de créer un accident. Dernièrement, cette situation est devenue récurrente du fait des constructions en cours qui se font livrer du matériel. À titre d'exemple, dans les dix derniers jours, trois très gros poids lourds ont fait marche arrière avenue Bonnot. Le dernier en date, jeudi 3 avril, livrait de la charpente quasi prémontée de l'immeuble en construction avenue Guy Môquet. Ne pouvant tourner à l'angle avenue Gounod/avenue Guy Môquet, il s'est avancé jusqu'au quai d'Anjou pour finalement reculer et traverser deux croisements : avenue Gounod/avenue Guy Môquet et avenue Gounod/avenue Foch, en marche arrière. Parfois, des riverains sortent de chez eux pour aider le chauffeur dans cette manœuvre périlleuse, mais souvent, ils sont seuls et malgré leur professionnalisme, des arbres sont heurtés, des branches sont cassées et des véhicules en stationnement ont déjà été ainsi endommagés. Il apparaît nécessaire de poser des panneaux de signalisation, interdisant la circulation de ces très gros poids lourds dans ces rues. Et de les diriger vers celles plus larges, leur permettant de changer de direction sans encombre ni danger. Aussi, il conviendrait de faire un audit des rues afin d'identifier celles qui présentent cette difficulté à la circulation. Au besoin, nous pouvons vous signaler plusieurs croisements déjà identifiés. Nous ne doutons pas de votre réponse favorable à cette demande de bon sens qui vise à sécuriser la circulation. Notre question est donc la suivante : Monsieur le conseiller municipal, pouvez-vous nous donner un délai pour la commande et pose effective de ces panneaux de signalisation ? Merci pour votre réponse.

### **Réponse de Monsieur Jérôme TAGNON**

Cher collègue, j'ai donc le plaisir de vous répondre. La circulation des poids lourds de plus de 10 tonnes est interdite en ville sur les voies communales et territoriales, sauf dessertes des entreprises locales. Certaines rues sont interdites aux plus de 3,5 tonnes : quai de la Marne, rue de l'Église, Quai Péri, rue Hugédé, avenue de la République, rue Robard, rue de la Liberté, ainsi que les deux ponts quai de Polangis au-dessus du bras, et le pont de l'affaire est dans le sac, sauf dessertes locales. L'interdiction est signalée en entrée de voie pour les rues limitées à 3,5 tonnes, mais des panneaux sont manquants. Les services techniques vont faire un point pour mettre à jour la signalétique. L'interdiction aux plus de 10 tonnes est également mal signalée à ce jour et doit être complétée. Elle sera signalée à toutes les entrées de ville. La Ville va de plus transmettre ses arrêtés de restrictions de circulation sur le site DialLog.beta. Dialogue permettant aux collectivités de numériser leurs arrêtés de circulation. Ces données sont ensuite accessibles à certains services numériques, tels que des GPS. Les restrictions existent déjà (3,5 et 10 tonnes) et sont assez sévères. La difficulté est de les faire appliquer, notamment pour les chantiers de travaux publics et de construction immobilière. Les services techniques acceptent souvent des dérogations, mais les circuits de circulation sont dans ce cas réfléchis. Cette démarche est également systématiquement réalisée avec les promoteurs en amont de leurs chantiers.

**Question n° 2 de Madame Carmen PEREZ - Groupe JAJI**

Courant août et septembre dernier, une ancienne verrerie industrielle située rue Égalité, dont la toiture était constituée de tôles ondulées en fibrociment, a été démolie, suscitant une vive inquiétude légitime de la part des riverains, mis devant le fait accompli. Ces derniers se sont mobilisés auprès de vos services, entre autres, et ont demandé que des prélèvements de leur environnement soient effectués et que les résultats leur soient communiqués. Sans succès. Nous-mêmes, le 23 août, via votre directeur de cabinet, vous avons alerté sur l'exposition passive certaine des riverains, compte tenu de la proximité des habitations et du fait que les mesures obligatoires de prévention n'avaient pas été prises pour limiter les risques sanitaires en évitant la dispersion et prolifération des fibres d'amiante à l'extérieur de l'enceinte du chantier. Nous vous avons alors demandé de nous indiquer quel était le processus de désamiantage déclaré sur la demande de permis de démolir, délivré pour ce bâtiment, et de vérifier si les différentes étapes du processus de désamiantage indiqué étaient bien respectées. En réponse, le 3 septembre, vous nous indiquiez que « *le chantier a fait l'objet d'un contrôle d'empoussièrément avant, pendant et à la fin des travaux par un laboratoire accrédité dont les résultats d'analyse sont tous conformes* ». Cette conformité reflétant selon vous la bonne maîtrise du chantier. Face à notre insistance pour obtenir copie de ces résultats, vous nous avez alors déclaré qu'ils n'étaient pas en votre possession. Comme déjà indiqué, nous espérons sincèrement que votre affirmation sur la conformité des résultats ne se base pas uniquement sur les dires de l'entreprise intervenante sur site. Monsieur le maire, la municipalité est compétente sur son territoire, notamment sur le volet « risque de dispersion de poussière dans l'air », conformément aux règlements sanitaires départementaux. Prévenir et préserver la population contre les risques sanitaires est de votre ressort et responsabilité. De longs mois se sont écoulés et aucune mesure n'a été prise par la Ville pour rassurer la population, et plus particulièrement, les riverains. Ce manque d'intérêt, d'empathie à leur égard, à l'égard de tous, choque. Nombre de Joinvillais ont circulé dans ce secteur pendant cette période de démolition. Notre question est donc la suivante. Monsieur le maire, compte tenu du risque sanitaire, il vous a été demandé de faire des prélèvements aux alentours et de lister les habitants présents du secteur dans le cas où une multiplicité de cancers se déclare d'ici 15 ou 20 ans. Allez-vous faire droit à cette demande ?

**Réponse de Monsieur le Maire**

Madame la conseillère municipale, j'ai déjà répondu à vos questions plusieurs reprises. Que ça vous plaise ou non, dans notre pays, il y a des règles de droit qui confient tout simplement à des acteurs, des missions et des compétences. Je vais vous les rappeler. La Ville n'est pas récipiendaire du plan de désamiantage et elle n'en est pas le service instructeur. Elle n'a aucun pouvoir de contrôle en la matière. Ce document est transmis par l'entreprise certifiée en charge des travaux à l'inspecteur du travail, à la CARSAT, et le cas échéant à l'OPPBTP, sous couvert du ministère du Travail et de l'Emploi. Je vous ai donc invité à contacter ces organismes dont c'est la mission de valider et de contrôler. S'ils ne vous répondent pas, c'est un autre sujet. Non content de cette réponse, vous faites appel au règlement sanitaire départemental du Val-de-Marne. Ce dernier ne traite pas du risque de dispersion de poussière, qui n'apparaît pas dans le document et qui ne donne aucun pouvoir au maire pour contrôler un plan de désamiantage. Alors, votre question est particulière parce qu'elle marque l'intérêt, comme nous, aux populations. J'ai été saisi aussi par les populations locales, par les images, par des comportements aussi qui m'ont inquiété. Mais vous ne pouvez pas nous dire que nous manquons d'empathie. Nous ne manquons pas plus d'empathie que vous. Votre manque de compétence, qui n'est pas un reproche, doit vous conduire avec beaucoup d'humilité à vous former plutôt que de nous critiquer.

**Question n°3 de Monsieur Maxence GEORGEAUD – Groupe JAJI**

Lors du précédent conseil municipal, en date du 12 mars 2025, en page 46 du rapport annuel sur le Plan d'égalité professionnelle, il est évoqué un projet de crèche destiné à tous les enfants, quel que soit leur handicap, jusqu'à 30%. Cette phrase, vous en conviendrez, est suffisamment peu explicite pour ne pas renfermer une part d'obscurité. D'autre part, si l'on peut s'interroger sur la raison de la présence d'un tel élément, figurant au milieu d'un rapport sur l'égalité professionnelle, il existe un autre aspect qui nous interroge également de façon plus préoccupante. Vous avez déclaré à de nombreuses reprises, lors des conseils municipaux, que cette crèche accueillerait des enfants diagnostiqués comme TSA, c'est-à-dire atteints du trouble du spectre de l'autisme. Or, l'accueil de personnalités autistes est encadré par la Haute Autorité de Santé, HAS, qui définit les recommandations des bonnes pratiques professionnelles, RBPP. Ces pratiques sont ainsi définies.

Les RBPP, pour les secteurs social et médico-social, sont des propositions développées méthodiquement pour permettre aux professionnels du secteur de faire évoluer leurs pratiques afin d'améliorer la qualité des interventions et de l'accompagnement. Ces textes sont écrits par des acteurs de premier plan dans le domaine médical, scientifique et associatif, témoignant de l'importance et de la gravité de tels sujets. Comme vous le constatez, l'autisme comme le handicap sont des sujets suffisamment graves et sérieux pour ne pas être traités à la manière d'un package social tout-en-un. Et ne pas recevoir toute l'attention et le soin qu'ils nécessitent et qu'ils méritent. Notre question est donc la suivante, Monsieur Le Maire : Pouvez-vous nous exposer les réalisations et les dispositifs qui vont être mis en place dans cette future crèche pour accueillir ces enfants avec tout le respect et toute la dignité qui leur sont dus ?

#### **Réponse de Monsieur le Maire**

Monsieur le conseiller municipal. Franchement, il est assez piquant, et je reste poli, de vous voir donner des leçons d'humanité envers les personnes handicapées. Un projet Artemisia que votre groupe avait combattu et contre lequel vous avez voté. Me prendre, moi, pharmacien, modestement pharmacien, membre de l'ARS, membre du Conseil régional santé. Me prendre des leçons avec des termes inadmissibles sur l'autisme et sur ma connaissance de l'autisme. Pour moi et pour Séverine DOS SANTOS, qui a porté ce projet avec passion, c'est un outrage. C'est tout aussi piquant que de lire que vous avez déjà accusé de maltraitance la AAPIS, qui n'ouvrira la crèche que dans 18 mois. Je reconnais bien votre outrance. On l'a bien vu ce soir, je n'ai pas voulu polémiquer, mais pendant la lecture du budget, vous rigoliez, comme si ce n'était pas intéressant. Et votre tendance à la polémique, c'est un jeu chez vous, monsieur. Malheureusement, et indirectement, au détriment de personnes en situation de handicap. Je pense que les familles vivant avec des enfants, avec des adultes autistes, apprécieront une fois de plus votre position tellement décalée.

#### **Question n°4 de Monsieur Tony RENUCCI – Groupe JAJI**

Des Joinvillais nous ont fait part d'un potentiel projet immobilier qui irait de la station essence Esso, rue Chapsal, jusqu'à l'avenue Jean Jaurès. Un promoteur aurait fait des offres aux résidents des maisons de la rue Chapsal, dont certaines auraient été acceptées. Le projet serait de construire de nouveaux immeubles. Notre question est donc la suivante. Monsieur le maire, pouvez-vous nous éclairer sur cette situation et ce projet ?

#### **Réponse de Monsieur le Maire**

Chers collègues. Des Joinvillais vous ont fait part d'un potentiel projet immobilier. Je me rappelle d'un potentiel projet immobilier énoncé par Monsieur CLAIR, pour qui je témoigne beaucoup de respect. Lors du dernier mandat, nous avions quand même de bonnes relations, qui évoquait un projet Cogedim sur la zone du musée Gégène. Vous utilisez le conditionnel. Si vous étiez dans mon bureau avec Jérôme Tagnon toutes les semaines pour étudier toutes les sollicitations des promoteurs, vous verriez bien qu'on refuse tellement de choses à Joinville-Le-Pont. Sur ce secteur-là, je ne peux pas empêcher des promoteurs de visiter des particuliers, de faire des offres. C'est la liberté républicaine, tout simplement. Nous ne sommes pas sur une ZAC, une zone de préemption. Je n'ai pas connaissance d'un projet immobilier et nous n'avons pas mandaté aujourd'hui quiconque pour se présenter de la part éventuellement du maire ou d'un autre, d'un marchand de biens célèbre sur le quartier, pour faire une opération immobilière. Alors peut-être qu'à l'instar d'autres secteurs de Joinville, les promoteurs prospectent évidemment sur ce quartier, sur tous les quartiers de Joinville en réalité, depuis plusieurs années. Je rappelle que sur ce mandat, nous avons porté 3 ou 4 projets immobiliers, contre 60 à Saint-Maur-des-Fossés. Béatrice et les élus ont porté 40% de construction de logements sociaux sur ces projets immobiliers, projets sociaux ciblés volontairement. Il a fallu combattre avec la DRIL sur l'INSEP, sur les femmes battues, sur les femmes venant accoucher sans logement, sur les populations de santé. Là, nous sommes en négociation avec M. CASTEX et la RATP. Vous pouvez toujours être dans le conditionnel et l'imaginaire, mais sincèrement, au vu des conditions économiques du secteur de l'immobilier, qui aujourd'hui, pourrait prendre le risque de valider une construction immobilière qui serait invendable, comme c'est le cas partout autour ? Donc vous vous trompez de maire. Allez poser la question dans les villes d'à côté. Je vous remercie. La soirée est terminée. Je vous souhaite de belles fêtes de Pâques

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.



Le Secrétaire de Séance

Monsieur Guillaume LEVANNIER



Maire de Joinville-le-Pont

Olivier DOSNE